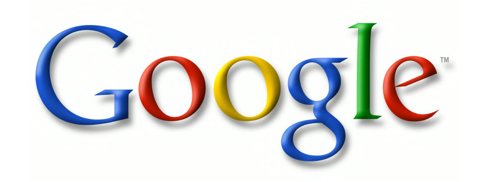
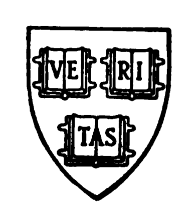



3 2044 011 937 133


VE
RI
TAS



SAINTE LUCIE

VIERGE ET MARTYRE DE SYRACUSE

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE PAUL BRODARD.


M de Vos figuravit
Sadler excudit

VIERGE ET MARTYRE [illegible]

SA VIE. — SON MARTYRE. — [illegible]

PAR

[illegible]

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL D'A[illegible]



MAURICE TARDIEU, EDITEUR

195, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 195

SAINTE LUCIE

VIERGE ET MARTYRE DE SYRACUSE

SA VIE. — SON MARTYRE. — SES RELIQUES. — SON CULTE

PAR

AUGUSTIN BEAUGRAND

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES (NORD)

Fulgebit Lucia in æternum.



PARIS

MAURICE TARDIEU, ÉDITEUR

195, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 195

1882

LETTRE

Du Révérend Père ESCHBACH

Supérieur du Séminaire français, a Rome

SÉMINAIRE FRANÇAIS

47, rue Sainte-Claire

Rome, le 15 janvier 1883.

Cher Monsieur,

Vous désirez que je vous dise moi-même ce que j'ai eu l'honneur de vous faire savoir par intermédiaire au sujet de la remise à NOTRE SAINT-PÈRE LÉON XIII de votre beau livre sur Sainte Lucie. Je le fais bien volontiers et me réjouirai avec vous si la présente pouvait vous être de quelque utilité.

C'est dans mon audience du *12 décembre*, au soir, la veille par conséquent de la fête de la glorieuse martyre, que j'ai eu le bonheur de déposer votre volume aux pieds de SA SAINTETÉ. J'ai pris en outre la liberté d'ajouter un mot à la louange de l'auteur, ce qui ne m'était pas difficile après la lettre si élogieuse que j'avais reçue de M. le Vicaire général (M. l'abbé *Destombes*, de Cambrai).

LÉON XIII a daigné agréer votre hommage et écouter mon petit plaidoyer avec la plus paternelle bienveillance.

Il a parcouru aussitôt le volume et m'a chargé de vous en féliciter et de vous dire qu'il vous envoyait en retour la Bénédiction apostolique, a vous et a toute votre famille.

A mon tour, j'ai voulu prendre connaissance de votre travail, et suis heureux de vous donner ici le témoignage de mon entière satisfaction. On sent en toutes vos pages l'homme de foi profonde et éclairée. Vous réagissez énergiquement contre une critique dont le temps a fait justice, et je vous en remercie pour ma petite part. Puisse votre travail en susciter d'autres du même genre et contribuer ainsi à purger l'hagiographie moderne de tout ce qui peut rester encore de l'esprit des dénicheurs de saints du dernier siècle !

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien respectueux et bien dévoués.

A. Eschbach,
Supérieur.

LETTRE DE SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR DUQUESNAY

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI (NORD)

Cambrai, le 28 novembre 1882.

TRÈS-HONORÉ MONSIEUR,

Il m'a été très-agréable de recevoir de vos mains votre beau travail sur SAINTE LUCIE ; il m'est plus agréable encore de vous dire que je l'approuve et le loue sans réserve. J'adopte et je fais complètement mienne l'appréciation suivante de mon cher Vicaire Général (M. l'abbé *Mortier*), à qui j'ai confié l'examen de l'ouvrage :

« *Ce volume, conçu sous l'inspiration d'une pensée intime, et* « *bien que composé au milieu des mille empêchements venant de* « *l'exercice consciencieux, nous le savons, de la profession de l'au-* « *teur, se distingue par la pureté de la doctrine, la facilité et l'élé-* « *gance du style, et l'abondance des recherches historiques. Il présente* « *la figure suave et pure de sainte Lucie, comme un vrai modèle de* « *chasteté, de ferme espérance, d'amour ardent, de foi vive, à l'admi-* « *ration et à la vénération de notre siècle égoïste, sceptique et volup-* « *tueux.* »

Après ce jugement si flatteur et si vrai, il ne me reste plus qu'à souhaiter que votre livre prenne place dans nos bibliothèques à côté des travaux de nos modernes hagiographes, dont vous êtes l'émule : *D. Guéranger*, *de Montalembert*, *Bougaud*, *Baunard* et autres.

Croyez, cher et honoré Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

† ALFRED,

Archevêque de Cambrai.

LETTRE DE SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR ALLOU

ÉVÊQUE DE MEAUX (SEINE-ET-MARNE)

Meaux, le 8 janvier 1883.

Je vous remercie, mon cher Monsieur Beaugrand, d'avoir bien voulu m'envoyer votre SAINTE LUCIE.

D'après ce que j'ai pu en lire et le rapport qui m'en a été fait par M. le chanoine DENIS, juge si compétent en cette matière, je vous félicite sincèrement de ce travail consciencieux, qui a dû vous demander de nombreuses recherches. Votre SAINTE LUCIE, écrite avec les intentions les plus droites et les plus pures, sera certainement appréciée par les érudits aussi bien que par les personnes pieuses, et je me ferai un plaisir de la recommander, dans l'occasion, aux fidèles de mon diocèse.

Agréez, mon cher ami, la nouvelle assurance de mon bien sincère attachement.

† AUGUSTE,
Évêque de Meaux.

PRÉFACE

« *Il fut un temps où l'aïeul, entouré de ses fils et de ses petits-enfants, lisait à haute voix, après la prière du soir, la vie du Saint dont le nom s'attachait à la journée du lendemain. Chacun invoquait son saint patron, dont il connaissait la vie dans ses moindres détails* [1]. » *Cet amour et ce culte des saints, si conformes aux prescriptions et à l'esprit de l'Eglise, après avoir été, pendant de longues et glorieuses années, la sauvegarde de la France, furent délaissés, dénigrés, reniés par le* XVIII[e] *siècle. Ce siècle des raisonneurs, mais non pas de la raison, en dépit d'ignobles mascarades ayant pour but de la déifier ! ce siècle, disons-nous, ne pouvait, sans mentir à sa prétendue philosophie, laisser debout la contre-partie la plus vivante de ce qu'il appelait si pompeusement ses immortels principes. Les Saints, en soutenant vaillamment et sans plainte, avec joie même, des combats quotidiens, continuels contre les tendances de la nature, en domptant leurs passions, en compatissant aux épreuves de leur prochain, en proclamant bien haut, par leurs actions plus encore que par leurs paroles, les droits imprescriptibles de Dieu, en meurtrissant leur chair et en faisant à leur Créateur l'offrande de leur sang, ne sont-ils pas, en effet, l'antithèse et la condamnation des révolu-*

1. Général Ambert, *La Civilisation*, numéro du 7 novembre 1881.

tionnaires, flattant les penchants de leurs semblables, abdiquant toute dignité, s'adonnant aux plaisirs les plus honteux, proscrivant, pillant, massacrant ceux qui refusent d'admettre le code des droits de l'homme en guise de nouvel Evangile, et terminant leurs odieuses et sanglantes saturnales par l'assassinat du plus pur et du plus saint des Rois, et de la plus auguste et de la plus noble Famille.

Grâce à Dieu, de nos jours, de savants ecclésiastiques, de pieux laïcs, touchés des besoins de notre génération, si tourmentée par des aspirations diverses et contraires, ont offert à notre méditation d'admirables biographies de saints et de saintes. Qui n'a lu avec émotion, pour ne citer que les principales, les vies de sainte Cécile [1], *de sainte Monique* [2], *de sainte Paule* [3], *de sainte Elisabeth* [4], *de saint Ambroise* [5] *et, plus récemment encore, de la bienheureuse Thérèse de Saint-Augustin* [6]*?*

Entreprendre, après des œuvres si magistrales, vrais modèles d'études hagiographiques, d'écrire la modeste vie de sainte Lucie, n'est-ce pas manquer de prudence, s'exposer à d'inutiles critiques, en un mot, faire acte de folie? D'ailleurs, à côté de ces glorieux héros mêlés par leur vie, plus ou moins longue, à de graves événements historiques, qu'est sainte Lucie? Une jeune fille de grande race, il est vrai; mais, fleur humble et sitôt cueillie, a-t-elle assez vécu pour avoir laissé après elle quelque parfum que nous puissions recueillir?

Voilà ce que penseront les personnes, peu nombreuses, sans doute, sous les yeux desquelles tomberont ces simples lignes. Eh bien! nous l'avouons sans détour, ces réflexions, nous nous les sommes faites à nous-même, quand la première idée de cette étude nous est venue à la pensée.

1. De dom Guéranger.
2. De l'abbé Bougaud.
3. De l'abbé Lagrange.
4. De M. de Montalembert.
5. De l'abbé Baunard.
6. De l'abbé Gillet.

Désireux d'offrir à la douce compagne que Dieu nous a donnée et à l'aînée de nos enfants la vie de leur commune Patronne, nous avons longtemps, et sans succès, recherché autour de nous une biographie de la Vierge de Syracuse. Un jour pourtant, une heureuse inspiration nous fit heurter à la porte du vénérable Évêque de Metz. Nous avions vaguement entendu parler, au cours de nos investigations, d'un culte rendu à sainte Lucie par la capitale de la Lorraine. Notre attente ne fut pas longue : la réponse dépassa nos prévisions. Monseigneur du Pont des Loges eut la grande bienveillance de nous adresser lui-même, avec de précieux encouragements, une biographie de sainte Lucie, due à la plume de M. l'abbé Noël, et la copie authentique d'un bref de Charles IV, empereur d'Allemagne, bref relatif aux reliques de sainte Lucie. Notre parti fut donc bientôt arrêté. Comblé des bénédictions d'un vénérable prélat, trouvant dans cette courte, mais substantielle monographie, de précieuses indications, nous nous sommes résolument mis à l'œuvre. Nous le disons hautement, c'est surtout aux membres du clergé que nous nous sommes adressé pour obtenir les matériaux nécessaires à la composition de notre œuvre modeste; notre dossier s'est bientôt accru dans de telles proportions, que nous nous sommes cru obligé, en conscience, d'en faire part à tous les amis de documents hagiographiques. A cet effet, nous indiquons à la fin de ce volume les sources auxquelles nous avons puisé, et nous reproduisons les extraits les plus intéressants des auteurs par nous consultés.

Nommer ici tous nos honorables correspondants nous semble absolument impossible; nous avons préféré indiquer, en note au bas de chaque document par nous cité, le nom de la personne à qui nous en étions redevable. Nous tenons cependant à leur adresser, à chacun en particulier, du fond du cœur, un hommage public de notre sincère reconnaissance.

Le plan de ce volume est simple. Dans une première partie, nous

retraçons la biographie courte, mais singulièrement édifiante de notre héroïne; en effet, douce et sympathique figure, Lucie n'a fait, pour ainsi dire, que traverser la vie, le front ceint d'une radieuse auréole. A l'âge où, d'ordinaire, les enfants sont surtout préoccupés de jeux et de frivolités, Lucie, sans se laisser atteindre par les aspérités du chemin, qui ne semblent pas même l'effleurer, sans accorder même une pensée distraite aux joies permises de la terre, sans se laisser intimider par les menaces, bientôt exécutées, du préfet qui la fait mettre à mort, les yeux fixés sur l'éternelle perfection, marche, court, vole vers cet abîme insondable, qui l'attire, et elle s'y perd avec une félicité inénarrable.

Dans une seconde partie, nous signalons les hommages rendus de tous temps par l'Eglise, par les arts et les belles-lettres à sainte Lucie de Syracuse, vierge et martyre. Ces hommages réunis forment un faisceau qu'il nous a paru bon de disjoindre, pour les faire mieux connaître et apprécier par notre génération, si avide de renommées bruyantes, si dédaigneuse du mérite vrai, silencieux. Nous n'avons pas la prétention d'avoir découvert tout ce qui se rapporte à sainte Lucie dans le monde entier; nous avons pourtant la douce consolation d'avoir, autant que possible, recherché et rencontré les traits les plus marquants de cet ensemble.

Quelques détails iconographiques trouveront leur place naturelle dans cette seconde partie. Dès maintenant, nous dirons que l'image de sainte Lucie, reproduite sur notre demande, par M. Henri Toussaint, l'un de nos aqua-fortistes les plus distingués, et placée en tête de ce volume, est l'exacte reproduction d'une gravure de Sadler.

Puisse cette esquisse biographique propager le culte de celle qui, par ses vertus admirables et surnaturelles, mérita d'être inscrite au Canon de la Messe, préférablement à tant d'autres vierges, mieux connues et non moins méritantes!

PREMIÈRE PARTIE

SAINTE LUCIE

VIERGE ET MARTYRE

« Fulgebit Lucia in æternum. »

PREMIÈRE PARTIE

BIOGRAPHIE DE SAINTE LUCIE

284—304

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE DE LUCIE. — SON ENFANCE. ELLE FAIT LE VŒU DE VIRGINITÉ.

Lucie ou Luce naquit à Syracuse, l'an 284. L'époque est solennelle et significative, et mérite une mention expresse. L'Église allait bientôt subir, avec l'héroïsme qu'elle avait montré depuis trois siècles, la dernière et la plus cruelle des persécutions. Elle était alors gouvernée, depuis plus d'un an, par le pape saint Caïus (283-296). Ce glorieux pontife, originaire de Dalmatie, comme Dioclétien, son parent, devait occuper le Saint-Siège pendant douze années encore, et souffrir le martyre avec Gavinien, son frère, et Suzanne, fille de ce dernier. Il devait laisser après lui la renommée d'un Pasteur vigilant. Entre autres sages prescriptions, on lui doit celle-ci, de ne jamais ordonner comme évêque que celui qui aurait reçu, préalablement et réellement, les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste, de sous-diacre, de diacre et de prêtre[1]. Après son martyre,

1. « Si quis episcopus esse mereretur, ut esset ostiarius, lector, exorcista, sequens subdiaconus, diaconus, presbyter, et exindè episcopus

son corps fut déposé dans le cimetière de Saint-Calliste (ou Callixte), sur la voie Appienne, le x des calendes de mai 296.

Tout autre était le chef de l'empire romain. Dioclétien (Caïus Valerius Diocletianus, 284-305) était depuis peu revêtu de la pourpre impériale. Né en Dalmatie, l'an 245, fils d'un esclave, il était parvenu, grâce à son courage et à ses talents, au commandement d'une partie de la garde impériale, lorsque Numérien fut assassiné par Aper, son beau-père. L'armée le choisit pour chef et l'élut empereur; immédiatement il perça de son épée Aper, son concurrent, réalisant ainsi la prédiction faite par une devineresse gauloise « que Dioclétien serait empereur, quand Aper serait tué par lui. » Oracle obscur, comme ceux de l'antiquité, laissant à deviner s'il s'agissait de tuer un sanglier (en latin *aper*) ou Aper lui-même.

Avare, sanguinaire, débauché, Dioclétien, qui se faisait appeler Jupiter, seigneur et dieu, donna les plus détestables exemples, détruisant, sans raison, les plus beaux édifices, pour les faire remplacer par d'autres, qui devaient bientôt disparaître à leur tour; accablant d'impôts iniques et exorbitants les peuples soumis à son empire pour grossir son trésor. « Les infamies de Sodome ne lui suffisaient pas, » nous dit Rohrbacher; « son plaisir était de déshonorer les jeunes personnes des premières familles. Partout où il passait, dans ses voyages, les vierges étaient aussitôt enlevées à leurs parents. Il mettait son bonheur et le bonheur de son empire à ne rien refuser à ses passions [1]. »

Peu de temps après son élection, il se donna comme collègue Maximien, qui prit le surnom d'Hercule. C'était le fils d'un ouvrier de Pannonie (la Hongrie actuelle), brave, mais ignorant, perfide, cruel et adonné à la luxure. Dioclétien et Maximien, on le voit, étaient dignes l'un de l'autre; ils se partagèrent alors l'empire, Dioclétien se réservant l'Orient et attribuant l'Occident à son collègue.

ordinaretur. » (Anastase le Bibliothécaire, in Caïum, *Patrologie latine* de Migne, tome CXXVII, p. 1458.)

1. Rohrbacher, tome VI, pages 1 à 3.

L'histoire contient peu de documents sur les premières années de Lucie. Le nom de son père est totalement oublié, mais on a tout lieu de penser qu'il était de race latine.

Sa mère était Grecque, ainsi que le prouve surabondamment son nom d'Eutychia.

Si ses parents étaient peu connus, la tradition nous apprend pourtant qu'ils étaient d'origine illustre et distingués moins encore par leur naissance et leurs richesses que par leurs vertus [1].

La jeunesse de Lucie fut, ainsi, du reste, qu'en témoigne sa glorieuse fin, l'objet de toute la sollicitude de ses parents, de sa mère surtout, qui resta veuve de bonne heure.

Nous aurions aimé à reproduire ces traits charmants qui, dès leur naissance, pour ainsi dire, désignent d'avance, à l'admiration et au respect de ceux qui les entourent, les âmes d'élite; le plus souvent, d'un mot, d'un geste, ces âmes privilégiées esquissent sans recherche toute une vie glorieuse. « L'enfance des saints, » dit excellemment un pieux uteur de nos jours [2], « c'est la fleur avant le fruit. Il s'y révèle d'ordinaire quelque chose de ce parfum de vertu, de cette beauté d'âme qu'on sera ravi d'y rencontrer plus tard, dans l'épanouissement de leur vie. Voilà pourquoi il y a toujours un si grand charme à en recueillir les plus lointains souvenirs. » Cette manière de voir et d'apprécier est la nôtre, et nous aurions glané, avec bonheur, tous ces menus propos, ces réparties fines que chaque mère conserve avec soin au plus intime de son cœur. Nous devons, bien malgré nous, glisser rapidement sur ces années de préparation.

La pieuse enfant, dont nous racontons l'histoire, reçut au baptême le nom de Lucie. Faut-il voir dans ce nom un souvenir de celui que portait sans doute son père? Devons-nous, au contraire, le considérer comme un symbole de la lumière que l'eau sainte promettait à cette jeune âme? n'indique-t-il

1. « Lucia, Virgo Syracusana, genere et Christiana fide ab infantia nobilis. » (Bréviaire romain, 13 décembre.)
2. M. l'abbé Gillet, *La vénérable Louise de France*, p. 28.

pas cette voie lumineuse que notre héroïne n'a cessé de suivre depuis sa naissance jusqu'à son glorieux martyre? « Les noms des premiers chrétiens avaient tous une grande portée significative; les uns désignaient les vertus le plus en honneur, les autres certains dogmes de la religion. Les chrétiens sont souvent appelés dans les textes sacrés *enfants de lumière :* Vos filii lucis estis (I Thessal., v, 5). Quelques noms propres paraissent avoir été inspirés par ces textes [1].... » Nous pouvons, sans crainte d'erreur, affirmer qu'il en fut ainsi du nom de Lucie. Ses parents, élevés dans l'amour et la pratique des saintes Ecritures, n'hésitèrent pas à lui conférer l'appellation qui répondait le mieux à leurs secrètes pensées et à leurs saintes espérances sur cette enfant de bénédiction. N'avaient-ils pas l'intuition, que Dieu concède souvent aux parents chrétiens, que leur fille serait une fervente adoratrice du Dieu sauveur, que ses vertus laisseraient après elle une trace lumineuse qui éclairerait le monde jusqu'à la fin des siècles, que ses yeux contempleraient, comme face à face, l'idéale beauté du Christ, et que cette contemplation intime illuminerait son âme à ce point que de ses yeux corporels jailliraient comme des flammes sanctifiantes, reflets de la lumière du monde?

Chaque jour, comprenant l'importance des premières impressions et d'une bonne éducation, la sage et sainte Eutychia s'efforçait de faire pénétrer dans l'intelligence de sa jeune enfant les enseignements qui convenaient à son esprit encore tendre. Elle l'entretenait des beaux temps de Syracuse; elle lui apprenait à chérir sa patrie, sa seconde mère, courbée sous le joug dur et implacable des Romains; elle lui rappelait ces héros, ces poètes, ces savants qui avaient illustré une ville dont on pouvait être fier encore, malgré ses malheurs. En effet, Syracuse (anc. Syracusa, en italien Siracusa et Siragosa) était alors et depuis longtemps la capitale florissante de la Sicile. Fondée l'an 735 avant Jésus-Christ, par des Corinthiens, sous la conduite d'Archias, elle était restée jusqu'en 484 une répu-

1. M. l'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 440 et suiv.

blique aristocratique; mais souvent agitée par des dissensions intestines, comme en souffrent toutes les républiques, les démocraties d'origine grecque en particulier, où l'ambition de chacun prétend, de sa portion d'autorité, faire le marche-pied d'une puissance sans rivale, Syracuse, ville forte, commerçante, possédant un magnifique temple dédié à Minerve, renommée par toute la contrée pour ses vins et ses blés sans rivaux, avait de tout temps, à ces divers titres, attiré l'attention de voisins turbulents et ambitieux. Tour à tour gouvernée par des rois, par des magistrats républicains, par des tyrans, dont les plus célèbres furent les deux Denys, après avoir glorieusement résisté aux envahissements de divers peuples ennemis, elle finit, l'an 212 avant Jésus-Christ, par succomber, malgré le génie et la défense admirable d'Archimède, et la Sicile tout entière devint la première province romaine et le grenier de l'Italie. A l'époque où commence notre récit, Syracuse était encore et pour peu d'années soumise à la domination de Rome, et partant de Maximien, représenté dans la Sicile par le préfet Paschase, armé de tous les pouvoirs politiques, militaires et judiciaires, et résidant à Syracuse même [1]. Un siècle plus tard, elle devait tomber sous les coups des Vandales, puis des Goths, jusqu'à ce qu'elle devînt la proie des Musulmans en 827.

Insensiblement, le cœur de la mère se dilatait : elle élevait son enseignement; elle montrait à Lucie, autant que l'âge de l'enfant le permettait, le rôle prédominant de la religion parmi tout peuple civilisé; elle lui faisait voir, pour ainsi dire, Dieu châtiant ceux qui l'oubliaient et rendant plus prospères et plus grands ceux qui se soumettaient aux lois divines.

Comme toutes les vraies chrétiennes dignes de ce nom, Eutychia faisait apprendre à Lucie les saintes Écritures, si

1. « Præfectura urbis cunctis quæ intra urbem sunt, antecellat, dignitatibus tantum ex omni parte derivatis, quantum sine injuria ac detrimento honoris alieni ut supra. » Datum 6 Kalend. Jun. Valente A. V. et Valentiniano Jun. Conff. 368. (Codicis Justiniani, lib. I, tit. XXVIII, I. 3). — Urbicaria præfectura omnibus aliis præsideat dignitatibus, id est, ante sedeat. » (Novelle LXII, § 2, tit. XVII, *De consultationibus*.)

respectées, si sincèrement aimées dans ces siècles de foi. Chaque fidèle, en effet, avait, pour sauver ces livres vénérables des mains sacrilèges des païens, pris la douce habitude, encore en usage dans la catholique Irlande [1] et dans quelques contrées privilégiées, de porter pieusement sur sa poitrine les saints Évangiles. Ce doux fardeau centuplait les forces des chrétiens et leur conférait le courage d'affronter les menaces des tyrans.

Dans ces doux entretiens, Eutychia racontait à son enfant les luttes, les triomphes des martyrs, ces vieillards, ces faibles femmes, ces enfants sans défense, qui, pour l'amour du Christ, consentaient à endurer les tourments les plus affreux : les Cyprien, les Eutychien, les Eulalie, les Félicité, les Perpétue, les Valérien, les Cécile, les Pancrace, les Sébastien. Mais la mère et la fille étaient surtout attendries lorsqu'elles se rappelaient le courage héroïque déployé par sainte Agathe. Cette jeune vierge avait quelque trente ans auparavant, sous le règne de l'empereur Dèce, rempli d'admiration la ville de Catane. Arrêtée comme chrétienne, elle avait été conduite devant le préfet Quintien. Celui-ci, ébloui par la grâce et la beauté de la jeune fille, lui avait offert son amour et sa main. Agathe avait repoussé l'un et l'autre avec indignation.

De l'enthousiasme, Quintien passe à la fureur, et, pour dompter cette résistance qui froisse son amour-propre, il torture la généreuse enfant dans son corps et dans son exquise pureté. Il la fait enfermer dans un cachot infect, tenailler avec raffinement, fouetter sans pitié, brûler au fer rougi, puis lui fait arracher les mamelles. Mais pendant la nuit saint Pierre apparaît à la sainte et lui fait recouvrer, par son intervention, l'intégrité de sa chaste personne.

Le préfet ne se possède plus : ce miracle éclatant, loin d'éclairer son incrédulité, l'exaspère; il fait amener la martyre sur la place publique et ordonne qu'elle soit roulée sur des tessons.

1. Lettre de M. l'abbé O'Haulon, curé de Sandymont, par Dublin (Irlande), 19 janvier 1882.

Mais voilà qu'à ce moment l'Etna fait éruption, les populations s'effrayent, la terreur les arme contre le tyran qui a osé, l'imprudent! s'attaquer à cette jeune fille, l'objet du respect universel. Le préfet se rend enfin à cette manifestation unanime; il fait rentrer la vierge admirable dans son cachot, où elle expire doucement, priant Dieu de la recueillir dans ses tabernacles éternels (5 février 251).

A ces récits, l'âme ardente de Lucie s'enflammait : elle comprenait qu'une force surhumaine avait soutenu Agathe au milieu des tourments. Dans le plus intime de son cœur, librement, spontanément, et sans en rien dire à sa mère, elle offre et voue à Dieu sa virginité. Elle veut, elle aussi, faire partie de ce chœur admirable des vierges qui entourent l'Agneau; elle veut, comme Jean, l'apôtre bien-aimé de Jésus, reposer sur le cœur sacré du Sauveur.

Quand Dieu, dans sa miséricorde, veut se choisir une Épouse, il lui fait entendre un langage mystérieux qui l'étonne et la trouble d'abord, mais bientôt la ravit et la déprend de ce qui, jusqu'à présent, avait absorbé son attention. Transportée d'amour et de reconnaissance, cette âme privilégiée s'isole de ce qui l'entoure, pour mieux goûter et savourer ce bonheur sans pareil. Aucun devoir n'est négligé, aucune obligation n'est oubliée, aucune affection n'est sacrifiée; mais toujours cette même voix chante, tour à tour grave et douce, sans cesser d'être mélodieuse. Ses accents sont pénétrants et se perçoivent distinctement, malgré les bruits, les murmures de la foule.

En dépit de ces appels réitérés, l'âme hésite parfois; elle a peur de troubler la douce quiétude ou d'augmenter les souffrances de ceux qui lui sont chers. Ne va-t-elle pas abandonner des êtres tendrement aimés? Son absence ne sera-t-elle pas la cause de grands maux, d'amers chagrins pour les autres, et pour elle-même de remords?

Enfin, cette âme est-elle bien réellement et entièrement détachée des liens terrestres qui la retiennent captive?

Mais Dieu a parlé, et malgré les obstacles et les difficultés,

malgré les épreuves et les luttes, malgré les larmes et les supplications des parents et des amis, malgré les déchirements intérieurs, que le monde ne peut soupçonner, l'âme répond généreusement à cette vocation : « Me voici, Seigneur ! j'étais au sein de ma famille qui m'aime et me chérit, entourée d'amis fidèles ; le monde me souriait, non le monde et ses plaisirs dangereux et défendus, mais les gais entretiens, les douces causeries, les lectures attachantes. Eh bien, Seigneur ! puisque vous me faites cet honneur insigne de me destiner une place choisie parmi vos Épouses, j'abandonne tout, Seigneur, et, brisée, pantelante, éperdue, je me jette à vos genoux. Le sacrifice est pénible ; mais vous en êtes la récompense, mon Dieu ! cela suffit. Vous m'avez appelée : me voici ! disposez de moi, comme il vous plaira. *Ecce ancilla Domini ; fiat mihi secundum Verbum tuum* [1] ! »

Et tandis que les sanglots étouffent le père, la mère, la famille entière, les amis, la douce jeune fille détache chacun des bras qui l'enchaînent dans une étreinte pleine d'amour, et, seule, les yeux voilés de larmes, le cœur déchiré par les adieux de tous, mais embrasé de l'amour de son Dieu, lui offre sa vie tout entière.

Et les neuf chœurs d'Esprits célestes, unissant leurs chants harmonieux, se mêlent aux vierges de l'Agneau et font escorte à cette douce fiancée.

Eutychia ne sait ce qui vient de se passer dans l'âme de sa fille ; mais elle ne sera pas longtemps sans signaler dans le jeune cœur les traces de la grâce divine. Elle constate avec un bonheur indicible, que comprendra toute mère digne de ce nom, que Lucie est plus douce, plus attentive à ses enseignements, plus pieuse, plus exacte à remplir ses devoirs religieux. Elle s'aperçoit que sa fille a de plus longs entretiens avec le prêtre : elle constate chez elle plus de retenue, une exquise pudeur (si bien nommée *verecundia* par les Latins, dans leur style concis et expressif), qui se trahit extérieurement par la

1. Salutation angélique.

teinte rosée de son gracieux visage, miroir fidèle où se reflètent les émotions les plus passagères ; elle voit tout cela, et sans doute, par une intuition qui fait rarement défaut aux mères, elle comprend le mystère sublime dont le cœur de Lucie vient d'être le théâtre. Elle respecte ce secret de Dieu, elle s'abîme aux pieds du Créateur, auquel s'adressent ses pleurs d'attendrissement, l'expression de sa reconnaissance.

Elle s'efforce, elle dont la vie est si pure et si conforme aux prescriptions de l'Eglise, d'imiter la douceur inaltérable, la pureté sans mélange de sa noble fille. Tant il est vrai que le bon exemple, de quelque part qu'il vienne, produit toujours de salutaires effets sur ceux qui en sont les témoins.

CHAPITRE II

LUCIE EST DEMANDÉE EN MARIAGE. MALADIE DE SA MÈRE.

Les grâces naturelles de Lucie, perfectionnées par l'éducation religieuse et solide qu'elle devait à sa mère, les immenses richesses et la haute situation de sa famille, ne devaient pas manquer d'attirer les yeux sur sa personne. Plusieurs partis se présentèrent, entre autres un jeune Syracusain, noble de naissance, ainsi que Lucie, et distingué entre tous. Sa demande fut agréée par Eutychia, qui, dans un entretien particulier, annonça à sa fille qu'elle venait d'autoriser ce jeune homme à se présenter devant elle.

Alors un combat terrible se livre dans l'âme de Lucie. Heureuse Fiancée du Christ, elle ne peut arrêter un instant sa pensée sur un époux terrestre. Elle se croit bien appelée de Dieu à participer au banquet des Vierges; une hésitation pénible et courte se produit pourtant au plus intime de son être. Non pas certes qu'elle soit touchée par les avantages de l'union que lui propose sa mère, non; mais, dans son admirable simplicité, elle se demande avec angoisse si Dieu ne permet pas qu'il lui soit parlé de mariage par sa mère, parce qu'il trouve imprudent le vœu qu'elle a fait si généreusement quelques années auparavant. Peut-être Dieu ne la juge-t-il pas digne de la gloire sans pareille attachée à la virginité? La

virginité est-elle bien réellement préférable au saint état du mariage ? Dieu n'a-t-il pas attaché une bénédiction particulière à l'union de l'homme et de la femme? Le divin Sauveur lui-même n'a-t-il pas daigné prendre part aux joies des noces de Cana? Si la pratique de la vertu de chasteté dans les liens du mariage était plus agréable au Créateur que la pratique de la virginité? Ce doute la torture. Un siècle plus tard, elle aurait pu entendre l'illustre fils de sainte Monique s'écrier : « O que la fécondité qui fait produire les fruits des prières et des bonnes œuvres que l'on retrouve dans le ciel est bien plus heureuse et plus désirable que celle qui donne des enfants sur la terre [1] ! » et, plus près de nous, l'angélique saint Thomas d'Aquin résoudre négativement cette question avec l'autorité qui s'attache à ses décisions [2].

Cette lutte prend bientôt fin. Le calme renaît. Persuadée plus que jamais que Dieu lui réserve, malgré tout et quoi qu'il arrive, une place spéciale parmi ses Vierges, mais, d'autre part, habituée à se rendre au moindre désir de sa mère, Lucie garde un respectueux silence sur la présentation qui vient de lui être faite. Elle croit pourtant qu'il lui est permis de faire observer à sa mère que, ce noble compatriote étant païen, elle ne peut, elle chrétienne, s'unir à lui sans de grands dangers pour sa foi. Pourra-t-elle se rendre librement aux assemblées des chrétiens et continuer la pratique de ses bonnes œuvres ?

Mais, soit qu'Eutychia fût assurée suffisamment de la fermeté de sa fille, soit qu'elle eût la secrète espérance que celle-ci ramènerait son époux des ténèbres du paganisme à la lumière éblouissante du christianisme, elle ne s'arrêta pas longtemps à cette objection. Elle l'avait depuis longtemps prévue; du reste, aucune loi ecclésiastique ne s'opposait alors à ces sortes d'unions, que l'Eglise tolère encore aujourd'hui dans les pays païens. « On sait, en effet, que l'Eglise dispense plus facilement de l'empêchement résultant de la disparité du culte, lorsqu'il

1. Saint Augustin, Lettre CL, à Proba et à Julienne, p. 253.
2. Ex *Summâ* sancti Thomæ, secunda secundæ, article 152, tome V.

s'agit d'un mariage entre la femme catholique et l'homme protestant, que lorsqu'il s'agit d'un mariage entre la femme protestante et l'homme catholique, et qu'il en est de même par rapport au mariage entre le chrétien et l'infidèle [1]. »

Cette mesure prouve une fois de plus quelle influence réelle possèdent les femmes et comme ceux qui les entourent font plus facilement le bien ou le mal, suivant l'exemple qu'elles donnent.. N'est-ce pas une femme, pour ne pas remonter trop haut dans l'histoire, qui, au milieu des lâchetés des apôtres et des disciples, malgré les menaces et les moqueries des Juifs, eut le courage de consoler le Sauveur sur le chemin du Calvaire et d'essuyer sa face adorable, souillée par le sang et les crachats? N'est-ce pas une vierge qui, par sa soumission entière à l'inspiration divine et par la pureté angélique de sa vie, mérita de rendre au roi de France son royaume et son drapeau en péril? N'est-ce pas une femme héroïque qui soutint le pontife Grégoire VII, abandonné par ses alliés, et lui fourni l'argent et les armes nécessaires pour le salut de la Papauté?

Hélas! ne sont-ce pas aussi les femmes qui pervertissent les nations les plus florissantes, en amollissant les caractères et en asservissant les hommes à leurs passions honteuses et à leur ambition?

Déjà, de son temps, Horace lui-même, le voluptueux Horace, n'est-il pas obligé de reconnaître [2], que le peuple romain se perd sous la mauvaise inspiration des femmes? et, de nos jours, le citoyen de Genève n'a-t-il pas dépeint, en traits ineffaçables, dans les lignes suivantes, le navrant spectacle d'une société, dominée par les courtisanes :

« Lâchement dévoués aux volontés du sexe que nous devrions protéger et non servir, nous avons appris à le mépriser en lui obéissant, à l'outrager par nos soins railleurs, et chaque femme de Paris rassemble dans son appartement un sérail d'hommes, plus femmes qu'elles, qui savent rendre à la beauté

1. R. P. Ventura, *La femme catholique*, page 3.
2. *Odes*, livre III, Ode 6e, ad Romanos.

toutes sortes d'hommages, hors celui du cœur dont elle est digne [1]. »

Loin de se laisser abattre par ce commencement de résistance à ses vœux les plus ardents, Lucie vit dans cette épreuve une occasion nouvelle de prouver à Dieu la solidité de son amour et la fermeté de son espérance au moment où il semblait l'abandonner. Elle comprit que son divin Époux voulait mettre à l'épreuve sa foi; elle s'humilia, se reprochant les moindres imperfections qui, pensait-elle, avaient pu l'éloigner, et s'efforça, par ses prières, ses pénitences et sa tendre piété, de rappeler, pour ainsi dire, à Dieu le choix qu'Il avait fait d'elle quelques années auparavant. Puis, confiante et tranquille, elle s'abandonna complètement à la direction qu'il plairait à Dieu de lui indiquer, certaine qu'un jour viendrait où la volonté divine s'imposerait à tous d'une façon irrésistible.

Grande et sublime leçon, que notre siècle d'indifférence et de scepticisme aurait tant besoin de comprendre et de suivre! Une faible fille, malgré tous les obstacles qui semblent s'opposer à la réalisation de ses pieux desseins n'hésite pas un instant, prie Dieu de manifester clairement sa puissance et marche sans peur au milieu des ennemis de sa foi.

Dieu ne voulut pas se laisser vaincre en générosité par sa créature. Pour bien prouver que la prière humble et pressante trouvera toujours bon accueil auprès de lui, peut-être aussi pour faire comprendre à Eutychia l'imprudence qu'elle avait commise en confiant à un infidèle l'âme et le cœur de sa fille, Il frappa un grand coup. Eutychia fut prise d'un flux de sang, dont elle souffrit pendant quatre années, malgré les remèdes et l'habileté de tous les médecins.

Lucie fut sans doute la seule à penser que cette maladie était une punition pour sa mère et un signe pour elle-même que Dieu la couvrait toujours de son regard paternel. Les visites du jeune patricien diminuèrent tout naturellement, l'état

1. Rousseau, citoyen de Genève, à d'Alembert, cité par le R. P. Ventura, page 20.

de santé d'Eutychia ne permettant pas à ce jeune homme d'unir, pour le moment, son sort à celui de Lucie. Pendant ces quatre années, la piété de celle-ci se développa de plus en plus, ses prières devinrent plus nombreuses et plus ferventes. Enfin, obéissant à une secrète inspiration du ciel, elle conjura sa mère de ne plus désespérer de sa guérison et de faire au tombeau de sainte Agathe un pèlerinage dont elle attendait, disait-elle, des grâces merveilleuses.

En effet, la renommée de la bienheureuse vierge sainte Agathe augmentait de jour en jour dans la province de Sicile, et le peuple se portait en foule à Catane, distante de Syracuse de cinquante milles (environ quarante-neuf kilomètres), pour y vénérer les restes précieux de cette jeune martyre [1]. Les païens eux-mêmes suivaient l'impulsion générale, espérant être secourus, en ce lieu, dans leurs maladies et leurs dangers.

Eutychia se laissa gagner par les supplications de sa fille, d'autant plus qu'au milieu des épreuves qu'elle traversait depuis plusieurs années sa foi s'était accrue.

1. Manuscrit du XII[e] siècle, page 1[re]. — Mombritius, *Passio sanctæ Luciæ*, page 1. — Surius, page 247. (Voir aux *Annexes*.)

CHAPITRE III

LUCIE SE REND A CATANE AVEC SA MÈRE.
EUTYCHIA EST GUÉRIE. — RÉVÉLATION DE LUCIE.

La mère et la fille partirent donc ensemble, le 5 février 301 [1], et parvinrent bientôt au tombeau de la martyre. Elles s'agenouillèrent pieusement pour assister aux saints offices, Eutychia surmontant les douleurs cuisantes qui l'avaient réduite à un grand état de faiblesse. Pendant la célébration des saints mystères, l'un des officiants récita le passage de l'Évangile où est rapportée la guérison de l'hémorroïsse au simple contact du vêtement du Sauveur [2]. Frappée de cette coïncidence heureuse, pleine d'un doux espoir, Lucie dit à Eutychia : « O mère! si « vous croyez à ce qui vient d'être lu, soyez assurée qu'Agathe « a mérité et obtenu du Christ, pour le nom de qui elle a souf- « fert le martyre, d'être pour toujours en sa divine présence; « prosternez-vous auprès de son sépulcre, et vous serez sau- « vée [3]. »

L'office terminé, tous les assistants se retirèrent, à l'exception de nos deux Syracusaines, qui s'empressèrent de courir à la châsse contenant les reliques de sainte Agathe et redoublèrent de ferveur et d'insistance. Bientôt Lucie fut prise d'un sommeil

1. L'abbé Noël, *Sainte Lucie,* page 9.
2. Saint Mathieu, IX, 20-22.
3. Bréviaire romain, 13 décembre.

mystérieux, pendant lequel elle aperçut Agathe, entourée d'esprits célestes, richement vêtue, ornée de pierreries, ainsi qu'il convient à une reine. En effet, « toute vierge est reine, » dit saint Ambroise, « soit parce qu'une vierge consacrée à Dieu est Epouse du plus grand des souverains, soit parce que, domptant ses passions qui forment le plus honteux esclavage, elle acquiert un nouvel empire sur elle-même [1]. »

Agathe s'exprimait en ces termes : « Ma sœur Lucie, vierge vouée à Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous pouvez obtenir vous-même à votre mère? Car votre foi lui est venue en aide, et la voilà guérie. Vous avez, en effet, préparé dans votre virginité un sanctuaire agréable à Dieu. De même que, grâce à moi, Jésus-Christ a rendu célèbre la ville de Catane, de même la ville de Syracuse sera glorifiée, grâce à vous [2]. »

Rien de simple comme ce récit! on croirait entendre un passage de la Bible [3].

Il ne rappelle à aucun point de vue les narrations des fausses extases, dont se croient l'objet les hallucinés, les hystériques, les cataleptiques. Lucie n'est point représentée la face convulsée, les yeux fixes ou hagards, les membres agités de secousses violentes ou privés de tout mouvement. Non, rien de semblable. Elle n'a pas cru à une fausse apparition; elle n'a pas été le jouet d'une illusion des sens. Ce qu'elle a entendu a bien et réellement été dit par Agathe. Une preuve, en dehors de l'autorité qui s'attache aux traditions de l'Eglise, suffira pour établir ce point, qui nous paraît indiscutable : c'est la guérison d'Eutychia, qui se produisit sans aucun retard.

1. *De Virginitate*, p. 221.
2. Bréviaire romain, 13 décembre.
3. *Somnus Luciam arripuit.* » (*Legenda aurea*, Jacques de Voragine, 13 décembre.) [Voir aux *Annexes*.] — « *Somno Lucia Virgo arripitur.* » (Surius, 13 décembre.) [Voir aux *Annexes*.] « *Lucia somno arrepta.* » (Vincent de Beauvais, *Speculum hystoriale.*) [Voir aux *Annexes*.] — « *Somnum Lucia Virgo arripuit.* » (Manuscrit de Montiéramey du XIIe siècle.) [Voir aux *Annexes*.] — « *Orante sancta Lucia apparuit ei beata Agata et consolabatur ancillam Christi.* » (Bréviaire romain, 13 décembre.)

A peine éveillée de cette somnolence mystérieuse, Lucie dit à sa mère : « Mère, mère! vous êtes guérie [1]! »

Immédiatement, en effet, Eutychia, naturellement émue, se releva, entièrement délivrée d'une maladie qu'on avait crue désespérée. Pleine de reconnaissance, elle se prosterna devant le Seigneur, adressant au ciel un hymne dans lequel s'exhala l'expression de son bonheur et de sa gratitude.

Devant ce fait réel, indéniable, de la guérison miraculeuse d'Eutychia, devant la manifestation du culte rendu depuis seize siècles à Lucie, par l'Église, si sage, si prudente, qui a reproduit dans son office les paroles mêmes adressées à la vierge de Syracuse par la vierge de Catane, nous n'insisterons pas davantage, persuadé que les incrédules s'inclineront en silence, comme se sont inclinés les critiques, les auteurs de toute nation et de tout temps, sauf deux disciples de l'école de Port-Royal, Le Nain de Tillemont et Baillet. Ces deux philosophes, en vrais jansénistes qu'ils étaient, ont osé seuls s'attaquer à cette gloire si pure et si unanimement respectée de Lucie, comme ils s'étaient attaqués à celle de sainte Cécile et de tant d'autres saints. On lira avec intérêt et profit la réfutation sans réplique que l'éminent et si regretté Restaurateur de l'ordre de Saint-Benoît [2] a faite de ces dangereuses et fausses théories qu'il apprécie en termes dans lesquels perce sa noble et juste indignation de fervent catholique, fermement attaché à l'Église romaine et au Saint-Siège, ce Phare lumineux, d'où descend sur les chrétiens le rayon de la vérité. Voici comment Tillemont [3], « l'un des plus savants et des plus dangereux adeptes de Port-Royal, l'un de ces hommes qui ont éteint en eux, par la servitude de l'orgueil et de l'esprit de système, ce sens que le Créateur nous a donné pour discerner la vérité du roman, » et Baillet [4], « nouvel et fougueux adepte de cette téméraire critique »; voici, disons-nous, comment ces hommes funestes

1. Brévaire romain, 13 décembre.
2. Dom Guéranger, *Vie de sainte Cécile*, pages 293 et suiv.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

apprécient les actes de sainte Lucie, notamment l'apparition de sainte Agathe : « Ces faits, dans la simplicité desquels nous devons chercher la vérité, sont représentés dans ses Actes avec des ornements qui ne servent qu'à nous les rendre suspects. Ils sont suivis d'autres faits, dont quelques-uns sont manifestement contraires à la vérité et quelques autres peu probables [1]. » Quant à fournir des preuves de cette assertion, quant à l'essayer même, Baillet n'ose ni ne peut. Aussi, devant ces attaques absurdes et de parti pris, nous nous sentons saisi d'une immense pitié, et nous passons.

Du reste, cette apparition d'Agathe, cette extase de Lucie, sont-elles donc des faits isolés, sans précédents, sans conséquents? On nous pardonnera d'en rappeler quelques autres. Que de fois, sous l'ancienne Loi, le Créateur n'a-t-Il pas apparu lui-même ou n'a-t-Il pas adressé des avertissements mystérieux, à Adam, à Abraham, à Samuel, à Moïse; et, depuis l'ère nouvelle, Jésus-Christ n'a-t-Il pas comblé de la même faveur les apôtres; saint Pierre; enfin, plus près de nous encore, la bienheureuse Marguerite-Marie, la vierge apôtre du Sacré-Cœur!

La Vierge immaculée n'a-t-elle pas, dans les circonstances graves, obtenu de son divin Fils l'autorisation de se montrer sur la montagne de la Salette, dans la grotte de Lourdes, à des âmes simples, plus aptes qu'aucunes autres à voir et à écouter la Reine de toute pureté, à retenir ses avertissements?

Au retour de ce pèlerinage, qui ne le cédait en rien, ni par le nombre ni par la foi des fidèles qui en faisaient partie, aux grandes démonstrations de nos jours, si dénigrées par ceux qui n'en comprennent pas la haute portée, Lucie, qu'un auteur du XVIIe siècle, dans un panégyrique digne d'être lu [2], proclame une femme forte contre le monde, contre la chair et contre Satan, Lucie, voyant Eutychia encore tout émue par la grâce particulière dont elle venait d'être l'objet, comprit que l'occasion était favorable pour révéler à sa mère le vœu qu'elle

1. Voir aux *Annexes*.
2. Marchant, *Vitis florigera*. (Voir aux *Annexes*.)

avait fait. Après s'être recommandée d'une manière spéciale à son Ange gardien et à la bienheureuse Agathe, sa protectrice, elle dit donc à sa mère : « Mère ! au nom de celle qui, par ses « prières, vient de vous obtenir votre guérison, je vous supplie « de ne plus me reparler d'un époux terrestre et de ne plus « compter sur ma postérité. Je suis l'heureuse Fiancée de mon « Sauveur, je suis son humble servante pour l'éternité; je « vous serai donc reconnaissante, ô ma mère, de me remettre « les biens que vous aviez l'intention de me donner à l'occasion « de mon union avec ce jeune Syracusain, qui m'aurait fait « perdre le trésor de ma virginité. Ces biens, je les distribuerai « aux pauvres, les membres souffrants du Christ, qui sera le « gardien et la récompense de ma chasteté [1]. »

Eutychia, malgré la douleur qu'elle ressentait à la pensée de quitter sa fille, ne souleva aucune objection; ce qu'elle avait pressenti se réalisait à la lettre. Son cœur maternel se serra douloureusement; mais, devant un ordre de Dieu, elle s'inclina sans murmure. En ce qui concernait la dot, elle répondit à Lucie : « Ma fille, depuis neuf ans que votre père est mort, j'ai conservé sans en rien perdre les biens qu'il a laissés; je les ai plutôt fait fructifier. Pour ma fortune personnelle, vous la connaissez mieux que moi (la maladie d'Eutychia et la confiance qu'elle avait en sa fille l'avaient sans doute amenée à se décharger sur celle-ci de la gestion de ses propriétés) ; attendez donc qu'il plaise à Dieu de me retirer de ce monde, et quand vous m'aurez fermé les yeux, vous ferez ce qu'il vous plaira de ce que vous recueillerez [2]. »

Eutychia était du nombre de ces chrétiens qui sont généreux en paroles, mais qui oublient la promesse si formelle et si encourageante du Sauveur : « En vérité, je vous le dis, tout ce que vous ferez au moindre de mes frères, c'est à moi-même que vous le ferez [3]. » Elle voulait bien faire aux pauvres des distributions larges et abondantes, mais elle restait encore

1. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.
2. *Id.*
3. S. Matth., xxv, 40.

trop attachée aux biens de ce monde. Sa fille, au contraire, avait mieux profité des enseignements évangéliques apportés à Syracuse d'abord par saint Pierre (en l'an 42) et plus tard par saint Paul, l'Apôtre des gentils (59). Elle ne perdait pas de vue « le grand principe qui veut que, d'un côté, l'on fasse briller aux yeux des hommes la lumière des bonnes œuvres, tandis que d'autre part la main qui remplit la lampe verse son huile en secret et n'est connue que de Celui à qui rien n'est caché [1]. » Elle insista donc respectueusement en ces termes: « Mère, permettez-moi de vous faire observer qu'il n'y a pas « grand mérite à donner à Dieu au moment de mourir ce « qu'on ne peut emporter avec soi dans la tombe; au con- « traire, si vous voulez vous rendre agréable à la Providence, « donnez dès maintenant ce que vous pourriez encore légiti- « mement garder. Le sacrifice que vous vous imposerez en « agissant ainsi sera plus méritoire que toutes vos autres « actions [2]. »

Quelle fermeté de langage! comme Lucie comprenait la sublime mission que tout vrai chrétien doit remplir autour de lui, non seulement par l'exemple, mais aussi, lorsque la charité le demande, par de sages paroles, dites à propos. C'est bien ainsi que nous aimions à nous figurer cette douce jeune fille : aimable, bonne, mais en même temps inébranlable dans ses principes; prudente, en ce sens qu'elle ne brusque rien, mais qu'elle sait profiter de l'occasion que Dieu lui offre; chérissant sa mère, mais aimant Dieu par-dessus tout; s'oubliant toujours et en tout; ne pensant qu'à faire le bien; d'une pureté de mœurs irréprochable, d'une délicatesse de conscience écartant jusqu'à l'ombre du mal, mais excluant le scrupule, comme indigne de Dieu et funeste à l'avancement dans la vraie perfection. Telle est bien la vierge, dans ce qu'elle a de plus délicat et de plus suave. Aussi quel concert de louanges depuis seize siècles! Les auteurs ont chanté cette aimable vierge avec une grande délicatesse et une grande variété de

1. Cardinal Wiseman, *Fabiola,* page 119.
2. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.

rythmes ; mais tous ont célébré, à l'envi, sa tendresse et sa bonté.

Eutychia se laissa persuader par sa fille, inspirée de Dieu. Elle fit à cette généreuse enfant un abandon complet de sa dot.

Elles arrivèrent donc, toutes les deux, à Syracuse, louant et bénissant Dieu des grâces inénarrables dont il les avait comblées.

CHAPITRE IV

LUCIE DISTRIBUE SON BIEN AUX PAUVRES.
COLÈRE DE SON FIANCÉ. — IL LA LIVRE AU PRÉFET PASCHASE.

La mère et la fille donnèrent immédiatement suite à leur projet : elles vendirent leurs immenses richesses, leurs pierreries, leurs terres, leurs ameublements, et en distribuèrent le prix aux pauvres, aux veuves, aux orphelins, aux prisonniers. La nouvelle d'un dépouillement aussi complet se répandit de proche en proche et produisit une merveilleuse édification parmi les fidèles. Les chrétiens hésitants reprirent courage et se firent un titre de gloire d'imiter le noble exemple donné par ces patriciennes. Tant il est vrai, comme l'a dit l'éminent cardinal Wiseman, que nous avons tant de plaisir à citer, que « quand la vaisselle et les bijoux d'une noble famille étaient publiquement évalués et vendus, quand le prix en avait été distribué aux pauvres, ce devait être là un magnifique exemple de charité qui consolait l'Église, animait les âmes généreuses, faisait rougir les avares, touchait le cœur des catéchumènes et attirait les bénédictions et les prières sur les lèvres de l'indigent [1]. »

La distribution terminée, Lucie, heureuse de pouvoir enfin réaliser la promesse qu'elle avait faite à Dieu, supplia Euty-

1. *Fabiola*, p. 119.

chius, le vénérable évêque de Syracuse, de l'agréer parmi les vierges consacrées au Seigneur. En temps ordinaire, bien que l'Église permît de professer la virginité (dans une sorte de noviciat, conférant à la jeune fille l'appellation de *Deo devota* [1]) dès l'âge de douze ans, l'âge nubile d'après la loi romaine, pourtant elle fixait à un âge plus reculé, vingt-cinq ans, l'époque de la consécration solennelle, dans laquelle les vierges recevaient de la main du pontife le voile sacré ou *flammeum virginale* [2], un ornement d'or pour la tête, appelé *mitrella*, et parfois un anneau d'or. On les appelait alors *Deo sacratæ*, ou *Virgines Dei,* ou enfin *Christo dicatæ* [3]. Mais, à l'approche des persécutions, l'Eglise, voulant armer les brebis privilégiées du troupeau du Seigneur en vue des combats qu'elles devaient soutenir, leur permettait de devancer l'âge de leur consécration. La conduite irréprochable, les mœurs pures de Lucie, la régularité, la sagesse, la charité qu'elle apportait dans toutes ses actions, la faveur dont Dieu venait de la rendre l'objet, étaient certes plus que suffisantes pour rassurer le prélat. Elle fut donc admise dans le collège sacré des vierges, brillant alors de tout son éclat, grâce aux Agnès, aux Eulalie, aux Dorothée, aux Euphémie, aux Marcienne, aux Basilisse. Dès ce moment, notre héroïne s'appliqua avec une ardeur nouvelle aux exercices de piété, de pénitence et aux devoirs de sa profession. Elle avait peu de modifications à opérer dans sa manière d'être, déjà si conforme aux prescriptions de l'apôtre saint Paul et du pape saint Clément; elle revêtit pourtant des habits plus sévères et se montra encore plus assidue dans la visite des prisonniers, dans l'assistance aux offices, et redoubla ses privations. « Sainte Lucie, » dit Honorius d'Autun, « a méprisé durant sa vie, la faveur trompeuse des hommes et la vaine beauté des choses de ce monde; c'est pourquoi elle a mérité de recevoir, à titre de récompense,

1. C'est ainsi, on le remarquera, que sainte Agathe appela Lucie, lorsqu'elle lui apparut en extase. (Voir, aux *Annexes,* les auteurs déjà cités.)
2. Abbé Martigny, p. 277.
3. *Id.*, p. 663.

la faveur divine et la beauté éternelle, dont dispose seul le Christ; et, parce qu'elle a craint Dieu, elle sera constamment louée par les anges et les bienheureux, et sera éternellement riche des fruits de ses bonnes œuvres [1]. »

Ces ventes réitérées inquiétèrent le jeune Syracusain, qui n'avait pas encore, sans doute, perdu tout espoir d'obtenir la main de Lucie. Il était païen, avons-nous dit, et ne pouvait comprendre la sublimité de cet abandon complet. Craignant de voir disparaître la dot à laquelle il se croyait le droit de prétendre, il demanda donc à la nourrice de Lucie pourquoi celle-ci se dépouillait ainsi de ses biens. Cette femme lui fit une réponse dans laquelle perçait moins encore la finesse qu'une connaissance approfondie de la doctrine du Sauveur. « Lucie, » répartit-elle, « a trouvé l'occasion d'acquérir un bien précieux en échange de toutes ses propriétés; c'est pourquoi elle n'a pas hésité à se défaire de tout ce qu'elle possédait [2]. »

Elle paraphrasait ainsi la parole du Sauveur : « Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro, quem qui invenit homo abscondit, et præ gaudio illius vadit, et vendit universa quæ habet, et emit agrum illum [3]. »

Le gentilhomme ne demandait qu'à être rassuré; il crut à cette parole. Mais bientôt il apprit que, loin d'augmenter son revenu, Lucie le distribuait aux pauvres, aux veuves, aux orphelins. Aussitôt, furieux d'avoir été dupé plus encore peut-être que de voir anéantir la fortune qu'il se croyait destinée, en tous cas, oubliant les tendres propos qu'il tenait autrefois à sa fiancée, les doux entretiens qu'il avait eus avec elle, il ne craignit pas, dans un accès de rage, de la dénoncer comme chrétienne au préfet Paschase. C'était conduire cette jeune

1. « Sancta Lucia fallacem gratiam hominum sprevit et vanam pulchritudinem rerum contempsit, ideò veram gratiam et æternam pulchritudinem Christum habere meruit; et quia Deum timuit, ab Angelis et sanctis laudabitur atque de fructu manuum suarum in portis vitæ ditabitur. » (Honorii August., *Speculum Historiæ*, Die Dominica [*Patrol. lat.* de Migne, tome CLXXII], dû à l'obligeance de M. l'abbé Denis, chanoine à Meaux.)

2. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.

3. S. Matth., XIII, 44.

fille à une mort certaine. En effet, parmi les attributions du préfet de la ville, l'une des plus importantes était celle de juger les citoyens prévenus de faire partie de sociétés illicites [1] ; or les chrétiens étaient précisément accusés de faire partie de sociétés secrètes et défendues, d'accomplir en mystère les actes les plus odieux et de se livrer aux débauches les plus honteuses; tandis que, comme le démontre si éloquemment Tertullien [2], dans leurs assemblées, présidées par des vieillards vertueux et sans tache, les chrétiens priaient Dieu pour l'Église, pour les empereurs, recevaient de la main de leurs prêtres le corps sacré du Sauveur, et s'excitaient mutuellement à la vertu, au martyre.

Comme chrétienne, Lucie était donc justiciable du préfet Paschase, qui, cela était hors de doute, se montrerait inexorable; car un premier édit d'extermination, bientôt suivi d'un second et d'un troisième, avait paru à Nicomédie, le 24 février 303, fête des Terminales. Enfin un quatrième, plus terrible que les précédents, datant du commencement de l'année 304, remplit de ruines tout l'empire romain. Il ordonnait de massacrer les fidèles, les prêtres, les évêques, de piller et de brûler les églises et autres lieux de réunion des chrétiens et le livre des saints Evangiles. « La persécution, » dit Lactance, témoin oculaire de ces scènes de carnage, « désolait toutes les provinces de l'empire, et hormis les Gaules, depuis l'orient jusqu'à l'occident, tout gémissait sous la fureur de ces trois barbares (Dioclétien, Maximien [Augustes] et Galère [César]). Quand j'aurais cent langues et cent bouches et une voix de fer, je ne pourrais pas raconter les divers tourments dont les fidèles furent affligés [3]. » Aucun de ces détails n'était ignoré du jeune Syracusain, mais le ressentiment étouffa en lui le cri de la plus vulgaire pitié. Il lui paraissait doux de

1. Digeste, livre I, tit. 12, *De officio præfecti urbis*, § 14 : « Divus Severus rescripsit, eos etiam, qui illicitum collegium coïsse dicuntur, apud Præfectum urbis accusandos. »
2. *Apologétique*, pages 95 et suiv.
3. *Mort des persécuteurs de l'Eglise* (Panthéon littéraire). — Bibliothèque nationale, 174 (1), C, p. 474.

venger d'un seul coup la majesté des dieux et son amour-propre outragé.

En abordant la fin de cette biographie, nous le confessons franchement, nous nous sentons écrasé par notre impuissance. Une plume plus exercée que la nôtre serait indispensable pour retracer les dernières scènes d'un drame qui va se dénouer au ciel.

En effet, nous assisterons au spectacle le plus fait pour attendrir les cœurs endurcis. Une jeune fille de vingt ans, dans tout l'épanouissement de cet âge, où la grâce est sa plus belle parure et son plus grand charme, va se trouver seule et sans défense, exposée aux attaques d'un magistrat rusé et capable de tout.

Le paganisme expirant livre ses derniers combats, frappe ses derniers coups. Encore quelques années, et Constantin le Grand, proclamé empereur, rendra tout son lustre et tout son prestige à la puissance du Christ; mais, jusqu'à l'heure de la délivrance, plusieurs milliers de victimes répandront leur sang généreux dans les amphithéâtres. Pleins de rage de se sentir impuissants à dompter les chrétiens, de voir la proie leur échapper, les bourreaux redoublent d'audace, de hardiesse, de cruauté [1]. Ils veulent avant tout complaire à leur divin empereur. Plus que jamais, en effet, Dioclétien veut s'assimiler à un dieu; plus que jamais, il a la vaine et inutile prétention d'être le pontife suprême, en même temps que le maître de l'univers, et de régler les matières spirituelles, comme celles de l'ordre temporel. Plus que jamais, aveuglé par les basses flatteries de ses courtisans, par les oracles obscurs de ses aruspices, l'empereur croit qu'il importe au bien de Rome que les chrétiens périssent. On était, à cette heure solennelle, si convaincu que le christianisme allait disparaître, que Dioclétien ne craignit pas, dans son fol orgueil, de faire frapper des médailles sur lesquelles on lit encore ces mots significatifs : « *Nomine Christianorum deleto* [2]. »

1. Voir mémoire de M. Aubé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 8 octobre 1880), dû à l'obligeance de M. Charles Paeile, à Lille.
2. Gruter, *Inscript. antiq.*, p. 280 (cité par l'abbé Noël, p. 20).

Paschase, le préfet de Syracuse, est la personnification la plus accusée de ce césarisme aux abois, toujours vaincu, jamais anéanti, qui prétend, non pas, comme on le répète de nos jours, séparer l'État de l'Église, mais absorber l'Église dans l'État; il oublie que « si l'obéissance aveugle au pouvoir despotique est le pire des esclavages, l'obéissance à l'Église, c'est la liberté, parce que l'Église ne peut ni séduire ni égarer les hommes ou les nations [1]. » Toutes ses questions ont pour but, sinon pour résultat, de prouver que l'empire romain est la dernière et la plus haute expression du pouvoir.

Paschase siège à l'ancien palais d'Hiéron, l'un des tyrans de Syracuse, résidence ordinaire des préfets et situé près des temples de Diane et de Minerve, dans le quartier d'Ortygie.

Devant lui Lucie, comme plus tard sa sœur Jeanne d'Arc devant ses juges, se tient douce, pure, recueillie, confiante.

1. *Le césarisme et l'ultramontanisme,* par le cardinal Manning, p. 15.

CHAPITRE V

LUCIE EST CONDAMNÉE A MORT. — ELLE SOUFFRE LE MARTYRE.

La lutte s'engage alors, inégale en apparence, entre les deux interlocuteurs, en présence de trois classes de spectateurs : les uns, les païens, amateurs passionnés de ces sortes de spectacles, à l'issue desquels d'innocentes victimes étaient ordinairement livrées aux bêtes, pour le plaisir du peuple. Pour eux, l'interrogatoire, les réponses, les incidents, tout n'est qu'un accessoire. La seule parole qu'ils recueillent avec attention et transport est ce cri, aussitôt mille fois répété avec frénésie : « Les chrétiens aux bêtes. » Les deuxièmes, chrétiens convaincus et déclarés, soutiennent les victimes de leurs prières ardentes et sont prêts à relever leur courage abattu. Les troisièmes enfin, peu nombreux, sont les envoyés du souverain pontife; ils ont pour mission secrète de prendre note de ce qui se passe au prétoire du magistrat. Ce sont les secrétaires des notaires. On sait, en effet, que le pape saint Clément [1] institua sept notaires, dont la fonction était de recueillir « par écrit les circonstances qui accompagnaient le sacrifice généreux de ces athlètes de la foi. Chacun de ces notaires était préposé à deux des quatorze régions de Rome. Suivant Bianchini, une fresque peinte au plafond d'un cubiculum du cimetière des saints Nérée et Achillée, proche de celui de Caliste, doit être la reproduction de ce fait.

1. Anastase le Bibliothécaire, in Clemente, I, n° 5.

Un vieillard est assis sur une estrade, entre deux ministres debout à ses côtés. Ses deux mains sont étendues pour bénir trois autres personnages, dont l'un est à genoux, et les deux derniers dans l'attitude d'une profonde vénération. Ils viennent de déposer à ses pieds une caisse de forme ronde, remplie de livres en rouleau, dont ils semblent lui faire hommage [1]. » Le bienfait de cette institution s'étendit de Rome aux provinces romaines, et c'est grâce à ces travailleurs prudents, consciencieux et éclairés que nous devons de pouvoir lire, en toute sûreté, les Actes des martyrs.

Dans la persuasion où il est que tout doit céder devant la majesté souveraine des empereurs, Paschase aura recours à tous les moyens dont il dispose; caresses, menaces, allusions mordantes, paroles de persuasion : tout lui est bon. Mais ces traits s'émoussent contre la triple cuirasse, *æs triplex,* qui défend la vierge : la foi, la charité, la chasteté. Rien ne l'effraye, rien ne l'épouvante.

Tout d'abord, charmé par la physionomie calme et fière de la jeune fille, Paschase se sent ému, fasciné; il engage Lucie à renoncer à la folie du christianisme et à mener un train de vie conforme à sa haute noblesse. Il se heurte au refus le plus accentué. Alors l'importance de ses fonctions le rappelle à la réalité. Honteux d'avoir paru céder publiquement à un mouvement de pitié, en complet désaccord avec ses habitudes, il interpelle sévèrement l'accusée, espérant ainsi se concilier l'estime des assistants; il lui ordonne de sacrifier aux dieux. Cette apostrophe ne déconcerte pas plus Lucie que les paroles flatteuses du tyran. L'œil toujours fixé sur Dieu, son unique amour, son unique espoir, elle répond de sa voix douce et ferme : « Le seul sacrifice sans tache et qui soit agréable à « Dieu, notre Père, est de visiter les veuves et les orphelins, et « de les assister dans leurs besoins. Pendant trois années con« sécutives, je n'ai pas fait autre chose; maintenant, il ne me « reste plus que mon humble personne à offrir au Dieu vivant,

1. *Vie de sainte Cécile*, p. 157.

« comme une hostie vivante : qu'Il fasse de moi ce qu'il lui « plaira. » — Tu pourrais, » reprend Paschase, « tenir de pareils discours à ceux qui te ressemblent, à des chrétiens : mais tu me les adresses en vain à moi, puisque j'ai pour mission de garder religieusement les décrets de nos princes [1]. » L'antagonisme s'affirme de plus en plus entre ces deux pouvoirs en lutte toujours ouverte. La vierge se sent soutenue par les promesses qu'a faites solennellement le Sauveur à ceux qui suivront sa loi ; elle reprend donc, avec une sainte assurance : « Tu « observes les lois de l'empire, moi j'observe les lois de mon « Dieu ; tu redoutes tes princes, moi je redoute mon Dieu ; tu « ne veux pas offenser l'empereur, je ne veux pas offenser le « Seigneur ; tu t'efforces de plaire à ton souverain, tous mes « efforts tendent à ne plaire qu'à Jésus, mon Sauveur ; fais « donc ce que tu croiras utile à la réussite de tes desseins ; « pour moi j'agirai comme je le dois pour mon salut [2]. »

Cette résistance, froide et décidée, loin de calmer le tyran, l'exaspéra ; il n'hésita pas à faire entendre à la vierge sans tache cette odieuse insinuation : « Tu as dilapidé ton patrimoine avec tes corrupteurs ; c'est pourquoi tu parles comme une femme perdue [3]. » Sans s'émouvoir, et méprisant, pour ainsi dire, ce trait qui ne l'atteignait pas, Lucie répondit : « J'ai placé mon patrimoine en lieu sûr, et je n'ai jamais laissé « approcher de ma personne ni les corrupteurs du corps ni ceux « de l'esprit. » — « Quels sont les corrupteurs de l'esprit et ceux du corps ? » répliqua Paschase. — « C'est vous, » dit Lucie, « qui « êtes ces corrupteurs de l'esprit, dont l'Apôtre parle en ces « termes : *Ils corrompent les bonnes mœurs par leurs mauvais « entretiens* [4]. En effet, vous induisez les âmes humaines dans « le crime de fornication, et vous les amenez à abandonner « leur Époux qui est leur Créateur, et à suivre le diable, en sa- « crifiant aux idoles sans voix et sans puissance. Quant aux cor-

1. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. I Corinth., xv, 33.

« rupteurs du corps, ce sont ceux qui font passer les jouissances « du temps avant celles de l'Éternité et les joies passagères « avant le bonheur sans fin [1]. »

Le représentant du césarisme païen se sentait de plus en plus atteint par cette parole nette, assurée, chrétienne, qui avait l'éclat et la solidité de l'acier. La colère, la rage l'envahissaient de plus en plus; il essaya pourtant une dernière fois de ramener l'accusée à ce qu'il appelait de meilleurs sentiments. « Ces belles paroles prendront fin, » lui dit-il, « quand nous en viendrons aux coups. » — « Les paroles de Dieu ne cesse- « ront jamais, » répondit Lucie. — « Tu es donc Dieu toi-même? » reprit le tyran. — « Non, » dit la vierge; « je ne suis « que son humble servante; c'est pourquoi je vous répète ses « paroles : car c'est Dieu lui-même qui a dit : *Lorsque vous* « *serez en présence des juges, ne vous préoccupez pas de ce* « *que vous devrez répondre, car ce n'est pas vous qui parlerez,* « *ce sera l'Esprit-Saint qui parlera en vous* [2]. » — « L'Esprit-Saint est donc en toi, » riposta Paschase, « et il parle donc par ta bouche? » Lucie répondit modestement : « L'Apôtre a dit : « Ceux qui vivent chastement sont les temples de Dieu, et « l'Esprit-Saint vit dans leurs âmes [3]. » — « Je te ferai conduire au lupanar, » rugit Paschase, « et, lorsque tu auras été violée, l'Esprit-Saint t'abandonnera [4]. »

Ce n'était pas la première fois que les suppôts de Satan avaient recours à cet horrible supplice pour réduire les vierges à l'obéissance passive et forcée. Mais Dieu ne permit jamais qu'aucune violence fût faite à ses Épouses. La menace de Paschase révolta la pudeur de notre chaste héroïne; c'est donc en domptant sa légitime émotion qu'elle répondit : « Le corps « ne contracte aucune souillure sans le consentement de l'es- « prit; quand même tu placerais de l'encens dans ma main et le « ferais tomber, croyant ainsi me faire sacrifier à tes idoles,

1. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.
2. S. Matth., 10, 19, 20.
3. I Corinth., III, 16, 17.
4. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.

« Dieu, qui sonde les reins et les cœurs, et qui ne s'arrête qu'à « l'intention, se rirait de tes efforts : car il souffre les impudi- « ques comme les serpents, les voleurs, les meurtriers. Si donc « tu me fais violer malgré moi, la couronne de ma chasteté en « sera doublée [1]. »

Cette réponse de Lucie nous arrêtera quelques instants. Elle dénote d'abord une foi inébranlable dans l'appui du Sauveur; ensuite elle fait allusion à l'une de ces mille ruses, inventées par l'enfer pour amener les martyrs à un simulacre d'abjuration de notre foi. Souvent, désespérant de vaincre leur invincible courage, les bourreaux ne craignirent pas de déposer dans leurs mains au-dessus d'un brasier ardent quelques grains d'encens, espérant que la douleur occasionnée par la flamme amènerait ces sublimes athlètes à secouer leurs doigts. Mais jamais ces criminelles espérances ne furent réalisées, Dieu centuplant les forces de ses soldats.

Enfin il est certain que les derniers mots de Lucie, reproduisant exactement les enseignements de l'Église, ont inspiré plusieurs de nos saints docteurs. Nous lisons au chapitre IIe du LIXe sermon de saint Bernardin de Sienne, *De accidentali gloria quæ est in beatis*, les lignes suivantes, si belles et si consolantes. Après avoir résolu la double question de savoir pourquoi la couronne réservée aux bienheureux s'appelle auréole, et à qui cette auréole est accordée, il ajoute : « Que faut-il penser de celle qui a été violentée et a perdu la virginité de la chair, mais non de l'esprit? Il faut dire de cette vierge ce que saint Richard disait de saint Victor, qu'elle n'a pas perdu son droit à l'auréole; c'est pourquoi la bienheureuse Lucie répond au bourreau : « Si vous me faites violer contre « ma volonté, *ma chasteté en recevra une double couronne*, » ce qu'il ne faut pas entendre d'une double auréole, mais en ce sens que l'auréole représentera une double récompense, celle de la virginité conservée et celle du dommage supporté. C'est, du reste, dans le même sens que s'exprime saint Augustin, au

1. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.

livre 2, de *Civitate Dei*, cap. 19 : « *Quelle est donc la vierge qui penserait vraiment avoir perdu le trésor de sa virginité parce qu'elle aurait été violée, et que son oppresseur aurait assouvi sur elle sa passion, tandis qu'elle-même n'y aurait apporté aucun consentement? Assurément, dans un pareil cas, l'intégrité du corps de cette vierge n'existe plus, mais la vertu de pureté n'en souffre aucun dommage* [1]. »

L'Ange de l'école, à son tour, se demandant s'il est parfois permis de se tuer pour éviter un péché, répond avec cette précision admirable qui caractérise son style :

« De même, il n'est pas permis à une femme de se donner la mort pour échapper à l'obsession d'un débauché, car elle ne doit pas commettre sur elle un crime capital, son propre meurtre, pour éviter à autrui un crime de moindre importance. En effet, la femme violée de force et sans son propre consentement ne se rend coupable d'aucune faute, car, ainsi que le dit sainte Lucie, *le corps n'est pas véritablement souillé sans le consentement de la personne violée*. Il est, du reste, constant que la fornication ou l'adultère est un péché moins grave que l'homicide et surtout que le suicide, plus grave encore que l'homicide, car, par ce dernier crime, on se nuit à soi-même, à qui l'on doit une affection particulière [2]. »

Reprenons notre récit. Paschase, craignant de se laisser convaincre, ajouta : « Je te ferai subir immédiatement les derniers outrages, si tu ne consens pas à remplir les obligations imposées par nos augustes empereurs. » — « Je te l'ai déjà dit, » reprit Lucie, « malgré toutes tes excitations et tes menaces, tu « ne parviendras pas à plier mon consentement au désir du

1. Voir aux *Annexes*.

2. « Similiter etiam non licet mulieri seipsam occidere, ne ab alio corrumpatur : quia non debet in se committere crimen maximum, quod est sui ipsius occisio, ut vitet minus crimen alienum. Non enim est crimen mulieris per violentiam violatæ, si consensus non adsit ; quia non inquinatur corpus, nisi de consensu mentis, ut Lucia dixit. Constat autem minus esse peccatum fornicationem vel adulterium, quàm homicidium et præcipuè sui ipsius, quod est gravissimum, quia sibi ipsi nocet cui maximam dilectionem debet.... » (Sancti Thomæ Aquinatis *Summæ Theologiæ*, 2ª 2æ, quest. 64, art. V.) [Dû à l'obligeance de M. l'abbé Dautzemberg, professeur au grand séminaire de Cambrai.]

« péché. Du reste, tu peux faire subir à mon corps tous les « tourments que tu voudras imaginer ; la servante du Christ « s'en préoccupera peu [1]. »

Voyant tous ses efforts inutiles, et désespérant de réduire la fermeté de la vierge, le gouverneur manda les bourreaux et leur livra Lucie en leur ordonnant d'inviter le peuple à satisfaire sur elle la brutalité de leur débauche jusqu'à ce que mort s'ensuivît. En entendant ces mots, la vierge très pure frémit dans tout son être ; elle adressa du fond du cœur au Fils de Marie immaculée les prières les plus ferventes, Le suppliant instamment de ne pas laisser s'accomplir un aussi exécrable forfait. Elle fut promptement exaucée, car, les bourreaux se mettant en mesure de l'entraîner au lupanar, l'Esprit Saint la fixa à terre et la rendit si lourde [2] qu'ils ne purent la faire changer de place. Vainement réunirent-ils leurs efforts, et, bien que leur visage fût inondé de sueur, la vierge du Seigneur restait immobile. Ils voulurent encore l'entraîner en attachant des cordes à ses pieds et à ses mains ; tout fut inutile.

Paschase commença à s'inquiéter de cette résistance. Persuadé qu'elle était le résultat de quelque sortilège, il convoqua les mages, les aruspices et les prêtres de tous les temples. Nous savons par les Actes des apôtres quel pouvoir exerçait à cette époque une érudition reconnue dans les sciences occultes. Saint Paul ayant délivré à Ephèse un possédé, un grand nombre de ceux qui s'étaient adonnés à la magie apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tout le peuple. On estima à 50 000 deniers la valeur de ces ouvrages dangereux [3], 25 000 francs de livres de magie ! Voilà qui dépasse tous les ouvrages d'Allan-kardec et de ses disciples ! Déjà, sous l'ancienne loi, le Seigneur s'était vu contraint de lancer les anathèmes les plus formidables contre ceux qui se livraient à toutes ces pratiques de sorcellerie. « Qu'il ne se trouve personne parmi vous, » lisons-nous

1. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.
2. « Tanto pondere eam fixit Spiritus Sanctus... » (Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.)
3. Act. apost., XIX, 19.

dans la Bible, ce livre inspiré de Dieu, « qui prétende purifier son fils ou sa fille en les faisant passer par le feu, ou qui consulte les devins, ou qui observe les songes et les augures, ou qui use de maléfices, de sortilèges et d'enchantements, ou qui consulte ceux qui ont l'esprit de Python et qui se mêlent de deviner, ou qui interroge les morts, pour apprendre d'eux la vérité. Car le Seigneur a en abomination toutes ces choses, et il exterminera tous ces peuples à votre entrée, à cause de ces sortes de crimes qu'ils ont commis [1]. »

Le magnétisme, le spiritisme ne sont donc pas choses nouvelles, quoi qu'on en dise.

La Sicile, notamment, était la terre classique de la mythologie grecque et le rendez-vous de toutes les divinités de l'Olympe. Syracuse se distinguait au milieu de toutes les cités de l'île par les temples de *Minerve* et de *Diane*, auxquels nous avons déjà fait allusion, ceux de *Jupiter*, de *Cérès*, de *Proserpine*, la *Fontaine d'Aréthuse*, ainsi nommée d'une nymphe que Diane changea en fontaine pour la soustraire à l'amour d'Alphée, fleuve du Péloponèse; par la *fontaine Cyané*, ainsi nommée d'une nymphe qui voulut s'opposer à l'enlèvement de Proserpine par Pluton et qui, à force de pleurer, fut changée en fontaine; par les célèbres *Latomies*, dont la sonorité sans pareille donnait plus d'importance aux réponses des augures et les entourait d'une sorte de retentissement exceptionnel [2].

A l'appel du préfet, tous les ministres de l'erreur se réunissent et emploient leurs enchantements et leurs invocations contre Lucie, afin de l'ébranler. Vains efforts : elle reste toujours aussi immobile qu'un rocher. Paschase la fait inonder d'une eau infecte, afin d'annihiler les charmes magiques qui, pensait-il, la maintenaient dans cet état. Puis il ordonne qu'on amène plusieurs paires de bœufs, qui, attelés ensemble, s'efforcent de l'entraîner, sans y réussir. Transporté de fureur,

1. Deutéronome, chap. XVIII, 10, 11, 12. Voyez aussi : le Lévitique, chap. XIX, 31, et chap. XX, 27.

2. *Itinéraire de l'Italie et de la Sicile*, par du Pays, pages 757 à 760.

le préfet s'écria : « Quels sont donc ces maléfices que tu emploies? » — « Je ne suis pas sauvegardée, » répondit Lucie, « par des maléfices qui viennent de moi, mais par suite des « bénéfices que Dieu daigne m'accorder. » — « Comment, » reprit Paschase, « se fait-il que toi, faible jeune fille, tu ne puisses même pas être ébranlée, quand tu es tirée avec effort par un millier d'hommes? » — « Tu pourrais en amener dix mille, » dit Lucie, « le résultat serait le même : ils entendraient l'Es-« prit-Saint m'adresser ces paroles : *Ils tomberont mille à ta « gauche et dix mille à ta droite*[1], et éprouveraient la vérité « de ces paroles[2]. »

Paschase ne se possédait plus de fureur; il laissait échapper des mots sans suite, des exclamations de rage. « Pourquoi te « plains-tu? » lui disait Lucie. « Pourquoi te laisser aller au « dépit et à la colère? Si tu as acquis la conviction que je « suis le temple de Dieu, incline-toi devant l'évidence, et « crois au Christ; si tu n'as pas encore cette conviction, fais-« moi subir de nouvelles épreuves[3]. »

Mais rien ne pouvait plus calmer le préfet, car la multitude commençait à tourner en dérision son entier insuccès. D'un autre côté, les mages et les aruspices, attribuant cette immobilité complète aux artifices de la magie, criaient : « Otez la magicienne ! Otez l'enchanteresse ! » La peine portée par les édits impériaux contre les blasphémateurs des dieux et les magiciens était le supplice du feu. Pour en finir avec cette vierge que rien ne pouvait atteindre, Paschase fit allumer autour d'elle un grand feu et couvrir tout son corps de résine, de poix et d'huile bouillante, afin de terminer plus promptement sa vie.

Mais l'Époux des vierges opéra un nouveau prodige en faveur de sa fidèle Épouse, et Il couvrit de honte son bourreau : une douce rosée, semblable à celle qui rafraîchit les trois enfants dans la fournaise de Babylone, vint tempérer délicieusement les ardeurs du bûcher qui environnait Lucie de

1. Ps. 90, v. 7.
2. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.
3. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.

toutes parts : cette humble Vierge semblait se jouer au milieu des flammes qui la respectaient; puis elle joignit les mains, et l'on vit bientôt le feu s'éteindre de lui-même, tandis que de la bouche de la martyre sortait cette invocation ardente et confiante : « J'ai prié mon Seigneur Jésus-Christ de ne donner à « ce feu aucun pouvoir sur mon corps, afin que ceux qui ont « confiance dans le Seigneur aient occasion de triompher et « d'insulter à leurs ennemis. Je lui ai demandé aussi de pro« longer mon martyre, afin que ceux qui croiraient n'éprou« vent aucune frayeur à l'idée des tourments, et que ceux qui « ne croiraient pas fussent réduits au silence [1]. »

Ce courage d'une simple jeune fille avait fini par dompter l'audace du préfet; ne sachant à quel parti s'arrêter, ne voulant ni s'avouer vaincu, ni relâcher la martyre, dont les paroles l'avaient publiquement atteint, il gardait un morne silence. Enfin, pourtant, ses amis et ceux qui l'assistaient, ne voulant pas le laisser plus longtemps exposé à ce public affront, lui conseillèrent de percer la gorge de Lucie d'un coup d'épée. Paschase, heureux de voir finir ce combat, dans lequel il n'était pas le vainqueur, ordonna que la vierge aurait le cou transpercé d'un glaive. Mais, ô prodige! bien que mortellement frappée, bien que perdant des flots de sang par l'horrible blessure qui lui a été faite, Lucie s'adresse une dernière fois au peuple qui l'entoure et qui chante avec conviction : « Gloire au Dieu des chrétiens! lui seul mérite notre culte ! » — « Je vous « annonce, » dit la vierge martyre, « que Dieu s'est enfin laissé « toucher par les prières de ses fidèles serviteurs et vient de « rendre la paix à l'Eglise. Dioclétien et Maximien vont des« cendre de leur trône et mourir misérablement, et, de mêmc « que la cité de Catane a pour protectrice ma sœur Agathe, de « même le Seigneur m'a donné pour mission de protéger cette « ville et ses habitants, si vous voulez embrasser la foi et « accomplir la volonté de Dieu [2]. »

1. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.
2. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.

Puis ayant reçu des mains du vénérable Eutychius [1], le corps sacré du Sauveur, Lucie, la vierge de Syracuse, répondit : *Amen!* et après avoir entonné ce sublime cantique qui ravit les anges et les hommes : « Magnificat anima mea Dominum... Quia respexit humilitatem ancillæ suæ..... Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles... » dans un effort d'amour pour son Dieu, elle rompit les derniers liens qui la retenaient captive sur cette terre d'exil et s'élança, souriante et radieuse, vers le Dieu de toute pureté et de l'éternelle beauté (13 décembre 304).

Les chrétiens entourèrent son chaste corps, recueillant avec foi jusqu'aux moindres gouttes de ce sang généreux qui avait coulé par amour du Christ; nous verrons dans une deuxième partie ce que deviendront les dépouilles mortelles de notre héroïne, et à quelle haute destinée cette humble vierge avait été, de toute éternité, appelée de Dieu.

La prédiction de Lucie ne tarda pas à recevoir son accomplissement. Paschase, son bourreau, depuis longtemps pillait, comme un autre Verrès, à son profit, la province de Sicile, soumise à sa juridiction. De nombreuses plaintes parvenaient sans cesse contre lui au gouvernement central. Enfin, la mesure étant comble, l'empereur donna ordre de saisir le préfet, de l'amener, chargé de chaînes et sous bonne escorte, devant le sénat assemblé pour le juger. Lucie avait à peine rendu son dernier souffle, que le tyran était, pieds et poings liés, entraîné de Syracuse à Rome, où le châtiment des concussionnaires ne se faisait pas longtemps attendre [2].

Dioclétien, abreuvé d'amertumes, honni par ses sujets, quittait Rome, à la fin d'août 304, pour se soustraire aux railleries des citoyens. Il s'enfuit à Nicomédie, où une affreuse maladie s'empara de lui, et le rendit un objet d'opprobre aux yeux de ses courtisans et à ses propres yeux. Isolé, fiévreux,

1. « Sanctus Eutychius II, qui tradidit... Eucharistiam sanctæ Luciæ, in tempore martyrii ejus... » (*Thesaurus antiquitatum de* GRÆVIUS, tome II, p. 575.) [Dû à l'obligeance de M. l'abbé Joseph Huré, du diocèse d'Angers.]
2. C'était la peine capitale, en vertu de la loi Julia Peculatus (Digeste, liv. XLVII, tit. XIII, § I, 9 10 et suiv.).

il se tenait enfermé dans le fond de son palais et se montrait si peu que le bruit courut plusieurs fois qu'il était mort ou fou. Galère, dévoré d'ambition, briguait depuis longtemps le pouvoir suprême; il profita de cet affaiblissement cérébral pour amener Dioclétien à se dépouiller de la pourpre. En conséquence, reconnaissant que la lutte était devenue impossible, l'empereur Dioclétien, celui qui avait osé se faire appeler *Divus Cæsar*, prononça solennellement son abdication, le 1er avril 305, quatre mois à peine après la mort de Lucie, et en présence de la foule immense du peuple, des soldats et des dignitaires de l'empire, puis il remit le pouvoir souverain à Galère, en lui indiquant comme second César Daïa ou Daza Maximin, ancien gardeur de troupeaux et neveu de Galère.

De son côté, le même jour et à la même heure, Maximien-Hercule se démit aussi de l'autorité impériale, à Milan, en faveur de Constance Chlore, père du grand Constantin, et nomma César Valérius Sévère, obscur favori de Galère.

Cela ne devait pas suffire, et le châtiment n'était pas encore complet. Dioclétien, retiré à Salone, ne pouvant plus ni manger, ni dormir, ni calmer ses regrets ambitieux et ses remords cuisants, se laissa mourir de faim, et, suivant saint Jérôme, il vomit sa langue rongée de vers avant d'expirer (313). Maximien, après avoir fait de vains efforts pour ressaisir la pourpre impériale, de laquelle il était si peu digne, s'étrangla, de rage, à Marseille, réalisant ainsi à la lettre la prédiction de celle qu'il avait si cruellement fait martyriser.

C'est donc en vain que Le Nain de Tillemont, fidèle à son système de dénigrer tout ce qui est surnaturel, a essayé d'attaquer la véracité de la prophétie formulée par Lucie à ses derniers moments. Détournant les mots de leur sens naturel, il fait observer que Maximien et Dioclétien n'ont pas abdiqué et ne sont pas morts à la minute même où Lucie annonçait publiquement ces deux graves événements. Nous répondrons brièvement que les termes mêmes employés par l'illustre martyre : « Annuntio vobis pacem Ecclesiæ Dei datam, Diocletianum « de regno suo dejectum, et Maximianum hodie mortuum, »

ont été par tous et toujours considérés comme l'annonce d'un événement prochain, mais non accompli au moment de la parole; seulement, cette mauvaise foi nous porte à regretter d'autant plus la perte sérieuse que l'histoire et l'hagiographie ont faite, par la destruction d'un manuscrit de Sigebert de Gemblours, qui, outre les deux fragments par nous reproduits aux *Annexes*, en avait encore consacré un troisième à défendre beaucoup mieux que nous ne saurions le faire nous-même le bien fondé de la prédiction de sainte Lucie.

Et maintenant, ô glorieuse vierge, votre désir le plus ardent est réalisé; vos vœux sont comblés pour l'Éternité; vous êtes auprès de votre divin Epoux, qui vous paye au centuple, en délices inénarrables, les tourments sans nombre que vous avez endurés pour lui pendant votre court pèlerinage terrestre. Ne dédaignez pas, humble fleur du paradis, les regards de ceux qui vous ont voué un culte de vénération et d'amour. Laissez-vous attendrir par leurs supplications; étendez votre main puissante au delà de la grande cité, actuellement déchue, mais fière encore de vous avoir donné le jour; accordez-nous un peu de cette protection que vous avez si solennellement promise aux habitants de Syracuse; accordez-la surtout au plus humble de vos historiens, et à tous ceux qui lui sont si justement chers; excusez sa faiblesse, pardonnez-lui de vous avoir si mal chantée, vous, la vierge incomparablement belle et au-dessus de toute louange, et inspirez-lui les dernières pages qu'il doit vous consacrer encore.

Avesnes, 6 août 1882,

En la fête de la *Transfiguration du Sauveur*.

DEUXIÈME PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

CULTE DE SAINTE LUCIE

De tous temps, l'Église et les fidèles ont professé le plus grand respect, la vénération la plus profonde pour les Elus de Dieu. Ces grands athlètes ont combattu le bon combat, et, soutenus par les secours divins, ils ont remporté la palme de la victoire. Et, de même qu'au Moyen-Age, le vainqueur entrait triomphalement, par une brèche, faite à son intention, dans les murailles de la ville vaincue, de même les Saints, après avoir été souvent, durant leur vie, honnis, méprisés par les hommes, sont, après leur mort, l'objet d'un culte général et public. Chaque année, l'Église célèbre leur *jour natal* et convie ses enfants de tout âge à partager sa joie de mère. Leurs louanges éclatent sous les arceaux de nos cathédrales et sous la voûte de nos paroisses les plus modestes; le temple sacré se revêt d'ornements splendides; l'air est embaumé de parfums de choix. Le nom des Saints se transmet de génération en génération, pour redire à tous avec quelle générosité ils ont soutenu la lutte à laquelle tout homme est destiné.

Mais l'Eglise réserve ses honneurs les plus magnifiques aux Reliques des Saints et principalement à celles des Martyrs. Les moindres parcelles de leurs ossements sont recueillies avec un tendre respect, entourées d'étoffes de grand prix, placées dans des châsses, chefs-d'œuvre de l'art, et composées des métaux les plus rares. Ces reliquaires, ornés d'or, d'argent,

de diamants, de pierres précieuses, ont, de tout temps, été considérés comme l'une des principales richesses des églises; une place d'honneur leur est réservée dans les sacrés parvis; au jour anniversaire du martyre, *dies natalis*, comme disent les hagiographes, des prêtres revêtus de somptueux ornements se font un honneur de placer sur leurs épaules consacrées les dépouilles des martyrs. Le peuple accourt avec allégresse et chante avec transport les louanges des glorieux patrons de leur église; des honneurs exceptionnels sont rendus à ces Saints, témoignages vivants de l'ardeur héroïque avec laquelle ces vaillants soldats ont soutenu l'étendard de leur Sauveur, le divin Crucifié.

Parmi les victimes de la cruauté de Dioclétien, aucune ne surpasse en courage et en noble fierté *Lucie*, la vierge de Syracuse; aussi devions-nous retrouver des preuves palpables de cette affirmation que, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, un concert de louanges s'est élevé en faveur de cette jeune martyre.

Nous avons réuni, dans cette seconde partie, tous les témoignages rendus en son honneur. Pour mettre de l'ordre dans le classement assez difficile des documents divers, nous parlerons séparément :

1° De ses Reliques et de leurs translations, dans le chapitre I;

2° Des églises, abbayes, chapelles érigées en son honneur, des associations et confréries sous son vocable, dans le chapitre II;

3° Des Offices, cantiques chantés en son honneur, des œuvres littéraires et des œuvres d'art inspirées par sa mémoire, dans le chapitre III.

CHAPITRE PREMIER

DES RELIQUES DE SAINTE LUCIE ET DE LEURS TRANSLATIONS

Nous l'avons déjà dit [1], à peine Lucie avait-elle rendu le dernier soupir, que les chrétiens s'empressèrent de recueillir ses Restes précieux. Deux églises construites en son honneur, l'une au lieu même de son martyre, l'autre dans la ville de Syracuse, se partagèrent ses Reliques; un grand nombre de miracles s'opérèrent par l'intercession de notre sainte.

De grandes fêtes accompagnent le jour anniversaire de son martyre, à Syracuse et dans la plupart des villes du littoral. A Syracuse, notamment, une longue et somptueuse procession traverse les rues. Il tombe du haut des balcons une pluie de fleurs, de bonbons et de parfums sous les pas de la sainte, dont on promène la statue; des milliers d'oiseaux, couverts de soie et de rubans, sont lâchés sur son passage. Les *Evviva Santa Lucia* se mêlent au son mélodieux des musiques et au bruit des pétards. La solennité se termine par des illuminations et des feux d'artifice, dont l'imagination italienne excelle à varier les formes et les tons.

Les insignes Reliques de sainte Lucie restèrent, à Syracuse, entourées du respect et de l'amour de tous jusqu'au VIIIe siècle. A cette époque, Sigebert de Gemblours nous apprend que Faroald II, duc de Spolète, s'empara de Syracuse, aidé des

1. Page 38.

forces de Luitprand, roi des Lombards. Son premier soin fut de transporter le corps de la sainte à *Corfino*, l'ancien *Corfinium*, ville de son duché, aujourd'hui *Pentina*, village du territoire des *Campi di San Pelino*, dans l'*Abbruzze citérieure* [1].

Cette première translation mériterait mieux le nom d'enlèvement, et la piété mal éclairée des barbares, nouvellement convertis au christianisme, pouvait seule la justifier. A cette époque, en effet, les translations solennelles des corps des Martyrs n'avaient pas encore été autorisées par l'Eglise. Quelques objets ayant appartenu aux Martyrs, l'huile sainte qui brûlait dans les lampes suspendues devant leur tombeau, voilà les seules Reliques accordées par les Souverains Pontifes. Différentes descriptions de ces souvenirs pieux furent tracées, sous le nom d'*Itinéraires*, et l'on peut « classer dans la même catégorie le Catalogue des Reliques recueillies par l'abbé *Jean*, du temps de *Saint Grégoire le Grand*, et envoyées à Théodelinde, reine des Lombards, par le Souverain-Pontife. Cette liste (publiée par Marini, *Papir. diplom.*, p. 327, nº CXLIII), écrite sur du papyrus, est conservée avec beaucoup de ces sortes de reliques et les petits morceaux de parchemin qui y sont attachés dans le trésor de la cathédrale de *Monza* [2]. » Nous avons eu le bonheur, grâce à l'obligeante communication de M. l'archiprêtre de cette cathédrale [3], de pouvoir lire une copie de ce précieux document, et nous ne négligeons pas de faire remarquer, pour la suite de ce récit, que le nom de sainte Lucie n'y est pas une fois mentionné.

La Providence, certainement, permit que la dépouille de sa fidèle servante ne demeurât pas à Syracuse, pour faire briller d'un plus vif éclat cette lumière, qui jusque-là n'avait éclairé qu'une population restreinte. Dieu voulait que, dans le monde entier, le nom et la gloire de sainte Lucie fussent connus et célébrés.

Mais ce n'était pas la dernière station de ces Restes précieux.

1. Abbé Noël, page 68.
2. Paul Allard, *Rome souterraine*, page 31.
3. Lettre du 15 avril 1882.

Le bienheureux *Thierry d'Hamelan,* élu Évêque de Metz en 961, fut l'un des prélats qui mirent le plus grand soin à enrichir son église des Reliques de Saints et de Martyrs. La tradition, qui nous a été conservée par *Meurisse* [1], le vieil historien des Évêques de Metz, raconte que *saint Clément,* premier Évêque de cette ville, avait reçu de la main d'un Ange la liste de tous les prélats qui devaient se succéder sur ce siège, et que, pour marquer la différence de leurs mérites, la première lettre de leur nom étaient tracée en caractères d'or, d'argent, de cuivre ou de plomb. Thierry, ayant remarqué que la première lettre de son nom était d'argent, dit qu'il espérait, avec la grâce de Dieu, faire tant de bien durant son épiscopat que cette lettre serait transformée d'argent en or [2].

En effet, grâce à son zèle infatigable et à ses nombreuses démarches, il enrichit de Reliques la célèbre abbaye de Saint-Vincent, qu'il avait lui-même fondée dans une île de la Moselle, dite l'île de Metz ou de Saulcy. Parmi tant de richesses dont il combla cette noble abbaye se trouva un trésor inestimable, le Corps de sainte Lucie. En 969, Thierry accompagnait en Italie Othon le Grand, son parent et son ami, dont il était depuis peu le conseiller intime. Il s'arrêta dans la ville de *Corfino*, pour satisfaire sa dévotion envers la Martyre de Syracuse; et, par ses prières, ses instances et la puissante intervention de l'Empereur, il obtint le Corps de la chaste Vierge. Pour s'assurer de l'authenticité de cette Relique, il fit jurer à l'Evêque du lieu que c'était bien le Corps de la Vierge Martyre de Syracuse, « dont on chantait les répons, les antiennes et la messe dans toute l'Eglise [3]. »

Le prêtre Wigeric, alors chantre et depuis coûtre de l'église

1. *Meurisse* (Martin), de Roye en Picardie, évêque (in partibus) de Madaure, suffragant et administrateur général du diocèse de Metz, fonda les bénédictines de Montigny, près de Metz, et mourut en 1644. On a de lui, notamment, l'*Histoire des Evêques de Metz*, 1634, in-fol. (Diction. de Feller, 4e vol., p. 439.)

2. *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti,* 5e volume, page 352. Voir aux *Annexes.*

3. Sigebert de Gemblours. Voir aux *Annexes*. Cf. *Spicilegium de* D'ACHERY. (Voir aux *Annexes.*)

cathédrale de Saint-Etienne, fut chargé d'aller recueillir ce riche dépôt à Corfino et de le transporter à *Metz*. On était au mois de janvier; et, malgré la rigueur de la saison, une foule considérable se transporta au devant de la sainte martyre. A son arrivée (le 18), les acclamations les plus enthousiastes éclatèrent, les parfums les plus suaves furent brûlés en son honneur. Thierry ne s'en tint pas là. Il éleva, sous le vocable de Sainte-Lucie, une chapelle dans l'église abbatiale de Saint-Vincent, et en fit la dédicace le 6 août 972, assisté de *Gérard*, évêque de Toul, et de *Wicfriede*, évêque de Verdun, ses suffragants [1].

A partir de cette époque, le culte de sainte Lucie, déjà en honneur en France depuis Charlemagne, ainsi qu'en témoignent les vers d'Alcuin gravés sur l'autel dédié à sainte Lucie et à trois autres Vierges par l'abbé Radon, Archichancelier du Royaume, dans la magnifique église de Saint-Waast [2], ce culte, disons-nous, se répandit plus complètement en France, en Allemagne, dans les contrées avoisinantes et y devint très populaire. Nous verrons, dans le deuxième chapitre de cette seconde partie, ce que fit la France en l'honneur de notre sainte. Pour ne pas interrompre l'ordre de ce récit, mentionnons d'abord une translation partielle de Reliques de la grande Sainte.

Vers le milieu du XIe siècle, Thierry II, évêque de Metz, continuant les traditions de son pieux prédécesseur, venait d'achever l'église abbatiale de Saint-Vincent et d'en faire la dédicace solennelle, lorsque l'Empereur Henri III lui demanda quelques Reliques de la sainte Martyre pour l'abbaye de *Luitbourg*, que son père Conrad le Salique et l'Impératrice Gisèle, sa mère, avaient fondée en 1030, dans le diocèse

1. *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*, ut suprà. Voir aux *Annexes*.

2. Cœcilia, Agathes, Agnes et Lucia Virgo,
Hæc istis pariter ara sacrata micat,
Lilia cum rosis fulgent in vertice quarum,
Et lampas rutilat luce perenne simul.
(*Alcuini Carmina*, inscriptio 51.)
Cité par M. l'abbé Noël, page 52.

de Spire. Il s'agissait bien de l'abbaye de *Luitbourg* et non pas de *Ladenbourg* ou *Landibert*, ainsi que l'écrit à tort le Père Croiset [1]. Cette dernière ville, située à quelques lieues de Mannheim, sur la rive droite du Neckar, a toujours appartenu au diocèse de Worms et non à celui de Spire [2]. Thierry fit don au monastère de *Luitbourg* [3] d'un bras de l'illustre Vierge, qu'il transféra lui-même en 1042. Cette célèbre abbaye, qui avait une église magnifique avec vingt autels, fut pillée, saccagée et incendiée totalement par le comte Enrich VIII, aidé des paysans de Dürkhein, en 1504. On n'en voit plus que quelques ruines.

Soixante ans plus tard, en 1100, les moines de Luitbourg adressèrent aux religieux de Saint-Vincent une lettre très intéressante pour l'histoire de ces deux monastères, et très précieuse pour nous, dans laquelle ils racontent comment cette Relique leur a été remise par Thierry II et comment ils ont prié Dieu de leur montrer d'une façon éclatante que cette Relique est bien celle de la Vierge de Syracuse; ils ajoutent que de nombreuses grâces et guérisons ont été obtenues par l'intercession de sainte Lucie. Ils demandent enfin un récit plus circonstancié de la vie de la Martyre. C'est à cette occasion que Sigebert composa le poème que nous retraçons à la fin du volume. (Voir aux *Annexes*.)

En 1350, *Charles IV*, de la maison de Luxembourg, Empe-

1. Voir aux *Annexes*.
2. Communication de M. l'abbé *Jung*, à *Neusatzeck* (duché de Bade), en date du 6 février 1882.
3. « La *Limbourg* ou *Lindburg* (château des Tilleuls) appartenait au XIe siècle au duc Conrad le Salique, qui, en 1024, devint Empereur d'Allemagne. Son fils s'étant tué à la chasse, Conrad II résolut de consacrer à Dieu, pour le salut de l'âme de son enfant, le château de ses ancêtres. Le 12 juillet 1030, il y posa la première pierre d'une église, puis il alla à Spire poser la première pierre du Dom. » (*Les bords du Rhin*, par Adolphe Joanne, page 436.)
« La bibliothèque de l'abbaye de *Luitbourg* ou *Limbourg* fut transférée à Heidelberg. En 1622, le général Tilly la transporta à Rome, où elle se trouve encore, sous le nom de *Palatina*. Dans le *Codex 513* de la Palatina se trouve le Bréviaire *ad usum Ecclesiæ Spirensis* du XIVe siècle, avec un Office en l'honneur de sainte Lucie. » (Nous reproduisons cet office dans le chapitre III de cette seconde partie.) Communication de M. l'abbé Jung, *ut supra*.

reur d'Allemagne, fils de Jean l'Aveugle, se rendit à Metz, après son couronnement, ainsi que ses pieux prédécesseurs lui en avaient donné l'exemple. Il séjourna deux mois dans cette ville et y fit rédiger les derniers chapitres de la célèbre Bulle d'or qu'il publia solennellement, le 24 décembre 1356, dans une diète à laquelle assistèrent l'Impératrice, les sept Electeurs, les autres princes et seigneurs de l'Empire et un grand nombre d'Evêques. L'Empereur voulut entendre, à la nuit de Noël, les matines de l'église abbatiale, entouré de toute cette Cour brillante, et il y chanta la septième leçon, tenant en main l'épée nue et levée en signe de la protection qu'il avait promise à l'Eglise au jour de son sacre [1].

Mais cet exemple de haute piété ne fut pas le seul qu'il donna à la cité messine : il visita, comme un simple particulier, les principales églises et les lieux honorés d'un culte dans cette ville. Le 16 décembre, il se rendit à Saint-Vincent, pria longtemps devant la châsse de sainte Lucie, qu'à sa demande les moines avaient descendue; puis il déclara qu'il était désireux de posséder quelque parcelle des Reliques; immédiatement *Pierre de Baudoche*, accompagné de tous ses religieux, fit don à l'Empereur d'un doigt de la sainte Martyre. C'est en reconnaissance de cet abandon gracieux que l'Empereur délivra ce même jour un diplôme, dont nous devons une copie à la bienveillance de Sa Grandeur l'évêque de Metz et qui est reproduit aux *Annexes*. Charles IV apposa son sceau impérial sur la châsse de sainte Lucie, qui fut replacée au-dessus de son autel. De retour dans ses Etats, il fit déposer la Relique sainte, avec d'autres qu'il avait recueillies pendant ses voyages, dans un magnifique reliquaire, enrichi d'or, d'argent et de pierres précieuses, qui se garde encore dans l'église métropole de Prague. Le pape Innocent VI (1352-1362), à la prière du pieux Empereur, permit qu'on en fît solennement la fête, dans tout le diocèse de Prague, le 2 janvier, jour de l'octave de saint Etienne.

1. Abbé Noël, page 89.

D'autres hauts personnages rendirent également visite aux Reliques de la sainte Martyre, qui reposèrent dans l'abbaye de Saint-Vincent jusqu'à la Révolution et y reçurent de smarques nombreuses de respect, d'amour et de vénération de tous, et notamment des moines de l'abbaye.

L'ancienne châsse parut à *Lanzon*, abbé de Saint-Vincent, trop au-dessous du mérite de la Sainte, dont elle contenait les précieuses Reliques. C'est pourquoi, au retour d'un pèlerinage à Rome et dans la Terre-Sainte, il fit exécuter une châsse d'argent enrichie d'or et de pierreries, dans laquelle *Poppon*, Evêque de Metz, déposa solennellement le Corps de la sainte Martyre, le 14 avril 1093, au milieu d'un concours immense de fidèles.

Nous possédons encore le procès-verbal dressé à l'occasion de la translation des Reliques de sainte Lucie dans cette châsse, qui était une œuvre d'art fort remarquable. Il est ainsi conçu :

« L'an de l'Incarnation du Seigneur 1093, la première Indiction, le travail de cette châsse fut heureusement terminé par les soins du sieur Lanzon, abbé, de pieuse mémoire.

« Le corps de sainte Lucie, vierge et martyre, y fut donc placé avec grande vénération, le 14 août, en présence du vénérable seigneur Poppon, évêque de Metz, et scellé du sceau de la véritable église (l'église de Metz était alors affligée d'un schisme provenant de l'intrusion d'un faux évêque qui en disputait le siège au saint évêque Poppon), sous les yeux de nombreux fidèles et au milieu d'une foule innombrable d'hommes et de femmes. Car le coffret des reliques avait été renfermé précédemment dans une autre châsse, sous le règne d'Othon Ier, César-Auguste, par le vénérable Thierry Ier, évêque de cette ville.

« Ce prélat, après un séjour de presque trois ans qu'il fit en Italie pour les affaires de ce même roi, son cousin, avait enrichi nos contrées de ces précieux restes et de beaucoup de reliques des saints Epidius, Euticès, Victorien, Maron, Félicien martyr, Asclépiotas, Serène vierge, Grégoire, martyr de Spolète, Vincent, martyr et lévite, Prothe et Jacinte, Digne et Emérite, Vincent, évêque et martyr, Léonticus, Carpophore, martyrs, ainsi que d'un anneau de la chaîne de saint Pierre, prince des apôtres, et du gril de saint Laurent, martyr [1]. »

1. Abbé Noël, page 119.

Ce splendide reliquaire fut réparé une première fois en 1613, et voici le procès-verbal qui fut dressé de cette seconde opération :

« Cette châsse fut ouverte et réparée aux frais du révérendissime seigneur *Jean Saulnier*, abbé du monastère de Saint-Vincent, à Metz, chancelier et aumônier du roi de France, sous les règnes de l'Empereur Mathias et du Roi de France Louis XIII, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1613, et de son âge le 63e. »

Signé : « *Saulnier*, abbé de Saint-Vincent. »

On lit encore :

« Nous avons pris soin que les sceaux de l'Empereur Charles IV, apposés auparavant, y soient renouvelés pour le souvenir perpétuel de la chose [1]. »

Deux fois encore, cette châsse sera réparée, en 1641 et en 1687. La réparation qui eut lieu en 1641 est devenue un véritable événement historique pour la vie de sainte Lucie. En effet, l'Eglise abbatiale de Saint-Vincent avait été reconstruite au XIIIe siècle. Dans ce splendide monument, qui excite encore l'admiration des visiteurs par ses belles et imposantes proportions, l'abbé Warin réserva une place distinguée à l'héroïque Vierge de Syracuse. L'église fut consacrée en 1376 par l'évêque Thierry Bayer de Boppart, sous le vocable de Saint-Vincent et de Sainte-Lucie, comme l'indiquent les vers placés au-dessus du maître autel :

Nos, ô Vincenti, salva virtute potenti :
Lux, pax atque via sis nobis virgo Lucia.

Vers l'an 1440, l'abbé Nicole de Gournay fit décorer la chapelle de Sainte-Lucie de fresques qui retraçaient, en douze tableaux, à fond rouge parsemé d'étoiles d'or et d'aigles éployés, les principales circonstances de sa vie et de son martyre [2]. Donc, le 15 septembre 1641, Meurisse, Evêque de Madaure et suffragant de Metz, entouré des archidiacres et de personnes

1. Abbé Noël, page 121.
2. *Id.*, page 85.

notables, fit solennellement l'ouverture de la châsse de sainte Lucie et en tira une partie du crâne, qui fut mise dans un buste d'argent à l'effigie de la Sainte, pour être portée dans les processions. Quelques parcelles des Reliques furent distribuées aux personnages les plus marquants qui assistèrent à cette cérémonie. La châsse fut ensuite replacée au-dessus de l'autel; on y joignit les deux présentes pièces, que nous reproduirons, malgré leur étendue, tant elles nous paraissent venir à l'appui du travail que nous avons entrepris :

« *Procès-verbal des médecins de la cité qui furent chargés, en 1641, de constater juridiquement l'état des Reliques de sainte Lucie.*

(Cet état a été trouvé le même à l'ouverture de la châsse faite en 1868, si ce n'est que la proportion d'os pulvérisés a un peu augmenté.)

« Nous PHILIPPE D'ARMÈNE, docteur en médecine du pays de Metz, et JACQUES HENRY, chirurgien soldé du roi de France et de cette ville de Metz, nous affirmons et attestons que, sur les instances des vénérables Prieur et religieux du monastère de Saint-Vincent pour examiner en détail l'ensemble des ossements sacrés de sainte Lucie de Syracuse et fixer pour la postérité la nature et le nombre très-exact des parties qui le composent, accédant à leurs vœux et à leurs désirs, nous avons commencé par le crâne, dont les nombreux morceaux constituent la partie principale des reliques.

« Voici donc les plus remarquables :

« 1° *Os de la tête.* — Une portion de l'os des tempes, avec la saillie mastoïdienne. — Une autre portion du même os terminé en écaille. — L'os de la pommette presque entier, attaché à la mâchoire supérieure presque tout entière. — Trois petits morceaux de la même mâchoire supérieure. — La portion arquée de l'orbite de l'œil jointe à l'os sphénoïde. — Un morceau d'os assez considérable avec l'appendice dudit os sphénoïde.

« 2° *Os supérieurs du tronc.* — La moitié de la première vertèbre du cou. — Trois vertèbres entières du cou avec les apophyses transverses. — Six moitiés d'autres vertèbres. — Plusieurs fragments des mêmes vertèbres, ainsi que des vertèbres dorsales et beaucoup d'apophyses. — Quatre petites portions de côtes, parmi lesquelles une partie notable de la clavicule. — Trois petites parties des mêmes côtes.

« 3° *Os inférieurs du tronc.* — Plusieurs fragments de l'os de la hanche,

dont le plus grand est le pubis. — Une partie de l'os coxal, destiné à recevoir la tête du fémur. — Une partie de l'os *iliaque*, que les anatomistes nomment la crête.

« 4° *Os des jambes.* — Plusieurs parties du fémur qui, rassemblées, en forment la tête. — Une partie notable du haut du tibia. — Vingt-sept fragments du même tibia, dont le plus grand est aigu et long et constitue ce que les anatomistes appellent l'*épine*. — Huit fragments un peu plus petits du même os. — La quatrième partie du *péroné,* celle qui présente une excroissance appelée *malléole externe*. — Deux appendices considérables du même péroné.

« 5° *Os des bras.* — Une grande partie du bras, *os humérus*, celle sur laquelle sont articulés le *cubitus* et le *radius*. — La partie du *radius* qui est attachée à l'os du carpe, qui est en face du pouce.

« 6° *Masse d'os pulvérisés.* — Il faut ajouter à cette liste un nombre considérable et presque infini de fragments d'os qui, n'étant que des débris ou des expliations d'autres ossements, nous ont paru devoir être renfermés sous un même titre.

« Nous affirmons et nous attestons que nous avons retiré toutes et chacune des parties susdites des sacrés ossements d'une certaines châsse extrêmement ancienne, que nous les avons soigneusement enregistrées, comme on le voit ci-dessus, et que nous les avons ensuite renfermées dans le même lieu. En foi de quoi nous avons signé les présentes, l'an et le jour indiqués plus hant.

Signé : « *Philippe d'Armène*, *Jacques Henry* [1]. »

« *Lettre signée par* MEURISSE, *suffragant de l'évêque de Metz*, *par* DE BELCHAMPS, *protonotaire apostolique*, ROYER, *grand archidiacre de Metz*, *et* MARTIGNI, *official et archidiacre de Sarrebourg, après la déposition des témoins*, *1641*).

« *Jean de Belchamps*, F.V.D, protonotaire apostolique, aumônier et conseiller du Roi Très Chrétien, chanoine et chantre de la cathédrale de Metz, à tous et à chacun de ceux qui examineront, verront, liront ou entendront lire les présentes lettres, salut dans le Seigneur.

« Nous certifions que l'année, le mois, le jour et le pontificat désignés ci-après, le très révérendissime seigneur *Martin Meurisse*, évêque de Madaurus et suffragant de Son Éminence le prince Henri de Bourbon, évêque de Metz et vicaire général, sur la demande de MM. les Prieur et religieux de Saint-Vincent, à Metz, après avoir célébré une messe solennelle, en présence et sous les yeux de MM. le gouverneur *Jean de Lambert*, des vénérables chanoines *Royer*, grand archidiacre de Metz, et *Martigni*, archidiacre de Sarrebourg, et d'autes très-graves personnages et

1. Abbé Noël, page 121.

d'une grande affluence de peuple, a procédé à l'ouverture de la châsse ou reliquaire d'argent qui renferme les saintes reliques de LUCIE, vierge et martyre de Syracuse, lesquelles, l'an 970 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, *Thierry*, 47e évêque de l'église de Metz, par la faveur et le secours de l'empereur *Othon* Ier, dont il était proche parent, a rapportées d'Italie et placées avec honneur dans l'église fondée et consacrée par lui dans l'île de Metz, sous le vocable du bienheureux *Vincent*, martyr et lévite. Ensuite le révérendissime seigneur *Meurisse* a examiné les reliques, et il a constaté, au moyen de nombreux témoignages très dignes de foi, qu'elles étaient réellement de la bienheureuse LUCIE, vierge et martyre; à l'aide du savant docteur *d'Armène*, médecin, et de *Jacques*, habile chirurgien, il a enregistré très distinctement chaque ossement, à l'exception d'un petit nombre qui avaient été détériorés par le temps et presque réduits en poussière, et il a reconnu ainsi qu'il reste encore *la plus grande partie du corps de cette glorieus vierge*; puis ayant enlevé un fragment considérable du crâne, il l'a renfermé dans un reliquaire d'argent en forme de tête, préparé à cet effet par les susdits MM. les Prieur et religieux; détachant d'autres parcelles très petites, il les a distribuées aux personnages les plus illustres alors présents; enfin, il a replacé et renfermé avec respect toutes les reliques dans la même châsse ou reliquaire d'argent.

« En foi de quoi, nous présents, avons signé ces lettres et les avons munies du sceau du RR. évêque et suffragant, et du nôtre, le 15 du mois de septembre de l'an 1641, du pontificat de S.S. le pape *Urbain VIII* le dix-huitième.

Signé : « *M. Meurisse*, évêque de Madaure;
« *J. Royer*, grand-archidiacre;
« *de Belchamps*, protonotaire apostolique;
« *Martigni*, official général de Metz, archidiacre de Sarrebourg, conseiller du Roi [1]. »

Ainsi reconnue et saluée, d'âge en âge, sainte Lucie de Syracuse fut honorée d'un culte tout particulier dans le pays de Metz.

Parmi les parcelles de ses Reliques qui furent distribuées à différentes époques, nous retrouvons:

1° Une dent de la sainte dans l'église de Sainte-Lucie, à *Nierderherghein (Haute-Alsace)*. — « Cette relique y est vénérée depuis un temps immémorial, mais l'authentique ne se trouve plus dans les archives de la fabrique [2]. »

1. Abbé Noël, page 123.
2. Lettre de M. l'abbé Th. *Schmid*, chanoine honoraire, secrétaire général de l'évêché de *Strasbourg*, en date du 14 juillet 1882.

2° Deux fragments très petits à l'évêché de *Dijon*. « — Sur la boîte qui les contient est inscrit ce mot *Metis* (Metz [1]). »

3° Plusieurs fragments semblables à des têtes d'épingle chez les religieuses carmélites d'*Aix* (*Bouches-du-Rhône*). — « Ces fragments proviennent d'une caisse, sur laquelle il y a écrit ce mot : *Authentiques*. Le couvent ne possède pas d'autres titres [2] ».

4° Un notable morceau d'os de l'avant-bras dans l'église d'*Oirsbeck* (*Hollande*) [3].

5° Une parcelle d'ossement à *Oosterloo* (*Gheel*, près *de Westerloo* (*Belgique*) [4].

6° Une parcelle d'ossement chez les religieuses carmélites à *Paris* [5].

Dieu, nous l'avons dit, avait de grandes vues sur cette Sainte, si humble durant sa vie. Contrairement à ce qui arriva pour tant d'autres précieuses Reliques, celles de sainte Lucie furent sauvegardées des horreurs de la Révolution, et nous pouvons encore aujourd'hui satisfaire notre dévotion envers ces dépouilles inestimables. Ici, nous copions textuellement les renseignements précis que nous avons puisés dans la *Vie de Sainte Lucie* de l'abbé Noël :

« Par un décret du district, du 14 janvier 1792, les scellés avaient été mis sur toutes les maisons religieuses de Metz, et il avait été ordonné de transporter à la monnaie toute l'argenterie des églises. Les Reliques de sainte Lucie, extraites de la châsse où elles reposaient depuis plus de huit siècles, furent déposées sur l'autel de sa chapelle, et recueillies, après le départ des commissaires municipaux, par M. *Paté*, pieux habitant du

1. Lette de M. l'abbé *Pillot*, vicaire général de Mgr l'Evêque de *Dijon*, en date du 9 mai 1882.
2. Lettre de M. l'abbé *Barthélemy*, chanoine à *Aix*, en date du 16 février 1882.
3. Lettre de M. Jos. *Hubets*, prêtre, archiviste de l'Etat, à *Maëstricht*, en date du 21 décembre 1881.
4. Lettre de M. l'abbé *Van Exmengem*, curé à *Oosterloo*, en date du 5 janvier 1882.
5. Lettre de M. l'abbé *Nicolas*, du diocèse de Paris, en date du 12 décembre 1881.

quartier. Celui-ci les confia, quelque temps après, à l'honorable M. *Olry*, savant antiquaire, qui demeurait au village de *Beuvange-sous-Justemont*, annexe de la paroisse de *Vitry*.

« Elles devinrent plus tard la propriété du noble comte *Paul d'Hunolstein*, aïeul de l'éditeur des lettres de l'infortunée Reine de France Marie-Antoinette. L'heureux dépositaire, qui les gardait avec le soin le plus religieux, désirait vivement qu'elles fussent rendues à la vénération des fidèles dans l'église du village d'*Ottange*, qu'il habitait. Les saintes Reliques furent, en conséquence, envoyées à l'évêché de Metz et examinées par M. *Claude-Ignace Laurent*, administrateur général du diocèse, qui permit, par ses lettres du 24 novembre 1812, de les exposer à la vénération publique dans l'église succursale d'Ottange, ou dans quelque autre église, oratoire ou chapelle, à la condition qu'elles seraient renfermées, comme il convenait, dans une châsse ornée avec soin [1]. »

A cette occasion fut délivré le nouveau certificat, que nos lecteurs seront heureux de lire :

« *Claude-Ignace Laurent*, par la permission divine nommé à l'évêché de Metz, administrateur général du même diocèse, Baron de l'Empire, à tous ceux qui examineront cette lettre, Salut dans le Seigneur !

« Nous avons vu le coffret de bois, recouvert d'une peau, bien fermé de toutes parts au moyen de lames de fer, contenant des parcelles sacrées des ossements de sainte LUCIE, vierge et martyre de Syracuse. Ces reliques avaient été exposées à la vénération publique des fidèles dans l'oratoire conventuel de l'abbaye de Saint-Vincent de cette ville et, pendant la Révolution, soustraites à la fureur sacrilège des impies. Ce coffret nous a été présenté avec prière d'examiner ces saintes reliques et de permettre de les exposer de nouveau à la vénération publique des fidèles.

« Nous avons ouvert nous-même ce reliquaire, où nous avons trouvé les précieux ossements en grande quantité et parfaitement intacts, ainsi que les lettres testimoniales qui s'y trouvent. Après avoir reconnu l'authenticité de ces lettres ainsi que l'état intact des reliques, et après les avoir retirées du coffret, nous les avons placées les unes et les autres, avec vénération, dans une étoffe de soie rouge et nous les avons liées ensemble au moyen d'un ruban de soie de même couleur. Nous avons noué les extrémités de

1. Abbé Noël, pages 93 et 94.

ce ruban, et, pour plus de sûreté, nous y avons imprimé trois fois notre sceau au moyen de cire rouge.

« Nous avons donné la permission d'exposer à la vénération publique des fidèles les reliques sacrées de sainte LUCIE, vierge et martyre de Syracuse, dans l'église succursale d'Ottange, soit dans une autre église, oratoire ou chapelle, pourvu que ce reliquaire soit placé dans un autre reliquaire plus grand et décemment orné, et pourvu qu'elles soient vénérées et honorées avec le respect et la dévotion qui leur conviennent.

« Donné à Metz, sous notre seing et sceau ainsi que sous la signature du secrétaire épiscopal, le 24 novembre de l'An de Grâce 1812.

Signé : « C.-J. LAURENT, nommé évêque et administrateur général du même diocèse [1]. »

Aussitôt mus par une tendre et ardente dévotion envers leur protectrice, les habitants de la commune d'Ottange et ceux des paroisses voisines accoururent autour de ces Restes glorieux, que la Providence mettait sous leur garde. Les prières, les chants, les invocations se renouvelèrent avec une nouvelle force; le concours était surtout immense le jour du 13 décembre.

Les choses durèrent ainsi, au grand chagrin des moines de Saint-Vincent, jusqu'en 1857.

A cette époque, l'Evêque de Metz, encore assis sur le Siège de *Thierry*, qu'il occupe si dignement et si fermement malgré son grand âge, Mgr DU PONT DES LOGES, s'étant arrêté à Ottange dans le cours de ses visites pastorales, se rendit auprès des saintes Reliques. Frappé de tous les caractères d'authenticité dont ce dépôt sacré est revêtu, le prélat déclara « qu'il n'avait rien trouvé dans tout son diocèse de plus authentique », et il y apposa son sceau; pour l'édification des générations à venir, il écrivit aussi l'attestation suivante :

« Les sacrées reliques dont il est fait mention dans la lettre précédente (celle de C. J. LAURENT), nous les avons examinées de nouveau dans notre visite, et de nouveau nous y avons appliqué notre seing.

« Donné à Ottange, le 25 mai, l'an du Seigneur 1857.

Signé : « *Paul*, évêque de Metz. »

1. Abbé Noël, page 126.

Mais, depuis longtemps, le pieux pontife était possédé du grand désir de replacer les Reliques de sainte Lucie dans le sanctuaire où, depuis neuf cents ans, elles avaient reçu les hommages de tant de générations. A cet effet, il ordonnait de transporter à l'évêché la châsse qui les renfermait, et en faisait l'ouverture le 28 septembre 1867, en présence de M. l'abbé *Masson*, vicaire général et grand archidiacre; de M. *Thomas*, chanoine et secrétaire de l'évêché, et de M. *Muller*, archiprêtre et curé de la paroisse de Saint-Vincent. La châsse était revêtue des sceaux de l'Ordinaire et la Relique enveloppée d'une étoffe de soie rouge; à l'intérieur on découvrit les chartes et diplômes que nous avons reproduits. Ces documents ayant été lus à haute voix, les sceaux ayant été examinés et retrouvés intacts, les Reliques furent vérifiées et retrouvées la plupart comme elles avaient été décrites en 1641 par les deux médecins de la cité. Une vertèbre en fut détachée pour être déposée en l'église d'Ottange, où ces Ossements Sacrés avaient reposé pendant un demi-siècle. Le 11 avril 1868, en présence de Mgr l'Évêque de Metz et des mêmes témoins, les Reliques de sainte Lucie furent enveloppées de nouveau dans un linceul blanc et dans une pièce de soie rouge, puis déposées dans une châsse recouverte intérieurement de soie rouge et scellée des sceaux de l'évêché. La châsse fut placée elle-même au milieu d'un corps en cire représentant une jeune vierge vêtue de riches ornements et blessée au cou par le fer d'un glaive. Les actes et diplômes authentiques, ainsi que le procès-verbal de la dernière translation, furent enfermés dans la châsse avec la Relique, dont ils attestaient d'âge en âge la vérité [1].

Nous copions fidèlement le récit de M. l'abbé Noël, heureux témoin oculaire de ces magnificences, qu'il a si bien décrites dans sa *Vie de sainte Lucie :*

« Le 13 avril de la même année (1868), le lundi de Pâques, avait été fixé pour la translation solennelle des Reliques de la glorieuse Vierge et Martyre de Syracuse, en l'église de Saint-Vincent. Sainte Lucie, après un

1. Abbé Noël, page, 96.

exil de soixante-seize ans, allait reprendre possession du sanctuaire auguste où elle avait reçu pendant tant de siècles les hommages de vénération et d'amour des populations du pays Messin. Le cortège religieux partit du presbytère, où avaient été apportées les saintes Reliques dès la veille au soir. En tête de la procession marchaient les enfants des écoles de la paroissse, les jeunes filles de l'association des Enfants de Marie portant des lis et des palmes, emblème de la Vierge et Martyre de Syracuse; marchaient à leur suite, en habit de chœur, les élèves du grand séminaire, un grand nombre d'ecclésiastiques et le clergé de la paroisse. Puis venaient les saintes reliques, portées par un groupe d'Enfants de Marie. Le lit de parade sur lequel elles reposaient avait en tête le monogramme du Christ, et sur ses flancs se croisaient, comme dans les anciennes catacombes, les palmes du martyre; derrière le brancard, richement décoré, s'avançait Mgr l'Évêque, accompagné de ses Vicaires Généraux, et suivi d'une foule considérable de pieux fidèles de la ville et des environs accourus pour vénérer les Reliques de la sainte Martyre. Les chants à la louange de Lucie alternaient avec la musique du 2e régiment du génie, et l'escorte militaire avait peine à contenir la foule qui se pressait sur le passage de la procession. Les maisons sur tout le parcours de cette marche triomphale étaient recouvertes de tentures, ornées de guirlandes et de couronnes suspendues; des inscriptions au nom de la glorieuse Martyre témoignaient de l'honneur que les pieux paroissiens de Saint-Vincent voulaient lui rendre. Des lumières, des tentures de fête, des palmes, des lis, et la pourpre royale, n'est-ce point la décoration qui convenait à cette virginale héroïne? Pourquoi, en effet, la mort l'avait-elle choisie, sinon pour la coucher vivante dans l'Eternité?

« Les Reliques furent déposées au milieu de l'avant-chœur de la superbe basilique, où elles restèrent exposées à la vénération des fidèles pendant la Messe qui fut célébrée solennellement. Le panégyrique de la sainte Martyre fut prêché par M. le curé de la paroisse. A la fin de la Messe, les Reliques furent portées processionnellement sous l'autel qui leur était destiné; c'est là que désormais elles seront l'objet de la vénération publique. Que Dieu détourne de notre chère patrie une nouvelle révolution qui viendrait troubler le repos de l'illustre Vierge et Martyre, trésor le plus précieux de l'Église de Metz [1]. »

Que pourrions-nous ajouter à des louanges aussi harmonieuses, aussi dignes de notre sainte héroïne? Tout ce que nous pourrions en dire pâlirait à côté de ce qu'on vient de lire. Aussi continuerons-nous notre récit.

1. Abbé Noël, pages 96-98.

Lorsque le duc *Faroald* s'empara du Corps de sainte Lucie, il y a tout lieu de croire qu'il ne pilla qu'une des deux églises dédiées à la sainte, car plusieurs Reliques furent depuis, le 6 février 822, transportées à *Constantinople* [1] par *Georges Maniaces*, représentant en Sicile de *Michel Balbo*, Empereur de Constantinople. A cette époque, la Sicile tout entière, à l'exception de Syracuse et de Tauromenium, était en proie aux incursions des Sarrasins; et, soit pour mettre ces précieuses dépouilles à l'abri des injures des barbares, soit pour être agréable à son Empereur, *Maniaces* transporta, outre les Reliques de sainte Lucie, celles de sainte Agathe, de saint Clément, abbé, et d'autres saints encore [2].

Nous sommes heureux de voir ce renseignement confirmé par les *petits Bollandistes* [3], par *Butler* [4], par *Baillet* [5], par *Ribadeneira* [6], et par-dessus tout par le *Bréviaire romain* [7].

Quand Constantinople fut prise par les croisés (12 avril 1204), les Reliques qui se trouvaient dans cette ville puissante furent distribuées aux différentes nations qui avaient pris part à la guerre sainte. *Venise* eut en partage une portion de la vraie croix et du corps de sainte Lucie, les corps de sainte Agathe et du patriarche Siméon, un bras de saint Georges, une partie du corps de saint Jean-Baptiste, riches dépouilles qui se trouvaient surtout dans l'église de Sainte-Sophie. Le Doge *Dandolo* fit déposer la Relique de sainte Lucie dans le monastère de Saint-Georges, jusqu'à ce qu'elle fût enfin transférée dans l'église qui porte son nom à Venise [8].

1. Sa Grandeur Monseigneur Vincent *Vannutelli*, Archevêque de Sardes, délégué apostolique à Constantinople, par nous consulté à ce sujet, a eu la grande bonté de nous confirmer ces détails (lettre du 20 décembre 1881), en ajoutant que l'Eglise de Constantinople ne possédait aucun autre renseignement.
2. Græviius, tome II, page 392, sub titulo *Rocchi Pirri*. Voir aux *Annexes*.
3. Voir aux *Annexes*.
4. *Id.*
5. *Id.*
6. *Id.*
7. *Id.*
8. Abbé Noël, page 83.

César Gaëtani[1] nous raconte en effet que la fête de sainte Lucie tombant le 13 décembre, c'est-à-dire au cœur de l'hiver, les légères gondoles qui conduisaient au monastère de Saint-Georges étaient souvent submergées. Le doge, ému de ces catastrophes, fit transférer ces précieuses dépouilles le 18 juin 1280. Mais l'abbé du monastère, *Paul Veniero*, noble Vénitien, fut très douloureusement affecté de la perte de ces Reliques. Au moment de s'en séparer, au milieu de ses larmes et de ses sanglots, il saisit entre ses mains celle de sainte Lucie, qui se trouvait avec la portion du corps dans son monastère, et la baisa dévotement. A ce moment, on vit cette main se séparer spontanément du bras qui la retenait et rester entre les mains de l'abbé, comme un gage de la reconnaissance de la Sainte pour cette tendre dévotion.

Ce prodige émerveilla la foule, et, par un consentement unanime, cette Relique, doublement précieuse, fut laissée au monastère de Saint-Georges, où, depuis cette époque, les religieux n'ont cessé de l'exposer à la vénération des fidèles le 13 décembre, jusqu'à ce que l'église du monastère, tombant en ruines, le Souverain Pontife Pie IX, de glorieuse mémoire, ait, en 1860, fait transférer ces Reliques dans l'église de *Saint-Jérémie*, qui maintenant est placée sous le double vocable de *Saint-Jérémie* et de *Sainte-Lucie*[2].

Un second miracle signala cette pieuse cérémonie. Un jeune Vénitien avait perdu l'œil gauche et se voyait sur le point de perdre également l'œil droit. Grâce à l'intercession de la Sainte, ce jeune homme recouvra tout à coup la vue.

Les Reliques de sainte Lucie furent, au XVe siècle, l'objet d'un grave débat entre les religieuses *del Corpo di Signore*, qui s'étaient établies près de l'église de Sainte-Lucie, et les religieuses *dell' Annunziata*, qui avaient construit leur monastère dans les mêmes parages. La discussion s'envenima à ce point que le Saint-Siège dut intervenir et terminer le différend

1. Voir aux *Annexes*. Cf. *Flaminius Cornelius*. Voir également aux *Annexes*.
2. Voir au chapitre III de cette seconde partie.

par l'intermédiaire de *Maphœus Girardo*, Patriarche de Venise, délégué apostolique, lequel, à la date du 4 mai 1478, concéda les Reliques de sainte Lucie aux religieuses *dell' Annunziata*, qui s'engagèrent à donner en retour au couvent *del Corpo di Signore* 50 écus d'or par an [1].

C'est de là que furent détachées toutes les Reliques que nous retrouvons dans l'Italie et dans le midi et le centre de la France.

Ainsi, on vénère :

1° A *Naples*, deux dents de sainte Lucie, l'une dans l'église de *Sainte-Lucie à Mare*, l'autre dans l'église de *Sainte-Lucie du Mont ;* divers fragments de ses os, dans la *cathédrale*, dans les églises de *Sainte-Marie-Majeure*, de *Sainte-Marie de la Sagesse*, de *Saint-Patrice*, de *Sainte-Catherine de Sienne*. L'église de *Saint-Georges-Majeur* possède un fragment d'os et une dent molaire, enfermés dans un reliquaire antique, portant l'insigne de l'empereur Constantin [2]. Enfin l'église de *Saint-Jean-Majeur* est en possession des yeux de la Sainte ; mais cette Relique n'a pas un caractère d'authenticité suffisant [3].

2° A *Padoue*, dans l'église de *Sainte-Lucie*, un morceau des côtes, un morceau de chair et une petite natte de cheveux enfermés dans un reliquaire d'argent, de forme cylindrique, du siècle passé [4].

3° A *Vérone*, dans le monastère de *Sainte-Lucie*, quelques parcelles d'ossements et un morceau de linge teint de son sang [5].

4° A *Pesaro*, dans l'église des RR. PP. *Azomini*, un doigt détaché de la main qui se trouve au monastère de Saint-Georges [6].

1. César Gaëtani. Voir aux *Annexes* — Flaminius Cornelius. Voir aux *Annexes*.
2. Sans doute Constantin IX.
3. Lettre de M. l'abbé *Gennaro di Belmonte*, en date, à *Naples*, du 13 juillet 1882.
4. Lettre de M. l'abbé *Gianpaolo Berti*, secrétaire de Sa Grandeur Mgr l'Evêque, en date, à *Padoue*, du 22 avril 1882.
5. César Gaëtani. Voir aux *Annexes*.
6. *Id.*

5° A *Venise*, entre les mains du *Patriarche*, un autre doigt de la même main ; dans l'église des PP. Jésuites, érigée sous le vocable de *Sainte-Lucie*, un os du pied ; dans l'église de *Sainte-Lucie*, dont nous avons déjà parlé, le doigt annulaire de la main susmentionnée [1].

D'autres petites parcelles des précieuses Reliques ont été données, au XVIe siècle, à l'impératrice *Isabelle*, de passage à Venise [2]; à la ville de *Lisbonne*, en Octobre 1587 [3]; à la basilique de *Saint-Matthieu*, à Trévise [4]; en 1652, à *Syracuse* [5]; à la ville de *Nicosia*, un fragment de doigt [6]; à la basilique de *Saint-Paul* [7] et aux différentes églises dédiées à *Sainte-Lucie* [8], à Rome; à *la Calle* (Algérie), un morceau d'étoffe [9], et à différentes personnes de la ville de *Venise* [10].

Dès avant la translation des Reliques de sainte Lucie à Constantinople, le pape saint Grégoire le Grand avait déposé dans la basilique de Saint-Pierre, à *Rome*, une portion d'un bras de la sainte [11], et sans doute c'est à la même époque qu'il aura fait venir de Syracuse une portion du crâne de sainte Lucie, que nous allons retrouver bientôt à *Bourges*.

La basilique de *Saint-Jean-de-Latran* possède une autre Relique, dont la gratifia le pape Anastase IV [12].

Plus près de nous, l'église de *Luzillé*, canton de Bléré (diocèse de *Tours*), possède, depuis 1878, une parcelle des ossements de la Sainte; l'authenticité de cette relique est constatée par un acte émanant de Monseigneur l'évêque de Fabiano et Matelica, en date du 28 septembre 1878 [13].

1. César Gaëtani. Voir aux *Annexes*.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. *Id.*
5. *Id.*
6. *Id*
7. *Id.*
8. *Rittrato di Roma moderna*. Voir aux *Annexes*.
9. Lettre de M. l'abbé *Pavy*, Vicaire Général à *Constantine*, en date du 20 mai 1882.
10. César Gaëtani. Voir aux *Annexes*.
11. *Id.*
12. *Id.*
13. Lettre de M. l'abbé *Chauvet*, curé à *Luzillé*, en date du 3 avril 1882.

Les religieuses *Clarisses d'Amiens* et la famille *de Louvencourt* possèdent des parcelles d'ossements ayant appartenu aux *Chartreux d'Abbeville*, à la collégiale de *Longpré* et à l'église du *Port* (diocèse d'*Amiens*) [1].

Enfin, l'église de *Sainte-Luce* (diocèse de *Nantes*) reçut en juillet 1667, du couvent de *Sainte-Lucie*, à Venise, un morceau de la coiffe de la sainte et un morceau du voile qui recouvrait son Corps lors de sa translation à Venise. Le morceau de voile fut perdu, comme tant d'autres trésors de ce genre, pendant la Révolution; il était renfermé dans un petit vase de cristal monté sur un pied d'argent. Mais, fort heureusement, le morceau de coiffe a échappé aux fureurs des Vandales du XVIIIe siècle; il est renfermé dans un reliquaire en argent, de forme ronde, qu'une petite statue de la Sainte tient entre ses mains. L'authenticité de cette Relique a été de nouveau constatée, dans le bref suivant, le 15 septembre 1858, par M. l'abbé *Richard*, alors vicaire général de Nantes, préconisé depuis Archevêque de *Larisse*, et aujourd'hui coadjuteur de l'éminentissime Cardinal *Guibert*, Archevêque de Paris :

« Anthonius Matthias Alexander *Jacquemet*, miseratione divinâ et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ, Nannetensis episcopus.

« Universis et singulis præsentes litteras *inspecturis*, Salutem et Benedictionem in Domino.

« Notum facimus et testamur quod, ad majorem Dei omnipotentis gloriam venerationemque Sanctorum ejus, sacras Reliquias S. LUCIÆ quæ, ab anno millesimo sexcentesimo sexagesimo octavo, in parochia ejusdem Sanctæ Luciæ virginis et martyris diœcesis Nannetensis asservatæ fuerant, recognovimus; et examine diligenter facto, invenimus partem quamdam panni serici et villosi, coloris rubri, auroque intexti inclusam in thecâ argenteâ rotundâ ab anteriori parte unico crystallo munitâ, super quem pannum posita erat charta cum inscriptione hâc sermone gallico : *de la coeffe de sainte Luce V. M.* Nobisque insuper exhibita fuerunt : 1° Instrumentum confectum Venetiis anno millesimo sexcentesimo sexagesimo septimo, die vero decimâ octavâ mensis julii a Petro Brachi notario publico, visumque ab Ill. Rev. D. D. Stephano *Brancacio*, Nuntio Apostolico apud

1. *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé *Corblet*, pages 413-414, tome 4.

Venetias die vigesimâ ejusdem mensis et anni quo declarabatur Reliquias suprà memoratas partem quamdam esse tegminis quæ operiabatur Caput S. Luciæ quando sacrum ejus corpus Venetias delatum est, easque ritè et legitimè, traditas fuisse a Priorissâ et monialibus monasterii S. Luciæ Venetiarum, unâ cum parte veli albi quem sancta Virgo in pectore habebat, quando Corpus ipsius in prædictam civitatem ut dictum est, pervenit; 2° Instrumentum aliud quo venerabilis Vir Joannes *Megret* Vicarius generalis Ill. et Rev. D. D. Ægidii *de la Baume Leblanc*, Nannetensis Episcopi, Reliquias jam sæpè memoratas se recognovisse testatus est, anno millesimo sexcentesimo sexagesimo octavo, die vero decimâ octavâ Julii; atque insuper litteræ confectæ à D. Magistro Zachario *Barreau* tum temporis Rectore dictæ parochiæ S. Luciæ, quibus omnes certiores facit se reverenter transtulisse sacras Reliquias ejusdem sanctæ Virginis et martyris in suam parochiam et deposuisse pannum Sericum villosum de quo suprà, in thecâ pariter suprà descripta; velum vero, de quo jam dictum est, in vase crystallino. Comperimus autem ex testimonio scripto D. Prudentis *Berthelot* quondam parochi S. Luciæ et declaratione D. Francisci *Roul*, nunc ejusdem parochiæ Rectoris, vas crystallinum in quo velum album continebatur deperditum fuisse; thecam vero argenteam in quâ pannus vulgari linguâ inscriptus : *de la coeffe de sainte Luce*, semper asservatam et venerationi fidelium expositam fuisse.

« Quibus omnibus nobis constitit, sacras Reliquias, quas descripsimus authenticas esse; et postquàm theca argentea præfata resarcita in meliorem formam fuisset et deaurata, illas denuo cum antiquâ inscriptione collocavimus in dictâ thecâ, ab anteriori partè unico crystallo munitâ et à posteriori chartâ pergamenâ filis sericis rubri coloris, et sigillo nostro in cerâ hispanicâ rubrâ impresso bene clausâ atque venerationi fidelium in hâc nostrâ diœcesi exponi permisimus.

« Datum Nanetis, in palatio nostro episcopali sub signo vicarii generalis nostri sigilloque nostro, ac Secretarii nostri subscriptione anno millesimo octogentesimo quinquagesimo octavo, die vero decimâ quintâ Septembris.

« *F. Richard*, Vic. Gen.

« De mandato Ill. et R.R. D.D. Nannetensis Episcopi.

« *J. Lepré*, Can. S^us^. »

La paroisse de Sainte-Luce avait reçu l'année précédente, avec de nouvelles faveurs pour la confrérie [1], une autre Relique de sa patronne; c'est une parcelle de ses ossements, obtenue à Rome par M. l'abbé *Richard*, lorsqu'en 1857 il eut l'honneur d'accompagner Sa Grandeur Mgr Jacquemet, Évêque de

1. Nous nous en occuperons au § 2 du chapitre II.

Nantes, dans sa visite au Tombeau des Saints Apôtres. A cette Relique était jointe l'authentique suivante :

« Fr. Antonius *Ligi Bussi*, Urbanas Ordinis minorum Conventualium, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ, Archiepiscopus Iconiensis.

« Abbas commendatarius S. Laurentii extra mœnia Sanctissimi Domini Prælatus Domesticus, pontificio solio adsistens Almæque Urbis vices gerens.

« Universis et singulis præsentes litteras inspecturis fidem facimus atque testamur, quod nos, ad majorem omnipotentis Dei gloriam, suorumque Sanctorum venerationem, recognovimus Sacras particulas ex ossibus S. LUCIÆ V. et M. ex authenticis locis extractas, reverenter collocavimus in thecâ ex aurichalco argentato ovalis formæ unico crystallo munitâ, benè clausâ, et funiculo serico coloris rubri colligato ac sigillo nostro signata, easque consignavimus cum facultate apud se retinendi, aliis donandi, extra urbem transmittendi, et in quâcumque ecclesiâ, oratorio aut capellâ publicâ Christi fidelium venerationi exponendi. In quorum fidem has litteras testimoniales manu nostrâ subscriptas, nostroque sigillo firmatas per infrâ scriptum nostrum secretarium expediri mandavimus.

« Romæ, ex ædibus nostris die 9 Mensis Junii anni MDCCCLVII.

Signé : « *Fr A.* Archiep. Iconiensis vices G. »

Et plus bas : « Joseph *Gagydo*, Secret.

Puis l'attestation de M. l'abbé *Richard* :

« Vidimus et reliquias suprà descriptas venerationi fidelium in hâc diœcesi exponi permisimus.

« Nannetis, die 7 Julii 1857.

« F. *Richard*, Vic. Gen. »

Revenons de quelques pas en arrière; nous avons dit tout à l'heure qu'en juillet 1667 deux reliques de la Sainte avaient été envoyées de Venise à l'église de Sainte-Luce (diocèse de Nantes). Un an après, un premier miracle éclatant venait récompenser la foi des chrétiens dans les Restes des Martyrs et affirmer la puissance de ceux-ci. L'attestation que nous reproduisons expliquera suffisamment les faits :

« Du 15 août 1668.

« Atestation de Monsieur et Madame *Butet*, pour sa guérison [1].

« *Guillaume Butet*, Sr *de la Guilbouardière*, certifie à qui il appartiendra que *Renée Berthelot*, ma femme, ayant esté malade l'espace de plus de trois

1. La guérison de Mme Butet.

mois de une perte de sang auroit eu recours à Madame Sainte Luce, dont les reliques furent transférées de l'église des Pères Chartreux de Nantes en la paroisse de Sainte-Luce, les jour et feste de saint Jacques et saint Cristofle. Au mois de juillet de l'année 1668 et le deuxième jour du mois d'aoust suivant, auroit porté une chemise de ma femme pour la faire toucher aux Reliques, ce que Mons. le recteur de Sainte-Luce auroit fait après avoir célébré la sainte messe, et l'ayant rapportée à ma femme, l'ayant prise, son mal s'appaisa et de plus en plus sa santé s'augmenta, dont nous louons Dieu et remercions Madame sainte Luce; ce que nous certifions estre véritable, en témoignage de quoi nous avons signé la pièce, le quinzième jour d'août 1668.

Signé : « BUTET. »
« RENÉE BERTHELOT. »

« Je soussigné, ateste l'écriture ci-dessus estre véritable pour en avoir antière congnoissance.

Signé : « R. CREVOT [1]. »

On se rappelle que toutes les Reliques dont nous venons de faire l'énumération provenaient de Venise. Au XVII[e] siècle, deux Sénateurs de la noble République [2] firent don à *Fabio Chigi*, Nonce du Souverain Pontife et devenu Pape lui-même plus tard, sous le nom d'Alexandre VII (1655-1667) d'un notable morceau de la mâchoire inférieure de sainte Lucie, auquel adhéraient cinq ou six dents, et d'une fraction du tibia.

En 1653, ce haut personnage abandonna gracieusement cette sainte portion entre les mains d'*Adrien de Walembourg* [3], Évêque d'Andrinople, suffragant de Mayence.

1. Tous ces détails et ceux qui précèdent sur Sainte-Luce (du diocèse de Nantes), nous ont été obligeamment procurés par M. l'abbé *Prin*, curé de Sainte-Luce, dans sa lettre du 5 janvier 1882.

2. Voir, aux *Annexes*, les auteurs déjà cités.

3. *Walembourg*, *Walemburch* ou *Valembourg* (les deux frères Adrien et Pierre *de*) naquirent à Rotterdam, de parents catholiques. Après avoir pris leurs degrés à Paris, ils se rendirent à Düsseldorf, où ils s'appliquèrent avec ardeur à l'étude des controverses. *Adrien*, l'aîné des deux, fut nommé chanoine de l'Eglise métropolitaine de Cologne, en 1647, et suffragant en 1661, après avoir été sacré Évêque d'Andrinople. A l'égard de *Pierre*, après avoir été le compagnon inséparable d'Adrien, il le quitta pour aller à Mayence, où il fut fait chanoine et doyen de Saint-Pierre, et suffragant de cette ville, sous le titre d'Évêque de Mysie. (C'est une erreur; voir la lettre ci-dessus rappelée, aux *Annexes*.) Adrien mourut en 1669. Pierre en 1665. (Dict. de Feller, 5[e] vol., p. 766.)

A la mort de ce prélat, son frère, *Pierre de Walembourg*[1], Évêque de Mysie, suffragant de Cologne, hérita de ces Reliques et donna lui-même (ainsi que le constate un certificat authentique, relaté aux *Annexes*) le morceau de la mâchoire inférieure, à *François Diericx*, abbé du monastère de *Saint-Sauveur*, de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse d'Anvers, conservant pour lui le fragment du tibia, « alterâ ex minori tibiâ apud nos etiamnunc existente[2]. » *Ambroise Capello*, alors évêque d'*Anvers*[3], voulut entourer l'installation de ce dépôt, dans l'abbaye de Saint-Sauveur, d'une grande pompe; en conséquence, il écrivit la lettre authentique, datée à Anvers, du 15 juin 1676 (que nous reproduisons aux *Annexes*, d'après les Bollandistes, t. 1, Maii, page 81) et dans laquelle il raconte ce que nous venons de rappeler sommairement; puis, mettant le comble à sa bonté toute paternelle, il accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui, ayant rempli les conditions usitées en pareil cas, visiteraient l'église de Saint-Sauveur, le jour de la fête de sainte Lucie (13 décembre) et de chacun des Saints dont les Reliques avaient été déposées dans ce monastère en même temps que celle de sainte Lucie.

Nous avons dit que Pierre de Walembourg conserva le morceau de tibia de sainte Lucie; aucun renseignement ne nous est parvenu à ce sujet; mais, dans une lettre que M. le docteur *Heuser*, chanoine à *Cologne*, a bien voulu nous écrire[4], nous trouvons le passage suivant : « *Bayerlé*, dans son ouvrage *l'Eglise catholique à Dusseldorf*, prétend que, parmi les Reliques de l'église de *Saint-Lambert*, à Dusseldorf, il y en avait une de sainte Lucie; on ne la retrouve plus. » Ne pouvons-nous en induire, sans que notre hypothèse devienne une certitude, que cette Relique était le fragment de tibia; on ne l'a pas oublié, les frères de Walembourg avaient séjourné pendant leur jeunesse à Düsseldorf. *Pierre* n'a-t-il

1. Voir note précédente.
2. Voir aux *Annexes*.
3. L'évêché d'Anvers fut supprimé lors de la Révolution française.
4. Lettre du 2 janvier 1882, gracieusement traduite à notre intention par M. l'abbé Schmitz, vicaire à Avesnes.

pas pensé à laisser quelque souvenir au clergé de cette ville, qui l'avait si bien accueilli?

Revenons à la Relique possédée par l'abbaye de Saint-Sauveur, dite aussi de Pierre-Pots. Le 23 décembre 1743, Mgr Guillaume-Philippe *de Herzelles*, qui gouvernait alors l'Eglise d'Anvers, confirme la reconnaissance faite en 1676, par Ambroise Capello, et, du consentement de l'abbé, prend une parcelle desdites reliques pour la donner à l'abbaye de *Marienrhode*, près de Rottham. Grâce à l'obligeance de M. *Theunissent*, nous avons pu nous procurer le document suivant, qui atteste la sincérité de notre affirmation :

« Ex registro approbationum reliquiarum ab anno 1735 usque 1766 :

« Guillielmus Philippus DE HERZELLES, Episcopus Antverpiensis, etc.

« Notum facimus et attestamur nos die data harum ad instantiam Rdi admodum et amplismi Dni Josephi DE PESTER Abbatis monasterii S. Salvatoris, Ordinis Cisterciensis in hac civitate reverenter reserasse thecam argenteam formæ ovatæ continentem partem nobilem ex mento S. LUCIÆ, virginis et martyris Syracusanæ, juxta litteras B. M. Prædecessoris nostri Ambrosii Capello in data XV Junii 1676 expeditas, et dein per successorem suum, Ferdinandum *de Beughem* iterum recognitam, sigillique intus impressione munitam; e qua particulam desumptam speciali dono præfati Amplismi Dni Abbatis Monialibus Abbatiæ de *Marienrhode*, prope *Rotthem* [1] ejusdem Ordinis, archidiœcesis Mechliniensis erogandam inclusimus in pixide œnea rotunda ab interiori parte crystallo custodita et circulo argenteo adornata; dictamque thecam filo œneo colligatam denus sigillo nostro minori in cera rubra hyspanica impresso obsignavimus : declarantes proindè dictam particulam pro veris et genuinis S. LUCIÆ, virginis et martyris reliquiis haberi et publico fidelium cultui ac venerationi exponi posse.

« Datum Antverpiæ, die 23 decembris 1743.

Signatum erat : « *Guil. Philip.* Epus Antverpiensis.

« De mandato etc.

« *Wouters*, [2] secret. »

1. L'abbaye de *Rotthan*, en latin *Sartum B. Mariæ in Rothena*, près de *Halen*, au doyenné de *Diest*, était du même Ordre que celle de Saint-Sauveur, à Anvers. *Sanderus* et d'autres auteurs donnent l'histoire de ces divers couvents.

2. Lettre de M. *Theunissent*, Trésorier de la Fabrique de Notre-Dame, à *Anvers*, en date du 12 septembre 1882.

C'est encore de ce morceau de la mâchoire inférieure de sainte Lucie que furent extraites les parcelles distribuées à différentes églises de Belgique. En effet, de nombreuses reconnaissances de Reliques sont faites par les différents Évêques d'Anvers, savoir : le 16 novembre 1741, pour l'église du Béguinage à *Turnhout;* le 31 juillet 1757, pour l'église de Saint-Pierre à Turnhout; le 8 juin 1746, pour l'église de l'hôpital de Turnhout; le 5 décembre 1742, pour l'église de *Schooken;* le 12 mai 1750, pour l'église de *Chaem* (Brabant septentrional); le 26 août 1755, pour l'église de *Ryckevorsel;* le 7 septembre 1759, pour l'église de *Borsbeek;* le 3 janvier 1763, pour l'église des Sœurs noires à Anvers [1].

Les 28 octobre 1851, 10 mars 1862 et 21 octobre 1876, trois fragments d'ossements de sainte Lucie étaient donnés à l'église Saint-Paul d'Anvers. « Chacune de ces Reliques est enfermée dans une cassette; à l'intérieur de deux de ces cassettes se trouve le sceau de feu le Cardinal Archevêque *Sterckx;* la troisième porte le sceau de Mgr *Deschamps;* à l'intérieur se trouve l'inscription : *ex ossibus sanctæ Luciæ, V. M.* [2]. » Les authentiques qui accompagnent ces reliques sont toutes les trois conçues dans les mêmes termes; nous reproduirons seulement celle du 28 octobre 1851 :

« *Engelbertus*, miseratione divinâ Tituli S. Bartholomæi in Insulâ, S.R.E. Presbyter Cardinalis Stercks, Archiepiscopus Mechliniensis, Primas Belgii, etc.

« Omnibus has visuris Salutem in Domino.

« Tenore præsentium fidem facimus indubiam et attestamur, quod nos, die datæ harum juxtà S. Concil. Trident. præscriptum, debitè recognoverimus et approbaverimus sacras Reliquias ex ossibus sanctæ Luciæ, virginis et martyris, nobis cum debitis authenticitatis nobis exhibitas, quas reverenter reposuimus et collocavimus in thecâ cupreâ formæ ovalis circulo argenteo et crystallo ab anteriori ornatâ, benè clausâ et filo serico coloris rubri debitè collagitâ, nec non sigillo nostro in cerâ hispanicâ impresso,

1. Lettre de M. *Theunissent,* en date du 14 mai 1882.
2. Lettre de M. l'abbé *Van de Velden Part,* doyen de Saint-Paul, à Anvers, en date du 9 août 1882.

firmiter obsignatâ; permittentes ut præfatæ S. Reliquiæ in hac diœcesi publicè fidelium venerationi exponi possint, nullatenus tamen ex altari.

« Datum Mechliniæ sub nostri vicarii generalis signo sigilloque nostro nec non secretarii nostri chirographo, die 28e mensis octobris anno 1851.

Signé : « G. *Scheys*, vic. gen.

« De mandato eminentissimi ac reverendissimi Domini Cardinalis Archiepiscopi.

« M. *Dhanis*, prosecret. [1]. »

Enfin, dans l'*Histoire de la ville d'Anvers* de *Mertens* et *Torfs* (à la page 253 du 5e volume), il est fait mention du collège irlandais (collegium pastorale Hibernorum), fondé en cette ville en 1629 et supprimé à la Révolution française (toujours!!), et il y est dit que ce collège possédait une chapelle dédié à *Saint Patrice*, dans laquelle était conservée pieusement une Relique de sainte Lucie, donnée par le cardinal *Raynisius Pallavicini*, et à la vénération de laquelle le pape Clément XIII (1758-1769) avait attaché une Indulgence plénière [2].

Ici, nous l'avouons, nous ne pouvons nous défendre d'un grand chagrin. La tourmente révolutionnaire, qui répandit la désolation dans toutes les contrées soumises à la France, ferma, pour toujours, sans doute, l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anvers.

En vertu de l'article 2 de la loi du 15 fructidor an IV, loi ordonnant la suppression de tous les établissements religieux, un état des biens meubles et immeubles de chaque communauté fut dressé et remis à la direction des domaines de chaque département. Nous espérions donc retrouver les traces de l'insigne Relique de notre Sainte. Mais, malgré nos scrupuleuses et incesssantes recherches, auxquelles ont bien voulu prendre part MM. le Directeur des Archives Nationales à Bruxelles [3], le Directeur des Archives Provinciales à *Anvers* [4], le Gouverneur de la Province d'*Anvers* [5], *Sauvan*, chef de bureau au

1. Lettre de M. l'abbé *Van de Velden Part*, etc.
2. Lettre de M. Theunissent, en date du 27 août 1882.
3. Lettre du 11 juillet 1882.
4. Lettre du 28 juillet 1882.
5. Lettre du 1er août 1882.

ministère des finances [1] à Paris [2], *de La Ville-Leroulx*, attaché aux Archives Nationales [3] à Paris [4], Mgr *Sacré*, doyen-curé de Notre-Dame à Anvers [5], *Theunissent* [6], malgré toutes nos recherches, disons-nous, nous n'avons pu savoir ce qu'était devenu le fragment de la mâchoire inférieure de sainte Lucie. A-t-il été, comme tant d'autres trésors, brûlé par la main sacrilège des révolutionnaires? A-t-il été, au contraire, recueilli avec soin par un moine qui l'aura placé en lieu sûr? Nous l'ignorons, et, bien que nous ayons fait tout ce qui était humainement possible, nous ne désespérons pas encore du succès. Peut-être nos descendants, plus heureux que nous, retrouveront-ils cette sainte Relique.

Nous arriverons bientôt à la fin de ce premier chapitre, et nous n'avons pas encore parlé de l'insigne Relique que l'Église de *Bourges* a, suivant une tradition respectable, conservée jusqu'en 1793. C'est avec intention que nous avons agi ainsi. Nous avons voulu parler, d'abord, de ce qui était certain et indéniable. Et, en ce qui concerne cette Relique de Bourges, nous éprouvons quelques scrupules, nous ne le cachons pas.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque, par nous consulté, comme tous ses collègues dans l'épiscopat, sur le culte qui pouvait être rendu dans son diocèse à sainte Lucie, a eu la très grande bienveillance de nous faire tenir réponse par M. l'abbé *Augonnet*, prosecrétaire de l'archevêché. Cette réponse [7], vrai document historique, contient deux parties : dans la première est établie la provenance de la Relique de sainte Lucie; dans la seconde sont relatés les différents inventaires des richesses de l'Église archiépiscopale de Bourges, de 1654 à 1793.

1. En vertu de l'article 4 de la loi du 15 fructidor an IV, la direction domaniale de chaque département devait envoyer au ministère des finances, à Paris, une expédition des procès-verbaux dressés dans chaque communauté.
2. Lettre du 5 août 1882.
3. En 1815, un grand nombre de documents concernant les domaines furent portés aux Archives nationales.
4. Lettre du 1er septembre 1882.
5. Lettre du 14 mai 1882.
6. Lettre du 17 juin 1882.
7. Lettres des 21 décembre 1881 et 13 janvier 1882.

Dans la première, nous voyons qu'un Archevêque de Bourges, *Guillaume de Bois-Ratier* (1410-1421), se rendant à Rome, fit réparer le sépulcre de *sainte Lucie*. Ici commence la difficulté. Au tome II, page 84, de la *Gallia christiana*, ce fait est ainsi relaté.

« Fortè eodem tempore curavit (Guillelmus de Bois-Ratier) ornari sepulcrum B. *sanctæ Luciæ* : nam idem D. *Philippus* (*Raffier*, congregationis nostræ procurator generalis in Romanâ curiâ) pergens lustrare catacumbas ad cœmeterium Callisti [1], in ipsius vestibulo prope altare quoddam, ubi olim asservabatur corpus S. Sebastiani, offendit sepulcrum *sanctæ* Luciæ renovatum cum hac inscriptione : *Hoc est sepulcrum S.* Luciæ *virginis* : *Guillelmus Archiepiscopus Bituricensis F. Fieri* (*fecit fieri*). »

Dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville, imprimé dans la *Nova Bibliotheca* du Père *Labbe* [2], à la page 143, dans le chapitre traitant d'*André Forman,* Archevêque de Bourges (1514 à 1515), nous lisons les lignes suivantes :

« Posteà verò Romæ agens, quum cœmeterium Calixti intrasset, ibidem in extremâ parte ambitus, lapidem marmoreum antiquum observavit, in quo scriptum erat : *Guillelmus Bituricensis Archiepiscopus hoc intravit cœmeterium*, et inter alias reliquias, Beatæ Luciæ virginis et martyris caput adinvenit, quod summi pontificis permissu secum detulit ad Gallias. Istud autem Divæ Luciæ caput auro gemmisque preciosissimis magnificè redimitum asservatur digno cum honore Bituris in cathedrali ecclesiâ. »

Enfin dans la *Chronologica historia archiepiscoporum et episcoporum Galliæ* auctore Iohanne Chenu [3], 1621, Parisiis, apud Robertum Fouët, via Iacobæa, sub signo Temporis et Occasionis, MDCXXI, on lit, à la page 103 :

« Hic (Andreas Formeus) Romæ degens, Cœmeterium Calixti intravit; atque ibidem inter alias reliquias caput B. Luciæ virginis et martyris adinvenit; quod summi pontificis permissu, ad Gallias secum deferens, auro gemmisque decoratum cathedrali ecclesiæ Bituricensi dono dedit. »

1. *Callixte Ier* ou *Calliste* (saint) succéda au pape Zéphirin. en 217 ou 218, et souffrit le martyre le 12 octobre 222. C'est lui qui fit construire le célèbre cimetière de la voie Appienne. On lui attribue la construction de la catacombe qui existe à Rome sous la dénomination de Saint-Sébastien. (Diction. de Feller, 2e vol., p. 21.)

2. Le Père *Labbe,* savant jésuite, né à Bourges en 1607, mort à Paris en 1667 ; il a laissé 75 ouvrages.

3. *Jean Chenu,* né à Bourges, célèbre jurisconsulte, avocat au Parlement, mort en 1627.

Ces trois documents confirment pleinement l'affirmation contenue dans *Grævius* (tome II, page 634; voir aux *Annexes*), dans *Le Nain de Tillemont* (voir aux *Annexes*), dans *Baillet* (voir aux *Annexes*), dans le Père *Croiset* (voir aux *Annexes*), et dans le martyrologe gallican de *du Saussay* (voir aux *Annexes*), à savoir que dès avant la translation du corps de sainte Lucie à *Corfino,* puis à *Metz*, la tête de cette glorieuse Sainte avait été portée à *Rome*, et de là à *Bourges*, sous Louis XII (1498-1515). Dans ce cas, la pieuse *Jeanne de Valois*, répudiée par Louis XII et réfugiée à Bourges, où elle fonda l'Ordre des Annonciades, n'aurait, sans doute, pas été étrangère à la donation de cette précieuse Relique.

Mais nous rencontrons deux questions très graves. D'abord, est-il bien sûr que ce soit le chef de sainte Lucie que possède l'Église de Bourges?

Au bas de la page 84 de la *Gallia Christiana*, dont nous avons copié plus haut le passage pertinent, les auteurs indiquent, en note, que dans la *Roma Sotteranea,* il y a : LUCIÆ *Virginis,* au lieu de LUCINÆ *Virginis;* or, l'édition de la *Roma Sotteranea* (2 vol. in-folio), qui se trouve au grand séminaire de Meaux [1], porte exactement, au tome Ier, page 457, le nom de LUCINÆ; les auteurs de ce grand ouvrage auraient donc, entre la première et la deuxième édition, de 1639 et de 1651, reconnu et réparé leur erreur. Ce qui semblerait devoir nous confirmer dans cette manière de voir, c'est l'extrait suivant de l'édition abrégée de la *Roma subterranea novissima*, par *Pons Aringhi*, 1671, Arnhem, in-12, pages 229 et 230 :

« Juxtà idem porro altare, sepulchrum quoddam in pavimento, crate ferrea vallatum, videre est, in quo insculptus ejuscemodi titulus antiquitate redolens, legitur :

Hoc est
Sepulchrum sanctæ
« LUCINÆ *virginis.*
et infrà :
« Guils Archs Bituricen.
F. Fieri.

1. Lettre de M. l'abbé *Denis*, chanoine à Meaux, en date du 17 mars 1882.

Dans ce cas, ce serait donc le Chef de sainte Lucine, vierge, et non celui de sainte Lucie, Vierge de Syracuse, qui aurait été porté à Bourges.

Il y a là une erreur de raison, que nous ne pouvons laisser passer inaperçue. Comment peut-on admettre raisonnablement qu'*André Forman*, l'un des Archevêques les plus distingués de son époque, ait voulu tromper ses diocésains, en leur présentant comme venant de sainte Lucie une Relique qu'il savait parfaitement être un fragment du crâne de sainte Lucine. Discuter plus longtemps cette hypothèse serait lui donner une importance qu'elle n'a jamais pu avoir. Il faudrait donc se rattacher à l'explication proposée par M. l'abbé *Augonnet*. Sans doute, Guillaume de Bois-Ratier aura été obligé de quitter Rome avant d'avoir pu vérifier l'inscription qu'il avait commandée, et l'ouvrier aura confondu le nom de Lucine avec celui de Lucie, comme étant beaucoup plus connu.

Mais une seconde question se présente à son tour : à quel moment cette insigne Relique a-t-elle été donnée à l'Église de Bourges? D'après les auteurs que nous avons cités et les documents que nous avons reproduits, ce serait *André Forman* qui l'aurait rapportée lui-même de Rome en 1514 ou en 1515; or *Thaumas de La Thaumassière* [1] dit à la page 98 de son *Histoire du Berry* (tome II de la nouvelle édition, chez François Toubeau) :

« ... Le Religieux [2] de Saint-Sulpice et, après lui, *Chenu* et les *Sœurs de Sainte-Marthe* disent qu'André Forman apporta de Rome en cette ville le Chef de sainte Luce..... mais le contraire paraît par l'inventaire des reliques de l'église de Bourges, fait l'an 1498, avant Pâques, qui fait foy que dès lors le Chef de sainte Luce était au trésor de cette église, avant que le sieur Forman eût été élu Archevêque. Ce qui fait voir que ce n'est pas luy qui donna cette prétendue Relique à notre église. »

1. *Thaumas de La Thaumassière*, né à Bourges en 1650 et mort en 1712, avocat au Parlement.

2. Un religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Sulpice, dont le nom est resté inconnu.

Ce document étant le seul qui parle de l'inventaire de 1498, tandis que tous ceux qui ont été faits nous ont été transmis par M. l'abbé Augonnet, et André Forman ayant pu faire ce voyage à Rome, alors qu'il n'était pas encore Archevêque de Bourges, nous pouvons admettre que le Chef de sainte Lucie fut apporté de Rome, sous le pontificat de *Léon X* (1513-1522), ou sous celui de *Alexandre VI* (1492-1503), ou enfin sous celui de *Jules II* (1503-1513), mais en tout cas par *André Forman*, quatre-vingt-onzième Archevêque de Bourges, soit qu'il fût déja élevé à cette dignité, soit qu'il fût sur le point d'y être élevé; mais à une condition : c'est que l'expression: le *chef* de sainte Lucie ne désigne qu'une fraction de la tête de la glorieuse martyre, car on n'a pas oublié que dans l'inventaire, dressé à Metz, en 1641, une notable partie de la tête de sainte Lucie est mentionnée, comme existant au monastère de Saint-Vincent. Or, dans l'inventaire des *Joyaults d'or*, *argent*, *pierreries*, *reliques*, etc., du 30 mars 1667, il est dit que *le reliquaire de vermeil doré en forme de tête contient le* CHEF ENTIER *de sainte Lucie,.... que ladite relique estoit dans une boîte d'ivoir et que ledit objet a esté apporté de Rome par saint Guillaume, archevêque de Bourges.*

Ou ledit inventaire est exact, et alors nous revenons à cette première solution : ce n'est pas une relique de SAINTE LUCIE DE SYRACUSE, qui a été vénérée pendant trois siècles à Bourges; mais c'est sans doute une relique d'une autre LUCIE, DAME ROMAINE, qui souffrit également le martyre sous Dioclétien, en compagnie de saint Géminien, et qui est fêtée par l'Église le 16 septembre [1]. Ou cet inventaire est inexact, et son rédacteur a pris la partie pour le tout [2] et nous nous trouvons bien réellement en face d'une portion de la tête de sainte Lucie de Syracuse. En plus des autorités que nous avons apportées à l'appui de cette thèse, la seule qui nous paraisse acceptable, il nous reste encore à citer l'ancien *Bréviaire* de Bourges,

1. Voir les *Petits Bollandistes*, tome II, pages 148-149.
2. On sait, en effet, que dans le langage hagiographique l'expression de CHEF désigne aussi bien la tête tout entière qu'une fraction de la tête d'un Martyr.

édition de 1783, lequel dit dans les leçons consacrées à la vie de sainte Lucie :

« Sanctæ martyris caput Româ Bituricen allatum fuisse traditur sub Rege Ludovico duodecimo : quo ex tempore metropolitana ecclesia religiosè illud asservat. » (Fête de sainte Lucie, 13 décembre).

Cette citation, nous devons le dire, emporte pour nous la conviction entière que l'église de *Bourges* a bien été réellement en possession d'*une partie du chef de sainte Lucie* pendant trois cents ans; nous avons, en effet, la foi la plus entière dans la parole de l'Eglise, notre Sainte Mère, et, dès lors qu'elle a parlé, nous nous inclinons : « Roma locuta est, causa finita est. »

Cette question étant résolue, nous passerons à la seconde partie du document que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Augonnet; elle contient la série des inventaires dressés en l'église de Bourges.

Sans crainte de rendre notre travail fastidieux, nous reproduirons *in extenso* toutes les pièces que nous avons sous les yeux :

« ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DU CHER, CHAPITRE DE SAINT-ETIENNE, liasse 172.

« *Inventaire des reliques trouvées en l'église de Bourges, l'an 1654.*

« ..... Le chef de SAINTE LUCIE, avec un diadème et une couronne, le tout d'argent doré, enrichi de perles et de pierreries.

« Un tapis de damas rouge, bordé de satin jaune, qui sert à porter les chefs de saint Etienne et de sainte Lucie. »

« *Inventaire des joyaults d'or, argent, pierreries, reliques, etc., du 30 mars 1667*

« ..... Le chef de sainte Lucie avec le diadème et une couronne tout de vermeil doré, cizelé en façon d'ouvrage damacée (*sic*), dans lequel reliquaire est le *chef entier* [1] de ladite sainte, et sur la poitrine un autre reliquaire, où il y a des reliques de la même sainte, garnis de perles et de quatre grosses pierres, et il y a un orfrais, garnissant l'espaulière et le bas

1. Nous venons de répondre.

du corps en ceinture, lesdits diadème, couronne et orfrais garnis de perles, agates, cabochons, de rubis et autres pierres de diverses couleurs, ne manquant rien audit reliquaire.

« L'ancien inventaire rapporte que ladite relique estoit dans une boîte d'ivoir et que ledit objet a esté apporté de Rome par saint Guillaume, archevêque de Bourges, ledit reliquaire est assis sur un grand pied d'estail de cuivre doré, garnis d'esmaux sur argent, représentant la vie et le martyre de ladite sainte, dont quelques-uns sont rompus, et pèse cinquante-cinq mars d'argent, compris les pierreries, dorrures, diadème et couronne et les plaques émaillées estant au pied pèse trois mars et demy et le pied quatre-vingt-dix livres de cuivre et trois mars d'argent pour les soudures, et ledit reliquaire a été fait l'an mil cinq cent seize [1], le vingt-deuxième jour de décembre, et couste en tout tant argent, dorrure et façon dix-sept cents livres tournois. »

« *Inventaire du 27 août 1696.*

On y lit à peu près les mêmes détails que dans celui de 1667, et notamment ce passage :

« Dans ledit chef est le crasne de sainte Lucie, donné par le pape Sixte à Saint Guillaume qui en fit présent à *l'église de Bourges.* »

« *Histoire du trésor de la cathédrale de Bourges,* par *M. le baron de Girardot,* extrait du tome 24 des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France, lu en 1858.

« ... En 1554, il est ordonné au maître de l'œuvre de faire réparer le diadème de sainte Lucie. »

Nous donnons le texte même de l'inventaire de 1537 :

« Et premièrement :

« Inventaire des relicques estans en aulmoyces (armoires) qui son dessus l'aultel de monsr Sct Guillaume, derrière le grand aultel, en laquelle y a :

« 1o..... etc.

« 7o Item un grand Chief avec les espaules d'argent doré, faict en révérance de madame Scte Lucie, à Chief pendant assis sur un soubassement de cuivre doré environné de six griffes. Auquel soubassement y a des..... d'argent esmaillés d'azur tirés d'or moullu, contenant la..... de madame Scte Luce. Aud. Chief y a ung diadesme au milieu duquel y a un voerre

1. Voilà qui fournirait un argument de plus à notre thèse que cette insigne relique a été rapportée de Rome avant 1515.

verd par devant et faict à persis par le milieu et le bourd d'entour à pierrerie, auquel diadesme y a LXIII pierres de petite valeur, comme voirres, cornalines, strains, camayeulx, et, derrière led. diadesme, y a ung soleil. Sur ledit Chief y a une couronne de pierrerie, et au devant d'icelle y a un camayeulx de porcellaines faict en manière et figure des annontiation, et autour de lad. courronne par le dessus y a dix roses tout garnye de pierreries et à chascune desdites roses y a sept pierres qui sont tous voirres et pierres de petites valeurs, et entre chascune rose y a un trèfle, et au milieu d'une chacune trèfle y a une demye perle d'Ecosse, et le bourd par dessoubz les roses de ladite courronne est garny semblablement de pierrerie de petite valeur au nombre de XLVIII pierres, led. Chief garny de brodure en manière d'orfrais, c'est assavoir, en icelle bourdure du collet y a XXXI pierres, c'est assavoir, un pérédo par devant et quatre grosses amatistes de couleur, deulx grosses jacintes, une grosse cornalline toute ronde, et deulx agathes assez grosses et le reste pierre de petite valeur et aux coustés desd. orfrais de devant y a l'ung d'iceulx XVI pierres, c'est assavoir trois grosses amatistes, ung gros saphir pers, une agathe et le reste de petite valeur comme voirre, doublets et strains, et en l'aultre cousté y en a XVI dont y a ung camayeulx de cornalline et le reste tout voirre et pierres de petite valeur. Et en la bourdure du dessoubz y a XXX pierres dont il y a onze grosses pierres soit voirres que doubletz, une prisme esmeraude, une jacinte, une agathe, ung œil de chat, ung camayeulx et le reste de petite valeur. Et au milieu de l'estomac dud. Chief ung fermaillet où il y a ung cristal d'avant soubz lequel y a des relicques de lad. saincte et ledit fermaillet garny et environné de pierreries, c'est assavoir six pierres en moullinet telles quelles, et trois grenats ensemble une grosse amatiste et le reste pierreries de voirres en nombre font avec fermaillet XVI pierres.

« Item, le Chief de madame *S^{cte} Luce* pèse cinquante marcs d'argent, comprins la pierrerie, dourure, le diadesme et la couronne.

« Item six placques au pied, lesquelles sont d'argent doré, poisant III m. et demi, en tout LVIII marcs et demy.

« Le pied poise III** livres de cuivre et III m. d'argent pour les souldes.

« Sommes que led. Chief couste tand aud. argent que comme pierrerie, dourure et fasson dix-sept cents liv. t^s (il avait été faict en 1515).

« ..... 57. Item une boîte d'ivoire et le couvercle de mesme environnée d'imaiges, en laquelle vouloit estre le chief de madame S^{cte} Luce. Pour le présent y a des relicques de plusieurs saincts et sainctes. »

« La magnifique châsse contenant le chef de sainte Lucie a pu échapper aux spoliateurs huguenots, l'an 1562, lorsqu'ils prirent et saccagèrent la ville de Bourges. Le chapitre avait fait cacher les objets les plus précieux. On lit dans les comptes des receveurs de cette année : Payé au mois de may 1562, d'avant les troubles, à *Grand Jehan Legier*, orfèvre de la dicte

église, la somme de 15 s. t. pour ses peines et vacations d'avoir dessemblé les grandes reliques de la dicte église et les avoir mises en pièces afin de plus aisément les transporter.

« Plus à deux massons pour leurs peines d'avoir faict les fosses où les dictes reliques ont été sauvées et colloquées par les députés du chapitre.

« Plus pour l'achat de deux grands coffres où les dictes reliques ont été mises couvertes de planches et de dalles, 40 sols.

« Ces coffres avaient été enterrés dans le jardin de la maison canoniale du sieur *Thomas Nostin*, dans le cloître. Deux plats d'argent avaient été cachés derrière un mur construit dans une fenêtre du chœur. Quelques objets furent en outre retrouvés, entre autres l'anneau d'or, qui était attaché au privilège du cloître, et dans lequel était enchâssé un saphir. Il fut rapporté le 11 février 1563 par M. *Bourbeau,* et attaché de nouveau à la charte.

« Après la retraite des Huguenots, les reliquaires furent déterrés et portés dans la *librairie*, et de là au logis de M. *Jehan Bourbeau*, chanoine et maître de l'œuvre. Ils y furent cassés et fondus, puis on les reporta en lingots à la librairie, où ils furent pesés par *Jehan Légier*, orfèvre et receveur des deniers provenant de la vente des biens ecclésiastiques. En effet, le Roi avait obtenu du Pape une bulle autorisant la vente de 150 000 écus d'or de revenu à prendre sur ces biens. Le chapitre de Saint-Etienne avait été compris par les cardinaux *de Guise*, *de Bourbon* et *de Pellevé*, pour 50 écus de revenus, dans la répartition de cette somme. Il vendit les reliquaires pour payer le capital de cette rente. Le surplus fut employé au profit des chanoines.

« Un arrêt du Conseil d'État du 10 octobre 1757 autorisa le chapitre de Saint-Etienne à vendre, pour terminer la décoration de son nouveau chœur, une partie des joyaux et ornements, et une châpe en perles provenant de la sainte chapelle, récemment réunis. »

Ce qui avait pu échapper aux horribles dévastations des Huguenots n'échappa, malheureusement, pas à la barbarie des hommes de 1793 : la citation continue :

« Après la suppression du chapitre, le district de Bourges prit la direction du service de l'église métropolitaine du centre, c'est ainsi que s'appelait la cathédrale. Le 29 janvier 1793, le conseil de la commune de Bourges fit procéder au choix des objets qu'on devait laisser à l'évêque pour le service de la métropole. »

C'est dans cet inventaire que nous voyons, dit M. l'abbé *Augonnet*, figurer pour la dernière fois le chef de sainte Lucie :

« 7° Le chef de sainte Luce de cuivre doré avec son pied d'estalle aussi en cuivre doré. »

« Enfin, le 8 brumaire an II, le Comité révolutionnaire de la Commune arrêta qu'on retirerait de l'église métropolitaine tout ce qui serait jugé inutile au culte.

« Lorsqu'on eut ainsi enlevé tous les reliquaires d'or, d'argent ou d'autres métaux précieux de l'église métropolitaine, comme des autres églises de la ville, la plupart des reliques des saints qu'ils renfermaient furent recueillies par le clergé constitutionnel et déposées à la cathédrale, dans la chapelle des Tulliers; mais quelque temps après, lorsqu'on eut aboli toute espèce de culte religieux, elles furent portées à l'Archevêché, où les administrateurs de département et de district tenaient leurs séances, et livrées aux flammes, dans une espèce d'orgie, par quelques individus attachés à ces administrations [1]. »

Nous avons donc rencontré et salué avec amour la presque totalité des Reliques de sainte Lucie; la plus grande partie de son corps à *Metz*, une autre partie notable à *Venise*, la mâchoire inférieure à *Anvers;* un fragment du crâne à *Bourges;* nous reviendrons à *Syracuse*, bien que, comme on l'a vu, deux enlèvements l'aient privée des restes corporels de celle qui naquit dans ses murs. Mais à côté de ces Reliques, de toutes les plus précieuses, Syracuse en possède d'autres dont nous ferons une ample mention : c'est d'abord le sépulcre où notre Sainte fut déposée après son martyre. *César Gaëtani* [2] entre à ce sujet dans des détails fort intéressants, mais trop étendus pour que nous puissions les reproduire. Il dit, en substance, que, jugée en dehors de la ville et martyrisée au lieu où elle subit son interrogatoire, sainte Lucie fut ensevelie, non pas, comme sa sœur en Jésus-Christ, sainte Agathe, dans un sarcophage nouvellement construit, mais dans un des nombreux caveaux percés dans les murailles des voies des Catacombes. Ces sépultures ont, en général, 7 palmes de longueur, 1 de hauteur et 2 de largeur; elles sont superposées les unes aux autres dans toute l'étendue de la muraille. L'autel consacré à sainte Lucie est adossé au *loculus*, dans lequel

1. Lettre de M. l'abbé Augonnet en date du 21 décembre 1881.
2. Voir aux *Annexes*.

avait été déposé le Corps de la sainte, et le tabernacle correspond exactement à l'entrée du caveau, dont les parois sont ornées de bas-reliefs taillés dans le roc, indices évidents de la vénération particulière dont la Sainte fut l'objet. Ce caveau forme une sorte de tribune qui domine tout le reste de la catacombe. On y accède par un magnifique escalier extérieur : à l'intérieur s'en trouve un autre, fort étroit, taillé dans le roc, et communiquant à l'église, dédiée à la Sainte.

L'autel dont nous avons parlé tout à l'heure est abrité par un pavillon de marbre et surmonté d'une urne fermée en avant par deux lames de cristal, à travers lesquelles on voit couchée l'image de la Sainte en albâtre sculpté, la tête ceinte d'une couronne et reposant sur deux oreillers ; à gauche se trouve un petit crucifix, et à droite un petit livre et un rosaire. Cette œuvre d'art est due au ciseau du célèbre *cavaliere Lorenzo Bernini*. L'idée du rosaire, bien qu'elle soit un anachronisme certain, correspond, sans doute, au goût de l'époque ; en tout cas, nous voyons, dans cet insigne, un hommage rendu à la piété de notre héroïne.

Ce sépulcre de sainte Lucie fut, de tout temps, l'objet de la vénération la plus tendre et la plus ardente des Syracusains.

L'autre Relique que possède Syracuse se compose de tous les vêtements que portait la Martyre au moment de son supplice : le voile, la tunique et les deux souliers. Tous ces objets sont enveloppés dans un drap, enfermés dans une custode d'argent et de cristal, et déposés dans l'église du monastère de la *Conception*, où, pendant trois jours consécutifs, ils sont exposés à la vénération des fidèles.

Le voile est carré et formé d'un fin tissu de soie blanche ; il est de plus orné de cinquante bandes de couleur safran, placées à égale distance les unes des autres. Les bords sont frangés de couleur bleue et de couleur jaune.

La tunique ressemble à une robe monacale [1]. Elle mesure

1. Cela n'a rien d'étonnant, puisque, ainsi que nous l'avons dit, aussitôt qu'elle fut consacrée à Dieu, Lucie revêtit des habits sombres, plus en rapport avec ses aspirations (voir page 23).

4 palmes et 9 onces de longueur, 9 palmes de circonférence au bas, 5 palmes et demi aux épaules, 2 palmes un quart aux manches, lesquelles sont très étroites au niveau des poignets. Cette tunique est aussi formée d'un tissu très fin de soie pourpre, gaufrée de fleurs et de feuilles de même couleur.

Les semelles des souliers sont très fines; le dessus est en cuir rouge, doublé de velours de la même couleur avec quelques ornements de couleur bleue.

Suivant la remarque qu'en fait *César Gaëtani*, ces vêtements correspondent, quant à la matière et à la couleur de l'étoffe, à la description que les anciens nous ont laissée des vêtements des dames nobles.

Ces vêtements, si précieux pour tout vrai chrétien, puisqu'ils ont recouvert celle qui fut le temple du Saint-Esprit, furent donnés en 1518 par *Giovanni de Predilepre*, dernier rejeton mâle de sa famille, à sa fille *Marie* : celle-ci, qui était alors abbesse du monastère de la *Conception*, les légua à son monastère, comme il résulte d'actes authentiques.

Cette donation souleva une violente discussion entre la ville et le monastère. Comme nous l'avons déjà vu à Venise, en pareille occurrence, le Saint-Siège apaisa le différend en ordonnant aux religieuses de concéder leur trésor au clergé de la paroisse pendant l'octave de la fête de sainte Lucie. Chaque année, le matin du 13 décembre, le clergé et les autorités de la ville se rendaient processionnellement au monastère. Trois patriciens, élus par le sénat, s'engageaient sur parole à restituer les Reliques sacrées, sans en rien divertir. Les quatre dignitaires du chapitre, c'est-à-dire l'*archidiacre*, le *doyen,* le *chantre* et le *trésorier*, portaient sur leurs épaules ce précieux fardeau, enfermé dans une cassette d'argent et de cristal et contenue elle-même dans un coffre ayant la forme d'une bière. Les magistrats, suivis du clergé et du peuple, portaient eux-mêmes sur leurs épaules le baldaquin qui ombrageait ces Reliques; on les déposait à l'église, où elles restaient tant que duraient les fêtes; puis elles étaient reportées au monastère avec le même cérémonial. Chacun des assistants tenait à honneur

de baiser dévotement la parure virginale de sainte Lucie.

Ce même monastère possède encore la Relique qui lui fut envoyée, en 1650, du monastère de Saint-Georges, à Venise, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure, plus un morceau d'un autre voile, sans doute celui qui recouvrait la figure de la Vierge de Syracuse dans son tombeau. Il est enfermé dans une cassette d'argent, dûment close et scellée, et est envoyé à tous les malades et à tous les infirmes qui en font la demande. *César Gaëtani* assure que des faveurs signalées furent toujours obtenues par l'imposition du voile.

Nous avons essayé de retracer à grands traits l'histoire du culte rendu de tous temps et en tous pays aux Reliques de sainte Lucie; nous avons, le plus souvent qu'il nous a été possible, appuyé nos dires de pièces authentiques, émanant de l'autorité ecclésiastique. Nous verrons dans les deux chapitres suivants quelles œuvres sont écloses, grâce à son inspiration.

CHAPITRE II

ÉGLISES, PRIEURÉS, CHAPELLES, ÉRIGÉS EN L'HONNEUR DE SAINTE LUCIE

ASSOCIATIONS ET CONFRÉRIES PLACÉES SOUS SON INVOCATION

---

§ I.

Les détails que nous avons signalés jusqu'à présent prouvent jusqu'à l'évidence, même aux yeux les moins clairvoyants, que LUCIE était bien l'Élue de Dieu, la Sainte par excellence. On nous demandera, sans doute, ce qui, au point de vue exclusivement canonique, établit sa sainteté. Nous répondrons en nous appuyant sur une autorité dont les plus difficiles eux-mêmes n'oseront contester la compétence. Le Pape Benoît XIV, dans son grand ouvrage, *De la béatification et de la canonisation des saints*, énonce (au liv. Ier, chap. VI, v° G) que sainte LUCIE, *vierge et martyre*, fut d'abord honorée comme bienheureuse, c'est-à-dire que son culte, approuvé par l'évêque de Syracuse, ne s'étendait pas au delà du diocèse mais que, plus tard, il s'étendit au delà, et qu'il fut reconnu à Rome et dans l'Eglise universelle, moyennant l'approbation du Pape; cette approbation pontificale était alors la vraie canonisation.

Ce ne fut que plus tard que les Papes prescrivirent des formalités et une action judiciaire pour constater plus sûrement le mérite des Élus.

Aussi ne devons-nous pas nous étonner de voir, dans toute l'Eglise catholique, s'élever, dès les premiers siècles, des temples, des oratoires en l'honneur de notre sainte. Si, en effet, dans la vie civile, on recherche avec ardeur le nom du grand personnage sous la protection duquel on placera une œuvre nouvelle, de même en est-il dans l'ordre religieux. L'église étant le lieu où les chrétiens se réunissent pour prier Dieu, il s'ensuit tout naturellement que les moindres temples sont dédiés à un saint ou à une sainte, qui a pour mission plus spéciale de protéger les fidèles qui sont sous son patronage. Il en est de même pour les pieuses Associations et les Confréries.

Ainsi avons-nous vu qu'à SYRACUSE, deux églises furent placées, immédiatement après le martyre de sainte Lucie, sous le vocable de la Sainte. Nous ajouterons que le temple de Minerve, la merveille de Syracuse, dont Cicéron décrit les grandeurs, fut converti en cathédrale au XIIe siècle, et placé sous l'invocation de la Martyre. L'aspect intérieur de l'édifice a changé : la croix brille où se trouvaient les statues des idoles sans pouvoir ; mais ce temple a « conservé ses colonnes, antérieures à notre ère de cinq cents ans [1]. »

Nous avons dit, dans le chapitre Ier, tout ce qui intéresse le culte de sainte Lucie à Syracuse.

Nous retrouvons encore en SICILE, à 28 kilomètres O.-S.-O. de Messine, sur le mont Dinnamare, une ville de 5200 habitants, qui porte ce nom béni. On y rencontre une abbaye prélatiale.

ROME.

La ville Éternelle, Siège du Vicaire de Jésus-Christ, la grande Métropole de tous les Saints, le Centre de la catholicité, ne pouvait manquer de se distinguer par son culte envers sainte Lucie. Nous avons vu, dans le chapitre Ier de cette 2e partie, que Rome possédait plusieurs Reliques de notre

1. *Vie de Frédéric Ozanam*, page 375. (Voir aux *Annexes*.)

Sainte; elle possède aussi plusieurs églises placées sous son vocable.

L'ouvrage le plus ancien que nous ayons pu consulter à ce sujet est un volume qui a paru à Rome en 1638 et qui a pour titre : *Rittrato di Roma moderna* [1]. Dans ce volume sont indiquées cinq églises du nom de sainte Lucie ; nous les énumérerons toutes, en donnant quelques détails sur chacune :

1° *Sainte-Lucie-à-Chauica.* — Cette église, qui appartient à la Compagnie des *Gonfalons* et qui a été, de nos jours, très richement restaurée et embellie, fut la principale de celles du chapitre de Saint-Pierre du Vatican, et l'une des vingt privilé giées.

Les frères du Gonfalon ont pour mission : 1° de marier, chaque année, un certain nombre de jeunes filles, en leur assurant une dot convenable ; 2° de racheter de l'esclavage les sujets de l'Eglise romaine. Dans ce but, Grégoire XIII leur concéda, en 1581, l'autorisation de récolter leurs aumônes dans tout le monde catholique, et, en 1586, Sixte V leur attribua 3000 écus romains.

Un grand concours de peuple se rend dévotement à l'église le jour de la fête patronale ; cette église est placée sous la protection de l'Eminentissime Cardinal François Barberini.

2° *Sainte-Lucie-de-Tinta.* — L'antiquité de cette église peut être constatée par l'existence de la Confession de l'autel majeur, qui était destinée à recevoir les Corps des Martyrs, pour le cas où il y aurait eu de nouvelles persécutions.

Contre le mur est appliquée une plaque de marbre, sur laquelle on a reproduit le Bref concédant une Indulgence d'un an et 40 jours pour l'anniversaire de la dédicace et son octave. Cette église, qui tombait de vétusté, fut reconstruite par un chanoine de l'Ordre, appelé *Jean Romanutio*, secrétaire des Lettres Apostoliques. Cette reconstruction est attestée par un bref du Pape Nicolas Ier, élu en 826; ce bref, daté de l'an 2

1. Ce document a été traduit à notre intention, grâce à la bienveillante entremise de M. l'abbé *Nicolas*, du diocèse de Paris.

de ce pontificat, mentionne la reconstruction de cette église par ledit chanoine et sur les anciennes fondations.

Il est bon de remarquer qu'en ce temps-là les Indulgences étaient de courte durée, afin qu'elles fussent plus appréciées et plus désirées des fidèles.

Cette église n'est plus qu'une paroisse ; mais il a plu à Dieu de la rendre célèbre par une image miraculeuse de la madone qui se trouvait dans une rue du Champ-de-Mars. Elle fut obtenue en 1545 par les *cochers*, qui désiraient la placer dans l'église où était établie leur confrérie; mais ils ne purent la détacher du mur jusqu'au moment où le clergé vint la chercher en procession.

L'an 1581, cette église menaçait ruine de nouveau. La confrérie des Cochers la restaura, et ceux qui exercent cette profession y viennent demander à sainte Lucie sa protection pour leur faire contracter mariage avec des jeunes filles pieuses et honnêtes. La Madone est représentée dans cette image entourée d'Anges et tenant son Fils dans ses bras. Ce sont les cochers qui ont fait peindre les Anges.

La Confrérie n'existe plus actuellement dans cette église; elle a choisi un autre site pour faire construire une église nouvelle.

Cette église n'est plus que le lieu de réunion des chanoines, qui doivent leur fondation au chevalier *Ricci*, et sont venus s'y établir après avoir séjourné d'abord à *Saint-Jean-des-Miracles*. Ces chanoines sont magnifiquement vêtus.

Dans son ouvrage intitulé *Les souvenirs de l'expédition française de Rome*, Mgr Huguet ne mentionne pas ces deux premières églises, ce qui pourrait faire croire qu'elles n'existent plus. Il n'en est rien, ainsi qu'en témoigne une lettre des chers Frères des Ecoles chrétiennes, établis à Rome, et qu'a bien voulu nous communiquer le Très Honoré Frère Supérieur Général de cet Ordre, si humble à première vue, si nécessaire en réalité à la cause de l'éducation en France [1].

1. Lettre du 25 novembre 1881.

3° *Sainte-Lucie aux Boutiques-Obscures.* — L'an 1598, la veille de Noël, le Tibre déborda, et le sol de cette église était si bas que l'eau s'éleva presque jusqu'au toit.

De là, on entrait dans le *Cirque Flaminius*, où les païens, autrefois, avaient établi un temple à Hercule, pour qu'il protégeât le cirque et ceux qui y combattaient; les chrétiens transformèrent ce cirque en église, et, ajoute Mgr Huguet [1], « les arcades, changées en habitations, donnèrent à la rue le nom de *Botteghe oscure.* »

On ne sait presque rien de la fondation de cette église. On sait cependant que, ses revenus étant nombreux et les fidèles en petit nombre, on attribua ces revenus à une Compagnie, fondée en 1459 et composée de prêtres de toutes les paroisses de Rome et d'autres ecclésiastiques : elle avait pour but de fournir des ressources aux prêtres pèlerins qui étaient reçus quinze jours durant par les membres de cette Compagnie, et de leur procurer des positions honorables, quand ils voulaient s'établir à Rome. Leurs protecteurs étaient saint Pierre et saint Paul; après avoir célébré leur fête dans l'église de Sainte-Lucie, ils se rendaient processionnellement à Saint-Pierre du Vatican.

En 1590, on établit dans cette église une autre Compagnie, sous l'invocation de saint Ambroise et de saint Basile, pour accompagner le Saint-Sacrement auprès des malades, et aux processions de l'octave de la fête.

Quant à ce qui concernait le soin de leurs âmes, les membres de la compagnie relevaient d'un curé paroissien.

Actuellement, cette église a été, du consentement du Pape Urbain VIII (1623-1644), transformée par l'Éminentissime Cardinal Ginnasi, Doyen du Sacré-Collège, en chapelle du couvent établi dans son propre palais pour les jeunes filles nobles et pauvres.

« Il y fonda ensuite, à la prière de sa nièce, un monastère pour des Carmélites, transportées maintenant à *Saint-Pierre et Saint-Marcellin.*

1. *Opere citato*, page 239.

« On remarque aujourd'hui dans cette église la statue de la sainte Vierge due au ciseau de *P. Ferrucci*, les tombeaux du *Cardinal*, et de *Faustina Ginnasi*, ornés des sculptures de Julien *Finelli* et des deux *Francelli;* enfin des tableaux peints par *Catherine*, nièce du même cardinal, d'après les dessins de *Lanfranco* [1]. »

On croit que ce palais fut construit par *Claude Lippi de Caravage*, architecte du palais de Manfroni au Corso.

4° *Sainte-Lucie-in-Silice.* — Outre ce nom, cette église porte encore celui d'*Orsea ;* c'est ainsi qu'on la désignait parmi les anciennes diaconies des cardinaux; mais son premier titre fut de *Sainte-Marie.* Ces noms ont été donnés dans les temps les plus reculés. Celui de *in-Silice* provient d'une tuilerie faite sur la route, près de l'église, et dont se servaient beaucoup les anciens Romains.

Plus tard, cette église eut le titre de *Sainte-Lucie*, et aussi celui de *Sainte-Marie :* ce qui ne doit pas surprendre, car les fidèles de tous les temps ont toujours aimé à donner plus d'un nom à une même église.

Cette église fut la première diaconie de cardinaux, établie du temps de saint Symmaque, Pape, en l'an 500 de notre ère, temps auquel Constantin établit le Pape Sylvestre Ier; le titre dura jusqu'à Sixte V (1585-1592), qui, en voyant l'église réduite à l'état de chapelle, lui enleva son titre, ainsi qu'à plusieurs autres chapelles. A ce moment, des moines Augustins la relevèrent, et on en fit la dédicace en 1604, le dimanche dans l'octave de l'Assomption. Avant lui, diverses réparations y avaient été faites par Honorius Ier en 625, et Honorius III en 1216; ce dernier chargea le cardinal Etienne de la restauration; et là, où il y avait douze moines, il ne laissa que deux clercs.

On sait encore qu'avant ces moines il y avait des Pères Chartreux, qui abandonnèrent leur église en 1370, pour aller à Sainte-Croix de Jérusalem : Urbain V (1362-1370) donna à

1. Mgr Huguet, *opere citato*, pages 241 et 242.

cette église le nom d'*Onuphre*. On ne peut guère expliquer tous ces changements de noms, bien que ce soit dans la même année que les moines aient été remplacés par d'autres.

Elle fut restaurée finalement en 1605, par les religieuses substituées aux Chartreux, qui la possédèrent pendant quelque temps.

« On y voit d'assez bonnes peintures de *Lanfranco* et du chevalier d'Arpino [1]. »

5° *Sainte-Lucie-des-Cochers*. — Cette église, située en face de Marcel de Corvi, fut élevée par les Cochers, lorsqu'ils quittèrent *Sainte-Lucie-de-Tinta*. Elle a pour protecteur l'Éminentissime Cardinal *Biscia*, qui possède une magnifique bibliothèque, place Nicosia, où il habite.

6° *Sainte-Lucie nel Cerchio* (ou *in Septem Viis*, *in Septem Solis*, *in Septodio, in Septizonio*, *in Septisolio*). — Cette église (dont ne parle pas l'ouvrage de 1638) se trouvait au pied du Palatin, en face de *Saint-Grégoire;* elle est complètement détruite.

« Elle fut célèbre pendant longtemps, et plusieurs souvenirs historiques s'y trouvent rattachés. Ainsi le neveu d'Innocent III, Grégoire IX (1227-1242), y fut élu Souverain pontife [2]. »

Au tome Ier de la *Roma Sotteranea* de Bosio [3], page 359, n° 4, il est dit que *Porto* (*Portus Romanus*) possède une cathédrale sous le vocable de Sainte-Lucie. Cette église a été conservée, ainsi que l'évêché, bien que la ville ait été ruinée entièrement depuis longtemps [4].

BOLOGNE

Sainte Lucie était titulaire, à Bologne, d'une église parois-

1. Mgr Huguet, *opere citato*, pages 206, 207.
2. *Ibid.*, page 242.
3. Voir aux *Annexes*.
4. Communication de M. l'abbé Denis, chanoine à Meaux, en date du 3 mars 1882.

siale tellement ancienne qu'on en attribuait la fondation à saint Petronio (saint Pierre). La date exacte est inconnue; mais on peut dire, d'une façon certaine, que cette église était l'une des plus anciennes parmi celles qui furent détruites en 903, hors des enceintes de la ville par les Hongrois.

Son nom avait été également donné à l'une des rues de la ville, non pas celle qui, aujourd'hui encore, est dénommée *Campetto di S. Lucia*, mais à une autre qui est fermée actuellement, après avoir été comprise dans la construction du couvent, annexé à l'église voisine, dédiée à sainte Lucie, vers 1675.

L'église fut construite sur l'emplacement des ruines de l'ancienne église de Sainte-Lucie en 1208. A cette époque, les chanoines de Latran, de *Saint-Jean-du-Mont*, cédèrent une vigne à un prêtre de Sassoferato, nommée *Sabino*, à la condition qu'il rebâtirait l'église et payerait une redevance de dix sous et deux livres de cire. Ils s'engageaient, de leur côté, à venir en grande cérémonie, le jour de Sainte-Lucie, célébrer une messe solennelle et les vêpres; tout cela se fit avec le consentement de l'évêque *Gérardo*. Ce prêtre fit tant qu'après des années il réussit à rebâtir l'église de façon que l'office divin pût y être célébré, mais il ne vécut pas assez longtemps pour la voir terminée. En mourant, il la dota de tous ses biens.

Les chanoines pensèrent qu'en cet état de choses le meilleur parti était de continuer eux-mêmes la construction de l'église jusqu'à son achèvement. En 1295, plusieurs d'entre eux s'établirent tout auprès et y restèrent jusqu'en 1418; ils en avaient fait une vaste paroisse qui s'étendait beaucoup sur les collines au delà de l'enceinte de la ville.

Cette église, après avoir appartenu successivement à diverses communautés, devint la propriété des RR. PP. Jésuites, en 1562.

En 1624, sur l'ordre du Cardinal Archevêque Ludovisi, cette paroisse fut supprimée, et les paroissiens furent attribués à *S. Giovanni in Monte*, à *SS. Cosimo et Damiano* et à *S. Biagio*.

L'église fut néanmoins conservée jusqu'en 1659, jusqu'au jour où s'ouvrit la rue *Sainte-Lucie*, actuellement existante, dans la rue Castiglione, et, peu d'années après, comprise dans le vaste collège, nouvellement bâti.

Les jésuites ayant été supprimés en 1775, l'église fut remise avec le collège aux PP. Barnabites, qui furent à leur tour supprimés en 1867.

L'église servit d'abord de caserne aux troupes et finalement devint une école municipale de gymnastique.

Les œuvres d'art ont été transportées à l'Académie des beaux-arts [1]. Nous en reparlerons dans le chapitre III.

FLORENCE

Nous avons, malheureusement, peu de détails sur Florence, au point de vue de notre Sainte; les renseignements que nous avions demandés par écrit ne nous sont point parvenus.

L'une des chapelles du transsept de *S. Maria Novella,* que Michel-Ange appelait sa *fiancée,* est dédiée à sainte Lucie; elle est due à *Rucellai;* on y parvient à l'aide de quelques marches. L'itinéraire de *du Pays* [2] la dénomme : *Ridolfo del ghirlandajo S. Lucia.*

NAPLES

Quatre églises portent le nom de Sainte-Lucie à Naples, l'une, *Sainte-Lucie à Mare,* où se conserve une *dent* de la sainte, ainsi que nous l'avons dit (chapitre Ier). Plusieurs personnes croient que cette église est celle qui est dénommée de *Sainte-Marie-della-Catena;* c'est une erreur, l'église de *Sainte-Lucie-à-Mare* est plus grande et située près de l'hôtel du Duc de Maddalone. Une grande foule de fidèles y accourent avec foi toute l'année, et notamment le jour de la fête patronale, le Seigneur daignant accorder continuellement les grâces de-

1. Lettre de M. l'abbé *Evariste Zanassi,* chanoine, chancelier de l'archevêché, à Bologne, en date du 26 mai 1882.
2. Dû à l'obligeance de M. *Pasqual,* avocat à *Avesnes.*

mandées par l'intercession de la Sainte. La foi seule des fidèles les attire à cette église, qui n'a rien de remarquable au point de vue architectural.

L'autre porte le nom de *Sainte-Lucie-du-Mont;* elle appartient aux Pères d'Alcantara, est située au Corso, dans une belle position, et conserve, elle aussi, une *dent* de sa sainte Patronne.

Deux autres petites églises, placées sous le même vocable, sont : l'une, dans la rue *Saint-Antoine-Abbé*, et l'autre, rue *de Olivarès.*

L'église de *Saint-Dominique*, commencée en 1285 et située sur la place du même nom, contient une chapelle dédiée à sainte Lucie; on y voit les tombeaux des deux fils de *Charles II*, *Philippe Ier*, prince de *Tarente* (+ en 1332), et le *duc de Durazzo;* ainsi que celui du grand juge *Bertrand Balzo*, dû au ciseau de *Masuccio II.*

La *place de Sainte-Lucie* (*largo Sa Lucia*), admirablement située entre *Pizzo Falcone* et l'Arsenal, est affectée au marché au poisson. Elle est ornée d'une fontaine décorée de bas-reliefs et de statues [1].

Enfin, l'un des quartiers de Naples porte également le même nom; il est dans le voisinage de *Sainte-Lucie à Mare* [2].

PADOUE

Cette ville possède une église dédiée à sainte Lucie; elle est bien entretenue et fréquentée par un grand nombre de fidèles. Le jour de la fête (13 décembre) se célèbre avec une grande pompe; le peuple y accourt en foule, dès l'aurore.

Cette église fut reconstruite le siècle dernier; mais celle qui existait primitivement était fort ancienne, comme le prouvent certaines dalles tumulaires et la constante dévotion des Padouans pour la Sainte.

La rue qui conduit à l'église porte le nom de la Sainte et

1. Itinéraire de *du Pays*, pages 697 et 610.
2. Lettre de M. l'abbé *Gennaro di Belmonte*, en date du 13 juillet 1882.

se trouve juste derrière le côté gauche de l'imposante salle de la Raison (Ragione).

Il y a encore, dans le diocèse de Padoue, à *Ségusino*, *province de Trévise*, une autre église sous le même vocable. Elle n'a rien de remarquable [1].

SIENNE

Une église dédiée à sainte Lucie se voit à Sienne [2]. Les détails que nous attendions ne nous sont point parvenus.

FRANCE

Après l'Italie doit, suivant nous, figurer la France. Son titre de *Fille aînée* de l'Eglise; la présence à METZ, ville éminemment française, malgré l'horrible catastrophe de la guerre de Prusse qui l'a séparée de nous momentanément, des principales Reliques de sainte Lucie; le culte si ardent et si éclairé dont notre Sainte n'a cessé d'y être l'objet : tout, en un mot, donne raison à ce classement privilégié. D'ailleurs, ainsi que le dit M. *Payan* [3], « d'Italie le culte de sainte Lucie se répandit d'abord dans la Savoye et dans les Alpes..... » (page 40).

Nous procéderons par ordre alphabétique, en mentionnant tour à tour, chacun des diocèses dans lesquels nous trouverons la plus légère trace de ce culte.

ARCHIDIOCÈSE D'ALBI

Il y a dans le canton de *Cordes*, tout près du village des *Cabannes*, une petite commune, aujourd'hui unie à celle des Cabannes, qui porte le nom de *Sainte-Lucie*, ou, par altération, de *Sainte-Luce*. Cette commune possède une chapelle annexe de l'église des Cabannes, et desservie par le curé de cette paroisse depuis plus d'un siècle; le titulaire

1. Lettre de M. l'abbé *Giampaolo Berti*, en date du 22 avril 1882.
2. Abbé Noël, *Vie de sainte Lucie*, page 57.
3. Voir aux *Annexes*.

actuel des Cabannes y fait les offices paroissiaux depuis près de quarante ans.

Cette chapelle, très délabrée, porte des caractères manifestes d'une grande antiquité : la porte d'entrée et la voûte du sanctuaire ogival paraissent dater du XIIIe ou du XIVe siècle.

Les habitants de la commune regardent SAINTE LUCIE, vierge et martyre de Syracuse, comme leur patronne, et célèbrent sa fête avec beaucoup d'empressement et de piété, le dimanche qui suit le 13 décembre [1].

DIOCÈSE D'AMIENS

Les paysans du diocèse d'Amiens ont bien soin de faire remarquer que

A la Sainte-Luche,
Les jours s'avanc'tent du saut d'une puche ;
A l'Saint-Thomas,
Du pas d'un qu'va.

Ce proverbe, en patois picard, qui était vrai jadis, ne l'est plus aujourd'hui. Avant la réforme du calendrier par Grégoire XIII, le solstice d'hiver, c'est-à-dire le jour le moins long de l'année, dans l'hémisphère boréal, tombait le 11 décembre. Par conséquent, au jour que l'on considérait, par une erreur du calendrier, comme le *13 décembre*, fête de sainte Luce, les jours prenaient un petit accroissement et grandissaient du *saut d'une puce;* le *21*, jour de saint Thomas, ils augmentaient du *pas d'un cheval.* Mais, Grégoire XIII ayant prescrit que le *5 octobre* deviendrait le *15* dans le nouveau calendrier, le jour de solstice d'hiver fut fixé à sa véritable date, c'est-à-dire au *21*. Depuis lors, ce dicton n'est plus vrai ; c'est le *23*, jour de sainte Victoire, que les jours s'avancent du *saut d'une puce*, et le *31*, jour de saint Sylvestre, qu'ils augmentent du *pas d'un cheval* [2].

1. Lettre de M. l'abbé *Jauzion*, curé à *Cordes*, en date du 16 décembre 1881.
2. *Hagiologie du diocèse d'Amiens*, pages 413-414. (Voir aux *Annexes*.)

ARCHIDIOCÈSE D'AUCH

1° La paroisse de *Duran* est placée sous le vocable de sainte Lucie [1].

2° L'une des fermes de la paroisse de *Castel-Arrouy* comprend, notamment, une pièce de terre qui porte le nom de *Santo Lucio*, d'après le patois du pays.

La tradition parle aussi d'une église existant autrefois en ce lieu. On retrouve encore les traces presque effacées du cimetière. L'église n'existe plus depuis une époque bien reculée ; mais la croyance à son ancienne existence est très accréditée parmi les hommes de la génération actuelle.

Un incendie survenu dans la nuit du 13 au 14 juin 1755 a détruit tous les registres et papiers de l'église. Nul doute que nous n'y ayons perdu la source de plus amples renseignements [2].

ARCHIDIOCÈSE D'AVIGNON

Sainte Lucie a été, presque de tout temps, considéré comme la seconde patronne de l'église de Saint-Symphorien.

Dès l'an 1461, dame *Geneviève Litarde*, femme de noble *Armand de Monjoie, seigneur de Cabrières, au diocèse de Cavaillon*, et par parenthèse neveu du Cardinal *Pierre de Foix*, par son testament, reçu par *Martin Fruchi*, notaire, veut et ordonne... « *item voluit et ordinavit fieri unum retabulum pro magno altari parochiæ sancti Symphoriani, præsentis civitatis ; cujus parochianna existit, cum ymaginibus, videlicet in medio Dei Patris in suâ sede majestatis, beate Marie*, SANCTE LUCIE *et sancti Symphoriani, ab aliis partibus ; et hoc usque ad summam centum florenorum.* »

M. l'abbé *Corenson*, aumônier du Saint-Sacrement à *Avi-*

1. Lettre de M. l'abbé *Pélas*, curé à *Duran*, en date du 6 mars 1882.
2. Lettre de M. l'abbé *A. Carenté*, curé à *Castel-Arrouy*, en date du 6 mars 1882.

gnon, à l'obligeance duquel nous devons ces détails, ajoute [1] que ce qui est appelé paroisse était sous le gouvernement spirituel du chanoine infirmier de Notre-Dame d'Avignon, ainsi que cela résulte de différents documents, et notamment de la Bulle du Cardinal *Julien de Ruvere*, IV Kalend. junii 1841, par laquelle, après la sécularisation du chapitre, ledit Cardinal Archevêque d'Avignon réunit à la mense capitulaire l'église paroissiale de Saint-Symphorien, « cy-devant régie par l'infirmier du chapitre. »

Dès cette époque, le chapitre eut soin de désigner un curé, qui devait payer tantôt cent, cent vingt florins, tantôt moins; et cela dura jusqu'au 5 mai 1597, où il fut décidé et ordonné en assemblée capitulaire que, le 9 mai prochain, « l'on remettra la cure de Saint-Symphorien aux ouvriers et *parrochiens* pour une pension de quatre escus tous les ans selon le bon plésir de N. S. Père. »

Le 10 août 1528, l'église de Saint-Symphorien fut consacrée. L'inscription, placée au fond de l'église, atteste le culte qui y est rendu à sainte Lucie :

« *Hoc anno curente, Dñi* 1528, *die* 10 *Augusti, festa sancti Laurentii occurrente, hoc templum cum altaribus ejusdem, in honorem Dei et B. B. martyrum et virginis Symphoriani et* LUCIÆ *fundatum, seu constructum, Deo consecratum est per Rm in Xto Patrem, magrum* BARTHOLOMEUM PORTOLENQUI *in sacrâ paginâ doctorem, episcopum Frojanum, Ordinis Carmelitarum, impensis partim dominorum rectorum ecclîæ majoris præsentis civitatis... in Dei semper laudem. Amen.* »

Le chapitre de Notre-Dame jouissait aussi d'un prieuré au village de *Saze*, aujourd'hui diocèse de *Nîmes*, et les patrons en étaient saint Symphorien et sainte Lucie. La paroisse fut transférée aux grands Carmes d'Avignon, après le Concordat, l'ancienne église ayant été vendue et transformée en magasin à garance, puis en comptoir d'escompte.

Dans l'archidiocèse actuel d'Avignon, il n'y a qu'une pa-

1. Lettre du 27 février 1882.

roisse, d'environ 400 âmes, qui ait pour titulaire Sainte-Lucie.

Nous ajouterons, en sous-entendant ce que nous dirons pour le diocèse de Fréjus, que des foires sont établies, le 13 décembre, à *Apt* et à *Cucuron*.

ARCHIDIOCÈSE DE BORDEAUX

Une église sous le vocable de sainte Lucie existe à Blaye.

Jusqu'en 1660, nous ne trouvons aucune trace de sanctuaire sur le coteau où s'élève maintenant cette église. Un groupe de population s'étant formé en ce lieu, le *Duc de Saint-Simon*, gouverneur de Blaye, fit don à M. Fontaine, Grand-Archidiacre, d'un terrain pour bâtir église, presbytère et cimetière, et de 500 livres de rentes pour le *vicaire perpétuel*. Il y eut ainsi un vicaire jusqu'en 1694. Depuis cette année jusqu'en 1793, cette église devint une annexe de l'*abbaye de Saint-Sauveur-les-Blaye*, de l'Ordre des Bénédictins exempts.

On s'expliquera facilement que cette église ait été placée sous le vocable de sainte Lucie, quand on saura que cette Sainte est l'une des Patronnes de l'ordre de Saint-Benoît.

Cette église ne présente aucun intérêt au point de vue de l'architecture [1].

DIOCÈSE DE CAHORS

Une seule paroisse, celle de *Pontverny* (canton civil de *Latronquière* et canton ecclésiastique de *Gorses*) est sous le vocable de sainte Lucie.

Cette Sainte a dû être très populaire dans le vieux Quercy, comme le témoignent les noms de baptême de nombreux registres de paroisses, noms encore usuels dans tous les rangs de la société, et le proverbe suivant, relatif à l'allongement des jours au solstice d'hiver :

1. Lettre de M. l'abbé *Dubreuil*, archiprêtre, curé à Blaye, en date du 18 janvier 1882.

Per sento Lucio,	*A sainte Luce,*
D'un pè dè puço;	*D'un pied de puce;*
Per Nadal,	*A Noël,*
D'un pè dè gal;	*D'un pied de coq;*
Per reys,	*Aux Rois,*
D'un pè dè Rey.	*D'un pied de roi.*

Le même proverbe se retrouve ailleurs avec une légère variante, par exemple dans la Picardie (ainsi que nous venons de le voir) et dans le Limousin. Là, il est parlé d'un *saut* (*sauo*) au lieu d'un *pied* [1].

DIOCÈSE DE FRÉJUS

Une foire se tient le 13 décembre, jour de sainte Lucie, à Draguignan depuis plusieurs siècles; on doit donc en inférer qu'à pareil jour une fête religieuse se célébrait en l'honneur de sainte Lucie; car, ainsi que le fait observer M. l'abbé *Laugier*, vicaire à *Draguignan,* qui a eu l'obligeance de nous donner ces détails [2], presque toutes les foires de la contrée se sont établies à l'occasion d'une solennité religieuse.

Nous pouvons encore noter, dans cet ordre d'idées, que le *Conseil de ville* était élu jadis, d'une manière fixe, ce même jour du 13 décembre.

Une foire se tient également le même jour à *Saint-Maximin* et à Villedieu.

DIOCÈSE DE GRENOBLE

Une seule commune du canton de *Corps*, celle de Sainte-Lucie, possède une église dédiée à notre Sainte; cette église était autrefois le but d'un petit pèlerinage. Sur le devant du maître autel, on lit d'un côté : *Sancta Lucia,* et l'on voit de l'autre une palme et une épée [3].

1. Lettre de M. l'abbé *Albessard,* chanoine honoraire, en date du 17 mars 1882.
2. Lettre du 15 décembre 1881.
3. Lettre de M. l'abbé *Chevrot,* curé de *Sainte-Luce,* en date du 15 décembre 1881.

DIOCÈSE DE MARSEILLE

Le *Calendrier spirituel et perpétuel pour la ville de Marseille*, avec un état spirituel de tout le diocèse (Marseille, 1713, chez la veuve Brébion), ouvrage dédié à Haute et Puissante Dame *Anne Nompar de Caumont de Lauzun*, *Marquise de Belzunce*, ne mentionne sainte Lucie sur aucun point.

Il y avait à Arles une *commanderie* sous le titre de *Sainte-Luce*. « Elle appartenait autrefois aux Templiers. Le *chef* était à *Arles*, et les membres dans les terroirs d'*Arles* et de *Tarascon*. Le *chef* consistait en une grande maison et une église en ruines avec deux terres hors de la porte de la cavalerie et provenait de diverses acquisitions, faites en 1190, 1207, 1211 et 1213 [1]. »

On trouve dans un inventaire du xviiie siècle, les détails suivants : « La commanderie *Sainte-Lucie* était autrefois appelée *du Temple*, parce qu'elle était originairement possédée par les Templiers. Il y avait une grande maison et une église hors la porte de la cavalerie, que l'on appelait par *ceste* raison la porte de la milice. Il ne reste plus aucun vestige de la maison *ny* de l'*églize*, les places de l'une et de l'autre, aussi bien que le jardin qui en dépendait, ayant été *inféodez* depuis plus de deux siècles. La mesme commanderie ayant été réunie à l'ordre de Saint-Jean, MM. les commandeurs abandonnèrent ladite maison et église du Temple, et se retirèrent dans la ville [2]. »

L'*Histoire Ms.* (manuscrite) *d'Arles*, par le P. *Porchier*, religieux Trinitaire de cette ville, ne fournit aucun détail sur l'église de *Sainte-Luce*, bien qu'elle s'étende assez sur les monuments religieux de la ville et des environs.

Notons la mention suivante : « *Sainte-Luce*, mas au petit

1. *Inventaire des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, *Grand-Prieuré de Saint-Gilles*, introduction, par le comte E.-F. *de Grasset*, page 34. Paris, Paul Dupont, 1873.
2. *Inventaire général des titres de la commanderie de Sainte-Luce*, fait par Antoine Raybaud, secrétaire de l'ordre du Grand-Prieuré de Saint-Gilles, f° 1, Ms. aux Archives des Bouches-du-Rhône.

Plan-du-Bourg, ancien chef-lieu d'une Commanderie de Malte, et chapelle dans la ville, commune d'Arles. — A 6 kilomètres, sur le canal de Bouc, il y avait aussi une chapelle de ce nom, dans la ville, au Grand-Prieuré [1]. »

Enfin mentionnons l'extrait d'un procès-verbal de la visite pastorale faite, le 24 février 1688, par Mgr *Jean-Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan*, archevêque de Scythopolis et Coadjuteur d'Arles, à Beaucaire, et spécialement à l'église des Cordeliers : « La chapelle de *Sainte-Luce*, qui y est *encores* en *assés* bon *estat* et l'autel aussy, sur lequel il n'y a point de dais. La confrérie des *Tallieurs* qui y est *establie* en a *soing*, *faict fère* le service d'une messe tous les dimanches, exposer le Saint-Sacrement, dire grand'messe et *fère* procession le jour de sainte Lucie, ayant des indulgences plénières et perpétuelles pour les confrères [2]. »

DIOCÈSE DE MENDE

Le diocèse de Mende, si dévasté par les protestants des Cévennes, ne possède qu'une seule paroisse, comptant à peine cent habitants, sous le vocable de sainte Lucie ; elle ne renferme rien de particulier [3].

DIOCÈSE DE NANTES

La paroisse de *Sainte-Luce* est déjà ancienne et ne s'est pas toujours appelée ainsi. Pendant plusieurs siècles, elle a tiré son nom de *Chassays*, maison de campagne des Évêques de Nantes, depuis saint Félix (vers 550) jusqu'à la Révolution.

1. *Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Arles*, par le comte de Revel du Perron et le marquis de Gaucourt, page 219. Amiens, 1871.

2. *Visites pastorales des archevêques d'Arles de* 1688 *à* 1733, f° 287, V. *Archives des Bouches-du-Rhône*, C. G.

Tous ces détails si intéressants nous ont été transmis obligeamment par M. l'abbé *A. Payan d'Augers*, vicaire général à Marseille (lettre du 11 mars 1882).

3. Lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Mende, en date du 7 juin 1882.

Ce n'est que vers le commencement du xve siècle, à l'époque où probablement l'ancienne église a été construite, que la paroisse reçut le nom de *Sainte-Luce*.

Cette ancienne église existe encore, bien qu'elle soit abandonnée depuis trois ans, à cause de son insuffisance, et remplacée par une autre plus vaste et tout récemment construite [1].

DIOCÈSE DE NIMES.

A 2 kilomètres de la paroisse de *Saint-Laurent-des-Arbres*, canton de *Roquemaure*, se trouve une chapelle rurale du XIIe siècle, sous le titre de *Notre-Dame de Thézan*. Cette chapelle était primitivement entourée d'habitations et était placée sous le vocable des saintes *Agnès* et LUCIE. L'invasion sarrasine, au VIIIe siècle, fit disparaître l'église et les habitations [2].

DIOCÈSE DE PAMIERS

La paroisse de *Notre-Dame-du-Camp* a l'une de ses chapelles placée sous le vocable de SAINTE LUCIE. Elle en célèbre la fête le 13 décembre, par l'office de sainte Lucie de Syracuse.

Une autre paroisse du diocèse, celle de *Belloc* (commune de *Betehat*, canton de *Saint-Lizier*), est également placée sous le même vocable.

Notre sainte est considérée comme la patronne des *tailleurs* à *Pamiers*.

Enfin il est d'usage, dans tout le pays, de commencer à sonner, le 13 décembre, dans tous les clochers, ce que les paysans appellent, dans leur poétique langage, les *Laudettes de Noël*. Après l'angelus du soir, à trois intervalles divers, un joyeux carillon annonce la fête prochaine, dont sainte Lucie est ainsi la première messagère [3].

1. Lettre de M. l'abbé *Prin*, curé à *Sainte-Luce*, en date du 13 décembre 1881.
2. Lettre de M. l'abbé *Goiffon*, secrétaire archiviste à l'évêché de *Nîmes*, en date du 10 mars 1882.
3. Lettre de M. l'abbé *Barbier*, professeur au petit séminaire à *Pamiers*, en date du 23 mars 1882.

DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX.

Autrefois, avant 1789, la paroisse de *Sainte-Luce* (ou *Lucie*) se trouvait dans le diocèse de *Sarlat*, réuni aujourd'hui à celui de *Périgueux*.

Elle n'existe, depuis le siècle dernier, ni comme paroisse ni comme commune, étant incluse dans la paroisse de *Saint-Cernin*.

On connaît l'emplacement de l'église de *Sainte-Luce*, mais il n'en reste aucune trace, et, à côté, il n'y a même plus de maisons.

Dans les Mss. de l'abbé de L'Espine, à la Bibliothèque nationale, il est consigné qu'au xve siècle il y avait à *Sainte-Luce* un prieuré de Bénédictins; il dépendait de l'abbaye de Brantôme, et la collation du bénéfice de cette paroisse de *Sainte-Luce* appartenait à l'abbé de Brantôme.

Nous avons pu vérifier nous-même le bien fondé de ce renseignement, dû à l'obligeance de M. l'abbé *Brugière*, curé à *Coulounieix*, près de *Périgueux* [1]; nous avons consulté, à la section des Mss. de la Bibliothèque nationale, la collection du Périgord, n° 33 (f° 179, Brantôme), les Mss. latins portant les n° 12759, p. 183, et 12663, 8° 134, et le *Monasticon Benedictinum*, tome VI, B.

Voici les documents que nous avons découverts concernant ce prieuré :

« ✝ *Sancti Germani à Pratis, n° 556.*

« *In altera vero parte hæc leguntur :*

« *Lettre testimoniale Com ! Charles le Grand, Roy de France et Empereur a fondé l'abbaye de Brantolme, pour y mettre le corps de M. saint Sicaire, Innocent et Martyre, et comme l'église de ladite abbaye a esté dédiée par le pape Léon I, à l'honneur de Mgr saint Pierre.* »

Au verso de la page 139, on lit encore :

« *Dans le diocèse de Sarlat, le prieuré de Saint-Luce.* »

1. Lettre du 17 décembre 1881.

Enfin, il est d'usage dans le Périgord (nous avons déjà constaté cet usage dans le Roussillon) de sonner les cloches à l'approche de Noël, tous les soirs, à partir de la fête de la Sainte-Luce. Les paysans appellent cela *recueillir Noël.*

DIOCÈSE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Les procès-verbaux des visites pastorales des évêques de Saint-Jean-de-Maurienne mentionnent, en 1700, l'existence, à *Saint-Michel,* d'une chapelle en l'honneur de *saint Sébastien,* de *saint Roch* et de SAINTE LUCIE. Cette chapelle n'existe plus.

Le même document parle également :

1o D'une chapelle de *sainte Lucie*, en mauvais état, au *Bourget*, près de *Modane;* cette chapelle existe encore et a été réparée.

2° D'une chapelle dédiée à *sainte Anne* et à SAINTE LUCIE à *Lanslewillard*, au pied du mont Cenis, chapelle encore existante.

Enfin le procès-verbal de la visite de l'ancienne église Notre-Dame, à Saint-Jean-de-Maurienne, par Mgr *Hercules Berzetti*, le 29 juin 1677, fournit une note, bien faite pour intriguer un peu notre curiosité. On y lit textuellement :

« *Mandavit* (Episcopus) *sibi exhiberi Bullam privilegii sanctæ Luciæ.* »

A quoi fait allusion cette phrase ? C'est ce qu'il a été impossible de découvrir, d'une part, le diocèse ayant été souvent ravagé par les invasions et les guerres, du VIIIe au XVIIIe siècle [1], et par là même ayant fait de nombreuses pertes dans ses archives et ses richesses artistiques, et, d'autre part, les renseignements que nous avions demandés à ce sujet ne nous étant pas parvenus de Rome.

DIOCÈSE DE SÉEZ

Le culte de sainte Lucie est très ancien dans ce diocèse, bien qu'aucune église ou chapelle n'y ait été élevée en son nom.

1. Lettres de M. l'abbé *Truchet*, chanoine, des 4 et 11 mars 1882.

Plusieurs Bréviaires des XIIIe, XIVe et XVe siècles indiquent au calendrier une fête fixée au 13 décembre et célébrée dans tout le diocèse de Séez ; mais il n'y avait pas d'Office propre ; celui qui était récité était tiré du commun d'une vierge martyre.

« On voit dans la vie de sainte Opportune (760), Abbesse d'Alménèches, près de Séez, qu'elle avait beaucoup de dévotion pour la sainte Vierge, pour *sainte Lucie* et pour sainte Cécile. Elle en fut récompensée, dès ce monde, d'une manière bien consolante. Saint *Adelin*, évêque de Séez (880-915), qui nous a rapporté les principaux faits de la vie de sainte Opportune, nous dit [1] que sainte Opportune, se sentant attaquée par la maladie qui devait conduire son corps au tombeau, ne cessait néanmoins de réciter son office et de louer le Seigneur. A la fin d'une nuit pendant laquelle elle avait beaucoup souffert, elle vit une lumière céleste briller tout à coup dans sa chambre. Une odeur d'une suavité inexprimable se répandit en même temps dans tous les appartements du monastère. Levant alors les yeux, la bienheureuse Opportune aperçut sainte Cécile et *sainte Lucie*, qui venaient du ciel pour la visiter. A cette vue, saisie d'un saint transport, elle s'écria : « Je vous salue, chères sœurs Cécile et *Lucie*. Quels ordres m'apportez-vous de la glorieuse Vierge Marie, la Reine des Anges et des Vierges ? » Les saintes Martyres lui répondirent : « Heureuse Épouse du Christ, la Reine du ciel attend votre arrivée pour vous unir éternellement à son divin Fils, que vous avez aimé de tout votre cœur en ce monde. Réjouissez-vous, couronnée de gloire, et portant à la main votre lampe virginale, vous partirez prochainement pour aller au-devant de l'Epoux céleste. » Peu de jours après, sainte Opportune, ayant reçu avec beaucoup de dévotion Celui qui est le Pain des Anges et le gage de l'immortalité bienheureuse, prit doucement son essor, comme une colombe immaculée, pour les demeures célestes et l'éternelle société de *Lucie* et de Cécile. »

1. *Acta Sanctorum Bolland.*, tom. III, Aprilis, col. 67. — Ce fait est cité également dans la *Vie de sainte Lucie* par l'abbé Noël, page 50 (voir aux *Annexes*).

Nous n'avons pas hésité à reproduire textuellement ce récit simple et délicieux, que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé J.-B. *Blin*, curé de *Durcet* [1], car il nous montre en quelle haute estime le bon Dieu tient notre grande sainte Lucie, puisqu'il lui concède le pouvoir de porter aux mortels ses ordres et ses décisions, et quelle puissante protection nous pouvons attendre de cette Martyre.

DIOCÈSE DE TARBES

L'église paroissiale de *Lourdes*, placée sous le vocable de saint Pierre, possède un autel dédié à notre sainte : il appartient à la confrérie des *Tailleurs* et des *Couturières*, qui célèbrent, chaque année, la fête de leur commune Patronne, le premier dimanche après le 13 décembre [2].

ARCHIDIOCÈSE DE TOURS

La paroisse de *Luzillé*, appelée *Luciliacus* par saint Grégoire de Tours, tire son nom, par dérivation, de celui de *sainte Lucie*, sa patronne.

Il y a encore dans le bourg, à 150 mètres environ à l'ouest de l'église et sur le bord de la route, un puits qui est désigné sous le nom de *puits de Sainte-Luce*. Près de ce puits existait autrefois une chapelle dédiée à sainte Lucie ; démolie au commencement de notre siècle, elle aura, sans doute, été vendue comme bien national.

On n'a pas constaté qu'aucun miracle ait été opéré par l'intercession de sainte Lucie à Luzillé. Pourtant M. l'abbé *Chauvet*, curé de cette paroisse, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements [3], nous écrit qu'il a « entendu répéter par plusieurs personnes qu'on avait vu, au moment d'un violent incendie, l'eau s'élever presque jusqu'au niveau

1. Lettre du 23 mai 1882.
2. Lettre de M. l'abbé *Carrères*, vicaire à *Lourdes*, en date du 2 octobre 1882.
3. Lettre du 3 avril 1882.

du sol, du fond du *puits de Sainte-Lucie*, profond de 10 mètres environ, de telle façon qu'on pouvait facilement la puiser à la main. Mais ce n'est là, ajoute-t-il, qu'une légende, qui doit remonter assez loin; car je tiens ce fait d'une personne de quatre-vingts ans, laquelle le tenait elle-même de sa grand'mère, morte à un âge très avancé, sans en avoir été témoin. »

ALGÉRIE

DIOCÈSE DE CONSTANTINE

A *Bône*, beaucoup de paroissiens ont une grande dévotion pour sainte Lucie et l'honorent par des cierges et des ex-voto.

Une famille corse, la famille *Cauro*, a fait bâtir, il y a vingt-quatre ans, à *Philippeville*, une petite chapelle sous le vocable de sainte Lucie. De temps en temps, on dit la messe dans ce sanctuaire, situé à deux kilomètres de la ville. Les Corses, les Napolitains, les Siciliens ont une très grande dévotion pour notre Sainte; aussi, le jour de la fête, l'assistance est-elle très nombreuse.

Quelques ex-voto sont suspendus dans la chapelle.

Sainte Lucie est encore considérée comme la seconde Patronne de l'église de *La Calle;* sa fête s'y célèbre solennellement. Presque continuellement des bougies brûlent devant son autel, et une foule d'ex-voto sont suspendus dans la niche de sa statue.

Les habitants de *Stora* ont aussi une grande dévotion pour notre sainte; mais la foule se porte plus particulièrement à la chapelle, érigée dans la banlieue de Philippeville, dont nous avons déjà parlé.

Enfin la paroisse de *Randon* est placée sous le vocable de sainte Lucie [1].

1. Lettre de M. l'abbé L. *Pavy*, Vicaire Général à *Constantine*, en date du 20 mai 1882.

CORSE

DIOCÈSE D'AJACCIO

Sainte Lucie est très honorée dans ce diocèse. Plusieurs paroisses sont sous sa protection. Ce sont celles de :

1° *Bocognavo*, chef-lieu de canton ;
2° *Venzolacia* (canton de *Vesoviato*) ;
3° *Azzana* (canton de *Salice*) ;
4° *Talasani* (canton de Pero) ;
5° *Sainte-Lucie* (canton de *Saint-Nicolas-de-Moriani*) ;
6° *Sainte-Lucie* (canton de *Sermano*) ;
7° *Chera* (canton de *Bonifacio*) ;
8° *Sainte Lucie-di-Tallano*, chef-lieu de canton ;
9° *Piétrabugno*.

En outre, plusieurs localités possèdent des oratoires publics dédiés à sainte Lucie. A *Ajaccio* même s'en trouve un très modeste, où afflue une foule considérable le 13 décembre.

Nous venons de parler de *Piétrabugno* : nous y revenons. Un fait miraculeux, bien constaté, s'y est opéré, d'une manière éclatante, il y a sept ans.

Dans cette ville, située sur le penchant d'une colline dominant la vallée du *Fango*, qui est de toute beauté, vivait en 1875 une famille originaire de *Santo-Pietro-di-Nebbio*, composée de quatre personnes : la mère, *Pruneta;* l'enfant Lucie, âgée de cinq ans; la grand'mère, *Marie-Virginie*, *veuve Pruneta*, et la tante, institutrice, *Marie*, *femme Léoni*.

L'enfant était atteinte depuis deux ans d'une ophtalmie d'un caractère sérieux, qui l'empêchait de faire le moindre mouvement, surtout à la lumière ; on était astreint à la garder toujours dans une chambre obscure, et c'est là que le digne prêtre qui a bien voulu relater ce fait miraculeux à notre intention l'a vue lui-même [1].

Il y avait près de six mois que la petite *Lucie* ne bougeait

1. M. l'abbé Sébastien *Consevera*, curé à *Piétrabugno*. (Lettre du 15 juillet 1882.)

pas un instant de cette chambre, tombeau anticipé. Tous les remèdes de l'art médical avaient été en vain mis à l'essai : l'enfant était dans un état presque désespéré, et tout faisait redouter une prochaine cécité. Le 12 décembre 1875, veille de la Sainte-Lucie, un membre de la famille avait dit : « Puisque les secours de la science sont impuissants, recourons à l'intercession de sainte Lucie. Nous avons vu tant de miracles ; ne pourrions-nous pas en obtenir un en faveur de cette petite innocente ? » Le lendemain matin, malgré la rigueur du temps, qui aggrava l'état des yeux de l'enfant, la petite malade, munie d'un cierge, avait hâte de sortir pour se rendre au sanctuaire de sa patronne et manifestait une joie qu'on ne lui connaissait pas d'ordinaire. Sa grand'mère l'exhorta à bien prier sainte Lucie, afin que cette grande Sainte lui obtînt la grâce de recouvrer la vue. Cette enfant savait parfaitement le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo* et quelques autres prières que M. l'abbé Consevera lui avait souvent fait répéter lui-même. En sortant de la maison, sur les bras de sa grand'mère, qui la conduisait à l'église, Lucie annonça que ses yeux *ne lui faisaient plus si mal ;* elle arrive devant l'autel de sa Patronne, elle prie, elle reste là tout le temps que durent les cérémonies solennelles de la grand'messe ; après quoi, elle revient à la maison, *sans le secours de personne.* Depuis cette époque, l'enfant miraculée s'est toujours bien portée, et ses yeux (ainsi qu'une lettre du mois de mai 1882 en témoignait) sont parfaitement guéris [1].

Gloire donc à sainte Lucie ! Cette grande Sainte, si simple et si chaste durant sa vie, a voulu prouver que l'innocence et la foi de cette enfant lui étaient agréables, et elle a obtenu de Dieu la guérison de cette enfant, placée spécialement sous sa protection ! Que de grâces obtenues par l'intercession de notre sainte Martyre et que nous serions heureux d'enregistrer ici !

1. Communication de M. l'abbé *Guiderdoni,* secrétaire de l'évêché à *Ajaccio,* en date du 22 août 1882.

Après la FRANCE, nous mentionnerons, par ordre alphabétique, les autres contrées de l'Europe, dans lesquelles le culte de sainte Lucie est répandu.

ALLEMAGNE

Jadis, à *Cologne*, existait une église dédiée à notre sainte; cette église appartenait à un couvent, occupé d'abord par les Clarisses et depuis 1640 par les Servites. Le couvent fut supprimé par les Français au commencement de ce siècle. L'église est maintenant détruite.

Plusieurs églises encore existantes de l'*archidiocèse de Cologne* sont consacrées à sainte Lucie : ce sont les paroisses de *Angelsdorf, Stolberg, Weiden, Saeffeln, Eisherscheid, Immekeppel;* les chapelles de *Tchag, Luckerak, Ober-Reifferscheid* et *Wesseling.*

Il en est de même en *Westphalie*, pour les églises de *Harsenwinflel* (diocèse de *Münster*) et de *Silbach* (diocèse de *Paderborn*).

Sainte Lucie est enfin la Patronne de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, tels que *Effeln, Elpe, Oberweschoude* [1].

ANGLETERRE

La fête de sainte Lucie était en grande vogue dans la *Grande-Bretagne;* elle y fut chômée jusqu'à la Réforme. Elle était du nombre des fêtes de second rang, c'est-à-dire de celles où le labourage seul était permis. Et nous voyons par les vers que lui consacra saint Adhelm [2], abbé de Malmesbury et premier Evêque de Scherburn, chez les Saxons occidentaux, que cette vierge était, dans l'*île des Saints*, l'objet d'un culte particulier.

BELGIQUE

Nous avons parlé longuement d'*Anvers*, au chapitre Ier, en traitant des Reliques de sainte Lucie. Nous ajouterons seule-

1. Lettre de M. le docteur *Heuser*, chanoine à *Cologne*, en date du 2 janvier 1882.
2. Voir aux *Annexes*.

ment que dans les villages voisins de *Eeckeren*, *Scrooten*, on célèbre la fête de la sainte, et que le 13 décembre y est regardé comme un jour férié [1].

L'église d'*Osterloo*, hameau sous *Gheel*, fut bâtie au XIVe siècle et dédiée à sainte Lucie, dont la fête se célèbre le 13 décembre et pendant l'octave, avec une grande affluence de monde, rempli de dévotion et de confiance : une foire s'y tient aussi le même jour.

L'église fut érigée en paroisse succursale en 1872 ; mais elle dut bientôt être reconstruite, à cause de son insuffisance [2].

ESPAGNE

Malheureusement les renseignements que nous avons demandés à plusieurs reprises par écrit sur le culte de sainte Lucie dans ce pays ne nous sont pas parvenus (il en est de même du PORTUGAL). Nous n'avons donc que des détails insignifiants à signaler ici.

La cathédrale de *Tolède* fut reconstruite en 1227, par saint Ferdinand, dans le style gothique le plus pur; l'une de ses chapelles, la septième à droite, est dédiée à *santa Lucia*.

Dans ce pays de foi vive et exubérante, les pauvres aveugles invoquent tout haut sainte Lucie [3].

HOLLANDE

Dans le *Limbourg belge et hollandais*, sainte Lucie est honorée comme patronne spéciale contre la dyssenterie et les maladies contagieuses en général [4].

Dans quelques églises du diocèse actuel de *Ruremonde*,

1. Lettre de Mgr *Sacré*, protonotaire apostolique (ad instar Participantium), doyen-curé à Notre-Dame d'*Anvers*, en date du 16 décembre 1881.
2. Lettre de M. l'abbé *Van Ermengem*, curé à Osterloo, en date du 5 janvier 1882.
3. *Guide en Espagne*, par A. Joanne. (Dû à l'obligeance de M. Pasqual, avocat à Avesnes.)
4. Nous avons déjà mentionné ce fait, par rapport à la Belgique, dans le chapitre 1er (2e partie).

comme à *Beck* et à *Oirsbeck*, le 13 décembre est fêté par un grand concours de dévots et de pèlerins.

La fête de sainte Lucie à *Oirsbeck* ne remonte pas à une haute antiquité. Vers 1770 ou 1775, une dyssenterie s'étant déclarée dans le village, le curé reçut des dames nobles du couvent de *Saint-Gerlach*, près de *Fauquemont*, une insigne Relique de la sainte[1]. Le culte de sainte Lucie fut introduit la même année, et depuis cette époque on chôme deux fois sainte Lucie dans ce village : le 13 décembre, jour de son martyre, et le dimanche après la Pentecôte, jour de la translation des Reliques.

A chaque fête, un grand concours de peuple se rend à l'église. Après la messe solennelle, les Reliques sont vénérées. La statue est exposée au milieu du chœur et entourée de cierges, de fleurs et d'ornements.

Le nom de sainte Lucie est également porté à la ville et dans les campagnes [2].

Avant de quitter l'Europe, mentionnons d'autres villes ou corporations dont sainte Lucie, au dire du savant et regretté Père *Cahier*, est la patronne :

Villes : *Mantoue* et *Tolède* [3].

Corporations : les *Laboureurs* [4], les *Selliers-Harnacheurs* [5]. En ce qui concerne ces derniers, le P. Cahier ne voit d'application du choix de sainte Lucie, comme leur Patronne, que dans un calembour, tiré du nom de la sainte, qui indique les objets luisants, comme dit l'Ecriture (Jud., v, 10) : *Qui ascenditis super nitentes asinos*. Sans doute, ajoute le P. Cahier, on se servait de harnais relevés par du métal poli, quand les *Selliers-Harnacheurs* choisissaient sainte Lucie pour leur patronne.

Nous nous permettrons de donner notre modeste appréciation pour ce qu'elle vaut. L'adoption par les selliers de sainte

1. Voir chapitre 1er (2e partie).
2. Lettre de M. l'abbé *Hubets*, en date du 21 décembre 1881.
3. *Caractéristiques des saints*, pages 622 et 668.
4. *Id.*, pages 653 et 656.
5. *Id.*, page 666.

Lucie pour patronne ne serait-elle pas le résultat d'une association d'idées; pendant son martyre, sainte Lucie fut attachée et tirée violemment à l'aide de *gros traits*.

Les *Tisserands* [1].

Si nous dépassons l'Europe, si nous traversons les mers, nous trouvons encore le nom de sainte Lucie donné par nos hardis navigateurs à des îles, à des contrées éloignées. Souvent, c'est la reconnaissance qui les excite à dédier à la Sainte qui les a fait aborder heureusement au port, le pays inconnu qu'ils vont explorer. D'autres fois, ce sera une dévotion particulière qui les poussera à mettre sous l'invocation de leur Sainte de prédilection ces contrées nouvelles et jusque-là sans nom.

AFRIQUE

Entre le 30° de longitude sud et le 25° de latitude est, à l'extrémité méridionale de l'Afrique, sur la côte de NATAL, le nom de sainte Lucie a été donné à un port et à un cap qui font partie des possessions portugaises [2]. Les détails que nous attendions ne nous sont point parvenus.

Quelques degrés plus haut, de l'autre côté du canal de Mozambique, sur la côte sud-ouest de Madagascar [3], nous rencontrons la ville de *Sainte-Luce*, exclusivement habitée par les Malgaches [4]. Aucun document ne nous est parvenu, non plus, sur cette petite ville.

1. *Caractéristiques des Saints*, page 668.
2. Lettre du R. P. *Sardou*, supérieur des Oblats, en date, à Paris, du 25 fevrier 1882.
3. MADAGASCAR, île de la mer des Indes, une des plus grandes du globe, sous la zone torride, à l'est de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique, contient 3 à 4 000 000 d'habitants. Visitée probablement par les *Arabes* dès leurs premiers voyages aux Indes, reconnue par *Marco Polo* au XIIIe siècle, Madagascar ne fut réellement découverte qu'en 1506 par le Portugais *Lorenzo d'Alméda*, qui lui donna le nom de Saint-Laurent. *Henri IV* y fit construire un fort dans l'île *Dauphin*. — Après avoir appartenu aux Français, de 1774 à 1814, Madagascar fut reprise par les *Howas*, soutenus par les Anglais; mais, depuis 1861, Radama II a établi de bons rapports avec les Européens. (Diction. de Dezobry et Bachelet, 2e vol., p. 1675.)
4. Lettre du R. P. *Bautillot*, S. J., en date, à Paris, du 7 mars 1882.

AMÉRIQUE

Sainte-Lucie, l'une des petites Antilles, fut ainsi nommée, d'après le ***British Colonies***, by Rev. Mongomery, Esq., et d'après une tradition, reçue dans le pays, parce que *Christophe Colomb* [1] la découvrit le 13 décembre [2]. D'un autre côté, nous lisons à la page 206 du *The Colonial Office List for* 1882 (liste des colonies anglaises pour 1882) [3] que cette île fut découverte par Christophe Colomb, le 15 juin 1502, dans son quatrième voyage [4]. Nous préférons la première explication, et parce qu'elle repose sur une tradition ancienne et respectable du pays même, et parce qu'elle répond mieux aux aspirations pieuses de Christophe Colomb. On s'explique, en effet, que ce héros, qui sera, nous l'espérons, bientôt déclaré saint, ait voulu placer sous l'invocation de la Sainte dont la fête tombait ce jour-là, l'île nouvelle qu'il enregistrait parmi ses découvertes.

Quoi qu'il en soit, cette île est située à 13° 50 de latitude

1. Colomb (Christophe) naquit en 1449, d'un père cardeur de laine, à *Cogureto,* village sur la côte de Gênes. S'étant vu refuser ses offres de service par sa patrie et par Jean II, roi de Portugal, il se rendit à la cour d'Espagne, où la reine *Isabelle* lui confia trois vaisseaux. Des îles Canaries, où il mouilla, il ne mit que trente-trois jours, pour découvrir la première île de l'Amérique en 1492. Reparti en 1493, avec dix-sept vaisseaux, il découvrit de nouvelles îles, comme les Caraïbes et la Jamaïque. Il fit un troisième et un quatrième voyage, au cours desquels il découvrit le continent à dix degrés de l'équateur, et la côte où l'on a bâti Carthagène. Il mourut à Valladolid, en 1566. (Dict. de Feller, 2e vol., p. 319.)

2. *Wappäus,* dans sa *Géographie,* donne la date du 13 décembre 1498. (Lettre de M. *Aubry,* agent de la Société de géographie, en date du 1er octobre 1882.)

3. « The island of *St Lucia* was discovered by Columbus, during his fourth voyage, on the 15 th June 1502. »

4. *Charton,* dans sa *Relation des voyages anciens,* dit: « Le 15 juin 1502, *il* arrive à l'une des *îles Caraïbes* (Sainte-Lucie, ou plus probablement la Martinique). *De Navarrete,* dans ses *Relations des quatre voyages entrepris par Christophe Colomb de 1492 à 1504,* traduites par *de Verneuil* et *de La Roquette,* ne fait pas mention de *Sainte-Lucie;* mais la carte qui accompagne cet ouvrage, et qui indique les itinéraires des quatre voyages, donne pour le 3e, entrepris en 1498, un itinéraire qui ne passe pas par l'île *Sainte-Lucie,* tandis que, pour le 4e voyage (1502 à 1504), l'itinéraire passe au sud de cette île, et assigne comme date à cet emplacement le 15 juin 1502. (Lettre de M. Aubry, *ut suprà.*)

nord et à 60° 58 de longitude ouest. Elle a 42 milles de longueur et 21 dans sa plus grande largeur; sa circonférence est de 150 milles.

Elle a pour capitale *Castries.*

Sa population, d'après le recensement de 1881, est de 38 551 habitants.

Cette île, appelée *Sainte-Alousie* (corruption du mot *Lucie*) par les Francais qui s'y établirent en 1650, ne put rester toujours en leur paisible possession. Les Anglais la leur disputèrent maintes fois; après bien des péripéties et des luttes, cette île tomba au pouvoir des Anglais en 1815, et n'a cessé de leur appartenir depuis cette époque.

Cette île est gouvernée par le conseil exécutif, composé de l'administrateur du gouvernement, de l'attorney général et de deux autres membres.

Sauf 2000 protestants, toute la population est catholique. Cette île dépend de l'île de la *Trinité*, qui a pour Archevêque Mgr *Gonin*, dominicain français; son Vicaire Général est M. l'abbé *Rantureau*, en même temps *curé forain* de *Castries.*

Le sol de l'île est très fertile; on y distille la liqueur nommée rhum, et on y cultive la canne à sucre, le café, le cacao, le coton, etc. Les fruits y sont abondants; cette île produit aussi des bois précieux, le bois de rose, l'acajou, le bois de campêche, et le *Weilbab-bois*, qui sert aux constructions [1].

Santa Luzia (îles du Cap-Vert, au N.-O. du groupe des Gorgones), possessions portugaises.

« Il ne convient pas d'attribuer une population à la petite île de *Santa Luzia*, fréquentée seulement par quelques ber-

1. Communications de Mgr *Gonin*, Archevêque de *Port-d'Espagne* (île de la Trinité); du R. P. *Coignard*, French-College, à *Blackrock*, par *Dublin* (*Irlande*); de *Sœur Louis de Gonzague* (originaire de l'île de Sainte-Lucie, fille d'un honorable officier de l'armée anglaise), et de M. *Certes*, *Trésorier de la Propagation de la Foi*, en date des 26 novembre 1881, 18 février, 30 mars et 14 septembre 1882. Cf. aussi: *The Bristish Colonies*, by Rev. Montgomery, Esq.; *The Colonial Office List* (voir aux *Annexes*); *Encyclopédie populaire* de Pierre Conil (voir aux *Annexes*); *Dictionnaire* de Dezobry et Bachelet (*id.*); *Grand Dictionnaire* de Bruzen (*id.*); et *Histoire des Antilles* du R. P. Dutertre (Biblioth. nat.).

gers et par de rares chercheurs d'orseille. » (*Journal officiel français* du 29 novembre 1881, pages 6616-6617.)

§ 2

Associations et confréries érigées sous le vocable de sainte Lucie.

César Gaëtani [1] nous parle de nombreuses confréries qui, pendant l'octave de la fête de notre Sainte, accompagnaient ses précieuses dépouilles dans les processions et leur faisaient cortège; mais il ne nous dit rien de leurs règles particulières. Nous avons tout lieu de penser que les associations encore existantes sous le nom de la Sainte reproduisent assez exactement les anciennes confréries.

Pour plus de clarté dans cet exposé, nous suivrons l'ordre chronologique.

1° FOIX

Le souvenir le plus lointain que nous ayons pu recueillir est celui d'une ancienne confrérie, fondée dans la ville de *Foix;* les statuts en furent approuvés le 15 janvier 1513, par *Mathieu d'Artigueloube,* évêque de *Pamiers.* Cette confrérie n'existe plus aujourd'hui [2].

2° SAINTE-LUCE (diocèse de *Nantes*).

Nous reproduirons, pour plus d'exactitude, les renseignements contenus dans le petit *Manuel de la confrérie*, imprimé à Nantes, chez Masseaux, en 1858, et qu'a bien voulu nous adresser M. l'abbé *Prin*, curé de la paroisse.

CONFRÉRIE DE SAINTE-LUCIE

« La Confrérie de Sainte-Luce est très ancienne dans la paroisse de ce nom. Dès l'année 1669, le Souverain Pontife

1. *Memorie intorno al Martirio e cultu di S. Lucia, V. et M. Siracusana.* (Voir aux *Annexes.*)
2. Lettre de M. l'abbé *Barbier*, en date, à *Pamiers*, du 23 mars 1882.

Clément IX, par une bulle du 5 novembre, lui accordait des Indulgences nombreuses. Mgr *Gilles de La Baume Le Blanc*, Evêque de Nantes, dans un mandement, daté du chateau de *Chassais-en-Sainte-Luce,* permit, le 7 décembre suivant, l'impression et la publication de ces Indulgences. Elles étaient dues à la sollicitation de *vénérable et discret messire Zacharie Barrault,* qui a été inhumé dans le chœur de l'église de Sainte-Luce, le 21 février 1674, après avoir été 34 ans curé de la paroisse.

« De tout temps, deux *Prévôts,* placés à la tête de la Confrérie, ont été chargés de recueillir les dons des associés, le jour de leur admission et au commencement du mois d'août. Ils sont élus chaque année, et c'est le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge qu'ils entrent en charge aujourd'hui. Autrefois, c'était le 25 juillet, fête de saint Jacques. Ils recevaient alors, à l'église, deux baguettes, des mains de M. le curé de la paroisse, qui leur faisait une courte exhortation sur les devoirs de leur charge. Ces deux baguettes leur rappelaient sans doute qu'ils étaient préposés pour conduire les autres confrères et les édifier par leurs vertus.

« Quelques changements survenus dans l'organisation de cette Confrérie, ayant fait craindre qu'elle ne jouît plus des faveurs et privilèges qui lui avaient été primitivement concédés, Mgr l'Evêque de Nantes, dans sa visite aux tombeaux des SS. Apôtres, en 1857, a cru devoir, sur la demande de M. le curé de Sainte-Luce, solliciter, en faveur de cette pieuse association, le renouvellement de toutes les Indulgences, accordées par la bulle du Pape Clément IX. Pie IX a daigné exaucer cette prière, et un Bref apostolique, en date, à Rome, du 27 mai 1857, en confirmant les anciennes Indulgences, ajoute une nouvelle Indulgence plénière pour le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, ou l'un des jours de son Octave, et rend toutes ces Indulgences applicables aux âmes du purgatoire.

« Nous pensons que les associés de la Confrérie de Sainte-Luce aimeront à retrouver ici, avec la traduction de ce Bref,

le texte de l'ordonnance épiscopale dont il a été suivi, et le règlement même de la confrérie. »

Nous avons le bonheur de pouvoir donner ici le texte latin du premier de ces importants documents :

« BREF APOSTOLIQUE

« *Pius*, *P. P. IX*.

« Ad perpetuam rei memoriam.

« Cum sicut accepimus, in parochiali Ecclesia a S. Lucia diœceseos Nanneten. una pia et devota utriusque sexus Christi fidelium confraternitas in honorem ejusdem S. Luciæ (non tamen pro hominibus unius specialis artis) canonice erecta existat cujus confratres et consorores quam plurima pietatis et charitatis opera exercere consueverint, seu intendant, nos ut confraternitas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de omnipotentis Dei misericordia de BB. Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi; omnibus utriusque sexus Christi fidelibus, qui dictam confraternitatem in posterum ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pœnitentes et confessi SS. mum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, Plenariam, ac tam descriptis quam pro tempore describendis in dicta confraternitate confratribus et consororibus in cujuslibet eorum articulo mortis, si vere pœnitentes et confessi ac S. communione refecti, vel quatenus id facere nequiverint, saltem contriti nomen Jesu ore, si potuerint, sin minus corde invocaverint devote, etiam Plenariam; nec non eisdem nunc et pro tempore existentibus dictæ confraternitatis confratribus et consororibus etiam vere pœnitentibus et confessis ac S. Communione refectis qui præfatæ confraternitatis ecclesiam seu capellam vel oratorium die festo S. Luciæ vel uno ex septem diebus continuis immediate sequentibus ab cujusque arbitrio eligendo; atque festo B. Mariæ Virginis in cœlum assumptæ aut uno ex septem diebus continuis immediate sequentibus ad cujuscumque pariter libitum sibi constituendo devote quotannis visitaverint, ibique pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint quo ex hisce diebus id egerint, Plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Præterea dictis confratribus et consororibus corde saltem contritis ecclesiam seu capellam vel oratorium hujusmodi festivitatibus ortûs R. M. V.; S. ejusque sponsi SS. Josephi Dedicationis præfatæ parochialis Ecclesiæ, alioque anni die a dictis confratribus et consororibus eligendo, et ab Ordinario approbando ritè visitantibus, et ibidem ut suprà orantibus, quæ ex præfatis die, id fiat, septem annos totidem quadragenos; quoties vero missis et aliis divinis officiis in ecclesia, seu capella vel oratorio hujusmodi pro tempore celebrandis et recitandis, seu congre-

gationibus publicis vel privatis ejusdem confraternitatis ubivis faciendis interfuerint; aut pauperes hospitio susceperint; vel pacem inter inimicos composuerint vel componi fecerint, vel procuraverint; nec non etiam qui corpora defunctorum tam confratrum quam consororum hujusmodi quam aliorum ad sepulturam associaverint aut quascumque processiones de Ordinarii licentiâ faciendas, SS. mumque Eucharistiæ Sacramentum tam in processionibus quam cum ad infirmos aut alios quocumque et quandocumque pro tempore defertur comitati fuerint, sel si impediti campanæ ad id signo doto semel orationem dominicam et salutationem angelicam dixerint, aut etiam quinquies orationem et salutationem easdem, pro animabus defunctorum confratrum et consororum hujusmodi recitaverint; aut devium aliquem ad viam salutis reduxerint, et ignorantes præcepta Dei et ea, quæ ad salutem sunt necessaria, docuerint, aut quodcumque aliud pietatis vel charitatis opus exercuerint; toties pro quolibet prædictarum operum exercitio sexaginta dies de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consulta relaxamus.

« Quas omnes et singulas Indulgentias peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus Christi fidelium quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse indulgemus præsentibus perpetuis futuris valituris temporibus. Volumus autem, ut si alias dictis confratribus et consororibus præmissa peragentibus aliqua alia indulgentia similis perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, illa revocata sit, prout per præsentes apostolica auctoritate revocamus. Usque si dicta confraternitas alicui archiconfraternitati aggregata jam sit, vel in posterum aggregetur, aut quavis alia ratione uniatur vel etiam quomodolibet instituatur, priores et quævis Litteræ apostolicæ illis nullatenus suffragentur, sed tunc eo ipso nullæ sint.

« Datum Romæ, sub annulo Piscatoris die XXIX Maii MDCCCLVII.

« De speciali mandato SSmi pro Dno *Card. Macchi.*

« *J. B. Brancaleoni Castellani.* »

« Visum et usui datum.

« Nannetis, die 5o Julii 1867.

« *F. Richard,*

« Vic. Gen. »

« ORDONNANCE EPISCOPALE

Erigeant de nouveau la Confrérie de Sainte-Luce.

« *Antoine-Mathias-Alexandre* JACQUEMET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Nantes,

« Sur la demande de M. le curé de la paroisse de Sainte-Luce, en notre diocèse;

« Vu les règlements de la Confrérie de Sainte-Luce ;

« Considérant que cette Confrérie avait été enrichie de nombreuses Indulgences par le Souverain Pontife Clément IX ;

« Considérant que quelques doutes se sont élevés sur la question de savoir si la Confrérie existant de fait aujourd'hui se rattachait suffisamment à l'ancienne pour qu'elle pût participer aux mêmes privilèges ;

« Que ces doutes ont motivé la demande au Saint-Siège du renouvellement exprès de ces privilèges ;

« Que, pour en assurer la jouissance à la Confrérie de Sainte-Luce, une nouvelle élection canonique peut être également nécessaire ;

« Le saint nom de Dieu invoqué ;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article 1er. — Autant qu'il peut en être besoin, nous érigeons de nouveau canoniquement, dans la paroisse de Sainte-Luce, la Confrérie jadis instituée sous le patronage de l'illustre Martyre de ce nom.

« Article 2. — Aux termes de l'Indult apostolique accordé à cette confrérie, en date du 29 Mai 1857, nous approuvons le choix fait, par les anciens prévôts de la confrérie, du jour de la Purification de la sainte Vierge pour gagner l'Indulgence de sept ans et sept quarantaines mentionnée dans ledit Indult.

« Article 3. — Sera notre présente Ordonnance transcrite, en sa forme et teneur, sur le registre dit *de paroisse* et sur celui de la Confrérie, et déposé aux archives de l'église de Sainte-Luce.

« Donné à Nantes, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le 1er août de l'an de grâce 1857.

« † ALEXANDRE, évêque de Nantes.

« Par mandement de Monseigneur :
« PICAUD, prêtre, secrétaire. »

Conformément à ces hautes approbations, la Confrérie de Sainte-Luce se réorganisa d'une façon définitive.

Tels étaient les règlements de cette Confrérie, approuvés par l'autorité diocésaine. :

« RÈGLEMENTS DE LA CONFRÉRIE DE SAINTE-LUCE.

« La Confrérie établie dans la paroisse de Sainte-Luce, sous le patronage de l'illustre Martyre de ce nom, est, pour les paroissiens, un moyen d'augmenter et de perpétuer leur dévotion à la sainte Patronne, et d'entretenir leur foi et leur piété. Elle peut enrichir de grâces en cette vie ceux qui en

font partie et doit, par de petites aumônes, pourvoir au soulagement de leur âme, après la mort.

« Pour atteindre ces fins, on observera dans cette Confrérie les règlements suivants :

« Article 1er : Le directeur de la confrérie est M. le curé de Sainte-Luce.

« Article 2. — Elle est desservie par deux prévôts, nommés par le conseil de fabrique, et qui commencent à exercer leurs fonctions le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge. D'après une ancienne coutume, à moins d'empêchement, ces prévôts sont les deux marguilliers qui ont servi l'église l'année précédente.

« Article 3. — Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, paroissiens ou étrangers, peuvent entrer dans la confrérie.

« Article 4. — Ceux qui veulent être de ladite confrérie sont invités à donner 50 centimes en y entrant et 15 centimes chaque année, à l'époque de la mi-août.

« Quand ils veulent recevoir une *grigne* de pain, ils donnent en sus des 50 ou 15 cent. la rétribution accoutumée.

« Article 5. — Les fonctions des prévôts sont de faire la quête, au profit de la confrérie, tous les dimanches à la messe, le troisième dimanche de chaque mois excepté et les jours où la quête se fait pour le séminaire. Ils reçoivent à l'époque de la mi-août les aumônes des confrères. Ce sont eux qui, le plus souvent, reçoivent les noms des nouveaux associés, dont ils transmettent la liste à M. le curé, afin qu'il les écrive sur le registre de la Confrérie.

« Article 6. — Chaque année, au commencement de septembre, les prévôts rendent compte de leurs dépenses et de leurs recettes devant M. le curé et le conseil de fabrique, et l'excédant de leurs recettes est mis dans le coffre de la fabrique.

« Article 7. — A la mort de chaque confrère, il est dit, pour le repos de son âme, un service payé par les recettes de la Confrérie. Pendant ce service brûlent huit cierges, six à la carrée et deux à l'autel, et on y fait une quête au profit de la Confrérie.

« Article 8. — Les fêtes de la Confrérie sont : les fêtes de sainte Luce, de l'Assomption de la sainte Vierge, de la Purification et de la Nativité de la Sainte Vierge, de saint Joseph et de la Dédicace.

« Article 9. — Les confrères doivent s'appliquer à observer et à faire observer le repos du dimanche.

« Vu et approuvé :
« Nantes, le 28 septembre 1857.
« F. RICHARD, Vic. gén. »

Nous avons dit, dans le chapitre Ier, relatif aux Reliques de sainte Lucie, que la paroisse de Sainte-Luce avait obtenu,

en 1857, une nouvelle parcelle des ossements de sa sainte Patronne.

Cette Relique a été solennellement transférée dans l'église de Sainte-Luce, le jour même de la nouvelle érection de la confrérie, et toute cette cérémonie, qui a eu lieu le dimanche 23 août 1857, est ainsi relatée sur le registre de la paroisse de Sainte-Luce :

« PROCÈS-VERBAL

D'érection de la Confrérie et de la translation des Reliques de sainte Lucie.

« L'an du Seigneur mil huit cent cinquante-sept, le vingt-troisième jour du mois d'août, a eu lieu dans cette paroisse une cérémonie de translation des Reliques de la glorieuse sainte Lucie, vierge et martyre, et d'une nouvelle érection de la Confrérie établie sous son patronage. Le clergé et les paroissiens se sont rendus processionnellement de l'église au presbytère, où étaient déposées les saintes Reliques. Les enfants du catéchisme et de l'école marchaient sur deux rangs, portant des oriflammes; les anciens prévôts de Sainte-Luce les suivaient, un cierge à la main; les rues du bourg avaient été tendus par les habitants; deux arcs de triomphe avaient été élevés. Les saintes Reliques, déposées sur un brancard, ont été apportées du presbytère à l'église par quatre prêtres en aubes.

« Pendant le trajet, on a chanté les hymnes marquées au Processionnal pour une cérémonie de ce genre.

« Après le chant des vêpres, M. le curé de la paroisse a donné lecture du Bref du Souverain Pontife, accordant des Indulgences à la Confrérie de Sainte-Luce, et de l'ordonnance épiscopale d'une nouvelle érection de cette Confrérie, et ensuite M. l'abbé Petit, missionnaire de l'Immaculée-Conception, à Nantes, a prononcé un discours sur les combats que, dans le cours de la vie, le chrétien doit soutenir à l'exemple des Martyrs, et a vivement exhorté ses auditeurs à s'enrôler dans la Confrérie.

« La céremonie s'est terminée par un salut solennel du Saint-Sacrement. Toute la paroisse s'était empressée d'y assister. Etaient présents aussi plusieurs ecclésiastiques de la ville de Nantes et des paroisses voisines, lesquels ont signé le présent procès-verbal.

« Fait à Sainte-Luce, les mêmes jour et an que devant.

« Ont signé : MM. *Bachelier*, curé de Corquefou; *Perrin*, curé de Thouaré; *Héry*, curé de Doulon; *Cottineau*, curé de Saint-Joseph; *Petit*, missionnaire de l'Immaculée-Conception; *P. Cartron*, directeur du petit séminaire de Nantes; *L. Guerrion*, économe du petit séminaire de Nantes; *Guihéneuf*, curé de Saint-Mars-du-Désert; *P. Emériou*, vicaire à Vertou;

Picherie, vicaire de Carquefou; *Ch. Beuchet*, professeur au collège des Enfants nantais; *P. Martin*, diacre; *Roul*, curé de Sainte-Luce. »

Nous terminerons cette nomenclature de documents par le tableau des indulgences de ladite confrérie.

TABLEAU DES INDULGENCES DE LA CONFRÉRIE DE SAINTE-LUCE.

I. — *Indulgences plénières.*

« 1° Le jour de l'entrée dans la Confrérie. — Se confesser et communier.

« 2° A l'article de la mort. — Se confesser et communier (ou, si l'on ne le peut faire, être au moins contrit de cœur), et invoquer de bouche ou, si l'on ne le peut, au moins de cœur le saint nom de Jésus.

« 3° Aux fêtes de l'Assomption de la sainte Vierge et de sainte-Luce, ou l'un des jours dans l'octave de ces fêtes. — Se confesser, communier, visiter l'église de la Confrérie et y prier aux intentions de N. S. P. le Pape.

« II. — *Indulgences de sept ans et sept quarantaines.*

« 1° A la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, 8 septembre.

« 2° A la fête de la Dédicace.

« 3° A la fête de la Purification de la Sainte Vierge, 2 février.

« 4° A la fête de Saint Joseph, 19 mars.

« Visiter, étant au moins contrit de cœur, l'église de la Confrérie et y prier aux intentions du Souverain Pontife.

« III. — *Indulgences de soixante jours.*

« 1° Assister aux messes et autres offices célébrés dans l'église de la Confrérie.

« 2° Assister aux réunions publiques ou particulières de la Confrérie.

« 3° Donner l'hospitalité aux pauvres.

« 4° Réconcilier des ennemis ou contribuer à leur réconciliation.

« 5° Accompagner à la sépulture les corps des défunts, confrères ou autres.

« 6° Assister aux processions faites avec la permission de l'Ordinaire.

« 7° Accompagner le très-Saint-Sacrement, quand on le porte aux malades, dans les processions, ou toute autre circonstance, ou, si l'on est empêché, réciter un *Pater Noster* et un *Ave Maria*, au signal donné par le son de la cloche.

« 8° Réciter cinq *Pater Noster* et cinq *Ave Maria*, pour les confrères défunts.

« 9° Ramener dans la voie du salut ceux qui s'en sont écartés.
« 10° Instruire les ignorants des choses nécessaires au salut.
« 11° Faire toutes autres œuvres de piété ou de charité.

« Toutes les Indulgences de la Confrérie sont applicables aux âmes du purgatoire. »

« Vu et permis d'imprimer. »
« Nantes, le 22 septembre 1858. »
« F. RICHARD,
« Vicaire général [1]. »

3° ANVERS (BELGIQUE)

La confrérie qui existe encore à Anvers est antérieure d'un grand nombre d'années à 1804; elle était alors établie dans une chapelle portant le nom de Sainte-Lucie, dans la rue du Couvent. A cette époque, elle fut transférée dans l'église de *Saint-Paul*, où elle subsiste encore.

En 1854, Son Eminence le Cardinal STERCKX, Archevêque de Malines, Primat de Belgique, voulant enrichir cette Confrérie du trésor de précieuses Indulgences, adressa au Père commun des fidèles la supplique suivante :

« Beatissime Pater,

« Modernus Pastor ecclesiæ primariæ S. Pauli, in civitate Antverpiensi diœcesis Mechliniensis, humillimè S. V. exponit quod in præfata ecclesia existat sodalitium in honorem S. LUCIÆ, *virginis et martyris*, quod maxime conduceret ad augendam devotionem erga sanctam hanc, si fideles indulgentias subinde lucrari possunt. Quare S. V. supplicat quatenus in perpetuum concedere dignetur, indulgentias plenarias semel lucrandas ab omnibus Christi fidelibus : 1° singulis annis, tempore novem dierum sive novenæ quæ incipit a die festo S. Luciæ; 2° in una altera feria secunda cujuslibet mensis. Et Deus..... »

A cette requête, l'Eminentissime Cardinal SAVELLI répondit par le Bref suivant :

« Ex aud^tia^ H^mi^,

« S^mus^ D^nus^ noster PIUS Papa IX, omnibus utriusque sexus Christi fidelibus plenariam indulgentiam quinquies in anno acquirendam, tum nempe

1. Lettres de M. l'abbé *Prin*, curé de Sainte-Luce, en date des 13 décembre 1881 et 11 janvier 1882.

uno uniuscujusque arbitrio eligendo ex diebus decurrendis à decimo tertio mensis Xris die inclusive usque ad vigesimi primi ipsius mensis diei solis occasum, tum in quatuor intra annum feriis secundis ab Ordinario semel tantum designandis, si verè pœnitentes, confessi, sacraque communione refecti, antenunciatam ecclesiam visitaverint, ibique per aliquod temporis spatium juxtà mentem Sanctitatis suæ oraverint benignè concessit. Prætereà indulsit, ut ipsi Christi fideles centum dierum indulgentiam, pro unica duntaxat vice in qualibet alia anni feria secunda, dummodo dictam ecclesiam corde saltem contrito et devotè visitent, consequantur. Præsentibus in perpetuum valituris absque ulla Brevis expeditione.

« Datum Romæ ex secria S. Congregationis Indulgentiarum die 21 Augusti 1854.

« D. Card. SAVELLI.
« Pro. Præfectus :
« A. *Colombo*, secret. »

Le Cardinal STERCKX publia ce Bref, en y ajoutant le Rescrit suivant :

« Præfatas indulgentias, salvis clausulis, publicari permitimus et pro quatuor infrà annum feriis secundis, ut suprà à nobis semel designandis, designamus secundam feriam, secundam mensium Januarii, Aprilis, Junii et Octobris.

« Mechliniæ, 23 septembris 1854.
« ENGELBERTUS, Card Archi. Mechls.
« A. *Colombo*, secret. »

Le même jour, Son Eminence concédait les présents privilèges à tous ceux qui réciteraient les Litanies de sainte Lucie [1] :

« *Vlaemsche Litanie.*

« Wy verteenen honderd dagen aflaet iederen dag dat men dere Litanie in de Kerk von den H. Paulus te Antverpen godvruchtig zal lezen. Of dat men, niet Kunnende lezen, vyfmael den *onzen vader* en *wees gegroet* ter eere van de H. Lucia zol gebeden hebben.

« Mechelen, den 23 september 1854.
« ENGELBERTUS. Card. Aertsb. van Mechl. »

Enfin, voici le décret archiépiscopal d'érection de ladite Confrérie :

1. Voir aux *Annexes*, à la suite de la Vie de Sainte Lucie en langue flamande, page LVIII.

« ENGELBERTUS,

« *Miseratione Divinâ Tituli S. Bartholomei in Insulâ S. R. E. Presbiter Cardinalis* STERCKX, Archiepiscopus Mechliniensis, *Primas Belgii*, etc.,

« Omnibus has visuris Salutem in Domino,

« Cum ex parte Rev. Dni Moderni Pastoris Ecclesiæ parochialis S. Pauli Antverpiæ diœcesis nostræ humiliter supplicatum fuerit quatenus ad suorum imprimis parochianorum pietatis ac devotionis incrementum in ipsius Ecclesia erigere dignaremur sub titulo et invocatione SANCTÆ LUCIÆ, *Virginis et Martyris*, Confraternitatem seu Sodalitium; Nos religioso Sanctorum cultui et invocationi pie intenti, hujusmodi petitioni favorabiliter annuentes, expetitam supra unam piam ac devotam utriusque sexûs Christi fidelium sodalitium seu Confraternitatem sub titulo et invocatione S. Luciæ, virginis et martyris in præmemorata S. Pauli Ecclesia Antvepiæ canonice erigendam esse duximus, prout illam ipsam per præsentes, potestate nostrâ ordinariâ erigimus et instituimus: cujus primarium Rectorem constituimus dictæ Ecclesiæ parochum pro tempore existentem sive ejus vices gerentem; statuta vero si quæ fuerint approbationi nostræ reservantes.

« Datum Mechliniæ, le 23 septembris 1854. »

« ENGELBERTUS, Card. Arch. Mechl.

« Door bevel :
« *E-L. Verstraeten*,
« Secret. »

Pour que la Confrérie fût complètement et définitivement organisée, les statuts seuls manquaient; nous les reproduisons en langue flamande, en y joignant la traduction qu'en a faite obligeamment, à notre intention, le révérend M. VAN ALCKEN, directeur de la Confrérie à l'église Saint-Paul.

Statuten van het Lofurerdig Broederschap der H. Maegd en martelares, LUCIA *in de Parochiale Kerk van den H. Apostel Paulus.*

ART. Ier.

Het genootschap der H. Maegd en Martelares Lucia dat sedert lange jaren in eene Kapel ter harer eer opgeregt wasa ande kroonborgt poort, in de Kloosterstraet, is in het jaer 1804, naer de parochiale Kerk van den H.

Statuts de la Confrérie de SAINTE LUCIE, *vierge et martyre, dans l'église paroissiale de l'Apôtre saint Paul.*

ART. Ier.

L'Association de Sainte-Lucie, vierge et martyre, qui existait depuis nombre d'années dans une chapelle, érigée en son honneur, dans la rue du couvent, a été transférée en 1804 à l'église de Saint-Paul. En 1854,

Apostel Paulus overgebragt. Ten jare 1854, op 23 september, huft zyne Eminentie de Cardinael Priester Sterckx, van den Titel van den H. Bartholomeus, in het eiland, Aertsbisschop van den Mechelen, Primaet van Belgie enz het zilve tot Broederschap verheven. Het oogurit van dit Broederschap is, om door de voorsprack dier Heilige, van den Almogenden alle voordeelen naer ziel te verterygen, alsook om het menschdom tegen de lichaemelyche gebreken, waer voor die H. Maegd en martelares ons door de H. Kerk als Patrones gegeven is, te bevriden.

le 23 septembre, feu Son Eminence le Cardinal Sterckx, du titre de Saint-Barthélemi in insulâ, Archevêque de Malines, Primat de Belgique, l'a érigée en confrérie. Le but de cette Confrérie est d'obtenir du Tout-Puissant, par l'intercession de cette Sainte, toutes sortes de faveurs pour l'âme, ainsi que de protéger l'humanité des misères corporelles, pour lesquelles cette sainte vierge et martyre a été élue patronne par la sainte Eglise catholique.

ART. II.

De zeer Eerw : Heer Pastor der Parochie is er de hoofdbestierder van. Er bestaet een geestelyke bestuerder, die in zynen naemhet Broederschap regeert : hy zal aendascht nemen dat de feestan des Broederschaps op zyn luysterlykste geschieden, dat de goede werken volvragt en de affaten afgekondiger worden; hy zal zorgen dat de statuten en reglementen onderhouden de eendragt onder de delgenden heersche, en hen aenwakkeren tot al wat den bloeg en het welzyn des Broederschaps kan vermeerderen. De bestiering bestaet reeds uit een hoofdman, eenen geheimschryver, en eenen Schatbervaerder. Verders nog uit eenen prefect, onder-prefect en onder-geheimschryver, welke alle drie laetsten alle jaren gekozen worden. Door geene der bestuerende Leden zal er iets mogen beslist of toegestaen worden zonder door de meerderheid der kamer hiertoe bemagtigd te zyn.

ART. II.

Monsieur le curé de la paroisse en est le chef. Il y a un directeur spirituel, qui dirige la Confrérie en son nom. Celui-ci doit apporter tous ses soins à faire célébrer splendidement les fêtes de la Confrérie, à en faire accomplir les bonnes œuvres et à en faire annoncer les Indulgences. Il veillera à ce que les statuts et les règlements soient observés, à ce que l'union règne entre les membres de la Confrérie, et les excitera à faire tout ce qui sert à agrandir le succès et la prospérité de la Confrérie. La direction se compose d'un prévôt, d'un secrétaire et d'un trésorier. On élira, en plus, chaque année, un préfet, un sous-préfet et un sous-secrétaire. Ces trois derniers seront élus chaque année, par les confrères, à la majorité des voix. Rien ne pourra être décidé ou accordé par un des membres directeurs, s'il n'y a été préalablement autorisé par la majorité des voix dans les réunions.

ART. III.

Het Broederschap zal drie wel bezorgde registers hebben. In den eenen zullen ingeschreven worden : 1° het decreet van welldge oprechting; 2° de goedgekeurde statuten; 3° de Indulten van aflaten door de Pauzen en zyne Eminentie aen het Broederschap vergund; 4° Alle de byzondere reglementen, de beramingen en beslissingen der kamer verguderingen.

In den twelden de jaerlyksche Rekening van inkomst en uitgaef.

In den derden zullen aengeschreven staen alle de namen der bestuerders met den dag en jaer van aenneming en inschryving, en van alle de andere leden des Broederschaps.

ART. III.

La Confrérie aura trois registres bien en ordre. Sur le premier seront inscrits : 1° tous les décrets de l'érection légale; 2° les statuts approuvés; 3° les Indults d'Indulgences concédés à la Confrérie par les SS. PP. les Papes et Leurs Eminences les Cardinaux; 4° tous les règlements particuliers, les décisions des réunions, et les procès-verbaux.

Sur le second seront notés les comptes annuels de recettes et dépenses.

Sur le troisième seront inscrits tous les noms des directeurs avec le jour et l'année de leur nomination et inscription, et de tous les autres membres de la Confrérie.

ART. IV.

Alle geloorigen, ryk en arme, kunnen lid van dit Broederschap worden. Men heeft daertoe slechts zynen naem in deszelfs naem register te doen inschryven en zich volgens deze wektelyke gordge keurde statuten te gedragen.

ART. IV.

Tous les fidèles chrétiens, riches et pauvres, peuvent être membres de la Confrérie. Pour cela, il suffit de se faire inscrire sur le registre et de se conformer aux statuts légalement approuvés.

ART. V.

Er zyn betalende en niet betalende leden. De leden die niet behoeftdg zyn, worden aenzorht te betalen ieder jaer omtrent den feestdag der H. Lucia; deleden der bestiering, alsook de enkele lichtdragers de somme van 3 franken, alle de andere, leden de somme van 1 fr. 10 c. Deze gelden zullen bestied worden tot het betalen der onkosten, welke

ART. V.

Il y a dans la Confrérie des membres payants et des membres non payants. Les membres non indigents sont priés de payer chaque année, le jour de la fête de sainte Lucie : ceux qui sont admis comme simples membres, 1 fr. 10 c.; ceux qui sont admis comme membres effectifs et directeurs payeront 3 fr. Cet argent sera employé à payer les dépenses

voor de geestelyke belangen der led en en den voorspoed van het broederschap zulden noodig zyn.

faites pour le bien spirituel des membres et la gloire et l'honneur de la Confrérie.

ART. VI.

De goddelyke diensten welke ten koste van het broederschap in de kerk van den H. Paulus zullen geschieden, zyn de dagelykssche pleehtdgheden gedurende de noveen dier Heilige.

ART. VI.

Les services divins qui se célébreront dans l'église Saint-Paul, et qui se font aux dépens de la confrérie, sont les messes solennelles quotidiennes, ainsi que les vêpres solennelles et les sermons pendant la neuvaine de sainte Lucie.

ART. VII.

By het afsterven van elk betalend lid welk zyne jaerlyksche bydrage getrouw betaeld heeft zal er eene gelezene misgeschieden. Van eenen oud prefect, onder-prefect, of eenen andere der bestiering, zal er eene plechldge uitvaert geehnen worden.

ART. VII.

Lors du décès de chaque membre qui paye fidèlement ses contributions, la Confrérie fait célébrer une messe pour le repos de son âme. Pour un préfet, un sous-préfet, des messes seront chantées.

ART. VIII.

Alle de leden zullen de goddelyke diensten die ten koste van het Broederschap geschieden, vlytig trachten by te woonen.

ART. VIII.

Tous les membres s'efforceront d'assister aux offices divins qui seront célebrés aux frais de la Confrérie.

ART. IX.

De leden zullen dagelyks eenen *Onzen Vader* en eenen *Wees Gegroet* leren, en er by voegen : *Heilige Lucia, bod voor ons.*

ART. IX.

Tous les membres réciteront chaque jour un *Pater Noster* et un *Ave Maria,* et y ajouteront : *Sainte Lucie, priez pour nous.*

ART. X.

Zy zullen trachten de aflaten te verdienen, welke voor het Broederschap vergund zyn.

Erdient hier aengemerkt te worden, dat niets van dit alles op zende verpligt.

ART. X.

Ils s'efforceront de gagner les Indulgences qui sont accordées à la Confrérie.

Il est à remarquer ici que rien n'oblige sous peine de péché.

Gedaen te Antwerpen, den 20 januari 1863.	Donné à Anvers, le 20 janvier 1863.
Wy hebben de bovenstaende statuten gezden en goedgekeurd.	
Mechelen. den 22 januari 1863.	Malines, le 22 janvier 1863.
ENGELBERTUS,	ENGELBERT,
Card. Aertsb. van Mechelen.	Card. Archevêque de Malines.

Nous terminerons en rappelant ce nouveau Bref, émanant de Rome :

« Mechlinden,

« Quum a Sodalitate sub titulo SANCTÆ LUCIÆ canonice erecta, in ecclesia S. Pauli, civitatis Antverpiensis intrà limites Archidiœceseos Mechlinien festum Sanctæ titularis recoli soleat multa cum pompa necesse est illud ad dominicam diem amandare. Ne vero eadem festivitas solis in extrinsecis concludatur hodiernus enunciatæ Sodalitatis rector a Sanctissimo Domino nostro Pio Papa IX humillime postulavit ut in præfata ecclesia unica missa solemnis decantari valeat ipsa die XIII decembris etsi in Dominicam sacri adventus occurrerit, si vero dies prædicta sit ferialis eadem missa decantetur Dominica infra octavam. Sacra porro rituum Congregatio utendo facultatibus sibi specialiter ab eodem Sanctissimo Domino nostro tributis precibus benigne annuere dignata est; dummodo non occurrat Duplex primæ classis, rubricæ serventur, non omittatur missa parochialis officio diei respondens quatenus illius onus adsit, et præsens decretum exhibeatur in Cancellaria curiæ ecclesiasticæ Mechlinien antequam executioni mandetur. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

« Die 28 novembre 1876.

« Pro Em° ac R^{mo} D. Card. PATRIZI S. R. E. Præfecto.

L. † S. « CAMILLUS, Card. di Pietro.

« Exhibitum fuit in Cancellaria Archiepiscopali nostra.

« Mechliniæ, 11 dec, 1876.

« A, PET. BOGERTS, VIC. G.

L. † S. « PLAC. RALL. S. R. E. Secret. »

Nous avons le bonheur de posséder plusieurs ganses de soie róuge, bénites par le directeur de la Confrérie, et que l'on doit porter au cou, pour être préservé des maladies contre lesquelles sainte Lucie est le plus ordinairement invoquée et dont elle obtient le plus ordinairement la guérison (maladies de la gorge, des yeux, dyssenterie, hémorrhagies). Que

Mgr SACRÉ, protonotaire apostolique (ad instar participantium), doyen-curé de Notre-Dame d'ANVERS, reçoive ici nos respectueux remerciements pour la bienveillance qu'il nous a montrée dans ces circonstances [1].

4° — METZ EN LORRAINE.

L'association n'existe à Metz que depuis 1869; elle n'a été établie qu'après le retour des insignes Reliques de la Vierge de Syracuse, exilées par l'odieuse Révolution.

L'ordonnance rendue à cet effet par Mgr *du Pont des Loges* fera connaître le but et les moyens de cette Association.

« ORDONNANCE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

« *Paul-Georges-Marie du Pont des Loges*, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Évêque de Metz, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

« Sur la demande de M. *Müller*, archiprêtre-curé de Saint-Vincent, à Metz, et désirant contribuer autant qu'il peut dépendre de nous au rétablissement dans cette ville épiscopale de l'antique dévotion à sainte Lucie et du pèlerinage près du tombeau de l'illustre vierge et martyre de Syracuse à l'église Saint-Vincent, de nouveau en possession de ses précieuses reliques depuis la translation solennelle que nous en avons faite, le 13 avril 1868 [2];

« *Nous* avons érigé, comme par ces présentes Nous érigeons en ladite église paroissiale de Saint-Vincent, une pieuse Association de jeunes personnes de la ville et des environs, dans le but d'honorer particulièrement SAINTE LUCIE, vierge et martyre, de rendre à son culte la popularité dont il a joui pendant des siècles au milieu de nos ancêtres, de faire revivre le *pèlerinage* à son glorieux *tombeau*, et de pourvoir aux frais de décoration de la chapelle et de l'autel dédiés sous son vocable.

« Tous les ans, pendant l'octave de sainte Lucie, il sera célébré à l'intention des associées une messe solennelle, avec salut et bénédiction du très-Saint-Sacrement.

« *Nous* leur accordons en outre une Indulgence de quarante jours, chaque fois qu'elles visiteront le tombeau de la sainte Martyre et y réciteront *cinq Pater* et *cinq Ave* dans les dispositions requises.

1. Lettres des 16 décembre 1881, 11 janvier, 5 février et 29 septembre 1882.
2. Abbé Noël, pages 114, 115.

« Donné à Metz, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing du secrétaire de notre évêché, le 26 avril 1869.

« † PAUL, évêque de Metz.
« Par mandement de Monseigneur :
« THOMAS, Chan. secrét. [1]. »

Suivent les règlements de cette association, qui comble les vœux des fidèles dévots au culte de sainte Lucie et qui a pour haute mission, en quelque sorte, la garde des Restes précieux de la Sainte.

« RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION DE SAINTE-LUCIE.

« Article Ier. — L'Association se compose de jeunes personnes ayant fait leur première communion et admises par le Conseil de l'œuvre.

« Article II. — L'Association a son siège à Metz, en l'église paroissiale de Saint-Vincent, où le corps de sainte Lucie, après avoir été honoré pendant huit siècles, vient d'être replacé solennellement par Mgr *du Pont des Loges*, le 13 avril 1868.

« Article III. — Mgr l'évêque de Metz est président de la Société de Sainte-Lucie;

« M. l'archiprêtre-curé de Saint-Vincent en est le directeur perpétuel.

« Il est assisté d'un sous-directeur, désigné par l'évêque, et d'un conseil composé :

« 1° Des aumôniers attachés aux maisons d'éducation des jeunes filles de Metz;

« 2° D'une présidente, choisie par Monseigneur;

« 3° D'une vice-présidente, choisie par le directeur;

« 4° De quatre associées de la paroisse de Saint-Vincent et de deux associées de chacune des paroisses de la ville, et désignées les unes et les autres par les membres ecclésiastiques du Conseil.

« Article IV. — Le Conseil est chargé : 1° de prononcer sur les admissions; 2° de statuer sur tout ce qui pourra intéresser la Société; 3° de disposer des fonds provenant de dons et des offrandes recueillies dans le tronc spécial, placé près du tombeau de sainte Lucie pour son entretien et son embellissement.

« Article V. — Le Conseil se réunira au siège de l'Association au moins deux fois l'année dans les premiers jours des mois de mai et de décembre; néanmoins le directeur pourra le convoquer toutes les fois qu'il le jugera convenable.

1. Voir au chapitre Ier.

« Article VI. — La présidente (et à son défaut la vice-présidente) est chargée de la tenue des listes des membres de l'Association ; elle devra réunir chez elle, une ou plusieurs fois l'année, ses co-associées membres du Conseil ; elle est dépositaire des fonds appartenant à l'œuvre et pourra s'adjoindre une zélatrice prise dans le sein du Conseil ; cette dernière aura les attributions de secrétaire et trésorière de la Société.

« Article VII. — MM. les Curés des environs de la ville sont invités à désigner une zélatrice chargée de recueillir les adhésions des jeunes filles de leur paroisse et à communiquer leurs noms à la présidente, qui proposera au Conseil les admissions.

« Article VIII. — Chacune des associées s'engage :

« 1° A *visiter* le tombeau de sainte Lucie au moins quatre fois l'année ;

« 2° A *communier* en l'église Saint-Vincent, une fois chaque année ;

« 3° A *assister* à la grand'messe qui sera chantée à Saint-Vincent, pour les membres de l'Association, l'un des jours de l'octave de la fête de sainte Lucie (fixée au 13 décembre), et qui sera suivie du salut solennel et de la bénédiction du T. S. Sacrement ;

« 4° A *répandre* la connaissance et à *propager* le culte de sainte Lucie, en tant qu'elle le pourra convenablement ;

« 5° A *tâcher* de se conformer par sa conduite extérieure aux règles de la modestie chrétienne, dont sainte Lucie est, dans sa vie comme dans son martyre, un des plus anciens et des plus beaux modèles.

« Article IX. — Une quête sera faite par la présidente ou par une personne désignée par elle, à la grand'messe de la fête de l'association, pour le produit être ajouté aux offrandes déposées dans le tronc de la chapelle de Sainte-Lucie.

« Article X. — Mgr l'évêque de Metz accorde une Indulgence de quarante jours aux associées chaque fois qu'elles visiteront le tombeau de la sainte Martyre et y réciteront *cinq Pater* et *cinq Ave*, avec les dispositions requises [1].

« Article XI. — Le présent règlement, vu et approuvé par Monseigneur l'Evêque de Metz, sera imprimé, et un exemplaire sera remis à chacune des associées le jour de son admission.

« Fait à Metz, le 13 avril 1869, anniversaire de la translation des Reliques de sainte Lucie en l'église Saint-Vincent.

« Le directeur, *Müller*, chan. hon., curé de Saint-Vincent.
« Le sous-directeur, l'abbé *Tardif de Moidrey*, chan. hon.
« Le secrétaire, l'abbé *de Tinseau*, chan. hon.

« Approuvé :
« † Paul, Ev. de Metz. »

1. « Le Souverain Pontife a accordé une Indulgence plénière à toute personne de l'un et de l'autre sexe qui fera la sainte communion en l'église Saint-Vincent et visitera le tombeau de la Sainte, le jour de la fête de sainte Lucie ou l'un des jours de l'octave. »

V

A côté de ces Associations ou Confréries types, pourvues de règlements, se placent d'autres Associations ou Confréries, telles que :

1° Celle des *cochers*, qui existe à ROME, depuis 1545, dans l'une des églises dédiées à sainte Lucie.

2° Celle qui existe à PADOUE; elle vient de restaurer l'autel dédié à sainte Lucie, dans l'église du même nom; ses associés payent *un franc* par an, pour la fête de la sainte [1].

3° Celle qui est établie dans l'église de la confrérie, à SIENNE (Italie) [2].

4° Celle de *Valmeinier*, canton de *Saint-Michel*, diocèse de *Saint-Jean-de-Maurienne* (SAVOIE). L'origine de cette association paraît remonter à une haute antiquité. Elle se compose, en ce moment, de près de 400 personnes, hommes et femmes, et fait célébrer chaque année une grand'messe le jour de la fête de la Sainte, et une autre pour le repos de l'âme de ses membres décédés dans le courant de l'année [3].

5° Celle des *tailleurs* et des *couturières*, établie dans l'église paroissiale de LOURDES, diocèse de TARBES (HAUTES-PYRÉNÉES) [4].

6° Celle de SAINT-SYMPHORIEN, archidiocèse d'AVIGNON (Vaucluse). Elle n'existe plus; elle se composait de *couturières*, qui invoquaient spécialement sainte Lucie pour la conservation de leurs yeux [5]. Cette confrérie payait jadis une somme de cinq *escuts* au chapitre de *Saint-Symphorien* [6].

1. Lettre de M. l'abbé *Giampaolo Berti*, en date, à *Padoue*, du 22 avril 1882.
2. Abbé Noël, *Vie de sainte Lucie*, page 57.
3. Lettres de M. l'abbé *Truchet*, chanoine honoraire, professeur de théologie, membre de plusieurs Sociétés savantes, en date, à *Saint-Jean-de-Maurienne*, des 4 et 14 mars 1882.
4. Lettre de M. l'abbé *Carrères*, vicaire à *Lourdes*, en date du 2 octobre 1882.
5. Nous donnerons, dans le chapitre III, d'amples détails sur la dévotion à sainte Lucie pour la conservation des yeux.
6. Lettre de M. l'abbé *Corenson*, en date, à *Avignon*, du 27 février 1882.

7° Celle qui est établie dans la paroisse de *Sainte-Lucie*, à *Pontverny*, diocèse de CAHORS (LOT).

Nous ajouterons que les *couturières* de la ville de *Cahors* chôment le 13 décembre, mais ne forment pas une corporation; il y a lieu de penser qu'il en existait une autrefois [1].

8° Celles qui sont, sans doute, répandues dans le diocèse d'AJACCIO (CORSE), qui en contient un grand nombre [2].

9° Celle des *tailleurs*, qui était établie, au XVII[e] siècle, dans la chapelle de Sainte-Luce, à ARLES, et qui en avait *soing* et y faisait *fère* le service d'une messe tous les dimanches, exposer le Saint-Sacrement, dire grand'messe, et *fère* procession le jour de Sainte-Lucie, ayant des Indulgences plénières et perpétuelles pour les confrères [3].

1. Lettre de M. l'abbé *Albessard*, en date, à *Cahors*, du 17 mars 1882.
2. Lettre de M. l'abbé *Guiderdoni*, en date, à *Ajaccio*, du 11 février 1882.
3. Cité dans une lettre de M. l'abbé *Payan d'Augers*, en date, à Marseille, du 11 mars 1882.

CHAPITRE III

OFFICES, CANTIQUES, HYMNES, ŒUVRES LITTÉRAIRES, ŒUVRES D'ART, INSPIRÉS PAR SAINTE LUCIE.

§ I

OFFICES, CANTIQUES, HYMNES, INSPIRÉS PAR SAINTE LUCIE.

En tête de ce chapitre prendront place, tout naturellement, les divins Offices qui se célèbrent, chaque année, en l'honneur de notre héroïne. L'Office de l'Eglise romaine, on le sait, résume en quelques leçons, toujours admirablement choisies, la vie et les principales vertus du Saint ou de la Sainte du jour. Nous croyons donc rendre un service aux vrais dévots de sainte Lucie, en leur présentant son Office tel qu'il est chanté dans toute la catholicité, et notamment à Syracuse, le 13 décembre; ils seront heureux de lire ces stances, pleines de charmes, qui, par leur récitation périodique, font la force et la consolation des prêtres, des religieux et de quelques pieux laïcs.

DIE XIII DECEMBRIS. — *In festo S. Luciæ, virg. et M. Syracusanæ.*
Duplex primæ classis cum Octava.
IN I VESPERIS.

ANT. — Orante sancta Lucia, apparuit ei beata Agatha, et consolabatur ancillam Christi.

Psalm. de communi virginum.

ANT. — Lucia virgo, quid a me petis, quod ipsa poteris præstare continuo matri tuæ?

ANT. — Per te, Lucia virgo, civitas Syracusana decorabitur a Domino Jesu-Christo.

ANT. — Benedico te, Pater Domini mei Jesu Christi, quia per Filium tuum ignis extinctus est a latere meo.

ANT. — Soror mea Lucia, *virgo Deo devota,* quid a me petis quod ipsa poteris præstare continuo matri tuæ?

CAPITULUM (Rom., VIII).

Fratres, non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum : qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt : qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sapiunt.

HYMNUS.

Quem Sponsum Dominum diligit unice
    Amplecti cupiens Lucia, sæculi
    Vani se illecebris abdicat omnibus,
    Jejunat, gemit, obsecrat.
Sic Christi valide prælia nobilis,
    Athleta ingreditur, plurima judicis
    Contemnit rabidi verba minacia
    Contemnit fera verbera.
Nec dira trepidat morte, viriliter
    Optans innocuum fundere sanguinem
    Donec perpetuæ gaudia gloriæ
    Martyr comparet inclyta.
Hinc rite agminibus consita cœlitum
    Splendet virgineo candida lilio;
    Astrorum rosea luce venustior
    Ornat tempora laureis.
Laus Patri ingenito, summaque gloria
    Et par Unigenæ gloria Filio,
    Sancto sit pariter gloria Flamini,
    Nunc perque omnia sæcula. Amen.

℣. — Ora pro nobis, beata Lucia.
℟. — Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

AD MAGNIFICAT. ANTIPH. — In tua patientia possedisti animam tuam, Lucia Sponsa Christi : odisti quæ in mundo sunt, et coruscas cum angelis : sanguine proprio inimicum vicisti.

ORATIO.

Deus, qui beatam Luciam virginem tuam veræ fidei claritate illuminare, ac martyrii corona decorare dignatus es : concede nobis famulis tuis, ut, ejus intercessione, ab omni mentis et corporis cæcitate liberati, facilius cœlestia suspicere mereamur. Per Dominum.

Ad Matutinum.

Invitat. — Christum Regem, qui jucundum sibi in beata virgine Lucia habitaculum præparavit * Venite adoremus.

Ps. Venite exultemus.

Hymnus.

Quam Syracusæ genuisse gaudent,
Atque Byzanti tenuere cives,
Martyr et Virgo Venetas decorat
Lucia gentes.
Solis æterni radians nitore
Stella virtutum speciosa, cunctis
Illico terræ populis serena
Fronte coruscat.
Ad sacrum pergens Agathæ sepulcrum
Orat, atque almo recreata visu,
Languidæ morbum genitricis omnem
Protinus aufert.
Conditos cœli cupiens in arce,
Jure thesauros, generosa mœstos
Dotis ingenti pretio superbæ
Pascit egenos.
Se dicat puram teneris ab annis
Virginem Christo, stabilique voto
Nobiles victrix renuit tenaci,
Pectore sponsos.
Sit decus Patri Genitæque Proli,
Et Tibi compar utriusque virtus
Spiritus semper Deus unus, omni
Temporis ævo. Amen.

In I. Nocturno.

Ant. I. — Memor fuit Luciæ Dominus noster et visitavit eam.

Psalm. de communi virginum.

Ant. II. — Tua judicia, Domine, custodivit ancilla tua; illi dulciora super mel et favum.

Ant. III. — Innocens manibus Lucia et mundo corde accepit benedictionem a Domino.

℣. — Manum suam aperuit inopi :

℟. — Et palmas suas extendit ad pauperem.

De epistola beati Pauli apostoli ad Romanos.
Lectio I. (Rom., VIII).

Fratres, non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum; qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt; qui vero secun-

dum spiritum, quæ sunt spiritus sentiunt. Nam prudentia carnis mors est; prudentia autem spiritus, vita et pax; quoniam sapientia carnis inimica est Deo; legi enim Dei non est subjecta: nec enim potest. Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt.

℟ — Lucia virgo, quid a me petis, quod ipsa poteris præstare continuo matri tuæ? Nam et fides tua illi subvenit, et ecce salvata est; quia jucundum Deo in tua virginitate habitaculum præparasti.

℣. Sicut per me civitas Catanensium sublimatur a Christo, ita per te Syracusana civitas decorabitur. Quia.

Lectio II.

Vos autem in carne non estis, sed in spiritu; si tamen spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem spiritum Christi non habet; hic non est ejus. Si autem Christus in vobis est corpus quidem mortuum est propter peccatum; spiritus vero vivit propter justificationem. Quod si spiritus ejus, qui suscitavit Jesum a mortuis, habitat in vobis: qui suscitavit Jesum Christum a mortuis vivificabit et mortalia corpora vestra propter inhabitantem spiritum ejus in vobis.

℟. — Rogavi Dominum meum Jesum Christum, ut ignis iste non dominetur mei * Et impetravi a Domino inducias martyrii mei.

℣. — Pro eo ut me diligerent, detrahebant mihi: ego autem orabam. Et impetravi.

Lectio III.

Ergo, Fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus. Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini; si autem spiritu facta carnis mortificaveritis vivetis. Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum in quo clamamus: Abba (Pater). Ipse enim spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus Filii Dei.

℟. — Gratia facta est a Domino in certamine, quia apud Deum et apud homines glorificata est; in conspectu principis loquebatur sapientiam: * Et Dominus omnium dilexit eam.

℣. — Adjuvabit eam Deus vultu suo: Deus in medio ejus, non commovebitur. Et. Gloria patri. Et.

In II Nocturno.

Ant. 1. — Concupivit Rex decorem tuum, quoniam ipse est Dominus Deus tuus.

Psalm. de communi virginum.

Ant. 2. — Deus in medio ejus non commovebitur: adjuvabit eam Deus vultu suo.

ANT. 3. — Deus suscepit eam : ipsi videntes admirati sunt, conturbati sunt, commoti sunt.

℣. — Adjuvabit eam Deus vultu suo.

℟. — Deus in medio ejus non commovebitur.

LECTIO IV.

Lucia virgo Syracusana, genere et christiana fide ab infantia nobilis. una cum matre Eutychia, quæ sanguinis fluxu laborabat, Catanam ad venerandum corpus beatæ Agathæ venit : quæ ad ejus sepulcrum cum suppliciter orasset, Agathæ intercessione matri sanitatem impetravit. Statim vero matrem exoravit, ut quam dotem sibi datura esset, Christi pauperibus tribui pateretur. Ut igitur Syracusas rediit, omnem pecuniam, quam ex facultatibus venditis redegerat, pauperibus distribuit.

℟. — Mulier innupta et virgo cogitat quæ Domini sunt : Ut sit sancta corpore et spiritu.

℣. — Manum suam Lucia virgo misit ad fortia: Gustavit et vidit, quia bona est negotiatio ejus. Ut sit.

LECTIO V.

Quod, ubi rescivisset is, cui eam parentes contra virginis voluntatem desponderant, apud Paschasium præfectum Luciam, quod christiana esset, accusavit. Quam ille cum nec precibus nec minis ad cultum idolorum posset perducere imo tanto magis incensam videret ad celebrandas christianæ fidei laudes, quanto magis ipse eam a sententia avertere conabatur : Cessabunt, inquit, verba, cum ventum erit ad verbera. Cui virgo : Dei servis verba deesse non possunt; quibus a Christo Domino dictum est : cum steteritis ante reges et præsides, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini, dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini, non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Sanctus, qui loquitur in vobis.

℣. Dum steteritis ante reges et præsides, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini : * Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini.

℣. — Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. Dabitur.

LECTIO VI.

Quam cum Paschasius interrogasset : Estne in te Spiritus Sanctus? respondit : Caste et pie viventes templum sunt Spiritus Sancti. At ille : Jubebo te ad lupanar duci, ut te Spiritus Sanctus deserat. Cui virgo: Si invitam jusseris violari, castitas mihi duplicabitur ad coronam. Quare Paschasius ira inflammatus, Luciam eo trahi jussit, ubi ejus virginitas violaretur; sed divinitus factum est, ut firma virgo ita consisteret, ut nulla vi dè loco dimoveri posset. Quamobrem Præfectus, circum ipsam, pice, resina, ac

ferventi oleo perfusam, ignem accendi imperavit; sed eam ne flamma quidem eam læderet, multis tormentis excruciatæ guttur gladio transfigitur. Quo vulnere accepto, Lucia prædicens ecclesiæ tranquillitatem, quæ futura erat, Diocletiano et Maximiano mortuis, idibus decembris spiritum Deo reddidit. Cujus corpus Syracusis sepultum, deindè Constantinopolim, postremo Venetias translatum est.

℟. — Circumdederunt me undique, et non erat qui adjuverat. * Memorata sum misericordiæ tuæ, Domine, * et operationis tuæ quæ a sæculo sunt.

℣. — Liberasti me a rugientibus præparatis ad escam, et corpus meum a perditione. Memorata. Gloria patri. Et.

IN III NOCTURNO.

ANT. 1. — Confessio et pulchritudo in conspectu ejus, sanctimonia et magnificentia in sanctificatione ejus.

Psalm. de communi Virginum.

ANT. 2. — Custodivit Dominus animam ancillæ suæ : de manu peccatoris liberavit.

ANT. 3. — Mirabilia fecit Dominus in conspectu gentium, ut revelaret justitiam ancillæ suæ.

℣. — Qui confidunt in Domino sicut mons Sion.

℟. — Non commovebitur in æternum qui habitat in Jerusalem.

LECTIO SANCTI EVANGELII SECUNDUM MATTHÆUM.
LECTIO VII (Matth. X).

In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. *Et reliqua.*

HOMILIA SANCTI JOANNIS CHRYSOSTOMI (Homil. 24 in Matth.)

Cum tradent vos, nolite solliciti esse, quomodo aut quid loquamini. Mea est enim causa. Deus humano auxilio non indiget. Ideo vos tantummodo mihi personam præstate, et ego vobiscum sum. Nam sollicitum esse ante judicium, non est præparatio rei, sed desperatio de Deo. In illis enim rebus potest esse desperatio de Deo, in quibus potest esse consideratio. Puta, si propter aliquem actum iter facturus es, consideras qualitatem actuum et quantitatem itineris, et secundum eas, præparas tibi expensas. Aut si demum ædificare proponas, consideras qualia ædificia et talia præparas instrumenta.

℟. — Perfice gressus meos in semitis tuis : * Ut non moveantur vestigia mea.

℣. — Qui tribulant me, exultabunt si mota fuero : ego autem in misericordia tua speravi. Ut non.

LECTIO VIII.

In judicio autem quomodo potest præparari responsum? Numquid scis, qualis sit interrogatio futura? Minime. Cum in judicio tali non judices a semetipsis loquuntur, sed diabolus in judicibus. Si ergo homo hominis cogitationem non solum futuram, sed nec præsentem cognoscit; quomodo potest cognoscere consilium inimici? Quia nemo hominum scit, quæ sunt hominis, nisi Spiritus qui est in eo.

℟. — Dominus virtutem populo suo dabit. * Dominus benedicet populo suo in pace.

℣. — Tu exurgens, Domine, misereberis Sion, quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus, Dominus benedicet. Gloria Patri. Dominus benedicet.

LECTIO IX.

Si ergo ex vobis loquamini, secundum verbum respondebitis : si autem Dei spiritu, secundum cogitatum eorum. Sinite ergo in causa sua loquatur Deus in vobis, qui conscientiam interrogantis agnoscit. Non enim possibile est, ut rex qui milites suos mittit ad bellum non illis præstet arma adversus hostes. Qui ergo sollicitus est quid loquatur, in sua sapientia sperat, quæ est prima causa ruinæ. Nam in persecutionibus virtus Dei non requiritur nisi præcesserit fides.

TE DEUM.

AD LAUDES.

Antiph. et Capitulum dicuntur ut in primis Vesperis.
PSALM. — Dominus regnavit *cum reliquis.*

HYMNUS.

Salve Beata Lucia,
Cui gratulantur Angeli,
Decora Virgo Martyrum,
Primis locata sedibus.

Sublimi ab arce siderum
Benigna flecte lumina,
Tuisque fidos laudibus
Viam salutis edoce.

Quæ castitatis lilio
Florescis integerrimo
Nos terge culpæ sordibus
Tuere quos absterseris.

Terrena cuncta spernere,
Amare fac cœlestia,
Ut te sequentes omnibus
Tecum fruamur gaudiis.

Virtus, honor, laus, gloria,
Deo Patri cum Filio,
Sancto simul Paraclito
In sæculorum sæcula.
Amen.

℣. — Elegit eam Deus et prælegit eam.

℟. — In tabernaculo suo habitare facit eam.

AD BENEDICTUS, ANTIPH. — Columna es immobilis, Lucia sponsa Christi; quia omnis plebs te expectat, ut accipias coronam vitæ, alleluia.

ORATIO.

Deus, qui beatam Luciam virginem tuam veræ fidei claritate illuminare, ac martyrii corona decorare dignatus es : concede, nobis famulis tuis, ut, ejus intercessione, ab omni mentis et corporis cæcitate liberati, facilius cœlestia suspicere mereamur. Per Dominum.

AD TERTIAM.

ANT. — Lucia virgo.

CAPITULUM *ut in primis Vesperis.*

℟. br. Manum suam * aperuit inopi. Manum. — ℣. Et palmas suas extendit ad pauperem. Aperuit. — ℣. Gloria Patri. Manum.

℣. — Adjuvabit eam Deus vultu suo.

℟. — Deus in medio ejus non commovebitur.

ORATIO *ut suprà.*

AD SEXTAM.

ANT. — Per te, Lucia virgo.

CAPITULUM (Rom., VIII).

Vos in carne non estis, sed in spiritu : si tamen spiritus Dei habitat in vobis.

℟. b. — Adjuvabit eam * Deus vultu suo. Adjuvabit.

℣. Deus in medio ejus non commovebitur. — Deus. ℣. Gloria Patri. Adjuvabit.

℣. — Pedes Sanctorum suorum Deus servabit.

℟. — Non in fortitudine sua roborabitur vir.

AD NONAM.

ANT. — Soror mea Lucia.

CAPITULUM (Rom., VIII).

Si spiritus ejus, qui suscitavit Jesum a mortuis habitat in vobis; qui suscitavit Jesum Christum à mortuis vivificabit et mortalia corpora vestra propter inhabitantem spiritum ejus in vobis.

10

℟. br. — Pedes sanctorum suorum. * Dominus servabit. Pedes. ℣. Non in fortitudine sua roborabitur vir. Dominus.

℣. — Gloria Patri. Pedes.

℣. — Non vos estis qui loquimini.

℟. — Sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis.

In II Vesperis.

Omnia ut in primis præter :

Ad Magnificat, Antiph. — Tanto pondere eam fixit Spiritus Sanctus, ut virgo Christi immobilis permaneat.

DIE VI FEBRUARII. — *In festo Translat. S. Luciæ, virginis et martyris.* Duplex. — Omnia ut in Die Natali XIII decembris, præter Orationem sequentem et lect. 2 noct.

Oratio.

Deus, qui famulos tuos pretiosis exuviis beatæ Luciæ virginis et martyris tuæ misericorditer ditare voluisti : præsta, quæsumus, ut, sicut hodie earum translationem venerando recolimus, ita ipsius in cœlis beatitudini adjungi mereamur. Per Dominum, etc.

In II Nocturno.

Sermo sancti Maximi Episcopi. *In Natali S. Agnetis.*

Lectio IV.

Cum in toto mundo virgineus flos Mariæ immarcescibiles coronas innectat, et sceptrigeram pudoris aulam immaculato conservet affectu, eo usque integritas perseveravit ad palmam, ut in puellis trophæum sanctitatis arriperet, et per vestigia matris virginis ad cœlestem thalamum perveniret. O quam imitabile virginibus, virgo Lucia, tui amoris tradidisti exemplum. O quam sanctum pectoribus dandum virginis tribuisti responsum, contemnendo mundi divitias, execrando carnis concupiscentias, et solam Christi pulchritudinem adamando ! Accedite ad puellam, puellæ, et discite quales in pectore suo circa amorem Christi flammas accendit. Discite virgines Christi amorem in ea ferventem, et omnes mundi divitias velut stercora recusantem.

Lectio V.

Ideo enim Sanctorum per litteras traduntur exempla, ut unusquisque pro qualitate sexus, modum sui propositi teneat ; et sicut per virginem virgines : ita per conjugem conjuges vincere sæculum pro Christi amore studeant ; ac repugnatione animi, mundi dulcia recusantes et ejus non recusantes austera, ad delectationes perpetuas, et ad gaudia æterna pertingant. Hæc dicentes non vituperamus conjugum casta commercia, sed virginum per-

severantiam adornamus. Non enim virginitas malis rebus superponenda est, sed est rebus optimis præferenda. Quæ enim mundis mundior et sanctis est sanctior non indiget malarum rerum vituperatione laudari.

LECTIO VI.

Veni jam virgo ad thalamum, quem quæsiisti ut sponsam te virginitas immaculata, comprobet Christi. Felix caterva virginum, quibus studium est tuæ sequi confessionis vestigia. Habebunt enim tecum coronam in cœlo, quæ tecum superaverunt inimicum in mundo. Nam sicut tibi vestigia Mariæ prosequenti participatio æternæ remunerationis apparuit, ita eis te imitantibus æterna credimus gaudia non neganda. Itaque o splendida Christo Dei filio et omnibus Angelis atque Archangelis grata, ut nostri meminisse, digneris, quibus possumus precibus exoramus; ut nobis ille tribuat indulgentiam, qui tibi tuorum omnium laborum tradidit palmam. Hisce utique votis beatissimam hanc virginem et Christi martyrem Luciam urbs Venetiarum propius prosequetur, quæ sacrum ejus corpus jam ab anno reparatæ salutis millesimo biscentesimo quarto custodit mirabiliter incorruptum. Quod frequentissimo fidelium cultu, opem martyris præcipue in oculorum sanitate efficaciter impetrantium, in insula prius sancti Georgii Majoris usque ad annum millesimum biscentesimum octuagesimum, deinde in magnifica ecclesia Luciæ nomine Deo dicata, honoratum; novissime, ecclesia ipsa vi temporum destructa, in parochiale sancti Jeremiæ [1] templum die undecima Julii anni millesimi octingentesimi sexagesimi, Pio Nono Pontifice Maximo jubente, ac universa pene civitate religiosissime conveniente, solemni totius cleri supplicatione atque ritu asportatum, et in loco honorifico illic specialiter designato repositum fuit.

Dans le volume contenant cet Office et qui nous a été obligeamment transmis par le R. P. FÉLIX, *Gardien des Capucins à* SYRACUSE, se trouvent les annexes suivantes :

« Sacra Rituum Congregatio utendo facultatibus sibi specialiter a sanctissimo domino nostro LEONE PAPA XIII tributis, ad humillimas enixasque preces hodierni parochi ecclesiæ sub titulo sanctorum Jeremiæ prophetæ ac Luciæ virginis et martyris Venetiis etiam commendatione R^mi^ D^ni^ Patriarchæ Venetiarum suffultas, suprascriptam orationem in officio et missa festi translationis ipsius sanctæ Luciæ die XI Julii in eadem ecclesia celebrandi, amodo adhiberi concessit, contrariis non obstantibus quibuscumque.

« Die 19 maii 1881.

« L. ✝ S.

« D. Cardinalis *Bartolinius,* S. R. C. Præfectus.

« Plac. *Ralli*, S. R. C. Secret.

1. Cette église est actuellement placée sous le patronage de saint Jérémie et de sainte Lucie, ainsi qu'il résulte du Rescrit ci-après.

« N. 317, Sect. I Rescriptorum.

« Venetiis, in curia Patriarchali die 1 Junii 1881.

« Vidimus, reverenter legimus et jussimus registrari in Libro Rescriptorum.

« L. † S.

« Jos. Can. Zuannich. Vic. Gen. »

« VENETIARUM.

« Sanctissimus Dominus Noster LEO PAPA XIII, referente infrascripto sacrorum Rituum Congregationis secretario ad iteratas humillimas preces Parochi Ecclesiæ sub titulo S. Jeremiæ et Sanctæ Luciæ in civitate Venetiarum officium et missa una cum Præfatione propria persolvenda in festo Natalitio ac Translatione sanctæ Luciæ virginis et martyris, cujus sacrum corpus in præfata ecclesia religiosissime asservatur et colitur, ab eadem Sacra Congregatione uti in superiori exemplari prostant, revisa, correcta atque ordinata benigne approbavit concessitque de speciali gratia in usum cleri eidem ecclesiæ addicti : servatis Rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

« Die 13 Januarii 1881.

« L. † S.

« D. Cardinalis *Bartolinius*, S. R. C. Præfectus.

« Plac. *Ralli*, S. R. C. Secret.

« N. 314 S. I Rescriptorum.

« Venetiis, in curia Patriarchali die 28 aprilis 1881.

« Præsens Rescriptum reverenter legimus et jussimus registrari in Libro rescriptorum.

« L. † S.

« † DOMINICUS, *Patriarcha.* »

« SYRACUSANA.

« Quo cultus erga sanctam virginem ac martyrem Luciam in Syracusana Archidiœcesi, quæ eam uti celestem Patronam jure meritoque veneratur, adhuc incrementum obtineat, R^mus Dominus *Benedictus La Vecchia Guarnesi* Modiernus Archiepiscopus a Sanctissimo Domino Nostro LEONE PAPA XIII, supplicibus votis expetivit ut officium proprium cum Missa, per Decretum sacræ Rituum Congregationis die 13 januarii labentis anni pro ecclesia Parochiali sub titulo sanctorum Jeremiæ et Luciæ in civitate Venetiarum, ubi ejusdem inclyte virginis et martyris sacræ requiescunt exuviæ, approbatum ad universam quoque Syracusanam archidiœcesim extendere dignaretur. Sacra porro Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi specialiter ab

eodem sanctissimo Domino Nostro tributis, benigne annuit juxta preces; servatis Rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

« Die 5 decembris 1881.

« D. Cardinalis BARTOLINIUS S. R. C. Præfectus.

« Plac. RALLI. S. R. C. secret.

« Syracusis, die 20 decembris 1881.

« Præsentetur, registretur et executioni mandetur :

« † F. BENEDICTUS, *Archiepiscopus.* »

En vertu des Rescrits ci-dessus reproduits, la glorieuse Patronne de Syracuse est célébrée à SYRACUSE et à VENISE par un Office propre, à dater du 4 avril 1882. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire *in extenso.*

DIE XIII DECEMBRIS. — *In festo S. Luciæ, virg. et martyr. Syracusanæ,*

INTROITUS

Ps. 24. Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos.

Ps. 45. Deus noster refugium et virtus, adjutor in tribulationibus quæ invenerunt nos nimis.

℣. — Gloria Patri.

ORATIO.

Deus, qui beatam Luciam Virginem tuam veræ fidei claritate illuminare, ac martyrii corona decorare dignatus es; concede nobis famulis tuis, ut, ejus intercessione, ab omni mentis et corporis cæcitate liberati, facilius cœlestia suspicere mereamur. Per Dominum.

LECTIO EPISTOLÆ BEATI PAULI APOSTOLI AD ROMANOS. (Rom., VII).

Fratres, non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum. Qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt. Qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sentiunt. Nam prudentia carnis mors est; prudentia autem spiritus vita et pax; quoniam sapientia carnis inimica est Deo; legi enim Dei non est subjecta; nec enim potest. Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt. Vos autem in carne non estis, sed in spiritu; si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus; si autem Christus in vobis est corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem. Quod si Spiritus ejus, qui suscitavit Jesum a

mortuis habitat in vobis; qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora vestra propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.

GRADUALE (I *Reg.*, 2). — Exultavit cor meum in Domino; et exaltatum est cornu meum in Deo meo.

℣. — Dilatatum est os meum super inimicos meos, quia lætata sum in salutari tuo. Alleluia, alleluia.

℣. (*Luc.*, 7.) — Multos curavit a languoribus, et cæcis multis donavit visum. Alleluia.

Post Septuagesimam, omissis Alleluia et ℣ sequenti, dicitur :

TRACTUS. (*Ps.* 17.) — Diligam te, Domine, fortitudo mea, Dominus firmamentum meum, et refugium meum, et liberator meus.

℣. — Dominus meus, adjutor meus, protector meus et cornu salutis meæ, et susceptor meus.

℣. — Deus, qui præcinxit me virtute, et posuit immaculatam viam meam.

℣. (*Mich.* 3.) — Verumtamen ego repleta sum fortitudine Spiritus Domini, judicio et virtute.

Tempore Paschali, omisso Graduali, dicitur :

Alleluia. Alleluia.

℣ (I *Joann.*, 4.) — In hoc cognoscimus, quoniam in eo manemus, et ipse in nobis, quoniam de spiritu suo dedit nobis. Alleluia.

℣. (I *Petr.*, 4.) — Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis: quoniam quod est honoris, gloriæ et virtutis Dei, et qui est spiritus super vos requiescit. Alleluia.

✠ SEQUENTIA SANCTI EVANGELII SECUNDUM MATTHÆUM.

In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis : Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, et in synagogis suis, flagellabunt vos; et ad præsides, et ad reges ducemini propter me in testimonium illis et gentibus. Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini : non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis.

Credo.

OFFERTORIUM (IV *Reg.*, 11). — Postula quod vis ut faciam tibi. Obsecro, ut fiat in me duplex Spiritus tuus.

SECRETA.

Spiritus tui, quæsumus, Domine, super hæc sancta emitte virtutem, per quam precibus beatæ Luciæ virginis et martyris adjuti, pura mente et mundo corde tuæ majestati deservire valeamus. Per Dominum,... in unitate ejusdem.....

PRÆFATIO.

℣. — Per omnia secula seculorum.
℟. — Amen.
℣. — Dominus vobiscum.
℟. — Et cum spiritu tuo.
℣. — Sursum corda.
℟. — Habemus ad Dominum.
℣. — Gratias agamus Domino Deo nostro.
℟. — Dignum est justum est.

Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus : Et Te Beatæ Luciæ natalitia celebrando, laudare, prædicare et benedicere. Quam tanto pondere sublimasti, ut ei conferres virginitatis coronam et martyrii palmam; sicque virtute fidei et decore pudicitiæ polleret, ut cœlestia regna virgo pariter et martyr intraret; per Christum Dominum nostrum. Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates. Cœli cœlorumque Virtutes atque Beata Seraphim socia exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes.

Sanctus.

COMMUNIO. (*Ps.* 101.) — Tu exurgens, Domine, misereberis Sion, quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus.

POSTCOMMUNIO.

Corporis tui Sacri ac pretiosi Sanguinis pasti deliciis, quæsumus, Domine, ut, intercedente beata Lucia virgine et martyre tua, caste et pie viventes, templum Spiritus Sancti effecti, immarcescibilem percipiamus gloriam. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate ejusdem Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

DIE VI FEBRUAII. — *In festo Translationis S. Luciæ V. et M. Missa legitur ut in Die Natali XIII decembris.*

ORATIO.

Deus qui famulos tuos pretiosis exuviis beatæ Luciæ virginis et martyris tuæ misericorditer ditare voluisti; præsta, quæsumus, ut sicut hodie earum translationem venerando colimus, ita ipsius in cœlis beatitudini adjungi mereamur. Per Dominum nostrum.

In præfatione mutatur verbum NATALITIA *in* TRANSLATIONEM.

« SYRACUSIS. *Die* 14 *Aprilis* 1882.

« Concordat cum originali juxta Decretum S. R. C. 5 decembris 1881, descriptum in officio proprio.

« † Fr. BENEDICTUS, *Archiepiscopus* . »

Syracusis, 1882. Typis Andræ Norcia.

Si maintenant nous consultons le Sacramentaire et l'Antiphonaire de SAINT GRÉGOIRE LE GRAND, nous y retrouvons la plupart des leçons du Bréviaire romain.

SANCTI GREGORII [1], PAPÆ I,

Cognomento MAGNI.

Opera omnia ad Mss. codices Romanos, Gallicanos, Anglicanos emendata aucta et illustrata notis, studio et labore Monachorum Ordinis Sancti Benedicti, è congregatione Sancti Mauri, in quatuor tomis. Parisiis, sumptibus Claudii Rigaud. Vià Citharæâ, MDCCV, avec privil. [2], tom. tert. *Sancti Gregorii Papæ Liber* SACRAMENTORUM. In nomine Domini.

Hic liber sacramentorum, de circulo anni expositus a S. Gregorio Papa Romano editus, ex authentico libro bibliothecæ cubiculi scriptus, qualiter missa Romana celebratur, hoc est :

Page 4 C. — SUPER DIPTYCHA.

« *Nobis quoque peccatoribus*..... cum tuis sanctis apostolis et martyribus, cum Johanne..... Felicitate, Perpetua, Agathe, LUCIA, Agne, Cæcilia, etc. »

1. *Grégoire* Ier (saint), surnommé *le Grand*, d'une illustre famille romaine, était fils du sénateur Gordien, et fut prêtre de Rome en 573, à l'âge de 30 ans. Le mépris des grandeurs humaines l'engagea à se retirer dans un monastère qu'il avait fait bâtir sous l'invocation de saint André. Le pape Pélage II le tira de cette retraite, pour le faire l'un des sept diacres de Rome. Il l'envoya peu de temps après à Constantinople, en qualité de Nonce, pour implorer le secours de l'Empereur Tibère II contre les Lombards. Elu Pape le 3 septembre 590, il réforma l'office divin, fonda à Rome une école pour le chant de l'église, et mourut le 12 mars 604, âgé de soixante-deux ans, consumé par les travaux de l'épiscopat et du cabinet.

Saint Grégoire a recueilli toutes les prières qui doivent composer la célébration de la messe et l'administration des sacrements. On lui doit le chant d'église Antiphonaire qui porte son nom. Ses œuvres sont nombreuses : de toutes les éditions qui en ont été données, la plus complète et la plus exacte est celle que le P. Denis de Sainte-Marthe, Général des Bénédictins de Saint-Maur, et G. Bessin, de la même Congrégation, publièrent à Paris (1705, 4 vol. in-fol.). (Dict. de Feller, 3e vol., p. 377.)

2. Biblioth. publ. à *Mons* (Belgique), no 868 Théologie.

Page 290 b, nota 76. — AGATHE, LUCIA. HUC SPECTAT ILLUD S. ALDELMI SCHIRBURNENSIS EPISC., CAP. 25, LIB. DE VIRGINITATE :

« Mihi quoque operæ pretium videtur, ut sanctæ Agathæ rumores, castissimæ virginis Luciæ præconia subsequantur, quas præceptor et pædagogus noster Gregorius in Canone quotidiano, quando missarum solemnia celebrantur, pariter copulasse cognoscitur, hoc modo in catalogo martyrum ponens, Felicitate, Anastasia, Agatha, LUCIA, etc. »

Page 144 C. — IDIBUS DECEMBRIS. NATAL. S. LUCIÆ VIRGINIS.

Exaudi nos, Deus salutaris noster; ut sicut de Beatæ Luciæ festivitate gaudemus, ita piæ devotionis erudiamur effectu. Per.

SUPER OBLATA.

Quæsumus, virtutum cœlestium Deus, ut sacrificia pro sanctæ tuæ Luciæ solemnitate delata, desiderium nos temporale doceant habere contentum et ambire dona faciant cœlestium gaudiorum. Per.

AD COMPLENDUM.

Læti, Domine, sumsimus sacramenta cœlestia; quæ, intercedente pro nobis Beata Lucia martyre tua, ad vitam nobis proficiant sempiternam. Per Dominum.

ALIA.

Intercessio nos, Domine, quæsumus, sanctæ Luciæ martyris tuæ votiva confoveat, ut ejus sacrata Natalitia et temporaliter frequentemus, et conspiciamus æterna. Per Dominum nostrum.

SANCTI GREGORII PAPÆ. *Liber antiphonarius ordinatus per circulum anni.*

Page 654 B. — IN NATALI S. LUCIÆ.

ANTIPHON. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem; propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præ consortibus tuis. — PSAL. Eructavit cor meum verbum bonum, dico ego opera mea regi. — RESP. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem; — VERSET : propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præ consortibus tuis. — ALLEL. Diffusa est gratia in labiis tuis, propterea benedixit te Deus in æternum. — OFF. Offerentur regi virgines : proximæ ejus offerentur tibi in lætitia et exultatione, adducentur in templum regi Domino. — VERS. I. Eructavit cor meum. — VERS. II. Specie tua. — AD COM. Diffusa est gratia in labiis tuis. — PSAL. Ut supra.

SANTI GREGORII PAPÆ *liber responsalis, sive Antiphonarius.*

Page 842 b. — IN VIGILIA SANCTÆ LUCIÆ VIRGINIS.

AD VESP.

ANTIPH. — Orante sancta Lucia, apparuit ei beata Agathes, et consolabatur ancillam Christi.

Responsoria unde supra.

RESP. — Lucia virgo, quid a me petis, quod ipsa poteris præstare continuo? Nam et matri tuæ fides tua subveniat, et ecce salvata est, quia jucundum Domini in tua virginitate habitaculum præparasti.

VERS. — Sicut per me civitas Cathanensium sublimatur a Christo, ita per te civitas Syracusana decorabitur, quia jucundum.

RESP. — Rogavi Dominum meum Jesum Christum, ut ignis iste non dominetur mihi. Et impetravi a Domino inducias martyrii mei. — VERS. Pro eo ut me diligeret detrahebant mihi, ego autem orabam. — RESP. Grata facta est a Domino in certamina, quia apud Deum et apud homines glorificata est. In conspectu principum loquebatur sapientiam, et Dominus omnium dilexit illam. — VERS. Erecta namque in virtutis tormenta derisit. — Et Dominus. VERS. — Adjuvabit eam.

ANTIPH. IN MATITUTINIS LAUDIBUS.

ANTIPH. — Orante sancta Lucia, *ut supra.* — ANT. Lucia virgo, quid a me petis, quod ipsa poteris præstare continuo matri tuæ? — ANT. Per te, Lucia virgo, civitas Syracusana decorabitur a Domino Jesu Christo. — ANT. Soror mea Lucia, virgo Deo devota, quid a me petis quod ipsa poteris præstare continuo matri tuæ? — ANT. Benedico te, Pater Domine, *ut supra.* — ANT. Ego rogavi Dominum meum, Jesum Christum, ut ignis iste non dominetur mihi, sed credentibus in Domino timorem auferam passionum. — ANT. Tanto pondere fixit eam Spiritus Sanctus, ut immobilis permaneret. — VERS. Diffusa est gratia.

IN EVANGELIO.

ANTIPH. — Columna es immobilis Lucia martyr Christi, quia omnis plebs te exspectat, ut accipias coronam regni. Allel. — ANT. In tua patientia possedisti animam tuam, Lucia martyr Christi. Odisti quæ in mundo sunt, et coruscas cum Angelis sanguinem proprium inimicis fudisti. — ANT. Ego cognovi virtutem Domini mei Jesu Christi, secare contemno minas tuas.

Nous avons dit, dans le chapitre Ier de cette seconde partie, que le Bréviaire de l'Eglise de Spire, du XIVe siècle, se trouvait à la PALATINA, à Rome. M. *Romboux*, élève au séminaire français de Rome, a eu l'obligeance de nous copier[1] ce qui

1. Lettre du 31 juillet 1882.

concerne sainte Lucie. Nous reproduisons cette copie avec empressement.

COD. PALAT. LAT. 513. *Col. 185.*

DE Sa LUCIA.

AD SUFFRAG. ANTIPH. DE Sa LUCIA.

In tua patientia possedisti animam tuam Lucia, Sponsa Christi; odisti quæ in mundo sunt, et coruscas cum angelis, sanguine proprio inimicum subegisti.

℣. — Diffusa est gratia, *etc.* (*Le reste comme au Bréviaire romain.*)

COLLECTA.

Exaudi nos, Deus salutaris noster, ut sicut de Beatæ Luciæ Virginis tuæ festivitate gaudemus, ita piæ devotionis, *etc.* (*Le reste comme au Bréviaire romain.*)

LECT. I.

Cum per universam provinciam beatissimæ virginis Agathæ fama crebresceret et Syracusanus populus per milliaria quinquaginta, ad urbem Cathinensium sitienter pergeret ad sepulchrum sanctæ Agathæ Virginis venerandæ, contigit Luciam venerabilem virginem nobilissimam Syracusanorum simul pergere festivitatis gratia innitente cum matre Eutychia, quæ annis quatuor fluxum sanguinis patiebatur et nullo medicorum poterat remedio liberari. Tu autem, *etc.*

RÉPONS (*comme dans le Bréviaire romain*).

LECTIO II.

Igitur dum processionis mysteria agerentur, hæc Evangelii lectio fuit recitata quo legitur fimbria vestimenti mulier a sanguinis fluxu curata. Et dum hæc lectio recitaretur, dixit sancta Lucia matri suæ : Si credis, mater, iis quæ leguntur, Agathen passam pro Christi nomine hoc meruisse ut... (*Lettres confuses, illisibles*) nomine passa est. Continge ergo sepulchrum credens et liberaberis. Tu autem, *etc.*

RÉPONS (*comme dans le Bréviaire romain*).

LECTIO III.

Igitur cum peractis omnibus populus abscessisset, prosternunt se ante sepulchrum sanctæ Virginis mater et filia, et cœperunt cum lacrymis flagitare suffragium. Interea dum orationis prolixitas tenditur, somnium Lucia Virgo arripuit, et vidit in somnio beatam Agathen in medio Angelorum gemmis ornatam, stantem et dicentem : « Soror mea, Lucia Virgo Deo devota, quod a me petis quod tu poteris præstare continuo; nam et matri tuæ fides tua subveniet, et salva facta est. »

Nous avons le bonheur, que nous ferons partager à ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous suivre jusque-là, de posséder l'extrait suivant du Missel selon le rit de saint AMBROISE [1].

MISSALE SECUNDUM MOREM SANCTI AMBROSII [2]. *Milan, 1522, folio 12.* (N° 271 du Catalogue de la Bibliothèque de la ville, à *Lille.*)

IN SANCTE LUCIE VIRGINIS ET MARTYRIS.

SUPER POPULUM.

Deus, qui beate Lucie progemina virginitatis et martyrii victoria, binam aureolam tua gratia contulisti, da, quæsumus, ut de carne, mundo et diabolo triumphantes, celestem gloriam consequamur. Per.

SUPER SYNDONEM.

Omnipotens, sempiterne Deus, qui beatam Luciam, dire passionis et virginalis mundicie meritis, beatis martyribus et virginibus aggregasti, da, quæsumus, ut quam festivis honoribus veneramur, fidei et sanctorum gressibus imitemur. Per.

SUPER OBLATIONES.

Sic tibi, Domine, nostre devotionis munera, que tibi pro honore beate Lucie offerimus, sint accepta, ut peccata nostra deleas, et nos per tuam gratiam ad vitam eternam perducas. Per.

PRÆFATIO.

Vere dignum et justum est, equum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, eterne Deus, qui beate Lucie in sui agone martyrii inexpugnabilis fidei fortitudinem tua gratia præstitisti, per quam contemptas incendii et gladii penas constanter superans, de Paschasii tyranni sevicia feliciter triumphavit, et mira et incomprehensibilis Domini potentia, qui ipsam adhuc juvenculam in sexu fragili victricem in supplicie reddidisti, et ingressam regni cœlestis januam, pro gemina virginitatis et martyrii victoria, duplici laureola coronas. Per Christum, *etc.* (*Le reste comme à la Préface ordinaire.*)

1. Dû à l'obligeance de M. l'abbé *Dehaisnes*, archiviste de la ville, à Lille (lettre du 17 mars 1882).

2. *Ambroise* (saint), Docteur de l'Eglise et Archevêque de Milan, naquit vers l'an 340 : il comptait parmi ses aïeux des consuls et des préfets ; conseiller de Probus, préfet du prétoire, puis gouverneur de l'*Emilie* et de la *Ligurie*, il fut sacré évêque de Milan, le 7 décembre 374. Il mourut la veille de Pâques, plein de mansuétude et de fermeté. Auteur de plusieurs ouvrages très estimés, notamment de *Lettres* et de *Traités sur la Virginité*, qui ont eu de nombreuses traductions. (Diction. de Feller, 1er vol., p. 149.)

SUPER SYNDONEM.

Præsta, quæsumus, Omnipotens Deus, ut sacramentum Corporis et Sanguinis Domini Nostri Jesu Christi, quod in festivitate beate Lucie Virginis et Martyris tue sumpsimus ad salutem nostrarum proficiat animarum. Per eumdem.

Avant d'en arriver au Missel parisien, qui clora cette série de rites différents, il nous semble utile de consigner la simple indication que nous fournit le rite mozarabe [1].

Au *Calendrier* [2] du Bréviaire selon le rite mozarabe, on lit : « 13 DÉCEMBRE, SAINTE LUCIE, VIERGE ET MARTYRE. »

Quelques mots sur cette liturgie ne nous semblent pas déplacés. Nous avons emprunté ces détails au savant ouvrage de M. l'*abbé Martigny* [3], et qui le croirait ? à *Théophile Gautier* lui-même [4]. Il ne nous semble pas hors de propos de reproduire textuellement la citation de ce romancier plein de talent et qui ne s'attendait guère à voir son nom placé à côté de celui de M. l'abbé Martigny.

Cette page contient une amplification très exacte des quelques lignes consacrées par M. l'abbé Martigny au sujet qui nous occupe.

« Au temps de l'invasion des Mores, les habitants de *Tolède* furent forcés de se rendre après un siège de deux ans : ils tâchèrent d'obtenir la capitulation la plus favorable, et au nombre des articles convenus était celui-ci : à savoir que l'on garderait six églises pour les chrétiens qui désireraient vivre avec les barbares. Ces églises furent celles de *Saint-Marc*,

1. *Isidore de Séville* (*saint*), fils d'un gouverneur de Carthagène, en Espagne, fut élevé par son frère *Léandre*, évêque de Séville. Après la mort de ce saint prélat, il fut choisi pour son successeur, en 601. Il mourut en saint, comme il avait vécu, l'an 636, après avoir été le modèle des pontifes. Ses ouvrages sont nombreux : il a laissé notamment un *Traité des offices ecclesiastiques ;* il est le principal auteur de la *Messe mozarabique*, ancienne liturgie d'Espagne. (Dict. de Feller, 3e vol., page 616.)

2. No 282 du Catalogue de la Bibliothèque de la ville, à Lille (dû à l'obligeance de M. l'abbé *Dehaisnes ;* lettre du 14 mars 1882).

3. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, page 373. (Voir aux *Annexes*.)

4. *Voyage en Espagne*, Paris, Charpentier, 1860, pages 152-154 (dû à l'obligeance de M. Pasqual, avocat à Avesnes).

de *Saint-Luc*, de *Saint-Sébastien*, de *Saint-Torcato*, de *Sainte-Olalla* et de *Saint-Juste*. Par ce moyen, la foi se conserva dans la ville pendant les quatre cents ans qu'y dura la domination des Mores, et, pour cette raison, les fidèles Tolédans furent appelés *Mozarabes*, c'est-à-dire mêlés aux Arabes (*mixti Arabes*, dit M. l'abbé Martigny). Sous le règne d'*Alonzo VI*, lorsque Tolède retourna au pouvoir des chrétiens, *Richard*, Légat du Pape, voulut faire abandonner l'office mozarabe [1], pour le rite grégorien, soutenu en cela par le Roi et la Reine *Doña Constanza*, qui préféraient le rite de Rome. Tout le clergé s'insurgea et poussa les hauts cris : les fidèles se montrèrent fort indignés, et peu s'en fallut qu'il n'y eût mutinerie et soulèvement du populaire. Le Roi, effrayé de la tournure que prenaient les choses et craignant que l'on n'en vînt aux dernières extrémités, calma les esprits comme il put et proposa aux Tolédans un mezzo-termine singulier et tout à fait dans l'esprit du temps, qui fut accepté avec enthousiasme de part et d'autre; les partisans du rite grégorien et du rite mozarabe devaient choisir deux champions et les faire combattre, afin que Dieu décidât dans quel idiome et dans quel rite il aimait mieux être loué. En effet, si le jugement de Dieu a été acceptable, c'est assurément en matière de liturgie [2].

« Le champion des Mozarabes se nommait *Don Ruiz de la Matanza;* l'on prit jour. *La Vega* fut choisie pour lieu du combat. La victoire resta quelque temps incertaine; mais, à la fin, *Don Ruiz* eut l'avantage et sortit vainqueur de la lice, aux cris d'allégresse des Tolédans, qui, pleurant de joie et jetant leurs bonnets en l'air, s'en furent aux églises s'agenouiller et rendre grâces à Dieu. Le Roi, la Reine et la Cour furent très contrariés de ce triomphe. S'avisant un peu tard que c'était une chose impie, téméraire et cruelle, de faire résoudre une question théologique par un combat sanglant, ils prétendirent qu'on ne devait s'en rapporter qu'à un miracle et proposèrent une nouvelle épreuve, que les Tolédans, confiants dans l'excellence de leur Rituel, voulurent bien accepter. L'épreuve consistait, après un jeûne général et des prières dans toutes les églises, à mettre sur un bûcher allumé un exemplaire de l'office romain et un autre de l'office tolédan; celui qui resterait dans la flamme sans se brûler serait réputé le meilleur et le plus agréable à Dieu.

« La chose fut exécutée de point en point. On dressa un bûcher de bois

1. M. l'abbé *Forcini*, dans ses *Institutions liturgiques* (voir aux *Annexes*), dit fort bien, à ce sujet, que, l'office de l'Eglise remontant aux Apôtres, il n'est pas étonnant que, malgré l'unité, il s'y trouve quelques variations de détails, appropriés aux nations différentes, qui ont reçu les leçons des différents Apôtres (page 170).

2. Nous déclarons que nous ne revendiquons, à aucun point de vue, de communauté d'idées avec celles de l'auteur, et que nous lui en laissons toute la responsabilité.

sec et bien flambant sur la place *Zocodover*, qui, depuis qu'elle est place, ne vit jamais une telle affluence de spectateurs; l'on jeta les deux bréviaires dans le feu, chaque parti levant les yeux et les bras au ciel et priant Dieu pour la liturgie dans laquelle il préférait le servir. Le Rituel romain fut rejeté, les feuilles éparses, par la violence du feu, et sortit de l'épreuve, intact, mais un peu roussi. Le tolédan resta majestueusement au milieu de la flamme, à l'endroit où il était tombé, sans bouger et sans ressentir aucun dommage. Quelques Mozarabes enthousiastes prétendent même que le Missel romain fut entièrement consumé. Le Roi, la Reine et le Légat Richard furent médiocrement satisfaits, mais il n'y avait pas moyen de revenir là-dessus. Le rite mozarabe fut donc conservé [1] et suivi avec ardeur pendant de longues années par les *Mozarabes*, leurs fils et leurs petits-fils; mais, à la fin, l'intelligence du texte se perdit, et il ne se trouva plus personne en état de dire ou d'entendre l'office, objet de si vives contestations. *Don Francisco Ximénès*, archevêque de Tolède, ne voulant pas laisser tomber en désuétude un usage si mémorable, fonda une *chapelle mozarabe* dans la cathédrale, fit traduire et imprimer en lettres vulgaires les rituels qui étaient en caractères gothiques, et institua des prêtres spécialement chargés de dire cet office [2].

« La chapelle mozarabe subsiste encore.... »

Voici enfin l'extrait du MISSEL DE PARIS, IMPRIMÉ PAR ORDRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE, *édition in-12, à l'usage des fidèles, à Paris, chez lès libraires associés pour les usages du diocèse*, 1741 (1re *partie, pages* 301-306) [3].

MESSE

INTROIT.

Tenuisti manum dexteram tuam, Domine, et in voluntate tuâ deduxisti me, et cum gloriâ suscepisti me. — *Ps.* 72. Quam bonus, Israel, Deus * his qui recto sunt corde! Gloria Patri. Tenuisti.

COLLECTE.

Intercessio nos, quæsumus, Domine, sanctæ Luciæ martyris tuæ votiva confoveat, ut ejus sacra natalitia et temporaliter frequentemus, et conspiciamus æterna. Per Dominum.

1. « Le quatrième Concile de Tolède étendit à toute l'Espagne l'usage de cette liturgie, et elle y subsista jusqu'au XIe siècle. » (M. l'*abbé Martigny*.)
2. Voir les mêmes détails dans les *Institutions liturgiques* de l'*abbé Forcini*. (Voir aux *Annexes*.)
3. Dû à l'obligeance du cher Frère *Fleurise*, à Lille; lettre du 11 avril 1882.

LECTURE DE LA PREMIÈRE EPÎTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAP. VI.

Fratres, nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit. An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur? Erunt enim, inquit, duo in carne una. Qui autem adhæret Domino, unus spiritus est. Fugite fornicationem, omne peccatum quodcumque fecerit homo, extrà corpus est : qui autem fornicatur in corpus suum peccat. An nescitis quoniam membra vestra templum sint Spiritus Sancti qui in vobis est, quem habetis à Deo, et non estis vestri? Empti enim estis pretio magno, glorificate et portate Deum in corpore vestro.

GRADUEL.

Ps. 40. In hoc cognovi, Domine, quoniam voluisti me; quoniam non gaudebit inimicus meus super me. — ℣ Me autem propter innocentiam suscepisti, et confirmasti me in conspectu tuo in æternum.

ALLELUIA. — ALLELUIA.

In Deo speravi : non timebo quid faciat mihi homo. Alleluia. *Ps*. 55.

SUITE DU SAINT EVANGILE. — SAINT MATTHIEU, CHAP. 10.

In illo tempore dixit Jesus discipulis suis : Cavete ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis et in Synagogis suis flagellabunt vos. Et ad præsides et ad reges ducemini propter me, in testimonium illis et gentibus. Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini, non enim vos estis qui loquimini; sed Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis.

OFFERTOIRE.

Ps. 139. Ne tradas me, Domine, à desiderio meo peccatori. Cogitaverunt contra me : ne derelinquas me, ne forte exaltentur.

SECRÈTE.

In sanctæ virginis tuæ Luciæ passione Te, Domine, mirabilem predicantes, munera votiva deferimus : da nobis ejus precibus et meritis sanctos esse corpore et spiritu : quæ, ut sponso Christo promissam servaret fidem, vitæ fortiter sustinuit detrimentum. Per Dominum.

COMMUNION.

Ps. 118. Principes persecuti sunt me gratis; et a verbis tuis formidavit cor meum. Lætabor ego super eloquia tua, sicut qui invenit spolia multa.

POSTCOMMUNION.

Deus, qui beatæ Luciæ pro geminâ virginitatis et martyrii victoriâ, duplicem coronam tuâ gratiâ contulisti; da, quæsumus, ut de carne, mundo et diabolo triumphantes, celestem gloriam consequamur. Per Dominum.

Par sa pureté inviolable et son courage au-dessus de tout éloge, sainte Lucie s'est attiré d'autres honneurs, qu'elle partage avec un petit nombre de Vierges. Son nom est inscrit au Canon de la Messe, et depuis un temps immémorial il en est ainsi. C'est en vain que *Baillet* (voir aux *Annexes*) a essayé de jeter un doute sur la question de savoir si c'était bien de Lucie *de Syracuse* qu'il s'agissait ou d'une autre Vierge; mais les auteurs ecclésiastiques se montrent unanimes pour donner gain de cause à notre Sainte. Nous lisons en effet dans l'*Explication littéraire, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe* de LE BRUN [1] que, après avoir recommandé à Dieu les âmes du purgatoire et lui avoir demandé de leur accorder le bienheureux séjour de la lumière éternelle, le prêtre demande la même grâce pour lui et pour tous ceux qui assistent au sacrifice, au nom desquels il parle. Ce bonheur, il demande à le partager avec les Saints : *cum sanctis tuis*..... « On nomme ici plusieurs Saints des différents états qui sont dans l'Eglise, et qui ont été particulièrement honorés à Rome..... *Sainte Agathe*, SAINTE LUCE.... de l'ordre des Vierges. »

« Sainte *Agathe* et sainte LUCIE, les principales gloires religieuses de la *Sicile*, dont le nom se trouve au Canon de la Messe, et parmi le petit nombre des Saintes Femmes mentionnées dans les Litanies des Saints [2]. »

Tant il est vrai qu'il est impossible de ne pas être frappé dès le premier abord de ce voisinage dans une même prière de l'Eglise, des noms de sainte Agathe et de sainte Lucie, toutes deux originaires de Sicile et ayant eu tant de liens communs entre elles.

1. Voir aux Annexes.
2. R. P. VENTURA, *La femme catholique*, page 314.

Mais nous allons voir que les commentateurs qui ont suivi le Père Le Brun sont plus explicites encore. L'abbé NOEL dit, dans ses *Instructions sur la liturgie*[1] :

« .... Ici, le prêtre énumère plusieurs Saints de divers ordres et états, qui étaient honorés d'un culte particulier dans l'Eglise de Rome, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises. C'est une espèce de supplément à la lecture des *Dyptiques*[2].

« Viennent successivement : 1° saint Jean-Baptiste.....

« 10° Agathe, LUCE, Agnès, Cécile, de l'ordre des Vierges.

« Disons un mot de chacune d'elles :

« Agathe..... »

« LUCIE ou LUCE, l'*ornement de la ville de Syracuse*, fit vœu de virginité dès sa plus tendre jeunesse. Sa mère étant affligée d'une cruelle maladie, elle l'accompagna à Catane, au tombeau de sainte Agathe, où elle obtint sa guérison. Elle fut condamnée à être exposée dans un lieu de prostitution ; mais Dieu veilla sur sa pudeur, et personne n'y porta atteinte. Les tortures qu'on employa pour vaincre sa constance furent également sans succès. On la remit en prison toute couverte de plaies, et elle y mourut vers l'an 304. »

Et plus loin, page 225 :

« Agathe, LUCE, Agnès, Cécile sont les quatre célèbres Vierges de l'Occident qui ont, les premières, répandu leur sang pour la défense de la foi et de la virginité et dont le culte est devenu aussi général dans l'Eglise grecque que dans l'Eglise latine[3]. »

Le Père LE VAVASSEUR[4] nous révèle un détail particulier qui, à lui seul, serait la meilleure réponse qu'on puisse faire à l'objection de BAILLET. Il s'exprime ainsi :

1. Voir aux *Annexes*.

2. On appelait ainsi des tablettes en ivoire, composées de deux feuilles, sur l'une desquelles étaient inscrits les noms des *vivants*, pour lesquels on priait plus spécialement, dans l'Eglise des premiers siècles, les papes, les souverains, etc., tandis qu'on inscrivait sur l'autre les noms des *défunts*, des *saints*, des *saintes*, des *martyrs*, que l'on invoquait plus spécialement. (Voir FORCINI, *ut suprà*, et MARTIGNY.)

3. Voir également DURAND, *Rat.*, lib. IV, c. XXXVIII.

4. *Cérémonial selon le rit romain*, par le R. P. LE VAVASSEUR. (Voir aux *Annexes*.)

« Le prêtre pose ensuite la main gauche sur le corporal, se frappe la poitrine avec les trois derniers doigts de la main droite, et prononce d'un ton de voix médiocre : *Nobis quoque peccatoribus*, et le reste. — Si le nom du saint dont on dit la messe ou dont on fait mémoire se trouve dans cette oraison, il incline la tête vers le livre en le prononçant. » Et, dans la note 1, l'auteur rappelle la date de la fête de chaque saint ou sainte : « .... sainte Agathe, dont la fête est le 5 février ; SAINTE LUCIE, dont la fête est le 13 *décembre*, etc. »

N'avons-nous pas vu que SAINT GRÉGOIRE mentionne, dans son *Antiphonaire*, SAINTE LUCIE DE SYRACUSE comme étant la sainte dont le nom est inscrit aux sacrés *Dyptiques*. Aussi DOM GUÉRANGER, le grand liturgiste, a-t-il pu, pour résumer d'un mot cette question, écrire ce qui suit :

« ... Ainsi, le lendemain des persécutions, l'Eglise romaine distingua le nom de *Cécile* entre tant d'autres qui firent sa gloire, dans ses jours d'épreuve. De trente Papes martyrs, six seulement furent admis sur le Dyptique immortel : la fille des Cæcilius fut préférée à tant de héros. La vierge *Agnès*, son émule dans l'amour du Christ, la précède sur cette liste triomphale ; la pieuse veuve *Anastasie* la suit : toutes trois filles de l'Eglise de Rome. *Au VIe siècle*, SAINT GRÉGOIRE *leur donna pour compagnes les deux grandes vierges martyres de Catane et de* SYRACUSE, *Agathe et* LUCIE ; *mais, par une courtoisie liturgique, il donna le pas aux deux illustres* SICILIENNES *sur les deux vierges de Rome* [1]. »

Nous retrouvons encore le nom de sainte Lucie inscrit dans deux des prières les plus touchantes de l'Eglise : nous voulons parler des *Litanies des saints* et des *Prières des agonisants*.

Par le mot de *Litanies*, « on entend une prière alternative, dans laquelle celui qui prie nomme ceux qu'il invoque, déclare l'objet de ses désirs et les motifs qu'il a d'espérer : à chaque invocation, la communauté répond par une formule

1. *Vie de sainte Cécile*, page 161. (Voir à l'*Appendice*.)

courte et significative. Les litanies sont aussi anciennes que le culte chrétien... Vers la fin du XVI[e] siècle, il existait une telle masse de formules de litanies, que le pape Clément VIII (1592-1605) se crut obligé de promulguer, en 1601, une constitution spéciale (SANCTISSIMUS), dans laquelle il ordonne de conserver les anciennes formules de litanies, généralement adoptées, telles qu'on les trouve dans les Missels, les Pontificaux, les Rituels et les Bréviaires et celles de la sainte Vierge, qu'on chante habituellement dans l'église de Notre-Dame de Lorette.

« Trois formules principales de litanies ont une autorité universelle et sont sanctionnées par l'Eglise; ce sont :

« 1° Les litanies des Saints;

« 2° Les litanies de la sainte Vierge;

« 3° Les litanies du saint Nom de Jésus [1]. »

Les *Litanies des Saints* se nomment ainsi parce qu'elles renferment des invocations aux principaux Saints; elles sont récitées dans les grandes circonstances de la vie chrétienne : dans les épreuves de l'Eglise, dans les actes solennels de consécration, dans la collation des Ordres sacrés, au sacre des Évêques, à la dédicace des églises, à la bénédiction des fonts baptismaux. Et nous sommes heureux d'entendre, dans chacune de ces circonstances, acclamer le nom harmonieux et béni de SAINTE LUCIE, entre ceux de sainte Agathe et de sainte Agnès.

Mais l'Eglise a voulu consacrer la gloire de notre Sainte d'une façon plus éclatante encore. Au moment où l'âme du chrétien, débarrassée des souillures terrestres, va s'envoler vers le Créateur, au moment où le démon, rugissant comme un lion furieux, tâche de se jeter une dernière fois sur sa proie pour l'emporter au fond des enfers, à ce moment où les affres de la mort secouent et terrifient les âmes les mieux préparées, l'Eglise, en bonne mère, redouble ses supplications et ses prières ; elle a composé, à l'intention des pauvres moribonds, la prière la plus belle et la plus admirable qui se puisse jamais

1. *Dictionnaire encyclopédique de Wetzer et de Welte,* pages 345,346. (Voir aux *Annexes.*)

réciter : les PRIÈRES DES AGONISANTS. Lorsque le prêtre, suprême consolateur des affligés, entre dans la demeure du malade, après avoir adressé à celui-ci et à ses parents cette parole suave : *Pax huic domui et omnibus habitantibus in ea*, il invoque successivement la sainte Trinité, la Vierge des Vierges, les Anges, les Apôtres, les Martyrs, et là encore nous retrouvons, avec un bonheur indicible, le nom mille fois béni de LUCIE, invoqué après celui de MADELEINE, la vierge pure et sans tache après la pécheresse repentie : et toutes deux, seules, parmi tant de Saintes, ont le privilège unique d'être montrées au mourant comme un symbole de confiance, de foi, de pureté.

D'après le *Commentaire* de CATALANO sur le *Rituel* romain (voir aux *Annexes*), les LITANIES DES AGONISANTS furent récitées pour la première fois aux derniers moments de l'abbe *Gervin Ier*, Abbé du monastère bénédictin de *Saint-Riquier*, diocèse d'Amiens, c'est-à-dire en 1075. CATALANO, en énonçant ce fait, s'appuie sur un passage de la *Chronique de Saint-Riquier* (*Chronicon Sancti Ricarii*), imprimée dans le *Spicilège* d'Achéry, tome IV, chap. XXXIV, page 608 [1].

Quelle gloire ! quel triomphe pour sainte Lucie, d'avoir ainsi mérité d'être, jusqu'à la fin des siècles, invoquée d'une manière spéciale par tout homme, depuis son entrée dans la vie chrétienne jusqu'à son entrée dans l'éternité bienheureuse ! Ah ! comme nous comprenons qu'elle ait été louée, chantée !

On trouvera aux *Annexes*, à la suite de la *Vie de sainte Lucie* publiée à Gheel, en langue flamande, page XLVI, les *Litanies* de cette grande Sainte ; d'un autre côté, M. l'abbé Noël nous fait connaître les *Litanies* qui sont répétées, dans le pays Messin, en l'honneur de notre héroïne ; nous les reproduisons donc, tout en déclarant d'avance que nous nous soumettons, sur ce point comme sur tout autre, à la décision de l'Eglise, et que nous ne prétendons pas donner à ces *Litanies* une valeur liturgique qu'elles n'ont peut-être pas :

1. Lettre de M. l'abbé *Denis*, chanoine à *Meaux*, en date du 2 juillet 1882.

LITANIES

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus, écoutez-nous.
Jésus, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Trinité Sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Sainte Marie, reine des vierges et des martyrs,
Saint Joseph, chaste époux de la Vierge Marie,
SAINTE LUCIE, enfant prévenue des bénédictions célestes,
Sainte Lucie, qui avez été fille de la lumière,
Sainte Lucie, qui, dès votre plus tendre jeunesse, avez choisi Jésus-Christ pour Epoux,
Sainte Lucie, qui avez préparé dans la pureté de votre cœur une demeure très agréable à Jésus-Christ,
Sainte Lucie, modèle de piété et de toutes les vertus chrétiennes,
Sainte Lucie, qui avez obtenu par votre foi et vos prières la guérison de votre mère,
Sainte Lucie, qui avez méprisé avec un courage héroïque les richesses et les honneurs de ce monde,
Sainte Lucie, qui avez soulagé les pauvres et les malheureux dans leurs nécessités,
Sainte Lucie, qui visitiez les Confesseurs de Jésus-Christ dans leurs prisons,
Sainte Lucie, qui vous êtes offerte à Dieu comme une hostie vivante,
Sainte Lucie, qui avez brûlé sans cesse de la plus vive charité,
Sainte Lucie, dont la foi et l'amour pour Jésus-Christ ne purent être ébranlés par les promesses ni par les menaces,
Sainte Lucie, dont l'ardeur pour endurer les souffrances augmentait avec les supplices,
Sainte Lucie, que l'Esprit-Saint a rendue immobile, pour conserver votre virginité pure et sans tache,
Sainte Lucie, qui avez échappé aux flammes du bûcher,
Sainte Lucie, qui avez été percée d'un glaive pour l'amour de Jésus-Christ,
Sainte Lucie, qui jouissez d'une gloire immortelle dans le sein de Dieu,

Priez pour nous.

Sainte Lucie, dont la mémoire est associée aux mérites de l'Agneau sans tache dans le sacrifice des autels,

Sainte Lucie, dont Dieu se plaît à faire éclater la gloire par des merveilles,

Sainte Lucie, qui êtes apparue éblouissante de lumière à plusieurs âmes dans leur agonie,

Sainte Lucie, qui, par votre constance et votre courage, avez attiré un grand nombre d'infidèles à la foi,

Sainte Lucie, refuge des peuples dans les calamités publiques,

Sainte Lucie, lumière éclatante de la Sicile,

Sainte Lucie, l'honneur et la gloire de Syracuse,

Sainte Lucie, puissante protectrice de la cité où repose votre corps sacré,

Priez pour nous.

Dans tous nos besoins, sainte Lucie aidez-nous.

A l'heure de notre mort, id.

Par votre chasteté, id.

Par vos travaux et vos souffrances, id.

Par toutes vos vertus, id.

Par la gloire et la béatitude éternelle dont vous jouissez, priez le Seigneur.

Afin que nous le servions avec fidélité et que nous lui soyons toujours agréables par la pureté de nos âmes, id.

Afin que nous vivions chaque jour, comme si c'était le dernier de notre vie, id.

Afin que nous soyons préservés d'une mort subite et imprévue, id.

Afin que nous mourrions de la mort des justes, id.

Dans tous nos périls, sainte Lucie, secourez-nous.

Dans toutes nos maladies et nos afflictions, sainte Lucie, assistez-nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

Jésus, la force des martyrs, écoutez-nous.

Jésus, la pureté des vierges, exaucez-nous.

℣ Sainte Lucie, vierge et martyre, priez pour nous,

℟ Afin que nous consacrions comme vous toute notre vie à l'amour de Jésus-Christ.

PRIONS.

Seigneur, nous vous supplions, par l'intercession de votre bienheureuse vierge et martyre sainte Lucie, de nous aider, afin que nous, qui implo-

rons son secours dans toutes nos angoisses et nécessités, nous éprouvions son assistance à l'heure de notre mort. Par N. S. J.-C. etc.

O glorieuse vierge et martyre Lucie, dont Dieu se plaît à faire connaître la gloire par d'éclatants miracles, nous nous adressons à vous avec une entière confiance. Obtenez-nous qu'à votre exemple nous combattions généreusement tout ce qui s'oppose au règne de Jésus-Christ dans nos cœurs; qu'il les orne de vos vertus, de cette pureté angélique dont vous êtes un si parfait modèle, et qu'embrasés d'amour pour Jésus nous marchions constamment dans la voie qu'il nous a lui-même tracée, afin que nous méritions de partager un jour votre félicité éternelle. Ainsi soit-il [1].

Le nom de sainte Lucie se trouve encore mentionné dans les LITANIÆ CAROLINÆ [2], les LITANIÆ AREBATENSES [3], les LITANIÆ A SANCTIS PATRIBUS CONSTITUTÆ [4], les LITANIÆ BISANTINÆ [5].

Après ces chants liturgiques, pure expression de la pensée de l'Eglise depuis le commencement des siècles, viennent les Cantiques, ces chants populaires, cachant, sous une expression le plus souvent naïve, une pensée sublime. Ces témoignages d'amour et de reconnaissance n'ont pas fait défaut à notre Sainte. Nous avons pu nous en procurer trois : le premier se chante dans tout le pays Messin, les deux derniers dans les Hautes-Alpes.

CANTIQUE EN L'HONNEUR DE SAINTE LUCIE, VIERGE ET MARTYRE.

I

Perle des flots de l'Ionie,
De Syracuse aimable fleur,
Daigne écouter, noble Lucie,
Nos vœux, nos chants en ton honneur,
O vierge, en qui tout est lumière,
Le nom, le cœur; par ta prière,
Pour que vers Dieu nos pas soient sûrs,
Fais que nos âmes soient candides,
Nos regards toujours bien limpides,
Nos esprits droits et nos cœurs purs.

1. ABBÉ NOËL, *Vie de Sainte Lucie*, pages 105-109.
2. *Patrologie latine de Migne*, tome CXXXVIII (Xe siècle), pages 886, 899, 895, 902. (Lettre de M. l'abbé *Denis*, *ut supra*.)
3. *Id.*
4. *Id.*
5. *Id.*

Chœur.

Nous célébrons ton innocence,
Et ton courage et ta constance ;
De t'imiter nous sommes tous jaloux,
Sainte Lucie, assiste-nous.

II

Comme le lis qui vient d'éclore
Au ciel exhale ses senteurs,
Ainsi ta vie en son aurore
Consacre à Dieu seul ses ardeurs.
C'est en vain qu'une humaine flamme
Aspire à celle de ton âme,
Elle n'obtient que tes refus ;
Ton cœur plus haut porte ses vues.
Ton Epoux, par-delà les nues,
Règne et triomphe : c'est Jésus !
Nous célébrons.....

III

Au tombeau d'Agathe la sainte
Tu vas porter, dans ton amour,
Ta douce et filiale plainte
Pour celle à qui tu dois le jour,
Et de Catane l'héroïne
T'apparaît, t'exauce et s'incline
Vers toi comme une tendre sœur ;
Et sa parole virginale
Prophétise en toi, sa rivale,
Sa rivale en gloire, en grandeur !
Nous célébrons.....

IV

Inépuisable en tes largesses,
Au malheureux, à l'orphelin,
Tu livres toutes tes richesses.
C'est ta dot à l'Epoux divin.
Désormais le Christ est ta vie,
Plus rien ne tente ton envie,
Tes pieds ne touchent plus au sol.
Et ton cœur, brisant toute attache,

Aux noces de l'Agneau sans tache
S'élance rapide en son vol.
Nous célébrons.....

V

Au prétoire bientôt traînée
Par celui qui briguait ta main,
Ta langue n'est pas enchaînée,
Ton cœur est fort, ton front serein ;
Saintement fière en ton langage,
A la foi tu rends témoignage,
De mépris couvrant les faux dieux ;
Et la menace et la promesse
Se brisent contre ta faiblesse,
Que soutient la force des cieux.
Nous célébrons.....

VI

C'est en vain que Paschase espère
De ta vertu flétrir la fleur ;
Tous les suppôts de sa colère
Sont impuissants contre ton cœur.
Faible roseau plus fort qu'un chêne
A tes pieds tu vois de leur haine
Mourir les efforts obstinés,
Tel un rocher dans la tempête
Sur l'Océan lève la tête,
Se riant des flots mutinés.
Nous célébrons.....

VII

Du brasier tu sors triomphante ;
Du Christ miraculeux bienfait,
La résine et la poix bouillante
Sur tes membres sont sans effet.
Enfin la lame meurtrière
Dans ton cou plonge tout entière :
C'est l'heure de ton saint trépas !...
Avec ton sang par ta blessure
S'échappe et fuit ton âme pure ;
Jésus la reçoit dans ses bras.
Nous célébrons.....

VIII

Par toi Syracuse illustrée
Te décerne un culte touchant.
Ta mémoire douce et sacrée
Vole de l'aurore au couchant.
Toutes les langues te bénissent,
Les cieux de ton nom retentissent,
La gloire couvre ton tombeau ;
Chaque jour de nouveaux miracles
Accomplissent de saints oracles,
Rendent ton souvenir plus beau.
Nous célébrons.....

IX

Enflammés par ton saint exemple,
Nous venons, pleins d'un doux espoir,
T'implorer en chœur dans ce temple,
Nous abritant sous ton pouvoir.
De tout œil chasse les ténèbres,
De tout cœur les ombres funèbres,
En priant pour nous l'Eternel.
Par la candeur et la justice,
Et s'il le faut par le supplice,
O vierge, conduis-nous au ciel.

Chœur final.

Nous implorons ton innocence,
Et ton courage et ta constance ;
De t'imiter nous sommes tous jaloux :
Sainte Lucie, assiste-nous [1].

CANTIQUE A L'HONNEUR DE SAINTE LUCE (1841).

I

Chrétiens, célébrons les louanges
Du Dieu qui couronne les saints ;
Unissons nos concerts aux anges,
Nos cantiques aux chants divins.

Refrain.

Amour, honneur, louange et gloire
A la patronne de ces lieux (*bis*) ;
Que sa vertu, que sa mémoire
Nous inspirent des chants joyeux (*bis*).

1. ABBÉ NOËL, pages 110-113.

II

Voyez, dès sa plus tendre enfance,
Comme elle sut pour le Seigneur
Par une sainte obéissance
Lui vouer l'ardeur de son cœur.
Refrain.

III

Le monde étala ses richesses;
Mais ses biens ne l'ont point tentée;
Elle eut un trésor de sagesse
Dans le sein de la pauvreté.
Refrain.

IV

Brûlée d'une flamme céleste,
Son cœur choisit Dieu pour Époux.
Ce saint choix, l'impie le déteste (*sic*)
Et la menace de ses coups.
Refrain.

V

Mais non, de sa tranquille *vie*
Rien ne peut troubler le bonheur;
Les méchants qui la *sacrifient*
Ne font qu'accroître son ardeur.
Refrain.

VI

Du haut du ciel, sainte Patronne,
Obtenez à tous vos *enfants*
De mériter cette couronne
Qui ceint votre front *innocent* [1].
Refrain.

AUTRE CANTIQUE A L'HONNEUR DE SAINTE LUCE (1841).

I

Chrétiens, chantons la victoire
De sainte Luce en ce jour;

1. Lettre de M. l'abbé *Guillaume*, archiviste du département des *Hautes-Alpes*, en date, à Gap, du 12 mai 1882.

Célébrons-en la mémoire
Par des sentiments d'amour.
Joignons-nous au chœur des anges
Qui la glorifient aux cieux [*sic*] (*bis*),
Et publions ses louanges
Par des chants mélodieux (*bis*).

II

Vous, chrétiens du voisinage,
Qui aimez à votre tour
A venir lui rendre hommage,
Accourez donc en ce jour.
Brûlant d'amour et de zèle,
Rivalisons pour *louer* (*bis*)
Des vierges le vrai modèle,
Qui sut braver les *enferts* (*bis*).

III

Cette vierge *glorieuse*
Et de grâce et de beauté
Prit naissance à *Syracuse*,
D'une illustre parenté.
Elle vit d'abord son père
Descendre dans le tombeau (*bis*);
Mais tendre Eutychie, sa mère (*sic*),
L'instruisit dans le berceau (*bis*).

IV

Luce, instruite dès l'enfance
Des devoirs religieux,
Conserva son innocence,
Trésor vraiment précieux :
Elle fit dès son jeune âge
Le vœu de virginité (*bis*),
Prit Jésus pour son partage
Pour le temps, l'éternité (*bis*).

V

Une grave maladie
Fatiguait depuis *longtemps*
Sa tendre mère Eutychie,
Digne objet de son *amour*.

Luce l'engage, à la hâte
La mène en *dévocion* (*bis*)
Au tombeau de sainte Agathe
Pour trouver sa guérison (*bis*).

VI

Aussitôt, près de la tombe,
O prodige de bonheur,
Si d'amour Luce succombe,
Agathe lui dit : Ma sœur,
Vous pouvez à votre *mère*
Par vous-même procurer (*bis*)
Ce que vos saintes *prières*
Viennent ici réclamer. (*bis*)

VII

A cette faveur si chère
Et pour en bénir son *Dieu*,
Elle demande à sa mère
Ses biens pour les *malheureux*.
Son trésor fut la sagesse
Qu'elle ne perdit *jamais* (*bis*),
Et voilà cette richesse
Qu'elle eut dans sa *pauvreté* (*bis*).

VIII

Cependant l'impie *Galère*,
Maximien, Dioclétien,
Ces souverains *sanguinaires*
Font couler le sang chrétien.
Luce est bientôt dénoncée
A Paschase, gouverneur (*bis*),
Qui la traite d'insensée
Et cherche à changer son cœur (*bis*).

IX

Mais non, cette vierge sage,
Guidée par l'esprit de *Dieu* (*sic*),
Saura confondre la rage
De ce tyran *furieux*.
Cet impie, au fond de l'âme,
N'écoutant que sa fureur (*bis*),
Veut que dans un lieu infâme (*sic*)
Luce perde sa pudeur (*bis*).

X

Mais, ô prodige admirable,
Quand on voulut l'y traîner,
Elle reste inébranlable ;
Même on n'osa la toucher.
Le préfet, cet homme infâme,
Fait allumer un bûcher (*bis*) ;
Mais Luce, dans cette flamme,
Ne courut aucun danger (*bis*).

XI

Aussitôt, plein de vengeance,
Le tyran veut sans retour
Que Luce d'un coup de lance
Enfin termine ses jours.
Pour assouvir sa furie,
Il frappa d'un coup mortel (*bis*)
Celle qui perd cette vie
Pour la retrouver au ciel (*bis*).

XII

Vous qui régnez dans la gloire,
Protectrice de ces lieux,
Honneur à votre mémoire,
Ecoutez nos humbles vœux.
Dans notre pèlerinage
Jusqu'au moment de la mort (*bis*),
Préservez-nous du naufrage (*bis*),
Conduisez-nous droit au port [1].

§ II

Œuvres littéraires, Œuvres d'art conçues sous l'inspiration de sainte Lucie.

On trouvera aux *Annexes* l'indication et, dans certains cas, la copie des documents que nous avons pu nous procurer touchant sainte Lucie. Il est une autre source à laquelle nous aurions aimé puiser, et nous ne l'aurions pas fait sans

1. Lettre de M. l'abbé *Guillaume* (*ut suprà*).

grand profit, s'il nous avait seulement été donné d'y atteindre : nous voulons parler des MYSTÈRES DU MOYEN-AGE. On sait, en effet, que nos pères se plurent à représenter, d'abord dans l'enceinte de l'église, ensuite en plein air, les principaux événements religieux : la *Passion de notre Sauveur*, *la Passion de différents martyrs*, etc. Nous avions donc le ferme espoir de rencontrer aussi la *Passion de sainte Lucie*. Mais, après nous être adressé, dans ce but, aux personnes les plus compétentes, et notamment aux savants rédacteurs du POLYBIBLION [1], nous avons dû reconnaître que notre attente serait vaine. Nous n'avons pas renoncé sans chagrin à poursuivre ces recherches. Mais, heureusement, nous avons rencontré sur notre chemin le grand poète du XIIIe siècle, le DANTE [2]. Ce génie incomparable, qu'un amour pur fit le premier des poètes, cet homme auquel ne manquèrent ni les malheurs ni les épreuves les plus cruelles, a imprimé à notre Sainte le sceau de l'immortalité parmi les hommes, comme Dieu, par le martyre, lui a mis sur le front, pour l'éternité, la couronne des Élus.

Nous rencontrons jusqu'à trois fois Lucie dans ce poème sans pareil, si bien nommé la *Divine Comédie*. Elle apparaît d'abord dans l'ENFER, dans les circonstances que nous allons expliquer. Le Dante s'est égaré, et, craignant de se perdre encore, il demande à VIRGILE s'il ne serait pas prudent de retourner sur leurs pas pour retrouver la lumière qui leur fait défaut en ce moment. Virgile exhorte gravement son compagnon à ne pas désespérer, car quelqu'un veille sur lui dans ce séjour ténébreux. Il lui raconte en termes émus qu'il a fait rencontre de BÉATRIX, et que dorénavant ils ne doivent plus s'effrayer; et, le Dante insistant, Virgile lui rapporte ces paroles, sorties de la bouche même de Béatrix :

1. Tome 15e (XXXIV de la collection, janvier 1882, page 94; février 1882, page 191).

2. DANTE ALIGHIERI, poète italien, naquit à Florence en 1265. Auteur de la *Divine Comédie*, en 3 chants ; nombreuses éditions : de *Il convivio*, Florence, 1490, in-4°. Il mourut pauvre à Ravenne, en 1321, où son caractère remuant et brouillon l'avait fait exiler. (Dict. de Feller, 2e vol., p. 481.)

« Il est dans le ciel une *femme bienveillante*, qui gémit des obstacles que je t'envoie combattre. Sa charité arrête l'effet d'un jugement sévère. Cette femme s'est adressée à Lucie dans ses prières et lui a dit : « *Ton ami fidèle* a besoin de ton « secours; je le recommande à ta clémence. » Lucie, ennemie de tout ce qui ne connaît pas la piété, est venue dans le lieu où j'étais assise près de l'antique Rachel et m'a parlé ainsi : « *Béatrix, ô vraie louange de Dieu, est-ce que tu ne vas pas « secourir celui qui t'a voué un si ardent amour, celui qui, « pour toi, s'éleva si noblement au-dessus du vulgaire? N'en- « tends-tu pas ses sourds gémissements? Ne vois-tu pas qu'il « se débat contre la mort, sur ce fleuve dont l'océan le plus « agité ne se vante pas de surpasser les orages?* »

« A peine eus-je entendu ces paroles, que, plus prompte qu'un homme qui court à ses profits ou qui fuit un malheur, je quittai mon siège glorieux, pleine de confiance dans ta pure éloquence, qui t'honore toi et ceux qui la suivent pour modèle. »

« Béatrix cessa de parler, et, me regardant avec des yeux baignés de larmes, elle semblait m'inviter à ne pas différer de partir. Je lui ai donc obéi. Je suis venu à toi comme elle a voulu, et je t'ai délivré de la louve qui te fermait le plus court chemin de la montagne [1]. »

1. « Donna è gentil nel Ciel, che si compiange
Di questo impedimento, ov'io ti mando,
Si che duro giudicio lassù frange.
Questa chiese Lucia in suo dimando,
E disse : Ora abbisogna *il tuo fidele*
Di te, ed io a te lo raccomando.
Lucia nimica di ciascun crudele,
Si mosse, e venne al loco dov'io era,
Che mi sedea con l'antiche Rachele
Disse : Beatrice, loda di Dio vera,
Che non soccorri quei che t'amo tanto,
Ch'uscio per te della volgare schiera ?
Non odi tu la piëta del suo pianto ?
Non vedi tu la morte che'l combatte
Su la fiumana, onde il mar non ha vanto ?
Al mondo non fur mai persone ratte
A far lor pro, e da fuggir lor danno,
Com' io, dopo cotai parole fatte,

Quelle est cette femme bienveillante, qui envoie Lucie à Béatrix, pour éviter d'affreux malheurs au Dante? et pourquoi cette femme dit-elle à Lucie : « *Ton ami fidèle a besoin de ton secours?* » Cette femme, c'est la sainte Vierge Marie, qu'on n'invoque jamais en vain. OZANAM, ce fin esprit, cet érudit, ce chrétien des anciens jours, va nous donner l'explication désirée : « Il reste à connaître celle à qui Lucie elle-même obéit, à qui seule appartient l'initiative du miraculeux pélerinage. Nous ne saurions partager le sentiment général des interprètes, qui n'aperçoivent ici que la clémence divine ou la grâce prévenante; une allégorie sans réalité ne pourrait se lier dans une même fiction avec deux figures historiques. Nous soupçonnons même que l'inconnue doit se retrouver, comme ses deux compagnes, vers la fin du Paradis : ainsi l'exige la symétrique ordonnance de la fable. Mais quelle est aux cieux la noble dame, qu'il n'est pas besoin de nommer, dont l'intercession fléchit l'immuable Juge, dont les ordres font lever de leur siège Lucie et Béatrix? Qui sera-ce, sinon Celle qui s'appela NOTRE-DAME dans la vieille langue des nations chrétiennes? C'est elle, c'est la SAINTE VIERGE, que le poète voit siéger en souveraine à la première place de la bienheureuse Cour; il voit les anges faire pleuvoir sur elle toutes les allégresses de l'éternité; dans sa face auguste, il contemple, plus éclatante que jamais, la ressemblance divine; il lui adresse la sublime prière qui commence son dernier chant. — Il ne se cache point de sa dévotion pour Celle qu'il invoque matin et soir :

Il nome del bel fior, chio sempre invoco.
E mane, e sera. (*Paradiso*, XXIII, 30.)

Venni quaggiù dal mio beato scanno,
    Fidandomi nel tuo parlare onesto,
    Ch'onora te equei che udito l'hanno.
Poschia che m'ebbe ragionato questo,
    Gli occhi lucenti lagrimando volse,
    Per che mi fece del venir più presto;
E venni a te cosi, com'ella volse;
    Dinanzi a quella fiera ti levai,
    Che del bel monte il corto andar ti tolse. »

(*La Commedia di Dante Alighieri. — Dell'Inferno,* Canto secondo, v. 97-120. Voir aux *Annexes.*)

Il veut que cette figure aimée se retrouve à l'entrée et au terme de son poème, comme on la trouvait au seuil et au sommet de tous les édifices religieux du moyen âge [1]. »

Mais pourquoi la Vierge Marie s'adresse-t-elle à Lucie, de preférence à cent autres Saintes qui sont l'ornement du Paradis? Pour deux raisons : en premier lieu, le Dante, originaire de l'Italie, avait appris, comme ses compatriotes, à aimer et à vénérer la vierge de Syracuse, et *Giacopo di Dante*, « autorité décisive en matière biographique, nous apprend que son illustre père professait une dévotion favorite pour sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse. (*Giacopo di Dante*, commentaire manuscrit, *Beata Lucia, la quale egli ebbe in somma divozione.*) Inscrite au Canon de la messe dans la Liturgie romaine, elle recevait depuis longtemps en Italie des hommages solennels [2]. » Ensuite le Dante, « dont la vue, épuisée par la lecture et par les larmes après la mort de sa bien-aimée, avait subi une longue et dangereuse altération [3], » avait obtenu la guérison de ses yeux par l'intercession de cette Sainte, invoquée souvent, comme nous l'expliquerons tout à l'heure, dans les maladies des yeux. Voilà pourquoi nous trouvons Lucie en rapports avec la sainte Vierge, la Sainte préférée de Béatrix. « On comprend mieux le rôle poétique prêté à la Vierge Marie, lorsqu'on la trouve désignée à plusieurs reprises, dans la *Vita nuova*, comme l'objet du pieux amour de Béatrix, comme le modèle de ses vertus, comme sa Patronne de prédilection. Pour elle, Marie avait été ce que Lucie était pour Dante [4]. »

Ne voulant, par un sentiment d'exquise délicatesse, bien digne de son âme élevée, rencontrer Béatrix sur sa route, le Dante confie ce rôle aux Saintes que Béatrix et lui-même préféraient.

Mais Lucie reparaît au *Purgatoire*, alors qu'une seconde

1. *Dante et la Philosophie catholique au* XIII[e] *siècle*, pages 419, 420. (Voir aux *Annexes.*)
2. *Id.*, page 418.
3, *Id.*, page 419.
4. OZANAM, *ut suprà*, page 420.

fois le Dante est dans une situation perplexe; toujours cet ange gardien est là, à ses côtés, veillant sur lui avec une tendresse toute maternelle. C'est encore Virgile, le cygne de Mantoue, qui parle :

« Ne crains rien, me dit mon maître, nous sommes dans la bonne voie; ne cherche pas à restreindre, mais à élargir ton courage : tu es arrivé au purgatoire. Vois le rempart qui t'environne, vois l'entrée là où le rempart est interrompu; peu avant l'aube qui précède le jour, quand ton âme prenait du repos sur les fleurs dont la prairie était émaillée, il vint une femme qui dit : « *Je suis Lucie; laissez-moi l'enlever pendant* « *son sommeil; je le protègerai dans son voyage.* » Sordello est resté avec les autres ombres vénérables; elle t'enleva; quand le jour fut plus avancé, elle vint ici, et je suivis ses pas. C'est dans ce lieu qu'elle t'a déposé; sans me parler, elle m'a indiqué avec ses yeux célestes cette entrée; ensuite elle et ton sommeil ont disparu [1]. »

Enfin nous voyons Lucie au *Paradis*, le seul séjour qui lui convienne, au milieu des Élus, en contemplation du Père Eternel et de son infinie perfection. Arrivé au ciel, le poète rencontre saint Bernard, le dévot par excellence de la Vierge

1. Non aver tema, disse il mio Signore;
Fatti sicur, chè noi si amo a buon punto,
Non stringer ma rallarga ogni vigore.
Tu se' omai al Purgatorio giunto;
Vedi la'l balzo che il chiude d'intorno;
Vedi l'entrata là 've par disgiunto.
Dianzi, nell' alba che precede al giorno
Quando l'anima tua dentro d'ormia
Sopra li fiori, onde laggiù è adorno
Venne una donna e disse : I'son Lucia;
Lasciatemi pigliar costiu che dorme,
Si l'agevolero per la sua via.
Sordel rimase, e l'altre gentil forme :
Ella ti tolse, e come il dì fu chiaro,
Sen venne suso, e dio per le sue orme.
Qui ti posò : e pria mi dimostraro
Gli occhi suoi belli quell' entrata aperta;
Poi ella e il sonno ad una se n'andaro. »

(*La commedia; del Purgatorio*, canto nono, v. 46-63, *ut suprà.*)

Marie. Avant d'entonner ce cantique ravissant qui ouvre le chant XXXIII, *Vergine madre, figlia del tuo Figlio*, saint Bernard montre au Dante les habitants du céleste séjour : la Vierge Marie, l'ange Gabriel, saint Pierre, sainte Anne, si joyeuse d'admirer sa fille qu'elle ne la perd pas de vue, quoique, comme toutes les autres, elle ne cesse de chanter *Hosanna :*

> Tanto contento di mirar sua figlia,
> Che non muove occhio per cantare Osanna.

Et, « en face du premier père de famille, est Lucie, qui t'envoya ta femme sainte, quand tu fermais les yeux sur les bords du précipice [1]. »

Ainsi, nous entendrons, pendant la suite de tous les siècles, le doux nom de Lucie prononcé en même temps que le nom harmonieux du chaste amant de Béatrix.

L'art dramatique, au XVIe siècle, s'est aussi emparé du martyre de sainte Lucie pour en faire le sujet d'une *tragédie* estimée, que nous n'avons pu nous procurer, malgré de nombreuses demandes. Cette tragédie a pour titre : SANTA LUCIA MARTIRE, *tragedia sacra in verso*. Son auteur, AGOSTINI (Augustinus Joseph), né à Palerme en 1573, admis au noviciat des RR. PP. Jésuites en 1590, enseigna la philosophie à Rome, la théologie à Lyon et à Avignon, puis pendant treize ans à Palerme, avec un grand éclat. Il mourut dans sa ville natale, l'an 1643. Voici comment s'expriment au sujet de cette œuvre les PP. DE BACKER (voir aux *Annexes*) :

« L'*Allari* (*Dramaturgia*, Ind. VI, p. 507) fa menzione di questa Tragedia fra le opere non istampate. All' incontro, niun cenno facendone l'Alegambe, ed il sotuello hanno dato

1. E contro al maggio Padre di famiglia
 Siede LUCIA, che mosse la tua Donna,
 Quando chinavi a ruinar le ciglia. »
 (*Del Paradiso*, canto tretesimo secundo, v. 136-138, *ut suprà*.)

motivo di credere al Mongitore, che *Giuseppe Agostini* auctore di essa sia diverso dal gesuita di cui parliamo II p. Ouadrio (*Stor et Rag. d'ogni Poesia*, vol. III, p. 91) lo tienne per un solo auctore. » (Mazzuchelli, t. I, p. 214 (tome I, page 30).

BAPTISTE SPAGNOLO, dit LE MANTOUAN [1], Général de l'ordre des Carmes et un des plus élégants poètes de la Renaissance, lui consacra une de ses *Parthénies* [2].

On ne nous pardonnerait pas de ne pas mentionner, enfin, un *Poème italien inédit*, en quatre chants et en vers, retraçant les différentes phases de la vie de notre sainte et ayant valu à son auteur, M. l'abbé *Spera*, une médaille d'or aux *Jeux floraux* de 1882 [3].

Il nous reste à faire connaître les différentes œuvres d'art dues à l'inspiration de notre Sainte; nous les résumerons sous le titre de

ICONOGRAPHIE.

Suivant que l'indique L.-J. GUÉNÉBAULT dans son *Dictionnaire d'iconographie* [4], voici les différentes représentations de sainte Lucie :

AUGUSTIN CARRACHE [5], le moins illustre de la grande famille des Carrache, lui a consacré l'une de ses gravures; nous l'avons

1. MANTOUAN (BATISTA SPAGNUOLI), plus connu sous le nom de BAPTISTE, né à Mantoue en 1446, prit l'habit de carme et se distingua tellement dans son Ordre qu'il parvint au généralat en 1513. Il mourut trois ans après, à Mantoue, en 1516. Connu principalement par ses poésies, parmi lesquelles on distingue ses *Eglogues*, où il y a de la facilité, quelquefois le vrai ton de l'églogue, mais en même temps un mélange de christianisme et de paganisme qui n'honore pas le jugement du poète. (Dict. de Feller, 4e vol., p. 302.)

2. Abbé Noël, page 56.

3. Lettres de M. l'abbé *Guillaume*, archiviste du département des *Hautes-Alpes*, en date des 30 mars et 12 mai 1882.

4. Edition Migne, pages 367, 368.

5. CARRACHE (AUGUSTIN), cousin de *Louis*, frère d'*Annibal* et père d'*Antoine*, né à Bologne en 1557, mort à Parme en 1602 : élève de Fontana et de Passerotti, s'appliqua plus à la gravure qu'à la peinture. Surtout connu comme auteur de la *Communion de saint Jérôme*. (Dict. de Dezobry et Bachelet, 1er vol., p. 491.)

vue à la Bibliothèque nationale (*Cabinet des Estampes*), ainsi que toutes les autres gravures ou estampes que nous allons énumérer, comme indiquées par Guénébault. Elle nous montre une jeune fille d'une éclatante beauté, entourée de brillants atours; mais rien ne révèle la Martyre.

On la voit encore :

— A genoux au pied d'un autel; WIERIX est l'auteur de cette gravure.

— Debout, ayant près d'elle un plat dans lequel sont ses deux yeux, qui lui furent arrachés [1]. Figure nº 112 d'un volume in-folio, jadis à la bibliothèque Mazarine, sous le nº 4778 (69), actuellement aux *Estampes* de Paris.

— Dans un cartouche, entouré d'accessoires relatifs à son martyre. Même collection, n. 4778 (38), f. 92, œuvre du burin de VANDEN ENDEN.

— A mi-corps, tenant une épée et une palme, de J. VALDOR (Cabinet des Estampes de Paris).

— Tenant un livre sur lequel sont deux yeux (*Iconographia sancta* de GUÉNÉBAULT), gravure en bois du XVIe siècle. Cf. aussi *Dictionnaire iconographique des monuments*, du même, vº LUCIA.

— Il existe enfin au *Cabinet des Estampes à Paris* plusieurs figures de notre Sainte, dans la grande collection des Saintes, tome IV, aux nºs 120, 121, 122, 124, 125. Ces pièces sont signées de CL. MALLERY, TH. DE LEU, AD. COLLAERT, CALLOT (on dirait presque une caricature), SADLER.

Nous l'avons dit dans notre préface, la représentation de sainte Lucie que nous avons choisie est le ***fac-simile d'un dessin de*** M. DE VOS, ***gravé par*** SADLER reproduit à l'eau-forte par M. HENRI TOUSSAINT. Au centre, sainte Lucie est agenouillée auprès du tombeau de sainte Agathe; elle est richement vêtue, comme il convenait à une fille de noble extraction; de sa main droite, elle tient un livre, qu'elle lit attentivement; dans la main gauche est une palme. A ses

1. C'est une erreur, ainsi que nous le démontrerons tout à l'heure.

pieds, deux yeux sont gravés sur la couverture d'un livre à fermoirs; à côté, une épée. Derrière elle, la statue d'une idole. Les deux figures qui entourent la pièce principale représentent : la première, à gauche (en haut), la Sainte distribuant ses biens aux pauvres; la deuxième, à droite (en haut), la Sainte attachée à un poteau; sur sa droite sont trois hommes : deux d'entre eux activent un bûcher; le troisième perce le cou de la martyre d'une longue épée; à sa gauche, trois hommes également, dont deux s'entretiennent ensemble, pendant que le troisième verse sur la tête de la sainte le contenu d'une cassolette.

Nous n'avons pas cru pouvoir faire un meilleur choix, sainte Lucie étant, dans cette seule gravure, entourée de tous les attributs qui la caractérisent.

Les signataires des dernières pièces sont CORN. GALLE, J. WIERIX, HURET, DAVID et TEMPESTE.

Enfin la gravure qui se trouve ci-contre est l'exacte reproduction de la seizième figurine (représentant sainte Lucie) d'une rosace exécutée au ve ou vi^e^ siècle, dans la basilique de Sainte-Cécile, et reproduite à la page 100 du deuxième tome de l'ouvrage de CIAMPINI, intitulé *Vetera monumenta* [1].

L'arbre qui est placé à gauche de notre sainte est destiné à la séparer de sa voisine, sainte Cécile. Dans les mains de sainte Lucie, et soutenue par un des plis de son peplum, est une couronne, celle du martyre.

Avant de passer à la description des différentes statues, tableaux ou gravures représentant sainte Lucie dans les différentes contrées que nous avons déjà parcourues au chapitre II, il nous semble opportun de parler de l'une des caractéristiques de notre Sainte : elle est souvent représentée, avons-nous dit, portant à la main un plateau sur lequel sont ses deux yeux, et bien des auteurs ont cru que l'une des tortures imposées à la Sainte par ses bourreaux avait été de lui arracher les yeux. Il n'en est rien, et ses Actes sont abso-

1. Voir aux *Annexes*.

lument muets sur ce point. Deux systèmes se sont donc trouvés en présence pour expliquer cette particularité : celui qui consiste à dire que, le nom de notre Sainte signifiant lumière, tout naturellement la foi naïve des premiers siècles



n'avait pas hésité à invoquer sainte Lucie dans toutes les maladies d'yeux. Cette hypothèse est adoptée par MOLANUS et par son continuateur PAQUOT [1], par THÉOPHILE RAYNAUD [2], par M. l'abbé PASCAL [3], par SARNELLI [4] et par Mgr GUÉRIN, éditeur des *Petits Bollandistes* [5].

Revenons à chacun de ces auteurs.

PAQUOT, combattant l'opinion contraire du Cardinal Frédéric Borromée, dit en propres termes : « At mihi verisimile non est natam gothicis sæculis popularem pietatem, à vetere mythologiâ, plebi tùm prorsùs ignotâ, originem ducere. Quapropter accedo sententiæ THEOPHILI RAYNAUDI, rem sic explicantis, opusculo *de Titulis cultûs sanctorum specialis, puncto VI*, operum tomo VIII, page 514. « *S. Lucia Syracusana, quia ejus nomen à* LUCE *petitum est, coli solet ad lucis usuram sanatione ægrorum exorandam. Errant vero pictores, et errorem suum plebeculæ imponunt, pingentes hanc sanctam Luciam evulsis oculis; quos illi in disco exhibent, quasi eam oculorum ægritudines privilegio divino gaudeat; cum tamen ea oculorum evulsio*

1, 2, 3, 4, 5. Voir aux *Annexes*.

non cadat in S. Luciam Syracusanam, sed in aliam multis sæculis subsecutam : quæ ut procum delirum à se averteret, audito quod is maximè caperetur oculorum ejus pulchritudine, ultro evulsos sibi manu suâ oculos ad amasium transmisit. Quod insigne factum, relatum à Spinello in Tractatione de Virginibus (num. 6), *ex Jacobo de Vitriaco et Vincentio* (*Belvacensi*), *eleganti carmine descripsit Raderus* cap. III, § 2, partis II *Viridarii sanctorum*) agens de *cæcis sanctis.* » Fuit hæc Lucia Virgo Dominicani Instituti. Syracusana sub Diocletiano mortem passa est, anno Christi 304. »

Cette citation nous dispense de parler plus longtemps de l'opinion de *Théophile Raynaud*, et nous passons à l'abbé Pascal. Cet auteur, après avoir également combattu la thèse du Cardinal Borromée, conclut ainsi : « Il paraît bien certain que le seul nom de Lucie qui, très évidemment, dérive de Lux (lumière), a pu et dû suffire pour faire croire que cette Vierge pouvait être invoquée avec succès pour obtenir la guérison de l'organe de la vue. N'est-ce pas encore à cause de ce nom que les *vitriers* se sont placés sous ce patronage, de même que sous celui de saint Clair [1] ? »

Sarnelli dit : « Cosi la gloriosa Vergine et Martire S. Lucia, si dipigne con gli occhi in una tazza che tiene in mano, per significare che secondo il suo nome, Idio le trà dato la sua laude, concedendo à molti grazie per la luce degli occhi ; non già, ch'ella si cavasse gli occhi per liberarsi da un' uomo lascivo, che la perseguitava, come scrivono alcuini moderni, la quale cosa non si legge nella sua vera storia. Ed un fatto tale avvenne ad una donzella d'Alessandria, come si hà nel' mentavato Prato Spirituale. »

« Ainsi la glorieuse vierge et martyre sainte Lucie est dépeinte avec les yeux dans un plat qu'elle tient à la main, pour signifier que, selon le nom qu'elle porte, Dieu lui a fait part

1. C'est à la même origine qu'il faut faire remonter le nom de *Lucies*, donné à un genre de zoophytes dont la plupart sont phosphorescents (Dictionnaire national de Bescherelle aîné, 2 vol., Paris, Garnier, 1879, 2e vol., p. 400), et aux *tuniciers téthydes*, comprenant ceux de ces animaux qui répandent de la clarté dans les eaux qu'ils habitent (*ibid.*)

de ses faveurs, accordant à beaucoup de personnes (par son entremise) des grâces pour les lumières des yeux; mais non pas pour signifier qu'elle s'est crevé les yeux pour se délivrer d'un homme lascif qui la poursuivait, comme l'affirment quelques modernes, détail qu'on ne lit point dans son histoire véridique. Et un fait semblable arriva à une jeune fille d'Alexandrie, comme on le lit dans le *Pré spirituel* cité plus haut. »

Enfin, l'éditeur des *Petits Bollandistes* s'exprime en ces termes : « Il faut peut-être chercher la solution de ce problème dans un simple jeu de mots. Comme le nom de notre sainte exprime l'idée de lumière, on s'est adressé à elle dans les maladies de la vue (de là ce nom d'*eau de Sainte-Luce* donné à un remède qui passe pour guérir les maux d'yeux). »

Cette thèse nous semble de beaucoup la plus acceptable.

Quant à l'illustre CARDINAL BORROMÉE, champion de la seconde opinion, voici ce qu'il soutient (*De Picturâ Sacrâ*, libro II, cap. XI) : Suivant lui, sainte Lucie ne serait invoquée dans les maladies de la vue que par suite de la similitude de son nom avec celui de *Lucine*, divinité chère aux anciens, qui avaient recours à elle en semblable circonstance : « Sed potuit fortasse etiam mos iste inde ortus esse, quod ab superstitione gentium abduci christianos oporteret. Cùm enim salutare oculis numen esse Lucinam deam antiquitas existimaret, subditum Martyris Luciæ nomen in vano numini fuit : et, abrogata priore appellatione, retenta virgo ista et martyr. »

Le R. P. CAHIER (*Caractéristiques des saints*, voir aux *Annexes*), après avoir résumé ces deux opinions, en propose une troisième qui a, ainsi que le dit son auteur lui-même, le mérite de l'originalité : « Ne pourrait-on pas aussi supposer une autre interprétation, que je donne sous toutes réserves, faute de l'avoir vue proposée ailleurs ? Sainte Odile est fêtée le même jour que sainte Lucie. Et, comme l'abbesse alsacienne est invoquée pour la guérison des yeux, parce qu'elle avait été aveugle, les peuples chrétiens étrangers à l'Allemagne, auxquels sainte Odile était peu connue, auront en-

tendu dire que le 13 décembre était un jour de pèlerinage pour les personnes atteintes ou menacées d'aveuglement; or, le culte de sainte Odile n'ayant guère pénétré au delà des populations germaniques, la confiance des races latines se sera portée sur la célèbre Martyre qui est honorée le même jour dans le Bréviaire romain (13 décembre). »

Nous ne pensons pas que, malgré l'autorité incontestable qui s'attache, à juste titre, aux œuvres du savant jésuite, cette manière de voir ait grande chance d'être adoptée. Mais nous nous sentons entraîné à parler en peu de mots de la célèbre sainte Odile, car, de même que sainte Opportune, l'abbesse de Montreuil, elle a eu l'insigne honneur de voir notre Sainte lui apparaître en songe. Odile vint en ce monde privée de la lumière des yeux et fut, en raison de cette triste infirmité, repoussée durement par son père, le vaillant duc d'Alsace, *Adalric* ou *Eutichon*. Elle fut enfermée dans un cloître; mais, au moment où l'eau sainte du baptême allait descendre sur ce jeune front, par un miracle éclatant, ses yeux s'ouvrirent à la lumière du jour. Ce prodige toucha profondément son père, qui la reprit auprès de lui et l'entoura de toute sa tendresse. Quand elle fut en âge d'être mariée, les plus nobles prétendants se présentèrent pour obtenir sa main; mais tous furent éconduits, Odile s'étant, comme Lucie, consacrée au Seigneur. Son père lui-même fit élever, sur les rochers de Hohenbourg, le monastère dont Odile devait être, quelques années plus tard, l'une des abbesses les plus recommandables.

« Après une longue vie consacrée tout entière à la prière, à la pénitence et aux œuvres de miséricorde, la vierge arriva au moment de cueillir la palme. C'était aujourd'hui même, 13 décembre, en la fête de la vierge Lucie. Les sœurs de Hohenbourg se pressaient autour de leur sainte abbesse, avides de recueillir ses dernières paroles. Une extase l'avait enlevée au sentiment des choses d'ici-bas. Craignant qu'elle n'allât à son Epoux céleste avant d'avoir reçu le divin Viatique, qui doit nous introduire dans la possession de Celui qui est notre dernière fin, les filles crurent devoir enlever leur mère

à ce sommeil mystique, qui semblait la rendre insensible aux devoirs du moment. Odile revint à elle et leur dit avec tendresse : « Chères mères et chères sœurs, pourquoi m'avez-vous « troublée ? pourquoi imposer de nouveau à mon âme le poids « du corps qu'elle avait quitté ? *Par la faveur divine, j'étais en « la compagnie de la vierge* LUCIE, et les délices dont je jouis- « sais étaient si grandes que ni la langue ne saurait les raconter, « ni l'oreille les entendre, ni l'œil humain les contempler. » On se hâta de donner à la compagne de Lucie le pain de vie et le breuvage sacré. Aussitôt qu'elle les eut reçus, elle s'envola vers sa céleste sœur, et le 13 décembre réunit pour jamais la mémoire de l'abbesse de Hohenbourg à celle de la martyre de Syracuse [1]. »

Il nous reste maintenant à parler des diverses œuvres d'art contenues dans les différentes églises que nous avons signalées au chapitre II.

Nous suivrons le même ordre.

SYRACUSE

Nous avons dit, dans le chapitre I, que, dans les catacombes de Syracuse, à l'endroit où avait reposé le corps de sainte Lucie jusqu'au jour de son enlèvement par Faroald, on avait placé une magnifique statue en marbre blanc de la sainte. Lorsque, en 1734 et 1735, Syracuse, alors dépendant de la Toscane, fut attaquée par Charles VI, d'Espagne, et subit toutes les horreurs du blocus le plus rigoureux, cette statue se trouva miraculeusement couverte d'une SUEUR ABONDANTE, tandis que le socle de la statue et tous les parements de marbre de même qualité qui l'entouraient restaient absolument secs. Ce prodige fut constaté trois jours de suite par le gouverneur de la ville, par ses principaux officiers, par différents ingénieurs et par les Pères Jésuites, qui, en raison de leurs services éminents, avaient seuls, parmi les Réguliers, obtenu l'autorisation de

1. DOM GUÉRANGER, *Année liturgique, Avent*, pages 494-496.

partager avec leurs compatriotes les fatigues et les émotions du Siège. Toutes les personnes qui furent témoins de ce prodige, après avoir pieusement essuyé avec les linges les plus fins la statue de la chaste vierge, ne purent douter un instant de la réalité de ce miracle, qui nous dévoile un bienfait nouveau de la sainte ; en effet, sainte Lucie témoignait ainsi de l'amour ardent qu'elle portait à ses compatriotes et remplissait, une fois de plus, la promesse qu'elle avait faite, en mourant, de protéger les habitants de Syracuse (voir *Biographie*, page 37). Tant que dura le blocus, cette sueur ne cessa de couler en abondance. Mais, aussitôt que la paix fut conclue, les autorités religieuses et civiles constatèrent que le marbre avait repris sa siccité habituelle. Frappés d'admiration, remplis de reconnaissance, les Syracusains obtinrent de Mgr D. IGNAZIUS REGGIO E SALADINO, Vicaire Général, dont le courage avait égalé la bonté pendant ces moments d'angoisse, de perpétuer le souvenir d'un prodige aussi éclatant. Se rendant à des prières si touchantes, le vertueux prélat délivra l'attestation suivante :

« *Jèsus.* Stante Theologorum voto declaratur, prout nos declaramus sudorem introscriptum simulacri marmorei DIVE LUCIE V. et M. siti in eius sepulchro extrà mœnia huius civitatis, fuisse verum, realem, et miracolosum, et præsentes eum voto prefasto stent penes acta. »

« 20 janvier 1736.

« D. IGNATIUS REGGIO, Vicarius Generalis.

« *S. T. D. D. Dominicus Maria Spinaccia, Parochus S. Petri, Protonotarius apostolicus.* »

Mais notre aimable héroïne ne s'en tint pas là ; grâce à sa puissante intercession auprès du Dieu des armées, on n'eut à constater aucun décès parmi les assiégés, malgré la longue durée du Siège (septembre 1734 — mai 1735), si ce n'est celui de deux personnes, dont l'une était étrangère ; et pourtant 1905 bombes avaient été, pendant ces neuf mois, lancées contre la ville par trois batteries espagnoles de 55 canons d'un fort calibre [1]. »

1. *Succinto Ragguaglio della speciale Protezione della V. e M. S.* LUCIA, *etc.* (Voir aux *Annexes*,)

Ce fait n'est pas isolé [1]. Déjà, en 1646, Syracuse, qui d'ordinaire envoyait ses blés partout, même en Egypte, se trouva, ainsi que les autres villes de la Sicile, réduite à manquer du nécessaire. Des pluies diluviennes avaient pourri les grains en terre, et la moisson fut insignifiante. Dans ce désastre, qui enleva 10 000 habitants à Palerme, tous les secours humains ayant été jugés inutiles, on eut recours à la glorieuse vierge sainte Lucie. Les prières furent générales ; les magistrats, les fonctionnaires, le peuple, tout le monde s'unit à l'Évêque et à son clergé pour supplier la Patronne de Syracuse de ne pas abandonner son peuple. Le 6 mai 1646, la statue d'argent de la sainte fut exposée à la vénération publique sur le maître-autel de la cathédrale ; les assistants avaient tous revêtu des habits de pénitence. Pendant la récitation des prières, interrompues seulement par les sanglots des fidèles, une *blanche colombe* pénétra dans la cathédrale par la grande porte et, après avoir voltigé jusqu'au chœur, s'arrêta au-dessus du trône épiscopal. Cette messagère de paix ne reprit son vol qu'après avoir été caressée par la main de plusieurs assistants. Au même moment entraient dans le port de Syracuse plusieurs vaisseaux chargés de blé, bien que personne n'en eût fait la commande et bien que le vent dût les pousser dans une direction contraire.

Pour témoigner leur reconnaissance à leur sainte protectrice, les habitants de Syracuse supplièrent l'Évêque d'établir une fête spéciale. Cédant à ces généreuses prières, Mgr Capobianco fixa cette solennité au premier dimanche de mai. Douze ans après, en 1658, le même prélat autorisa l'exposition du très-saint-Sacrement pendant les huit jours qui suivraient ce dimanche, et la récitation de l'office propre de sainte Lucie chaque jour de cette octave.

De Michele, chanoine, vicaire général de l'évêque de Syracuse, rapporte ce fait dans la biographie qu'il traça de son Évêque.

1. On comprend que nous devons nous borner dans le récit des merveilles dues à l'intercession bienfaisante de sainte Lucie, et qu'il nous serait impossible de mentionner toutes les grâces particulières dont cette sainte fut la dispensatrice depuis son glorieux martyre jusqu'à nos jours.

MICHEL-ANGE MOMCARUSO, chanoine de la cathédrale, le cite également dans son *Calendrier des Saints de Syracuse*, imprimé en 1703.

Enfin MONGITORE, chanoine de Palerme, s'exprime dans les termes suivants, à ce sujet, au tome Ier, page 646 de sa *Notice sur l'Eglise de Syracuse :*

« Eodem anno, dira fames Syracusis aggressa est, ob rei frumentariæ inopiam ; ideoque Episcopus, ut populum tumultu ante sedaret, publicas indixit 6 maii 1646, implorata S. Lucie ope. At cessante famis rabie, legumina minori pretio vendenda publice exposuit, ut quoque modo inopiam frumentariam leniret. Pauperibus vero ultrà deo aurorum in dicta generali communioni dum misse, ut ajunt, conventualis decantaretur invocantibus populis cum intercessione S. Lucie patrone divinam providentiam, ecce *columbam* introire, et super solio Episcopi stantem omnibus visibiliter videntibus et admirantibus, que tamdiu stetit, in portu advenisse naves frumenta portantes, et Deo gratias omnibus agentibus, urbs per intercessionem S. LUCIE et fame sublevata venit, et solemnis in gratiarum actione ordinata fuit [1]. »

Une grande sécheresse, survenue en 1809, fournit encore à notre Sainte une nouvelle occasion de prouver que sa protection était toujours étendue sur ses fidèles Syracusains.

ROME

La *galerie de peintures,* ou *Pinacoteca*, fondée par le Pape Benoît XIV, contient peu de peintures importantes ; nous y retrouvons pourtant un portrait de sainte Lucie, dû au pinceau de GAROFALO ; il représente la sainte Vierge et SAINTE LUCIE entourées d'anges [2].

Dans le *palais Sprada,* situé dans la rue Capo di Ferro, au S.-E. de la place Farnèse, et bâti par GIUL. MAZZONI, sous les

1. *Memoria Intorno alla festa votiva della Vergine et Martire* S. LUCIA, *etc.* (Voir aux *Annexes.*)
2. *Itinéraire* de DU PAYS, page 551.

ordres du Cardinal *Capo di Ferro*, est conservée une belle toile du GUERCHIN; l'éminent artiste nous montre sainte Lucie portant ses yeux sur un plateau [1].

BOLOGNE.

L'église de Sainte-Lucie, dont nous avons parlé dans le chapitre II, ayant été détruite, les tableaux qui en faisaient l'ornement furent transportés à l'Académie des beaux-arts, où l'on peut encore les admirer. Celui du maître-autel représentait sainte LUCIE et sainte Agathe, et au-dessus d'elles la sainte Vierge et l'enfant Jésus : œuvre splendide d'ERCOLE PROCACCINI [2].

A l'*Académie*, on voit encore dans la Pinacothèque, ou galerie des tableaux, une toile peinte par GIAC. FRANCIA, portant le n° 86, et représentant saint Fridian, saint Jacques, sainte Ursule et SAINTE LUCIE [3].

FLORENCE

La *galerie* de Florence, consacrée aux peintres, possède dans la première salle une toile de CARLO DOLCI [4], sur laquelle SAINTE LUCIE est représentée regardant le ciel ; l'expression de sa physionomie exprime le bonheur, la quiétude ; la figure est vue de trois quarts [5]. Nous avons pu nous procurer une photographie authentique de ce buste, qui est un chef-d'œuvre.

PADOUE

Nous avons déjà parlé, au chapitre II, des différentes églises dédiées à sainte Lucie. Dans la première de ces églises, au-dessus du maître-autel, dans une niche en marbre, est placée une statue, sculptée en bois, représentant notre Sainte

1. *Itinéraire* de DU PAYS, page 565.
2. Lettre de M. l'abbé EVARISTE ZANASSI, chanoine, chancelier de l'archevêché, à *Bologne*, en date du 26 mai 1882.
3. *Itinéraire* de DU PAYS, page 405.
4. DOLCE ou DOLCI (CARLO), peintre de Florence, né en 1616, mort dans cette ville en 1686, a fait des tableaux qui sont très recherchés. Peu de peintres ont terminé leurs ouvrages avec autant de soin. Il réussissait également bien dans le portrait et dans l'histoire, et tirait ordinairement ses sujets de l'histoire sainte. (Dict. de Feller, 2e v., p. 587.)
5. *Itinéraire* de DU PAYS, page 314.

portant dans la main droite une coupe dans laquelle sont deux yeux, et dans la main gauche la palme du martyre. Cette statue est peinte et dorée, et date du xv[e] siècle.

Dans la chapelle de Saint-Georges, on admire, entre autres chefs-d'œuvre, quatre fresques qui se font suite et qui représentent : la première, Lucie conduite au tribunal de Paschase ; — la deuxième, Lucie au moment où, tirée en tous sens par les bourreaux et par six paires de bœufs pour être conduite au lupanar, elle reste immobile : l'expression de la physionomie des personnages est très bien rendue ; — la troisième, Lucie entourée de flammes ; mais, au lieu de voir couler le sang de la martyre, on voit s'échapper du bûcher un fleuve de lait mystérieux : dans un coin du tableau, on a représenté sainte Lucie recevant la sainte Communion au moment d'expirer ; — la quatrième enfin, les funérailles de la sainte : c'est la fresque la plus estimée.

En 1837, le docteur Forster, de *Berlin*, en restaurant l'intérieur de cette chapelle, découvrit ces chefs-d'œuvre de Jacopo d'Avanzo (xiv[e] siècle), recouverts par une couche épaisse de poussière ; il leur rendit leur premier éclat et déclara qu'il n'avait jamais vu de coloris plus brillant, de peintures plus expressives, plus pures, plus harmonieuses ; il les a reproduites dans un opuscule intitulé *Peintures murales de la chapelle Saint-Georges à Padoue*, par le D[r] E. Forster (Berlin, 1841, 12 pl. en album)[1]. M. l'abbé Berti a mis le comble à sa bonté à notre égard en nous offrant généreusement un exemplaire de ce splendide album accompagné du texte explicatif.

SIENNE

Dans l'église de la confério de Sainte-Lucie, on admire la magnifique toile due au pinceau de Francesco Vanni et représentant la mort de la chaste vierge[2].

1. Lettre de M. l'abbé Giampaolo Berti, en date, à *Padoue*, du 22 avril 1882. Cf. l'*Itinéraire* de du Pays, page 176.
2. Abbé Noël, *Vie de sainte Lucie*, page 57. (Les renseignements que nous attendions à ce sujet, de Sienne, ne nous sont point parvenus.)

VENISE

Nous avons longuement parlé des églises dédiées à sainte Lucie dans la ville de Venise. Nous ajouterons que, dans l'église de Saint-Georges, LE BASSAN ou BASSANO, artiste de premier ordre, a représenté le martyre de sainte Lucie; ce tableau fait encore l'admiration des visiteurs [1].

FRANCE.

DIOCÈSE D'AMIENS.

Sainte Lucie est invoquée, dans le diocèse d'AMIENS, pour les maux d'yeux [2]. — L'église de TERTRY possède une statue de la Sainte. — Une verrière moderne, dans laquelle sont représentées les principales scènes de sa vie, orne l'église de PÉRONNE; il en est de même à la chapelle castrale de GRIVESNE [3].

DIOCÈSE D'AUCH.

1° Le maître autel de la paroisse de DURAN, près d'AUCH, est surmonté d'un tableau sculpté, sur bois, en 1732, par M. FLEURY, et mesurant 2 m. 70 de hauteur sur 2 m. 20 de largeur. On y voit SAINTE LUCIE à genoux sur le bûcher, et les flammes s'éloignent de son corps; le bourreau tient la belle chevelure de la Sainte de la main gauche, lui perce le cou de part en part à l'aide d'un grand coutelas, qu'il tient de la main droite. Les personnages sont de grandeur naturelle [4].

2° Une statue de la sainte orne le maître-autel de la paroisse de CASTEL-ARROUY. Cette statue, en bois, est placée à gauche du tabernacle; sur le socle, on lit ces mots : *Sancta Lucia.* La

1. ABBÉ NOËL, *ibid.*, p. 57. (Nous ferons la même observation que ci-dessus.)
2. De même qu'à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (SAVOIE). Lettre de M. l'abbé TRUCHET, en date du 4 mars 1882.
3. *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé CORBLET. (Voir aux *Annexes*.)
4. Lettre de M. l'abbé PÉLAS, curé à *Duran*, en date du 6 mars 1882.

Sainte porte à ses pieds quelques flammes de feu; sa tête est surmontée d'une petite couronne semblable à un diadème. La raideur de l'allure rappelle les œuvres des premiers siècles [1].

Archidiocèse d'Avignon.

Dans l'église du village Saze (autrefois dans le diocèse d'Avignon, aujourd'hui dans le diocèse de Nîmes) se trouvent un grand nombre de tableaux, provenant d'un ancien prieuré du chapitre Notre-Dame (voir chapitre II) et représentant la sainte portant deux yeux sur un plateau. Ce sont probablement des ex-voto offerts par des personnes reconnaissantes après guérison de leur vue menacée ou perdue [2].

Archidiocèse de Bordeaux.

La paroisse de Sainte-Luce, à Blaye, possède, au-dessus du maître-autel, une peinture sans valeur, représentant la sainte portant une palme à la main [3].

Diocèse de Grenoble.

Sainte Lucie est, nous l'avons dit, la patronne d'une paroisse dans le canton de Corps; cette église était autrefois le but d'un petit pèlerinage : on y accourait des paroisses voisines et même des villages très éloignés, pour obtenir la guérison des maux d'yeux; cette église possédait autrefois un grand tableau qui représentait sainte Lucie tenant dans ses mains un plateau où se trouvaient des yeux. On n'y trouve plus aujourd'hui qu'une statue en bois de la sainte et trois bannières, sur lesquelles sainte Lucie est dépeinte, une palme à la main [4].

1. Lettre de M. l'abbé Carenté, curé à *Castel-Arrouy*, en date du 6 mars 1882.
2. Lettre de M. l'abbé Corenson, en date, à Avignon, du 27 février 1882.
3. Lettte de M. l'abbé Dubreuil, archiprêtre, curé à *Blaye*, en date du 18 janvier 1882.
4. Lettre de M. l'abbé Chevrot, curé à *Sainte-Luce*, en date du 15 décembre 1881.

Diocèse de Nantes.

Dans l'église de *Sainte-Luce,* dont nous avons déjà longuement parlé (chap. II), se trouve un tableau de peu de valeur, représentant sainte Lucie en prière au tombeau de sainte Agathe. Cette toile ne sera pas transportée dans la nouvelle église qui se construit actuellement; mais le sujet sera reproduit dans l'un des vitraux de cette nouvelle église [1].

Diocèse de Pamiers.

La paroisse de *Notre-Dame-du-Camp* possède un tableau représentant sainte Lucie portant deux yeux sur un plat; ici, le doute n'est pas possible : c'est bien l'héroïne de Syracuse qu'a voulu dépeindre l'artiste, car, dans le coin de gauche du tableau, on voit la sainte, peinte sur une plus petite échelle, traînée par des bœufs, et, dans le coin de droite, on aperçoit l'extrémité d'une tente devant laquelle la Sainte, à genoux, reçoit la sainte Communion d'une main qui pénètre pour ainsi dire entre le cadre et la toile.

Ce tableau a été remanié plusieurs fois. L'un des derniers artistes, exagérant certaines ombres, semble avoir donné de la barbe à sainte Lucie. D'après la forme du vêtement, le même dans les trois personnages, robe blanche, casaque rouge, courte et flottante, cette toile paraît remonter au XVIIe siècle [2].

Archidiocèse de Paris.

L'église de *Saint-Vincent de Paul*, à Paris, a été, on le sait, décorée par l'éminent artiste, si regretté, Hippolyte Flandrin. Il a représenté sur les murailles du chœur les anges, les apôtres, les saints, les martyrs; et nous retrouvons encore sainte

1. Lettre de M. l'abbé Prin, curé à *Sainte-Luce*, en date du 13 décembre 1881.
2. Lettre de M. l'abbé Barbier, professeur au petit séminaire de *Pamiers*, en date du 23 mars 1882.

LUCIE. Mais elle est à moitié effacée par une autre vierge, et nous n'avons pu donner suite à l'idée que nous avions tout d'abord conçue de confier à M. HENRI TOUSSAINT le soin de reproduire à l'eau-forte l'œuvre de FLANDRIN. M. le curé de Saint-Vincent de Paul nous avait très gracieusement offert de nous faciliter cette copie [1].

DIOCÈSE DE TARBES.

L'église paroissiale de LOURDES, dédiée à saint Pierre, possède une statue en bois, moderne, et sans valeur, qui représente SAINTE LUCIE portant deux yeux sur un plateau [2].

ALGÉRIE.

DIOCÈSE DE CONSTANTINE.

1° La paroisse de LA CALLE possède une jolie statue de la sainte, enfermée dans une grande armoire vitrée.

2° Dans la paroisse de STORA, laquelle possède également une très belle statue de la Sainte, un grand nombre de personnes affirment avoir été guéries de maux d'yeux par l'intercession de sainte Lucie. De nombreux ex-voto, témoignages de leur reconnaissance, sont suspendus dans la chapelle de Sainte-Lucie; ils consistent généralement en tresses de cheveux et plus souvent en petites plaques d'argent sur lesquelles sont gravés deux yeux [3].

ALLEMAGNE

Nous avons sous les yeux une estampe très fine, reproduite par F. DINGER, d'après un tableau d'ANFRANO DI PIETRO, et éditée à Düsseldorf. Sainte Lucie est placée de trois quarts, la tête ceinte d'une couronne de roses, pour rappeler son martyre,

1. Lettre de M. l'abbé CABRILIÉ, curé de *Saint-Vincent-de-Paul*, en date du 15 décembre 1881.
2. Lettre de M. l'abbé CARRÈRES, vicaire à LOURDES, en date du 2 octobre 1882.
3. Lettre de M. l'abbé PAVY, en date du 20 mai 1882.

et entourée d'un nimbe éclatant; ses cheveux flottent sur ses épaules, recouvertes d'une robe simple, bien drapée, et tombant droit, sur laquelle est posé un manteau élégamment déployé. Ses yeux et toute sa physionomie respirent la foi et la pureté. Dans sa main gauche, elle soutient un plateau, sur lequel sont deux yeux; de la droite elle porte un glaive, pour rappeler le genre de sa mort. Nous le répétons, cette gravure, très soignée, est la reproduction d'un chef-d'œuvre [1].

BELGIQUE

L'église d'OOSTERLOO possède deux images en bois sculpté de sainte Lucie : la première, sur le maître-autel, au-dessus du tabernacle, de grandeur naturelle, un peu raide, assez bien sculptée, représentant sainte Lucie le cou transpercé d'un glaive; cette sculpture paraît remonter au milieu du XVIII[e] siècle. Sur la droite, et un peu plus bas, est un ange avec une tablette de bois sur laquelle sont inscrits ces mots : *Wat vraegt gy hier van my?* (Que demandez-vous ici de moi?), allusion aux paroles adressées par sainte Agathe à sainte Lucie lorsqu'elle était en prière pour sa mère. Du doigt l'ange indique sainte Lucie et paraît, par sa pose, interroger les deux pèlerins, placés à droite et à gauche de l'autel, et leur demander quel genre de grâces ils réclament de la sainte; ces deux pèlerins sont aussi en bois sculpté : l'un d'eux est un enfant. L'autre représentation de sainte Lucie est une image très ancienne et très habillée, dont la tête seule est en bois; le cou est, comme dans la précédente, perforé par un glaive [2].

1. Nous le devons à l'obligeance de M. l'abbé HANNOYE, archiprêtre, doyen à Avesnes. — Outre cette estampe, nous en avons deux autres : l'une, provenant d'un vieux Missel, sur laquelle sainte Lucie est représentée au moment où, sur l'ordre de Paschase, les bourreaux, aprés l'avoir attachée à l'aide de cordes, veulent en vain l'entraîner ; l'autre, plus soignée, a été éditee à TOURS; LUDY, son auteur, a dépeint notre Sainte les yeux levés vers le ciel; une colombe repose sur le chaste cœur de la Martyre, dont le bras droit soutient une couronne de roses ; dans sa main gauche sont le glaive et la palme; ses reins sont ceints d'une double corde; à ses pieds un bûcher s'éteint; au loin, l'Etna lance sa lave brûlante. Cette estampe a été approuvée par Mgr l'Évêque de METZ, le 17 juin 1872.

2. Lettre de M. l'abbé VAN ERMENGEM, en date du 5 janvier 1882.

HOLLANDE

Notre sainte est représentée, dans le diocèse de MAESTRICHT, sous la forme d'une belle jeune femme, habillée à la manière des anciennes matrones romaines, la tête découverte, mais ceinte d'une couronne ouverte, tenant dans sa main droite une palme de martyre et recueillant de sa main gauche son large peplum. Son cou est percé d'un glaive qui reste dans la blessure [1].

RUSSIE.

Le *Manuel d'iconographie des Slaves* représente notre Sainte jeune d'aspect, avec une toque sur la tête, les cheveux épars sur les épaules, vêtue comme les vierges martyres [2].

La tâche que nous nous étions tracée est accomplie. Dégager la figure suave et pure de sainte Lucie, des ombres qui pourraient l'obscurcir : présenter notre héroïne, vrai modèle de chasteté, de ferme espérance, d'amour ardent pour son Dieu et de foi vive à l'admiration et à la vénération de notre siècle affolé, égoïste, sceptique et voluptueux : en un mot, faire connaître Sainte Lucie, la faire aimer, répandre son culte autant qu'il était en nous : tel était notre but. Avons-nous été au-dessous de cette tâche ? Le lecteur en jugera.

1. Lettre de M. l'abbé Jo. HUBETS, en date du 21 décembre 1881.
2. Communication du R. P. MARTINOV, S. J., en date du 4 septembre 1882. Ce savant jésuite ajoute les mots suivants :
« L'Eglise grecque fait sa commémoration le 13 décembre et l'honore d'un office particulier, qui, dans les *Ménées*, est réuni à celui de saint Eustrate et ses compagnons, martyrs, dont la fête tombe le même jour. Cet office, ayant pour auteur le même JEAN (DAMASCÈNE), ne se trouve pas dans les MÉNÉES SLAVONNES, dont se sert l'Eglise russe et qui sont, on le sait, une traduction littérale de l'original grec, sauf les offices des saints indigènes.
« Comme les Actes de sainte Lucie sont sincères et anciens, on ne trouve rien de nouveau dans les sources slavonnes sur la vie de l'illustre martyre ; elle y est reproduite d'après les anciens Martyrologes. Son nom se lit dans les Calendriers gréco-slaves. »

C'est le *29 septembre* au jour de la fête du glorieux Saint Michel que nous livrons au public le fruit du travail patient et opiniâtre d'une année entière, travail qui ne fut interrompu que par l'exercice consciencieux de notre profession.

Si le lecteur y surprenait quelque grave imperfection, qu'il la rejette sur notre inexpérience, mais qu'il ne la fasse pas remonter au sujet lui-même, sujet qui était digne de passionner une intelligence plus élevée que la nôtre. C'est notre cœur qui a tout fait : *advienne que pourra!*

A. Beaugrand.

Avesnes, 29 septembre 1882,
En la fête de Saint Michel et des Saints Anges.

FIN

ANNEXES[1]

1. Ainsi que nous l'avons annoncé dans la préface, nous donnons ici l'indication de tous les auteurs que nous avons consultés, et nous reproduisons textuellement les documents les plus intéressants et les plus importants.

ANNEXES

Rome souterraine, par Paul ALLARD, Paris, Didier, 1877, page 31.

Sancti ALDHELMI [1], Schireburnensis Episcopi, *Poemata, sive ejus operum pars tertia* (*Patrologie latine* de Migne, tome LXXXIX, 1850, pages 269, 270). *De Laudibus virginum* [2].

Cum stolidi proceres qui mundi regna regebant,
Martyres immerito multata carne necarent,
Seu potius fuso decorarent sanguine sanctos,
Passuros interfuerat virguncula quædam,
Lucia, quæ Dominum delexit sedula Christum
Quam de stirpe bonâ, et claris natalibus ortam,
Nonnulli juvenes thalamis asciscier optant
Sed sacra Deo fœdus sponsale reliquit,
Mores ob castos et cœli regna lucranda.
Hæc matrem monuit fessam languore cruento,
Tangeret ut tumbam quæ clausam virginis almæ
Agathæ corpus placidâ sub morte quievit

1. Aldelme ou Aldhelm, fils de Kentred, neveu d'Inas, roi des Saxons occidentaux, premier évêque de Scherburn (aujourd'hui Sarisbury), dans le VII[e] siècle, a laissé divers ouvrages en vers et en prose, imprimés à Mayence, en 1601. Il passe pour le premier Anglais qui apprit à sa nation l'usage de la langue latine et les règles de la poésie. Sa vie a été écrite par Guillaume de Malmesbury et se trouve dans les *Acta Sanctorum.* Avant d'être évêque, il avait été abbé de Malmesbury. Aldelm a écrit notamment les poèmes suivants : *De laude virginum, De Virginitate.* Il mourut en 709. (Dictionnaire de Feller, tome 1[er], p. 46.)
2. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Denis, chanoine à Meaux.

Femina seu quondam fluxu vexata cruoris
Occulte Christum tetigit, quam fimbra pepli.
Curavit medicans, Domino donante salutem,
Sic igitur genitrix sancta virtute sepulcri
Claudebat patulas exemplo crudula fibras,
Ut nunquam flueret venarum rivulus ultra,
Et dicto citius siccaret sanguinis undam.
Tunc proles cœpit verbis narrare parenti
Quod vellet Christo jugiter servire pudica,
Atque Thorum sponsi mallet contemnere virgo,
Aure gemmatæ linquens crepundia pompæ,
Utque peregrinis daret ornamenta procorum,
Pauperibus stipem tribua et munera mancis,
Thesaurosque suos sub cœli conderet arce
A Fila mox matrem fatu correxit amico,
Crudula virgineis pandentem pectora verbis,
Ut simul offerrent dites patrimonia Christo.
Quod dum compertum vulgi sermone crebrescit,
Atque fatigantur sacris rumoribus aures,
Tetrica mox sponsi fervent præcordia felle,
Gorgoneis infecta malis pro virgine adempta,
Quam sibi salvator sponsam copularat adultam,
Sanguinis arrhatam conquirens dote puellam.
Ignescunt populi, lymphatica corda furentis
Ringitur et consul dira Paschasius ira
Dum altercaretur crudus cum voce tyrannus,
A christo sponsam enitens auferre venustam,
Cum nec sermonum stimulis cedebat acerbis,
Nec blanda flecti lenonum fraude valebat,
Quamlibet ad tetrum traheretur fune lupanar,
Atque boves pariter traxissent restibus almam,
Quanquam tortores affarent igne tenellam,
In quo nigra picis nec non et pinguis olivi,
Flumina terrifico crepitabant torre pyrarum,
Ut magis horrorem sentiret virgo beata,
Plurima dum flammis augerent pabula pagi.
Sed cito vexantis cedebat machina pœnæ
Innocuis prunæ coxerunt membra favillis,
Defensante Deo, flammasque fugante rogorum.
Tunc igitur morbo mentis cruciatus acerbo,
Non tulit opprobrium judex a virgine factum,
Candida sed rigido violavit viscera ferro.
Purpureus cruor extemplo de carne manavit.

Nec tamen exsultat sævus de morte tyrannus,
Nec gratatur ovans cæsa pro virgine Christi,
Sed Siculi nexis stringebant colla catenis,
Nodatis merito noctentes brachia vinclis,
Sic reus advenit romanam consul ad urbem,
Ut vindicta gravis noxam puniret enormem,
Dum cruor insontis, cum sontis sanguine fuso,
Ulciscebatur digne pro talibus ausis.

SAINT AMBROISE. *De virginitate (Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise, grecque et latine*, par GUILLON, Bruxelles, Renaudière, 1829, 3e partie, tome IX, page 221).

Lettres de SAINT AUGUSTIN [1], Paris, Coignard, MDCLXXXIV, 4 tomes. 4e tome, page 253, année 414. Lettre CL, à Proba et à Julienne.

Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus, ou notices bibliographiques : 1° de tous les ouvrages publiés par les membres de la Compagnie de Jésus, depuis la fondation de l'Ordre jusqu'à nos jours, 1873; 2° des apologies, des controverses religieuses, des critiques littéraires et scientifiques suscitées à leur sujet, par AUGUSTIN DE BACKER, de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration d'ALOÏS DE BACKER et de CHARLES SOMMERVOGEL, de la même Compagnie, 1869-1876, avec le supplément. *Louvain* et *Lyon*, chez les auteurs. Tome I, pages 30-120; tome II, pages 1190, 1721, 1915, 1945, 1966; tome III, pages 25, 1217.

Extrait d'un immense ouvrage in-folio, en 4 volumes, sans nom d'auteur, intitulé *Les vies des Saints*, édité en 1715, à Paris, chez Jean de Nully, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre, à l'image Saint-Pierre, tome III. Section des Saints du mois de décembre, page 198 [2].

1. *Saint Augustin* (Aurelius Augustinus), né à Tagaste, petite ville d'Afrique, le 13 novembre 354, de Patrice et de sainte Monique, étudia d'abord dans sa patrie, ensuite à Madaure et à Carthage. Baptisé à l'âge de trente-trois ans, par saint Ambroise, il fut fait prêtre en 391 par Valère, puis évêque d'Hippone. Il mourut le 28 août 430, à l'âge de soixante-seize ans, dans la ville d'Hippone. Il a laissé de nombreux traités et de nombeuses réfutations des différentes hérésies, et un livre de *Sancta Virginitate*, petit in-4. (Diction. de Fell., 1er vol., page 297.)

Voir aussi la *Vie de sainte Monique*, par l'abbé Bougaud, et l'*Histoire de saint Augustin*, par M. Poujoulat.

2. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Joseph Huré, prêtre du diocèse d'Angers.

Ou bien : *Les vies des Saints*, composées sur ce qui nous est resté de plus authentique et de plus assuré dans leur histoire, disposées selon l'ordre des Calendriers et des Martyrologes, avec l'histoire de leur culte, selon qu'il est établi dans l'Eglise catholique, par BAILLET [1]. Paris, 1704, avec approbation et privilège du Roi, 4 volumes, in-folio. 4e volume.

Ou enfin : *Le même ouvrage*, 1701-1704, 17 volumes in-8°, tome XII, pages 394 à 398.

13e *jour de décembre.* — Sainte Luce, vierge et martyre, de Syracuse, autrement sainte Lucie (4e siècle).

Sainte Luce, qui tient le second rang dans le Canon de la Messe chez les Latins, entre les quatre premières vierges et martyres de l'Eglise romaine, et qui, avec sainte Agathe, fait la principale gloire de l'Eglise de Sicile, était de l'ancienne ville de Syracuse (aujourd'hui Saragosse), que l'on regardait encore en ces temps-là comme la capitale de toute l'île. Elle perdit son père en bas âge. Sa mère Eutychie, après l'avoir élevée dans les principes de la foi et les sentiments de la piété chrétienne, songeait à la marier, lorsqu'elle fut travaillée d'un flux de sang pendant quatre années. Luce regarda cette affliction de sa mère comme un coup favorable de la Providence, qui devait écarter les projets du mariage qu'elle appréhendait depuis qu'elle avait pris la résolution de consacrer sa virginité à Jésus-Christ. On n'en parla plus effectivement; et la sainte, affligée elle-même de voir souffrir sa mère si longtemps, sentit sa foi s'exciter avec tant d'ardeur qu'elle alla à Catane se prosterner devant le tombeau de sainte Agathe et y demanda à Dieu par ses prières et ses larmes la guérison d'une personne si chère. Elle l'obtint, et sa mère, par sentiment de reconnaissance et de piété, lui laissa la liberté de consacrer sa virginité à Dieu et de donner même ses biens aux pauvres. Ces faits, dans la simplicité desquels nous devons chercher la vérité, sont représentés dans ses Actes avec des ornements qui ne servent qu'à nous les rendre suspects. Ils sont

1. *Baillet* (Adrien), né en 1649, à La Neuville, village près de Beauvais, d'une famille obscure, fit ses premières études dans un couvent de Cordeliers, voisin de sa patrie. Il étudia ensuite au collège de Beauvais et y régenta les Humanités. Quelque temps après, il fut fait prêtre et curé, mais il quitta sa cure pour se livrer tout entier à l'étude. Il mourut en 1706, à l'âge de 57 ans, chez Lamoignon, dont il était le bibliothécaire. Il écrivit notamment les *Vies des saints*, qui eurent plusieurs éditions. Ce livre, écrit d'un style inégal, diffus et peu correct, mécontenta les dévots et déplut, à quelques égards, à plusieurs savants, qui trouvèrent que Baillet avait poussé trop loin la guerre qu'il faisait aux légendes. Les Bollandistes l'appellent un critique outré (hypercriticus), et l'on ne peut disconvenir que plusieurs de ces observations n'aient un air de raffinement qui tient de la chicane. (Dict. de Feller, 1er vol., p. 329.)

suivis d'autres faits, dont quelques-uns sont manifestement contraires à la vérité et quelques autres peu probables. Ce que ces Actes nous proposent de moins éloigné de la vraisemblance se réduit à dire qu'ayant été prise comme chrétienne, durant la persécution de Dioclétien et de Maximien, elle fut condamnée par le consulaire (le gouvernement de la Sicile était encore consulaire alors) Pascase, gouverneur de la Sicile, à se voir livrée à la prostitution publique, qui était le plus grand supplice des personnes libres de son siècle; que Dieu l'en délivra par un effet de sa puissante protection; qu'il la rendit encore supérieure à divers tourments qu'on lui fit souffrir pour lui faire perdre la pureté de sa foi (l'an 304 ou 305); qu'il permit enfin qu'elle fût percée de l'épée du bourreau par la sentence de son juge, lorsqu'il la voulut couronner dans le ciel.

On rapporte la mort de la sainte à l'an 304, lorsqu'on suppose qu'elle mourut au mois de décembre, ou au suivant, lorsqu'on met son martyre vers la fin de l'hiver. Les Grecs et les Latins se sont accordés à célébrer sa fête dans toutes leurs Eglises le 13 décembre; les premiers en font leur principal office du jour, conjointement avec celui de quelques autres martyrs. Son culte a passé de bonne heure de la Sicile à Rome, où il semble avoir été bien établi dès le VIe siècle, selon qu'il est aisé d'en juger par le Sacramentaire de saint Grégoire et par le Calendrier romain du VIIe ou du VIIIe siècle. On a vu et l'on voit encore plusieurs églises du nom de Sainte-Lucie dans Rome; mais on doute si elles ont été la plupart dédiées en l'honneur de notre sainte, plutôt que d'une autre de même nom que l'on honore le 16 septembre et que l'on croit avoir été martyrisée à Rome même. Il semble qu'on ne soit même pas assuré de laquelle des deux saintes on a eu intention de faire mention dans le Canon de la Messe, quoiqu'on soit plus porté à croire que ce soit de celle de Syracuse. Sa fête est marquée dans les anciens martyrologes du nom de saint Jérôme, dans celui de Bède, dans tous ceux du IXe siècle et les suivants. Elle a été longtemps chômée d'obligation en plusieurs endroits, surtout en Italie (Thiers, page 143), où la solennité subsiste avec plus d'éclat que dans les autres parties de l'Europe. En Angleterre, avant le schisme, on en faisait une fête du second degré par tout le royaume, c'est-à-dire (*id.*, p. 146) que, le service divin étant d'obligation, il était permis d'ailleurs de labourer la terre, mais non pas de faire d'autres œuvres serviles. Après le schisme, les Anglais retranchèrent sainte Luce avec beaucoup d'autres saints. Mais ils en conservèrent le calendrier réformé de leur nouvelle liturgie.

On dit que le corps de la sainte demeura en Sicile jusqu'au siècle huitième; que Faroald, duc de Spolète, s'étant rendu le maître de la ville de Syracuse, sous Luitprand, roi des Lombards, le fit enlever de son église et le transporta en Italie, dans la ville de Corsin, que quelques-uns ont prise mal à propos pour l'ancienne Corsinium, ruinée longtemps auparavant. Ce saint dépôt demeura en ce lieu pendant l'espace de près de deux

cent cinquante ans. Mais, en 970, Théodoric ou Thierry, évêque de Metz, étant passé en Italie avec l'empereur Othon, son cousin, et faisant provision de diverses reliques de martyrs pour son diocèse, enleva celles de sainte Luce par le crédit de ce prince, les fit mettre dans son église et deux ans après les transporta dans celle de Saint-Vincent de Metz, où il avait fait bâtir une magnifique chapelle, dédiée sous le nom de Sainte-Luce. Un autre évêque de Metz, nommé aussi Thierry, tira un bras de sa châsse, soixante-douze ans après, et en fit présent à l'empereur Henri III, qui le mit l'an 1042 dans le monastère de Ladenbourg ou Landeberg, au diocèse de Spire. On prétend que la tête de la sainte était déjà séparée lorsque le premier Thierry transporta le corps de l'Italie à Metz; et l'on ajoute qu'elle avait été transportée à Rome et gardée dans l'ancien titre de Saint-Calliste, dont quelques-uns veulent enfin qu'elle ait été transférée dans l'église cathédrale de Bourges, du temps du roi Louis XII (l'an 1513). Sigebert de Gemblours a fait au siècle onzième l'histoire de cette translation de Sicile en Italie et d'Italie à Metz. Cependant la vérité n'en est pas si bien établie ou du moins si généralement reçue qu'elle ne soit combattue par une autre tradition qui veut que le corps de sainte Luce ait été d'abord transporté de Syracuse à Constantinople et de là à Venise, où l'on se vante d'en posséder encore la plus grande partie. C'est aussi l'opinion qu'on a à Rome et que l'on a fait insérer dans le Bréviaire romain.

Deux sénateurs de Venise (Bolland., t. 1, maii, p. 81), vers le milieu du XVIIe siècle, donnèrent une partie de la mâchoire inférieure avec cinq ou six dents et un os de la jambe du corps apporté de Constantinople, à Fabio Chigi, qui fut depuis Pape sous le nom d'Alexandre VII. Chigi, étant Nonce Apostolique dans le Cercle du Rhin, fit présent de ces reliques à Adrien de Walemburg, évêque d'Andrinople, suffragant de Mayence; celui-ci les donna à son frère, Pierre de Walemburg, évêque de Mysie, suffragant de Cologne, qui en gratifia, l'an 1676, Ambroise Capello, évêque d'Anvers. Les translations, soit du corps entier, soit de quelques parties des reliques de Sainte Luce, se célèbrent ordinairement le 18e jour de janvier.

Annales Ecclesiastici, auctore Cæsare BARONIO [1], Sorano, ex congregatione Oratorii, S. R. E. Presbytero, Cardin. titul.

1. *Baronius* (César) naquit en 1538 à Sora, ville épiscopale du royaume de Naples. Les troubles de ce pays l'ayant forcé à suivre son père à Rome en 1557, il ne tarda pas à entrer dans la congrégation de l'Oratoire, et saint Philippe de Néri, le fondateur, s'étant démis de sa charge de Supérieur Général, la lui fit donner. Successivement confesseur de Clément VIII, qui le fit cardinal en 1596, et bibliothécaire du Vatican, il eut plus de trente voix pour lui dans le conclave où Léon XI fut élu Pape. Il mourut en 1607. Ses *Annales Ecclesiastici*, à Christo nato ad annum 1198 (Romæ, 1688-93, 12 vol. in-fol.,) sont une grande preuve

SS. Nerei et Achillei, et S. Apost. Sedis bibliothecario. Tomi duodecim, novissima editio, postremum ab auctore aucta, et iam denuo recognita. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Antonij Hierati, sub segno Gryphi. Anno MDCXXIV, avec privil.

« Silicia quoque insula, hac eadem persecutione urgente, insigniter no-« bilitata est sanguine martyrum, inter quos Syracusis Luciæ Virginis præ « cœteris martyrium effulsisse claritate videtur ; cujus egregii martyrii « Acta, ore omnium decantata, cunctisque perspicua facta sunt, ut non « sit opus eadem hic recitare. »

(Tomes 1 et 2, page 826, nº CXLVI. Siculi Martyres. Bibliothèque des RR. PP. Jésuites, collège Saint-Stanislas à Mons).

Le même ouvrage, édition de Rhenier, imprimé à Bar-le-Duc, chez Louis Guérin, éditeur, 1864, tome III (ann. 253-317), contient les mêmes détails et rien de plus. (Bibliothèque du grand séminaire, à Meaux [Seine-et-Marne].)

Bibliographie biographique universelle, dictionnaire des ouvrages relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des personnages célèbres de tous les temps et de toutes les nations, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. Bruxelles, J.-J. Stienon, imprimeur-éditeur, 1854. Vº SAINTE LUCIE.

Roma Sotteranea de BOSIO [1], édition du P. Arringhi, 2 vol. in-fol., Rome, 1751, 1er vol., p. 359, nº 4.

de sa capacité et de son amour pour le travail. Son but dans cet ouvrage, commencé dès l'âge de trente ans, fut d'opposer à la compilation indigeste des centuriateurs de Magdebourg un livre de même nature, dans lequel l'Eglise catholique serait vengée des imputations dont la chargeaient ces hérétiques. L'exécution, quoique en général heureuse, ne répond pas toujours au zèle de l'auteur. Baronius ne savait qu'imparfaitement le grec, et sa critique n'était pas toujours assez sévère. De là ses méprises dans l'histoire des Grecs et les faits apocryphes qu'il adopte. Il y a de la clarté et de l'ordre dans son style, mais ni pureté ni élégance. (Diction. de Feller, 1er vol., p. 363 et 364.)

1. *Bosio* (Antoine), de Milan, Agent de l'Ordre de Malte, neveu de Jacques Bosio ou Bosius. Il mourut en 1629. Son recueil, intitulé *Roma Sotteranea* (Rome, 1632, grand in-fol.), traduit en latin par le P. *Paul Arringhi* (Rome, 1651, ou Cologne, 1659, 2 vol. in-fol.), renferme la description des tombeaux et épitaphes des premiers chrétiens, qu'on trouve dans les catacombes de cette capitale de la catholicité. Les amateurs des antiquités ecclésiastiques font grand cas de cette version, plus ample que l'ouvrage. L'un et l'autre manquent quelquefois de critique; mais ils sont très propres à faire connaître les cérémonies des premiers chrétiens de Rome et l'histoire de cette capitale. (Diction. de Feller, 1er vol., p. 563.)

Le grand dictionnaire géographique et critique, par M. Bruzen de La Martinière, géographe de Sa Majesté Catholique, Philippe V, roi des Espagnes et des Indes, tome VII, première partie, page 138. A la Haye, Pierre Gosse et Pierre de Hondt, 1737.

Bulletin de saint François de Sales, n° du 11 novembre 1881.

Ecclesiæ Venetæ, antiquis monumentis [1], nunc etiam primum editis illustratæ ac in decades distributæ, authore Flaminio Cornelio, Senatore Veneto, Decadis undecimæ pars posterior, Venetiis, MDCCXXXXIX. Typis Jo. Baptistæ Pasquali. Superiorum permissu ac privilegio, pages 333 et suivantes.

Acta Sanctorum, ordinis sancti Benedicti, Venetiis, p. 352 à 354, anno Christi 970. De translatione reliquiarum S. Luciæ, Virginis et Martyris Syracusanæ in Mettensi Sancti Vincentii monasterium.

Sancti Vincentii monasterii origo. — Deodericus seu Theodericus, eo nomine primus Mettensium post Adalberonem Episcopus, Ottonis M. Consobrinus, sedem iniit anno 964. Post annos quatuor, ecclesiæ et monasterii Sancti Vincentii in insula, olim extra, nunc intra urbis muros, fundamenta fecit. Id discimus ex brevi chronico Mettensi apud Labbeum, ubi hæc etiam leguntur anno 970 translatio Sanctæ Luciæ et aliarum reliquiarum, quas domnus Deodericus ab Italia in hunc locum transtulit. Occasionem condendi monasterii ex eo deducit Sigebertus, quod eum ipse exordio episcopatus sui animadvertisset in catalogo Mettensium Antistitum, primas quorumdam nominum litteras, alias auro, alias argento, alias viliori metallo pro meritorum qualitate esse annotatas, vidissetque etiam litteram sui nominis argento prænotatam; dixisse fertur, se in episcopatu tanta bona fore facturum, ut ipsa nominis sui littera merito deberet auro annotari. Cujus bonæ intentionis, ait Sigebertus, initium ostendetur in cœnobio sancti martyris et levitæ Vincentii, fundato in ipsius urbis insula. Et sane magnifica fuit in hac constructione Deoderici pietas; eximia, quæ nunc cernitur, Sancti Vincentii basilica, quæ nulli Mettensium, præterquam cathedrali cedit, sed post eum constructa.

Reliquiarum translatio. — Neque solum egregiis ædificiis, sed etiam sacris reliquiis hunc locum illustrare, ex Italia acceptis. De hac translatione libellum scripsit Auctor anonymus, oculatus testis, editum in specilegii tomo, et post eum Sigebertus prosa et versibus. Prosam orationem vulgavit Meurissius in historia Mettensium Episcoporum. Ambo isti auctores reli-

1. Ce précieux ouvrage nous a été obligeamment prêté par le R. P. de Backer, Bollandiste, à Bruxelles.

quiarum translationem anno 970 factam dicunt cum Deodericus in Italica expeditione cum Ottone per triennium versaretur. Inter cetera sanctorum pignora, teste anonymo, Romæ dona, domni Papæ Joannis, qui tertius decimus eo nomine erat, partem non modicum catenæ beati Petri promeruit, cum ea quoque privilegium monasterii Sancti Vincentii, cum Dalmatica et fandaliis abbati ejusdem loci apostolica prærogativa concessis, idem domnus Papa direxit. Hæc omnia Adelbertus (anno Chr. 970) clericus cum Conone Comiti transtulit. Ex hoc logo intelligimus, jam inde ab ipsis promordiis abbatem cœnobio Sancti Vincentii fuisse præpositum, tametsi nullus ante Popponem (de quo in sœcula sequenti, notatur in vulgatis indicibus).

Præterea beati martyris Vincentii corpus, ex Hispania (uti asserebant) advectum in civitate quadam antiquissima sed diruta, nomine Corduno, quæ ab Arretio 12 millibus distat, ex Monasterio proximo sustulit Bertram Diaconus a Deoderico missus, comitante secum quodam clerico Episcopi Arretini; qui etiam non modicam portionem sanguinei beati Stephani protomartyris dedit S. Vincentii corpus Ambrosius Bergamensis, pro eo quod sedes Episcopatus sui in honore sancti Vincentii esset, asportare paullò antè, sed frustra tentaverat. Hoc clerici de monte Romarii tulérunt. Ad hæc, in Sabinis regione, non procul ab urbe Roma millario fere 40. Sancti martyres Protus et Hiacynthus erant reconditi aliquanto negligentiori custodia. Hoc abbas quidem de monasterio Sanctæ Mariæ, quod dicitur Farfara, Deoderico, quem causæ suæ apud Imperatorem sibi fieri intercessorem rogabat, adjecit. Sed et pignora sanctorum Dignæ et Emeritæ cum aliis, munere domini Papæ Joannis accepit, quæ per Villardum monachum Mauri monasterii missa sunt. Item Leontium et Carpophorum martyres ex urbe Vicentiæ, et quidem ex celebri et nobili monasterio Sancti Felicis, ab Ungris nuper exusto.

S. Luciæ translatio. — Verum memorabilis virgo et martyr Lucia Syracusana quo ordine, inquit anonymus, ad religiosissimi Præsidis nostris avidissimam devotionem pervenerit, Wigericus Presbyter noster, tunc Cantoris, nunc custodis beati Stephani officium gerens, qui ea sacra ossa manibus ab urna extulit, quem satis tutæ fidei constat, quibit exponere. Ea in Corfinio, quæ vetus olim civitas fuerat, nunc tota diruta, quiescebat, ad quem locum de Sicilia eam fuisse translatam a Faroaldo quondam Duce Spoletino, vere nobis assertum est... Cum jam Roma, regiis nuptiis ibi ingenti gloria peracti, nempe Ottonis junioris cum Theophano, reditum in patriam disponeremus, venerabilem Præsulem, domnus Papa de quatuor portionibus craticulæ Sancti Laurentii cumulavit. Eas Wigericus cum Joanne monacho ab ipsa sacra crate excuderunt. Hæc vero fuerunt capita virgarum, quæ per transversum jacuerant, costis exterioribus infixa; nam virgæ omnes, quæ sex in ea fuerant, jam inde a diversis apostolicis a vetusto tempore quibusque Regibus erant dono collatæ; e quibus una, quæ adhuc ante paucos annos supererat, magno Imperatori Ottoni ab Octa-

viano concessa est; hæc carptim ex anonymo; quem Deoderici seu Driedirici vitam, cujus hæc narratio pars sit, scripsisse colligo ex Hugonis Flaviniacensis parte urbi Fengenii abbatis priora sancta in vita Theoderici eximii Mettensis Episcopi contineri ait. Hinc forsan conficit aliquis, Fengenium, qui sancti Clementis cœnobii Mettensis Abbas erat, atque sancti Symphoriani, etiam Vincentino præfectum fuisse.

Oratorium ejusdem. — Recepto in Sancti Vincentii basilicam beatæ Luciæ corpore, Deodericus Præsul, testanti Sigeberto, in obsequium ejus ex toto pronus, præoccupavit statim construere oratorium, in quo decenter reponeret datum sibi divinitus thesaurum. Quo opere laudabiliter consummato, dedicavit solemniter ipsam basilicam, id est oratorium, in honore gloriosæ virginis Luciæ Idus Augusti, anno 9 Episcopatus sui, anno vero Dominicæ Inc. 972, præsentibus et cooperantibus sibi suis consuffraganeis Episcopis, Gerardo Tullensi et Wigrefrido Virdunensi, qui olim in aula Imperatoris familiari contubernio sibi adhæserunt.

Anno post hæc quinquagesimo secundo, cum Conradus II Cænobium in honore sanctæ Dei Genitricis Mariæ, in parochia Spirensis ecclesiæ, in loco qui dicitur Lindiburch construxisset, Gisela, conjuge sua sibi cooperante; eo mortuo Henricus III brachium sanctæ Luciæ a Deoderico juniore obtinuit, et ad cænobium Lindiburgense detulit anno 1042, ut fusius narrat Sigebertus, qui in Sancti Vincentii monasterio quondam litteras docuerat, Reliqua ad Deodericum seniorem pertinentia, utpote qui monachus non fuit, tametsi in cœnobio sancti Galli educatus testi Ekkehardo. Mortuus est anno 984, post annos 20 pontificatus. De eodem iterum inferius, ubi de Forannano Abbate. Perstat etiam nunc Sancti Vincentii Abbatia illustris, quam modo illustriorem reddit patrum congregationis Sancti Vitoni religio, uti et tres alias nostri ordinis in eadem urbe sitas, nempe sancti Arnulfi, sancti Clementis et sancti Symphoriani, de quibus intra. Quinta olim fuit sancti Martini, superiori sœculo excisa, de qua fusius agimus in sœculo nostro sequenti ad annum 1063.

Ubi de translatione Sigeberti Regis idem primitus sepulti.

Ex operibus omnibus [1] *sancti* Bernardini [2] Senensis, 1635. Parisiis, sumptibus Dyonisii Moreau, 2 forts volumes in-folio,

1. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Denis, chanoine à Meaux.
2. Bernardin (saint) naquit en 1380, à Massa-Carrara, d'une famille distinguée. Après ses études de philosophie, il entra dans une confrérie de l'hôpital de la Scala, à Sienne. Son courage et sa charité éclatèrent pendant la contagion de 1400. Deux ans après, il prit l'habit de saint François, réforma l'étroite Observance et fonda près de 300 monastères. Il mourut à Aquila en 1444, après avoir, par modestie, refusé les évêchés de Sienne, de Ferrare et d'Urbin. Le Père Jean de La Haye donna en 1636 une édition de ses ouvrages en 2 vol. in-fol. On y trouve notamment ses Sermons. (Dict. de Feller, 1er vol., p. 458.)

vol. 1er, pages 395 à 398. Ex sermone LIX, *De accidentali gloria quæ est in Beatis.*

P. 395. *Articulus primus.* — Caput primum : De aureâ coronâ, quod est substantiale præmium beatorum, etc.

Caput secundum : Quid sit aureola, etc.

Articulus secundus. — Quibus datur aureola. Secundum S. Bonaventurum est gloriâ incorruptionis secundum actum perfectissimum trium virium animæ, *rationalis*, *irascibilis* et *concupiscibilis*.

1° *Rationalis*, etc.

2° *Irascibilis*, etc.

3° *Concupiscibilis.* — Per temperantiam exercet suum perfectissimum et difficillimum actum qui est semper servare suam carnem immaculatam, quod et Virgines operantur et propterea aureolam virginum consequentur. Illis tamen Virginibus præparatur quæ in Virginitate perpetuâ perseverandi propositum habuerunt licet hoc propositum redivisse quia virginitas mentis utique reparari potest, carnis nunquam, secundum S. Hyeronimum. Si quæ autem sit Virgo carne nec propositum habuit perpetuo virginitatem servare, aureolam non meretur. Non est dubium quin sit habitura speciale gaudium supersubstantiale de incorruptione carnis : sicut enim innocentes plurimum gaudebunt quod insumnes a peccato fuerunt, quamvis non habuerint opportunitatem peccandi. Sed quid de illa quæ violenter oppressa fuerit et amiserit virginitatem carnis non mentis. Dicendum secundum Richardum (a Sancto Victore) quod talis aureolam non amittit. Propterea Beata Lucia ait : « *Si me invitam violari feceris, mihi castitas duplicabitur ad coronam.* » Quomodo quidem non est intelligendum de aureola duplicata ; sed quia duplex præmium reportabit, unum pro viginitate servata et alium pro injuria passa. His concordat S. August. lib. 2 *De Civit. Dei* cap. 19, dicens de violenter oppressis : « Quis sanâ mente putaverit, se perdere pudicitiam, si forte vi apprehensa et oppressa in virginitate sua exerceatur et expleatur libido non sua ? Si enim hoc modo pudicitia perit, profecto pudicitia virtus animi non erit. » Et infrà : « Quo proposito animi per quod etiam corpus sanctificari meruit. Nec ipsi corpori aufert sanctitatem violentia libidinis alienæ quam servat perseverantia continentiæ suæ. » Et infrà etiam subdit : « Non amittit corporis sanctitatem manente animæ sanctitate et corpore oppresso, sicut amittitur corporis sanctitas, violata animæ sanctitate, vel animi, etiam corpore intacto. Sicut enim mentis integritatem Deus restaurare potest mediante mentis corruptæ pœnitentia, quamvis facere non possit quando fuerit corrupta, ita integritatem carnis restaurare potest, quamvis carnis integritas ad aliud, quod est de essentia aureolæ non possit necessaria respectari. »

Articulus tertius. — Quare datur aureola, etc.

Extrait des *Petits Bollandistes* [1], Vies des Saints, d'après les Bollandistes, le Père Giry, Surius, Ribadeneira, Godescard, d'après les Propres des diocèses, et de tous les travaux hagiographiques publiés jusqu'à nos jours, par Monseigneur Paul Guérin, Camérier de Sa Sainteté Léon XIII, 7e édition, tome II, pages 238 à 312.

Sainte Lucie ou Luce, vierge et martyre, à Syracuse, en Sicile.

« Ne mirere suas vendat quod Lucia gemmas;
His evangelicam comparat illa sibi. »

« Je ne m'étonne point que Lucie, pour acquérir le trésor inestimable que promet l'Evangile, se défasse sans regret des fragiles trésors d'une fortune périssable. »

(Hugues Vaillant. *Fasti sacri.*)

Sainte Lucie était d'une famille noble et chrétienne, et perdit son père étant encore fort jeune; sa mère, nommée Eutychie, qui, quoique du nombre des fidèles, ne laissait pas d'avoir encore des attachements au monde et de penser à l'établissement de sa maison, l'accorda à un jeune gentilhomme païen, qui paraissait avoir toutes les qualités dignes d'elle. Lucie, en étant informée, en fut outrée de douleur, et comme elle avait une aversion incroyable des idolâtres, et que d'ailleurs elle souhaitait extrêmement n'avoir point d'autre Époux que Jésus-Christ, elle recula l'affaire le plus qu'il lui fut possible, espérant que Notre-Seigneur ferait naître quelque occasion favorable qui la romprait entièrement. En effet, comme elle différait de jour en jour de consentir à ce mariage, sa mère fut attaquée d'un flux de sang qui la mit hors d'état de poursuivre son dessein. Quatre ans s'écoulèrent sans qu'elle pût guérir de ce mal, quoiqu'elle n'épargnât point les remèdes et qu'elle se fît traiter par les plus habiles médecins.

Cependant le bruit des miracles qui se faisaient continuellement à Catane, au tombeau de sainte Agathe, se répandit tellement par toute la Sicile, qu'on y allait de toutes parts et que les païens mêmes y allaient pour être secourus dans leurs infirmités. Aussi Eutychie et notre sainte

1. Il est une autre source à laquelle nous aurions aimé puiser; nous avons nommé les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Malheureusement, ce recueil, si savant, fondé par *Bollandus* (Jean), jésuite (1596-1665), et continué par son collaborateur *Henschénius* (Godefroi) [1600-1681] maintes fois interrompu par les persécutions subies par les RR. PP. Jésuites, s'arrête au 31 octobre. Nous savons que de pieux et érudits Jésuites, notamment les PP. de Smedt et de Backer, ont repris cette tâche, que nous espérons bien leur voir mener jusqu'à la fin.

résolurent d'y faire un voyage, pour implorer l'assistance de cette grande sainte, illustre par tant de prodiges. Pendant qu'elles y étaient, on lut l'Evangile de la femme tourmentée du flux de sang qui fut guérie en touchant la robe de Notre-Seigneur; cet exemple fit concevoir à sainte Lucie une ferme espérance que sa mère serait soulagée en touchant le tombeau de la vierge de Jésus-Christ. Elle la pria donc d'y demeurer quelque temps en oraison; et, en effet, après que tout le peuple se fut retiré, elles se prosternèrent toutes deux devant ce précieux sépulcre et commencèrent à solliciter la bonté de Dieu avec beaucoup de gémissements et de larmes, par l'intercession de cette puissante avocate des malheureux.

Comme la prière dura longtemps, Lucie fut surprise d'un doux sommeil, durant lequel sainte Agathe lui apparut environnée d'une troupe d'anges, toute couverte de diamants et de perles précieuses, et lui dit : « Lucie, ma très chère sœur, vierge consacrée à Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous pouvez vous-même obtenir sur-le-champ à votre mère? Sachez que votre foi lui a mérité la santé, et que, comme Jésus-Christ a rendu la ville de Catane célèbre en ma considération, il rendra aussi celle de Syracuse éclatante et glorieuse par votre moyen, parce que vous lui avez préparé une demeure parfaitement agréable dans votre pureté virginale. » Lucie s'éveilla à ces paroles, et, se tournant vers Eutychie : « Vous êtes guérie, ma mère! lui dit-elle, et Dieu, par les « mérites de son épouse, vous a accordé une parfaite santé; mais accordez- « moi aussi une autre grâce, de ne me point parler davantage de mariage « et de me laisser la liberté de me donner tout entière à mon divin « Époux. » Eutychie s'étant rendue à son désir, elle ajouta : « Je vous « supplie donc aussi, ma mère, de me donner les biens qui me devaient « servir de dot, afin que je les emploie au soulagement des pauvres, qui « sont les membres de Celui qui possède tout mon cœur. » — « Vous savez, ma fille, » répliqua Eutychie, « que, depuis neuf ans que votre père est mort, j'ai plutôt augmenté que diminué les biens qu'il vous a laissés; je vous les donnerai tous, et vous en disposerez comme il vous plaira; pour ceux qui m'appartiennent, je suis bien aise de les conserver tant que je serai en vie, et, quand vous m'aurez fermé les yeux, vous en serez aussi la maîtresse. » Lucie lui représenta là-dessus que ce n'était pas beaucoup faire pour Dieu de ne lui donner que ce que l'on ne peut plus retenir, et que, si elle voulait lui témoigner de l'amour, elle devait lui en faire un sacrifice pendant sa vie et ne pas attendre à sa dernière heure, où ses aumônes ne pouvaient paraître que forcées.

Eutychie se laissa gagner par cette remontrance, et, lorsqu'elles furent retournées à Syracuse, elles commencèrent l'une et l'autre à faire de grandes distributions de leurs richesses aux pauvres. Tantôt elles vendaient des pierreries, tantôt des ameublements précieux, tantôt de bons héritages, et tout le prix était employé à racheter les captifs, à délivrer les prisonniers,

à secourir les veuves et les orphelins, et à faire subsister toutes sortes de nécessiteux. Le jeune seigneur à qui Lucie avait été accordée, très irrité de cette conduite, alla aussitôt en faire ses plaintes à Paschase, préfet de la ville, et lui dit que cette dissipation venait de ce que Lucie, qui devait être son épouse, s'était laissée engager dans les superstitions du christianisme. Ce juge l'envoya arrêter à l'heure même, et, lorsqu'elle fut devant son tribunal, il n'épargna rien pour lui persuader d'offrir un sacrifice à ses dieux. « Le sacrifice saint et parfait que nous devons offrir, » lui dit Lucie, « c'est de visiter les veuves et les pupilles et d'assister les mal- « heureux dans leurs besoins. Il y a trois ans que j'offre ce sacrifice au « Dieu vivant, et il ne reste plus qu'à me sacrifier moi-même à lui comme « une victime qui est due à sa divine majesté. » — « Dites cela aux chré- « tiens, » répliqua Paschase, « et non pas à moi, qui suis obligé de garder « les édits des empereurs mes maîtres. » — « Vous voulez, » reprit Lucie, « garder les lois des princes de la terre, moi je veux garder les comman- « dements du Roi du ciel ; vous craignez la sévérité de vos souverains, et « moi je crains la justice de mon Dieu ; vous ne voulez pas offenser les « empereurs, moi je ne veux pas irriter Celui qui a entre ses mains les clefs « de la vie et de la mort ; vous vous efforcez de plaire à des hommes mor- « tels, et moi je n'appréhende rien tant que de déplaire à Jésus-Christ, qui est « un Dieu tout-puissant et immortel. Faites tout ce qu'il vous plaira ; pour « moi, je ferai ce que je sais être plus avantageux pour mon salut. »

Paschase lui reprocha ensuite qu'elle avait dissipé ses grandes richesses avec ses amants. Mais la sainte lui fit voir, par un excellent discours, qu'elle n'avait point d'autre amant que son Sauveur et qu'elle s'était toujours garantie des embûches de ceux qui corrompent l'ame et le corps. Ce juge impie, ne pouvant souffrir la sagesse de ses répliques, lui dit alors : « Vous ne parlerez plus tant lorsque nous en viendrons aux coups. » — « Les paroles, » reprit Lucie, « ne peuvent manquer à ceux à qui Jésus-Christ « a donné cette leçon : *Lorsque vous serez conduits devant les rois et présidents,* « *ne vous amusez pas à prévoir ce que vous leur direz ni ce que vous leur* « *répondrez ; car alors on vous mettra dans la bouche ce que vous aurez à dire,* « *et ce n'est pas proprement vous qui parlerez, mais le Saint-Esprit qui parlera en* « *vous.* » — « Vous croyez donc, » dit Paschase, « que le Saint-Esprit est en vous, et que c'est lui qui vous fournit les discours que vous tenez ? » « — Ce que je crois » réplique la sainte « c'est que ceux qui vivent chas- « tement sont les temples du Saint-Esprit. » — « Eh bien ! » dit le préfet, « je vous ferai mener à un lieu infâme, où vous perdrez votre chasteté, afin « que le Saint-Esprit vous abandonne et que vous cessiez d'être son temple. » — « Il ne m'abandonnera pas pour cela, » ajouta Lucie, « parce que la « violence extérieure que l'on fait au corps n'ôte pas la pureté de l'âme ; « elle l'augmente, au contraire, et la rend digne d'une double récompense. »

Le tyran, tout furieux, ordonna aux bourreaux de prendre cette inno-

cente fille et de la traîner par force à une chambre où tous les libertins de la ville eussent permission d'en abuser. Mais que peut la puissance des hommes et du démon même contre un trésor que la puissance de Dieu veut conserver? Le Saint-Esprit rendit Lucie si ferme et si immobile à la place où elle était, que ni les bourreaux qui avaient ordre de l'enlever, ni un plus grand nombre d'officiers qui y employèrent toutes leurs forces, jusqu'à suer à grosses gouttes, ni plusieurs paires de bœufs, auxquels on l'attacha avec des cordes, ne purent jamais la faire remuer. On ne peut exprimer la honte et le trouble de Paschase, lorsqu'il vit ce merveilleux prodige; cependant, n'en étant nullement changé, il fit dresser autour de la sainte un grand brasier et la fit enduire elle-même de poix, de résine et d'huile bouillante, afin que le feu la consumât en un instant. Mais son Époux la conserva encore au milieu des flammes, sans aucune blessure, comme il conserva autrefois trois de ses serviteurs dans la fournaise de Babylone. Cela fit que les bourreaux la tourmentèrent de beaucoup d'autres manières, et qu'enfin ils lui percèrent la gorge d'un coup d'épée. Elle ne mourut pas néanmoins sur-le-champ; elle eut le temps de parler familièrement aux fidèles, qui vinrent recevoir ses derniers soupirs. Elle leur prédit la fin de la persécution et la longue paix dont jouirait l'Eglise après la mort de Dioclétien et de Maximien, et sous l'empire de Constantin le Grand. Elle les assura que leur ville allait être illustre par la gloire de son martyre, comme Catane l'était par les triomphes que sainte Agathe avait remportés sur l'idolâtrie. Enfin, l'on dit qu'elle reçut même le saint Viatique des mains des prêtres qui étaient dans la ville. Ainsi, étant déjà couronnée du mérite de tant d'aumônes, de souffrances et de saintes actions, elle rendit son esprit à Dieu, pour recevoir la couronne d'une gloire qui ne finira jamais. Ce fut le 13 décembre 303.

On représente sainte Lucie de Syracuse : 1° Priant pour la guérison de sa mère au tombeau de sainte Agathe : celle-ci lui apparaît. — 2° Portant deux yeux sur sa main ou dans un plateau. Cette caractéristique, reproduite sur une multitude de peintures et d'estampes, semblerait indiquer que les bourreaux ont arraché les yeux à notre martyre; mais rien dans l'histoire de sainte Lucie de Syracuse ne fait allusion à pareil supplice. Il faut peut-être chercher la solution de ce problème dans un simple jeu de mots. Comme le nom de notre sainte exprime l'idée de lumière, on s'est adressé à elle dans les maladies de la vue (de là ce nom d'*eau de Sainte-Luce*, donné à un remède qui passe pour guérir les maux d'yeux). Cependant, selon d'autres, la martyre de Syracuse aurait bénéficié d'un fait qui appartient à une autre Lucie (sainte Lucie la Chaste), dont on raconte que, se voyant fréquemment suivie par un jeune homme qui affectait de l'accompagner partout dès qu'elle quittait sa maison, elle lui demanda enfin ce qui l'attachait si fort à ses pas; celui-ci ayant répondu que c'était a beauté de ses yeux, la jeune fille se les retira de l'orbite et dit à son

poursuivant qu'il pouvait les prendre et cesser ses importunités. — 3° Tirée par des bœufs qui s'efforcent inutilement de la faire mouvoir. — 4° Le cou traversé par un poignard. — 5° Avec trois couronnes à la main (celle de la noblesse, celle de la virginité et celle du martyre, probablement). — 6° En groupe, avec les vierges les plus illustres des premiers siècles : Thècle, Agnès, Catherine, Agathe, Marthe, Barbe.

Sainte Lucie est la patronne de Syracuse ; on l'invoque contre les maux d'yeux, les flux de sang, la dyssenterie et les hémorrhagies quelconques, et pour les laboureurs.

Culte et Reliques.

Son corps fut enterré à Syracuse, lieu de son martyre, et, dès que la paix eut été rendue à l'Eglise, on éleva deux sanctuaires en son honneur : l'un dans la ville, où ses précieuses dépouilles furent placées et qui a été le lieu le plus ordinaire de ses miracles ; l'autre, hors la ville, à l'endroit où elle avait enduré tant de tourments. Le Bréviaire romain assure que, depuis, ses ossements sacrés furent transférés à Constantinople, et que, de là, ils ont été apportés à Venise. Mais cela ne doit s'entendre au plus que d'une partie ; car nous apprenons par l'histoire des évêques de Metz, tirée de Sigebert de Gembloux, que, dans le VIIIe siècle, Faroald, duc de Spolète, s'étant rendu maître de la Sicile, à la faveur des armes de Luitprand, roi des Lombards, fit enlever de Syracuse le corps de sainte Lucie pour enrichir la ville de Corsino, dans son duché ; qu'ensuite ce riche dépôt y est demeuré fort longtemps ; mais enfin que Thierry, quarante-septième évêque de Metz, étant passé en Italie, avec l'empereur Othon Ier, son cousin, obtint, par son moyen, une foule de reliques, dont il enrichit l'abbaye de Saint-Vincent, qu'il avait fondée en 968. Il obtint en particulier le corps de sainte Lucie, qu'il envoya recevoir à Corfou (970) et qu'il déposa dans un oratoire de la nouvelle église de Saint-Vincent, dont il fit solennellement la dédicace en 972. Sigebert de Gembloux, qui habita longtemps dans l'abbaye de Saint-Vincent, nous a laissé la relation de cette translation. Il composa en outre trois écrits à la louange de sainte Lucie. Le premier, en vers alcaïques, contenait les actes de son martyre ; le second était une défense de la prédiction dans laquelle sainte Lucie annonçait les jours de paix qui allaient luire pour l'Eglise, à l'avènement de Constantin ; enfin le troisième écrit était un discours à la louange de sainte Lucie.

En 1042, l'empereur Henri III demanda à Thierry II, évêque de Metz, quelques reliques de sainte Lucie pour l'abbaye de Luitbourg (ancien diocèse de Spire), que son père, Conrad le Salique, avait fondée. Le prélat fit don à l'abbaye d'un bras de l'illustre martyre, dont il fit lui-même la translation.

Poppon, évêque de Metz, déposa en 1093 les reliques de sainte Lucie

dans une châsse beaucoup plus riche que celle où elles reposaient. Dans la reconstruction de l'église abbatiale de Saint-Vincent, au XIIIe siècle, monument qui fait encore l'admiration par ses belles et élégantes proportions, on réserva une place distinguée à l'illustre vierge et martyre de Syracuse; c'est là qu'elle reçut pendant plusieurs siècles les hommages du peuple de Metz, qui portait journellement ses vœux et ses offrandes à son autel. On l'invoquait surtout pour les maux d'yeux; les fidèles, dans leur foi simple et confiante, se lavaient les yeux avec la poussière recueillie des piliers qui soutenaient la châsse et qu'ils détrempaient dans un peu d'eau. L'auteur des chroniques générales de l'ordre de Saint-Benoît assure qu'il se faisait un grand nombre de miracles au sanctuaire de la sainte.

L'église de Saint-Vincent est aujourd'hui privée de la relique sacrée, qui a été si longtemps son plus précieux trésor. Mais, par une exception rare et consolante, le corps de l'illustre vierge a été sauvé par des mains pieuses de la fureur sacrilège des révolutionnaires. M. le comte d'Hunolstein, en étant devenu l'heureux propriétaire, en fit don à l'église d'Ottange (Moselle), où il repose aujourd'hui. Tous les ans, le 13 décembre, il y a un grand concours d'étrangers à la châsse de sainte Lucie. Beaucoup se confessent et s'approchent de la Table Sainte.

L'église d'Ottange possède à peu près tout le corps de sainte Lucie, mais en grande partie réduit en poussière. Il faut en excepter toutefois un bras, que la République de Venise obtint de Constantinople et qui paraît en avoir été retiré longtemps avant la translation, qui eut lieu en 970. Il faut encore excepter le bras transféré à l'abbaye de Luitbourg par Thierry II. Quant à l'authenticité de ce précieux dépôt, on ne saurait élever contre elle des doutes fondés. Elle est attestée par une foule de témoignages, notamment par les lettres patentes délivrées par l'empereur Charles IV, et par le rapport dressé par Meurisse, évêque de Madaure et suffragant de l'évêque de Metz, Henri de Bourbon. On possède encore une partie des anciens procès-verbaux. Monseigneur du Pont des Loges, évêque de Metz, frappé de tous les caractères d'authenticité dont ce dépôt sacré se trouve revêtu, a déclaré lui-même, dans une visite qu'il fit à Ottange, « qu'il n'a rien trouvé dans tout son diocèse de plus authentique. »

M. le curé de Saint-Vincent se dispose à restaurer dans son église le culte de sainte Lucie. Une partie des reliques de l'illustre martyre lui a été promise, et elle ira bientôt, nous l'espérons, reprendre possession du sanctuaire où elle a reçu pendant plusieurs siècles les hommages et les vœux du peuple messin. Un beau vitrail en retrace déjà aux yeux des fidèles la chaste et héroïque image.

Nous avons complété ce récit avec des notes dues à M. l'abbé Noël, du diocèse de Metz, et les *Caractéristiques des saints* du Père Cahier.

Le miracle et les sciences médicales, hallucination, appa-

ritions, extase, fausse extase, par Le P. DE BONNIOT, S. J., Paris, Didier, 1879, in-16, 11-403 pages.

From the Rev A. BUTLERS[1], *Lives of the saints*, 2nd edition, in 12 volumes. Dublin, printed by John Exshaw. Edition 1780, 12e volume, pages 221, 222, 223[2].

13th *December*. — S. Lucy, Virgin-Martyr.

Abridged from her acts, older than S. Aldhelm, who quoted them in the 17en Century, A. D. 304.

The glorious virgin and martyr S. Lucy, one of the brightest ornaments of the church of Sicily, was born of honourable and wealthy parents in the city of Syracusa and educated from her cradle in the faith of Christ. She lost her father in her infancy, but Eutychia her mother took singular care to furnish her with tender and sublime sentiments of piety and religion. By the early impressions which Lucy received and the strong influence of divine grace Lucy discovered no disposition but towards virtue, and she was yet very young when she offered to God the flower of her virginity. This vcw, dowever, she kept a secret, and her mother, who was a stranger to it, pressed her to marry a young gentleman who was a pagan. The saint sought occasions to hinder this design from taking effect, and her mothrer was visited with a long and troublesome flux of blood, under which she laboured four years without finding any remedy

1. *Butler* (Alban), né en 1710, dans le comté de Northampton, fit ses études à Douai, au collège des Prêtres anglais, où il enseigna ensuite les humanités, la philosophie et la théologie, après avoir embrassé l'état ecclésiastique. De retour en Angleterre, il était, en 1763, aumônier du duc de Norfolk, premier pair de ce royaume. Quelques années après, il succéda à l'abbé Talbot, frère du comte de Schrewsbury, premier comte d'Angleterre, dans la présidence du collège anglais à Saint-Omer, qui lui avait été conférée par le Parlement de Paris à la dissolution de la société des Jésuites en France, en 1762. Butler y mourut vers 1782, après avoir joui de la confiance intime de Montlouet, évêque de Saint-Omer, de Caïmo, évêque de Bruges, et de plusieurs autres personnes distinguées. Butler s'est immortalisé par les *Vies des Pères*, *des martyrs et des autres principaux saints*, avec des notes historiques et critiques (Dublin, 1779-1780, 12 vol. in-8°, en anglais, traduit par Godescard et Marie; diverses éditions en ont été publiées, notamment à Lille (1824-1825), 16 vol. in-12.) L'ouvrage français n'est pas une simple traduction : il contient un grand nombre de Vies qui ne sont point dans l'original et beaucoup d'additions, fournies par l'éditeur anglais, ou qui sont le fruit des recherches des deux traducteurs, principalement de l'abbé Godescard. Une critique saine, en rejetant ce qu'une crédulité trop grande a fait adopter quelquefois, confirme la foi des fidèles dans ce qu'ils sont obligés de croire. (Dict. de Feller, 1er vol., p. 667.)

2. Dû à l'obligeance du R. P. Coignard, professeur au French-College, à Black-Rock, par Dublin.

by recourse to physicians. At length she was persuaded by her daughter to go to Catana and offer up her prayers to God for relief at the tomb of S[t] Agatha. S[t] Lucy conducted her thither, and their prayers were successful. Here upon our saint disclosed to ther mother her desire of devoting herself to God in a state of perpetual virginity, and bestouing her fortune on the poor; and Eutychia in gratitude left her at full liberty to pursue her pious inclinations. The young nobleman with whom the mother had treated about marryng her, came to understand this by the sale of her jewels and goods, and the distribution of the price among the poor, and in his rage accused her before the governor Paschasius as a christian, the persecution of Dioclesian raging with the utmost fury. The judge commanded the holy virgin to be exposed to prostitution in a brothel house; but God rendered her immoveable so that the guards were notable to carry her thither. She also made her an overmatch for the cruelty of the persecutors in overcoming five and other torments. After a long and glorious combat she died in prison of the wounds she has received, about the year 304. She was honoured at Rome in the sixt century among the most illustrious virgins and martyrs whose triumphs the church celebrates as appears from the sacramentary of S. Gregory, Bede and others. Her festival was kept in England, till the change of religion, as an holy day of the second rank, in which no worke but tillage or the like was allowed. Her body remained at Syracusa for many hears; but was at lengh translated into Italy, and thence by the autority of the emperor Othon I to Metz, as Sigebert of Gemblours relates. It is there exposed to public veneration in a rich chapel of S. Vincent's church. A portion of her relies was transported to Constantinople, and brought thence to Venice, vhere it is kept with singular veneration. S. Lucy is often painten with the balls of her eyes laid in a dish; perhaps her eyes where defaced or pluked out, tough her present acts make no mention of any such circumstance. In many places her intercession is particularly implored for distempers of the eyers.

It is a matter of the greatest consequence what ideas are stamped upon the ductile minds of children, what sentiments are impressed on their hearts, and to what habits they are first formed. Let them be incured to little denials both in their wills and senses, and learn that pleasures with gratify the senses must be guarded against, and used with great fear and moderation; for by them the taste is debauched and the constitution of the soul bocken and spoiled much more fatally than that of the body can be, by means contrary to its health. Let them be taugh that, as one of the ancient philosophers said, Temperance is the highest luxury; for only its pleasures are casy, solidand permanent. It is much easier to conquer than to satisfy the passions, which, unless they are curbed by a vigorous restraint, whiest they are pliable will be harder to be subdued.

Obstinacy, untractableness, sloth and voluptuousness are, of all dispositions in youth, the most dangerous.

> **Children like tender osiers table the bow,**
> **And, as they are first fashioned, always grow.**

There are feir Lucies now-a-days among Christian ladies, because sensuality, pride and vanity are instilled into their munds by the false maxims and pernicious exemple of those with whom they first converse. Alas! unless a constant watchpulness and restraint produce and strenghen good habits, the inclinations of your souls lean of their own accord towards corruption.

Vies des Pères et des martyrs et des autres principaux saints, tirées des actes originaux et des monuments les plus authentiques, avec des notes historiques et critiques, ouvrage traduit librement de l'anglais, d'Alban Butler, par l'abbé Godescard [1], chanoine de Lille. Lille, Lefort, rue Saint-Honoré, 16 volumes in-12, vol. 12, p. 147 à 149, 1824.

Sainte Lucie, vulgairement sainte Luce, vierge et martyre de Syracuse.

Tiré de ses actes, qui sont anciens, puique saint Aldhelme les a cités dans le VIIe siècle (voyez les *Acta sincera S. Luciæ*, v. m., ex optico codice græco nunc primum edita et illustrata, Palermis, 1661, in-4o; c'est un ouvrage posthume de M. Tauromenitani, chanoine de Palerme).

L'an 304.

Sainte Luce, si célèbre dans l'histoire de l'Eglise de Sicile, sortait d'une famille noble et riche de la ville de Syracuse. Elle eut le bonheur d'être élevée dans la religion chrétienne. Elle était encore enfant lorsque son père mourut. Eutychie, sa mère, eut soin de lui inspirer les plus vifs sentiments de piété. Ces premières impressions, que la grâce faisait fructifier,

1. *Godescard* (Jean-François), savant ecclésiastique, naquit en 1728, à Rocquemont, diocèse de Rouen. Il fut successivement secrétaire de l'archevêché de Paris, prieur de Notre-Dame de Bon-Repos, près de Versailles, chanoine de Saint-Louis du Louvre et chanoine de Saint-Honoré. Il mourut à Paris en 1800, justement regretté de tous ceux qui l'avaient connu.

On a de lui, notamment, les *Vies des Pères, etc.*, traduites, de l'anglais, d'Alban Butler. De nombreuses éditions en ont paru, notamment à Lille (1824-1825, 16 vol. in-12.) Le style de Godescard est en général pur, naturel, simple, sans exclure l'élégance, et a le mérite d'être toujours proportionné aux divers objets qui se présentent à traiter. (Diction. de Feller, 3e vol., p. 327.)

opérèrent de merveilleux effets. Luce n'avait de goût que pour la vertu, et elle promit à Dieu, dans un âge encore tendre, de garder une virginité perpétuelle; mais elle tint ce vœu secret, et sa mère, qui n'en avait aucune connaissance, lui proposa de se marier. Luce chercha les moyens propres à empêcher l'exécution de ce projet.

Sur ses entrefaites, sa mère tomba malade et fut attaquée d'un flux de sang qui la fit beaucoup souffrir et qui dura quatre ans. Inutilement, les médecins employèrent toutes les ressources de leur art pour la guérir. Luce, extrêmement affligée du triste état de sa mère, lui persuada d'aller à Catane, pour y demander sa guérison au Seigneur, sur le tombeau de sainte Agathe. Elle l'y accompagna; toutes deux unirent ensemble leurs prières, et elles furent exaucées. Alors notre sainte découvrit à sa mère le dessein où elle était de faire à Dieu le sacrifice de sa virginité, et Eutychie, pour témoigner au ciel sa reconnaissance de la grâce qu'elle avait reçue, promit à sa fille de suivre ses pieuses inclinations.

Le jeune homme auquel Luce avait été destinée était païen. Lorsqu'il eut appris qu'elle voulait rester vierge et qu'elle vendait ses biens pour les distribuer aux pauvres, il entra dans une grande fureur; il l'accusa d'être chrétienne devant le gouverneur Paschase. La persécution de Dioclétien ravageait alors le troupeau de Jésus-Christ. Le juge condamna la sainte à être exposée dans un lieu de prostitution, mais Dieu veilla sur sa pudeur, et personne n'osa y porter atteinte. Les tourments qu'on employa pour vaincre sa constance furent également sans succès. On la remit en prison toute couverte de plaies, et elle y mourut vers l'an 304. Il est prouvé, par le Sacramentaire de saint Grégoire et par d'autres ouvrages anciens, qu'on l'honorait à Rome dans le sixième siècle, et qu'elle était au nombre des plus illustres vierges qui ont scellé leur foi par l'effusion de leur sang. Sa fête s'est célébrée en Angleterre jusqu'à la prétendue réforme, et elle était du nombre des fêtes du second rang, c'est-à-dire de celles où le labourage était le seul travail permis.

Le corps de sainte Luce resta plusieurs années à Syracuse, mais on le transféra depuis en Italie. Nous apprenons de Sigebert de Gemblours que l'empereur Othon Ier le fit porter depuis à Metz. Il y est exposé à la vénération publique dans une belle chapelle qui fait partie de l'église de Saint-Vincent. La portion des reliques de la même sainte, qui était anciennement à Constantinople, est présentement à Venise, et on l'y honore avec une singulière dévotion.

Toute la suite de la vie dépend des idées que l'on donne aux enfants, des sentiments qu'on leur inspire et des habitudes qu'on leur fait contracter dans les premières années. Il est plus important qu'on ne le pense de les accoutumer alors à de petits sacrifices : de leur faire sentir le danger des plaisirs des sens et de les précautionner contre leur impression, de leur montrer qu'ils altèrent la constitution de l'âme, de les convaincre,

15

en un mot, qu'il est plus facile de dompter ses passions dans leur commencement, et que, si l'on ne les fait plier sous le joug dès leur naissance, on aura une peine infinie à les soumettre. Il faut leur bien persuader que l'entêtement, l'opiniâtreté, l'aversion du travail, l'amour du plaisir, sont, de toutes les dispositions, les plus dangereuses dans la jeunesse. Pourquoi sainte Luce a-t-elle aujourd'hui si peu d'imitatrices parmi les femmes chrétiennes? C'est qu'elles ont puisé dans leur première éducation la sensualité, l'orgueil, la vanité. La perversité de notre nature tendra toujours à la corruption, si nous n'avons de bonnes habitudes à lui opposer, et si ces habitudes ne sont entretenues et fortifiées par une vigilance continuelle sur nous-mêmes.

Extraits des *Caractéristiques des saints dans l'art populaire,* par le P. Cahier [1], jésuite.

Sainte Lucie (Luce), vierge et martyre, 13 décembre, vers 304. — Pendant qu'elle prie au tombeau de sainte Agathe, celle-ci lui apparaît. La mère de Lucie, qui habitait Syracuse, souffrait d'un flux de sang opiniâtre depuis quatre années. Sa fille lui persuada de visiter le tombeau de sainte Agathe, à Catane, pour obtenir sa guérison. Là, dit le Bréviaire romain, Agathe lui fit entendre ces paroles : « Lucie, pourquoi me demander ce que bientôt tu pourras toi-même procurer à ta mère? Tu vas devenir patronne de Syracuse, comme je le suis de Catane [2]. » La malade fut guérie cependant, mais la prophétie s'accomplit sans retard. Lucie, profitant du miracle, osa expliquer à sa mère qu'elle voulait vivre vierge; et ce fut l'occasion du martyre que lui procura celui qui avait prétendu l'épouser. Cf. *Aveugles. Tombeau.*(page 62).

Sainte Lucie, vierge et martyre, 13 décembre 304. — Une multitude de peintures et d'estampes lui font porter deux yeux sur sa main ou dans un plateau. Par suite de cette invention, quelques artistes ont imaginé en outre de représenter la sainte comme aveugle; ainsi quelques lecteurs pourront bien être venus chercher ici des renseignements sur cette apparence de martyre. Mais rien dans l'histoire de cette sainte ne fait allusion à un pareil supplice. Il semble que ce soit encore ici une pratique dont toute la raison est dans un jeu de mots, de même que pour saint Clair. Comme son nom (ainsi que Lucius, Lucifer, Lucillus, Lucina, etc.) exprime l'idée de lumière, on s'est adressé à elle dans les maladies de la vue : de là ce nom d'eau de Sainte-Luce, donné à un remède qui passe pour guérir les

1. Le Révérend Père *Charles Cahier*, né le 26 février 1807; entré dans la Société de Jésus, le 7 septembre 1824; il a fait sa profession le 2 février 1841; mort à Paris le 26 février 1882.

(Lettre du R. P. Bautillot, de la Compagnie de Jésus, du 13 mars 1882.)

2. Breviar., 13 décembre, ad Laudes.

maux d'yeux. Cependant, selon d'autres, la martyre de Syracuse aurait bénéficié d'un fait qui appartient à la vie d'une autre Lucie, soit de Bologne, soit d'Alexandrie. On raconte que cette autre vierge, se voyant fréquemment suivie par un jeune homme qui affectait de l'accompagner partout dès qu'elle quittait sa maison, lui demanda enfin ce qui l'attachait si fort à ses pas ; celui-ci ayant répondu que c'était la beauté de ses yeux, la jeune fille se servit de son fuseau pour faire sortir ses yeux de leur orbite et dit à son poursuivant qu'il pouvait les prendre et la laisser désormais en repos. On ajoute que cette générosité effrayante changea si fort le cœur du jeune homme qu'il embrassa la profession religieuse [1].

Ne pourrait-on pas aussi supposer une autre interprétation, que je donne sous toutes réserves, faute de l'avoir vue proposée ailleurs ? sainte Odille est fêtée le même jour que sainte Lucie. Et comme l'abbesse alsacienne est invoquée pour la guérison des yeux, parce qu'elle avait été aveugle [2], les peuples chrétiens étrangers à l'Allemagne, auxquels sainte Odille était peu connue, auront entendu dire que le 13 décembre était un jour de pèlerinage pour les personnes atteintes ou menacées d'aveuglement ; or le culte de sainte Odille n'ayant guère pénétré au delà des populations germaniques, la confiance des races latines se sera portée sur la célèbre martyre qui est honorée le même jour dans le Bréviaire romain (page 105).

Sainte Lucie, vierge et martyre, à Syracuse, 13 décembre, sous Dioclétien. — Tirée par des bœufs qui s'efforcent inutilement de la faire mouvoir. Le juge ayant voulu la faire traîner dans un mauvais lieu, tous les efforts furent inutiles, quoique sa légende parle de plusieurs paires de bœufs employés à cet effet [3] (p. 139).

Sainte Lucie (ou Luce), vierge et martyre (Cf. Aveugles, p. 105).

Le juge ayant voulu la faire conduire dans un lieu de prostitution, l'on

1. Cf. Labus, *Fasti della chiesa*, 13 décembre; Sarnelli, *Lettere ecclesiastiche*, tome III, lettre, 6; Théoph. Raynaud, *Opp.*, t. VIII, p. 514 sq.

2. Le Missel de Frisingue (1579, in-fol.) a ces oraisons pour la fête de sainte Odille (13 décembre):

« Deus illuminator omnium gentium, qui mira opera tua in virtute beatæ Otiliæ virginis demonstrasti, quæsumus clementiam tuam, ut sicut ab illa nativæ cæcitatis tenebras effugasti; ita nobis, meritis et precibus ipsius, corporalis luminis gratiam et æternæ claritatis gloriam largiaris, etc. »

Ibid. Post-Communion. « Deus qui per Spiritus Sancti gratiam, almam virginem tuam Otiliam ab oculorum cæcitate illustrare dignatus es, ipsa, quœsumus, interveniente, absolve tetras caligines cordis nostri, etc. »

Le Missel de Passau (in-fol., 1505) ne fait qu'abréger les mêmes prières.

3. Legenda Aurea, cap. IV. Antienne du Magnificat, aux secondes vêpres : « Tanto pondere eam fixit Spiritus Sanctus, ut Virgo Christi immobilis permaneret. » Antienne de Benedictus : « Columna es immobilis, Lucia sponsa Christi, etc. »

ne put réussir à l'y traîner, quoiqu'on employât des cordes auxquelles furent attelés des bœufs, dit-on. Breviar. roman., 13 décemb, lect. VI; it. Antiphon. ad Magnificat [1]; Cf. Antiph. ad Benedictus) [p. 259].

Sainte Lucie, vierge et martyre (Cf. Cordes, p. 259, etc.). — Le cou traversé par un poignard. Ainsi se termina son martyre, après plusieurs tourments dont elle avait été préservée par l'aide du ciel, et lorsque le feu du bûcher eut été impuissant contre elle (p. 264).

Sainte Luce (Lucie), avec trois couronnes à la main, mais cela n'est pas fréquent (p. 270).

Les vierges les plus illustres des premiers siècles sont parfois réunies en groupes de quatre ou de cinq, et même davantage; ainsi, après une mention de la très-sainte Vierge (ap. Neale, *Sequentiæ*, p. 237, sq.), on lit :

Post eam adductæ
Virgines devotæ
Regi sunt oblatæ
Christo consecratæ

Tales erant Thecla,
Agnes, Katherina,
Agathes et Martha,
Barbara, Lucia. »

Sainte Lucie, vierge et martyre : 13 décembre, sous Dioclétien. — Elle priait à Catane, au tombeau de sainte Agathe, pour obtenir la guérison de sa mère, qui souffrait d'un flux de sang opiniâtre. Sainte Agathe lui apparut et lui annonça qu'elle-même bientôt serait invoquée par la ville de Syracuse (Cf. *Tombeau*). De fait, Lucie fut martyrisée à quelque temps de là (p. 744) [2].

Copie d'une vieille estampe relative à sainte Lucie (Cf. *Sépulcre*, p. 744). Dans le compartiment de gauche, on voit la jeune sainte priant pour la santé de sa mère au tombeau de sainte Agathe, et, à droite, le bourreau lui perce la gorge. Ainsi, d'une part, Lucie s'entend promettre la gloire du martyre et la puissance qui amènera maints suppliants à sa tombe; et, de l'autre, elle obtient la palme qui lui avait été assurée avant qu'elle eût distribué ses biens aux pauvres. Tout cela est raconté mieux que je ne saurais dire dans la légende dorée [3] (p. 772-773).

Villes et corporations dont sainte Lucie était patronne.

Mantoue (?), *Syracuse* : contre les maux d'yeux, flux de sang, dyssenterie et hémorrhagies quelconques (p. 622).

Pour les *laboureurs* (p. 656).

Draguignan.

Dans le *Limbour :* dyssenterie (647).

En *Flandre;* laboureurs (653).

1. Ibid.
2. Breviar., 13 décembre.
3. Legend. aur., cap. IV. Cf. Breviar., 13 décembre, ad Laudes.

Selliers-harnacheurs : cela n'est pas facile à deviner; mais il semble qu'on puisse y voir un calembour, fondé sur le nom de la sainte, qui indique les objets luisants, comme dit l'Ecriture (Judic., V, 10) : *qui ascenditis super nitentes asinos.* Il s'agissait sans doute de harnais relevés par du métal poli, quand les selliers-harnacheurs choisissaient sainte Lucie pour leur patronne. (666).

Syracuse (667).

Tisserands.

Tolède (667).

Vie des saints[1], avec le Martyrologe romain et des réflexions morales, en forme de lecture de piété, pour chaque jour de l'année, par M. l'abbé CAILLET, ancien professeur au séminaire de Langres, 4 volumes, 4e volume, pages 593 à 596, 1865. Bordes frères, 10, rue Cassette, Paris, et 161, rue Saint-Dizier, à Nancy.

Diplôme accordé par F. AMBROSIUS CAPELLO, évêque d'Anvers, en 1676, et relatif à l'insigne Relique de sainte Lucie, déposée en l'abbaye de Saint-Sauveur, dite Pierre-Pots, à Anvers[2].

F. Ambrosius *Capello*, Dei et apostolicæ sedis gratiâ Episcopus Antuerpiensis, omnibus has visuris salutem in Domino. Quoniam electorum triumphantis Ecclesiæ civium relicta in terris corpora aliasque exuvias, Ecclesie militantis esse ornamenta, urbium contra hostes visibiles et invisibiles præsidia, publice pietatis incitamenta, et recta ratione et innumeris experimentis omniumque sæculorum usu comprobatum est, non possumus non eos peculiari benevolentia et caritate complecti, qui sacros hujusmodi thesauros pie asservant, publicæ venerationi legitime exponunt, ac quæ eorum cultui indiis amplificando conducunt singulari pietatis zelo prosequentur et curant. Cum igitur tam ex parte adm. Rev. D. Francisci Diericx Ordinis Cisterciensis Monasterii S. Salvatoris in hac civitate Abbatis, ejusque venerabilis conventus, quam ex parte viri prenobilis ac Domini Joannis Baptistæ van Horenbeke, Equitis Toparchæ de Alsingen et Receptoris generalis Dominiorum Regiorum in Ducatu Brabantiæ nec non confraternitatis XXXVI sanctorum in prefati monasterii ecclesiæ per nos institutæ protectoris eximii, nobis esset expositum, quod perillistris. ac reverendiss. D. Petrus de Walemburg Mysiensis Episcopus, Sereniss. ac

1. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Hannoye, archiprêtre-doyen à Avesnes.
2. Ce diplôme est inséré dans le t. I Maii des Acta sanctorum des Bollandistes; nous le devons à l'obligeance du R. P. de Backer, bollandiste, à Bruxelles.

Reverendiss. Principis Maximiliani Bavariæ Ducis, Archiepiscopi Coloniensis, ac Principis Leodiensis et Electoris suffraganeus, ac in Pontificalibus vices gerens, etc., præfato D. Abbati ac devotis ibidem religiosis, eorumque S. Salvatoris Ecclesie, gratiose in perpetuum donarit os unicum rotundum, intus concavum, et foris episcopali suo sigillo munitum, S. Gregorii Magni Pape, item partim ossis et aliam partem minoris :ostæ S. Marculfi abbatis; *item partem nobilem ex mento* S. LUCIÆ VIRGINIS ET MARTYRIS SYRACUSANÆ *in quo ante fuerunt conspicui quinque vel sex dentes ejusdem sanctæ*, omnes partes notabiles, à variis olim S. R. ·E. Præsulibus recognitas et approbatas, cujus approbationis ac donationis originale instrumentum, debite (ut infra) sigillatum ac subscriptum, de verbo ad verbum sanat, ut hic inscriminus.

« Petrus de Walemburg, Dei et apostolicæ sedis gratia Mysiæ Episcopus, Serenissimi Domini mei Maximiliani Bavariæ Ducis, Archiepiscopi Coloniensis ac Principis Leodiensis, et Electoris Suffraganeus adm. Rev. ac ampliss. Domino D. Francisco *Dierícx,* Monasterii S. Savaltoris Ordinis Cisterciensis Abbati, ejusque devotis Religiosis in Civitate ac Diœcesi Antverpiensi, Salutem in Domino. Vestra in nos merita, vitæ probitas, antiquo in Christo familiaritas, imo vel maxime studiorum et orthodoxæ religionis zelus et industriæ, quibus nuper contra hetherodoxos, sanctorum lipsanorum fidem et antiquam omnium sæculorum venerationem felici calamo demonstrasti, nos impulserunt, ut Te speciali favore et amore prosequi semper conati sumus. Quandoquidem autem jam à multo tempore apud nos dignissime remanserint, quædam vere et genuine Reliquie ossium S. Gregorii Magni Pontificis Maximi, secundum quantitatem et situm in margine depictum, cujus festum colitur in Ecclesia IV nonas sive XII die Martii; item S. Marculfi Abbatis Nantuensis Ordinis S. Benedicti in Gallia, cujus præcipuum festum annuatim colitur ipsis Kalendis Maji, primæ vero translatio a S. Audoëno Rothomagensi Præsule facta, ibidem colitur dominica secunda Novembris, quamvis in Februario satis acciderit miraculosa; *tertio cum per obitum predilecti nostri germani fratris, episcopi Adrianopolitani, ad nos devolutæ fuerint* BINE PARTES OSSIUM S. LUCIÆ VIRGINIS ET MARTYRIS SYRACUSANÆ, *cujus festum annue colitur in Ecclesia die* XIII *decembris;* PRIMAM *et nobiliorum ex mento in quo conspicui fuerunt quinque vel sex dentes, desumpsimus,* ALTERA *ex minori tibia apud nos etiamnum existente.* Nos igitur, meritorum vestrorum premissorum intuitu, os unicum rotundum intus concavum et foris episcopali nostro sigillo munitum, predicti S. Gregorii Magni Pape; item partem ossis et aliam partem minoris costæ prædicti S. Marculfi Abbatis, utramque Episcopali nostro sigillo munitam; *item primam et nobiliorum partem menti, in quo fuere quinque vel sex dentes, ut supra descripsimus, nostro sigillo roboratam,* PRÆDICTÆ S. LUCIÆ VIRGINIS ET MARTYRIS, TIBI, vir Amplissime, secundum situm et quantitatem in margine harum delineatam sive depictam, ET

ECCLESIÆ S. SALVATORIS IN PERPETUUM DONAMUS; ut illæ, inter alia sacrarum Reliquiarum pignora pro publica fidelium veneratione et fiduciali sanctorum invocatione apud vos locum inveniant.

« Quoniam igitur prædictæ S. Gregorii vere Magni reliquiæ, à Paulo V pontifice Maximo anno 1606 Romæ desumptæ ac reservatæ fuerint, ex sacra Basilica Vaticana, quæ ecclesia S. Petri appellatur, quas pro veris et genuinis idem dignissimus Pontifex donavit Eminentissimo domino Francisco Titulo S. Calisti Presbytero Cardinali Rupiucaldio, Episcopo Claromontano, etc., anno 1610; eadem sacra reliquiarum pars designata, tanquam sufficienter recognita et approbata, post modum devenerit in manus cujusdam ex Illustrissima familia Chisiana; sic certificamus, eam felicitatem nobis obtigisse quod Illustrissimus Dominus Fabius Chisius, in qualitate Episcopi Neritonensis, ac sedis apostolicæ Legati a latere, et ad Tractum Rheni Nuntii, eamdem nobis ut talem donavit anno 1652. *Insuper certificamus Germanum fratrem nostrum, D. Adrianum de Walemburg Episcopum Adrianopolitanum, piæ memoriæ, prædictas binas partes ossium* S. LUCIÆ VIRGINIS ET MARTYRIS *præfatæ, anno 1653 recognitas et approbatas recepisse, ac munifico dono habuisse, è sacratis manibus ejusdem Illustrissimi Domini Fabii Chisii Episcopi Neritonensis ut suprà; qui in verbo suæ eminentis dignitatis protestabatur, sese illas pro veris et genuinis dono habuisse a binis Illustribus Reipublicæ et status Venetorum Proceribus dignitate ac omni fide conspicuis; uti et nos declaramus easdem usque modo apud nos inviolatas remansisse.*

« De præfatis vero S. Marculfi Abbatis Reliquiis declaramus valde antiqua et continua traditione constare, S. Audoënum Rothomagensem Antistitem eas anno Christi 677 Coloniam transportasse, dum inter Austrasios et Francos altercantes et bellantes pacis concordiam primaret. Unde et jure merito, ex valde antiquo et omni fide digno testimonio Domini Hildeboldi, sacra Palatii et Caroli Magni Regis Archi-Sacellani, dato circa annum 800, constare declaramus, prædictas S. Marculfi sacras Reliquias esse separatas de iisdem veris et genuinis ejusdem sancti ossibus, quæ precedentibus sæculi primum Corbiniacis dein Meduntæ ac Trecis Ecclesia S. Stephani per partes translati, iisdem locis publice Christi fidelium venerationi exponuntur, ac innumeris mirandis signis (vel maxime in Gallia) clarent.

« Datum Coloniæ in Domo nostra episcopali, die 22 Augusti anno incarnati Verbi supra millesimum sexcentesimo septuagesimo quinto, sub manus propriæ et secretarii nostri signatura ordinaria, et minoris sigilli impressione, ac ejusdem quo donatæ et approbatæ supra Reliquiæ signatæ sunt. In quorum præmissorum fidem, etc. »

Signatum erat *P. de Walenburg*, Episcopus Mysiæ.

Parùm infrà, De Mandato Reverendiss. Domini mei, Joannes Cornelius *Huberti* secretarius.

Et erat sigillatum sigillo minori ejusdem Rev. D. Episcopi; in margine

autem erant depictæ dictæ sanctæ Reliquiæ secundum formam et quantitatem, ut à nobis occlusæ, recognitæ, et sig illatæ sunt, et etiam nunc manent.

Nos igitur ex luculento hoc, omnique fidei digno Mysiensis Episcopi testimonio, ac originali donationis approbationisque instrumento, antiquissimam et in ecclesia consecratam prædictarum sacrarum Reliquiarum per multa incarnati Verbi secula traditionem, per viros supra nominatos, in supremo quoque ecclesiastico statu ac dignitatis gradu constitutos, factam considerantes; deindè tam eminentium in Christo sanctorum, suprema apud Deum merita devoto animo recolentes; simul serio perpendimus, quod illi qui Sanctis et Electis Dei in militanti Ecclesia deferuntur honores, per piam ac fiducialem sanctorum invocationem, ad Dei omnipotentis gloriam et Ecclesiæ redundant utilitatem et spiritualem invocantium fructum. Ea propter prædictas SS. Gregorii Papæ, Marculfi Abbatis, ac *S. Luciæ virginis et martyris sacras* respective *reliquias* (ut instrumento hisce inserto per partes designantur) debito examine prævio de novo recognoscentes, harum serie pro veris ac genuinis *approbamus, et ut valiter recognitas et approbatas declaramus.* Dein, ut fidelium devotio erga dictos sanctos, ad supremi Numinis gloriam intentius augeatur, omnibus Christi fidelibus, prædictam S. Salvatoris ecclesiam in anno cujuslibet trium sanctorum festo visitantibus. etc., 40 dierum indulgentiam, secundum formam matris nostræ ecclesiæ consuetam, in Domino conferimus. Insuper et fidem facimus, suprascriptas in instrumento inserto sacras Reliquiarum partes conspicuas, minori nostro sigillo intus munitas esse per nos repositas et clausas in tribus distinctis capsulis, nostro episcopali sigillo etiam expresse munitis, ut inviolata eàrumdem fides semper in Ecclesia permaneat. In quorum omnium fidem ac robur hasce manu propria et majori nostro sigillo ac secretarii signatura muniri jussimus.

Antverpiæ in palatio nostro episcopali, die 15 junii, anno millesimo sexcentesimo septuagesimo sexto. Sign. Ambrosius Ep. Antverpiensis. — Parum infrà, De mandato Reverendiss. Domini mei præfati, P. de Bisthoven, secretarius.

Commentaire sur le Rituel romain de Catalano, 2 vol. petit in-fol., Rome, 1757, 1er vol., pages 371 et 372.

Études sur l'empire romain, tome XII, *Les Césars du* IIIe *siècle*, par le comte de Champagny, de l'Académie française, Paris, Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82, 1878, tome III, pages 235 et suivantes.

Diplôme de l'empereur Charles IV, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, donné à Metz, le 16 décembre 1356. L'empereur y tint une diète célèbre pendant laquelle il publia la Bulle d'or.

Karolus quartus Dei gratia Romanorum imperator et semper Augustus, et Boemiæ Rex universis Christi fidelibus benevolentiam salutarem. Ad cunctorum notitiam deducimus cum primum sit perhibere testimonium veritati. Quum in civitate nostra Metense, cum electoribus sacri Imperii nostri, et multis aliis principibus præsentialiter adessemus, Nos nonnullis abbatibus, religiosis et aliis personis idoneis nobis associatis adivimus sacrum monasterium Sancti Vincentii Metense causa benignæ devotionis. Ubi in ecclesia ejusdem monasterii Venerabilis pater Petrus, humilis Abbas, prior et fratres monachi ejusdem monasterii, ad nostri rogatum, venerandum locale corpus, videlicet BEATÆ LUCIÆ SYRACUSANÆ VIRGINIS ET MARTYRIS, in hoc feretro argenteo cum devota veneratione collocatum et reconditum à longissimis præteritis temporibus prout in quodam scripto breviculo ibidem reperto latius vidimus contineri. Quod ferventi desiderio videre affectabamus, eodem aperto subtiliter feretro sponte et libere nostræ majestati visibiliter et præsentialiter ostenderunt et de Reliquiis ejusdem corporis sacrosancti pie nobis prout postulavimus ab eisdem annuerunt, quas recepimus læto corde et cum gratiarum actione sub appenso præsenti nostro imperiali Sigillo, ad perpetuam premissorum rei memoriam testimonio litterarum. Datum Metis Anno Incarnationis Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo sexto, Indictione decima XVII, Kalendas Januarii, regnorum nostrorum anno undecimo, Imperii Vero Secundo.

Répertoire des Sources historiques du moyen âge [1], par M. l'abbé Ulysse CHEVALIER, professeur au grand séminaire de Romans (Drôme), directeur du Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, Paris, Société bibliographique, 1880, p. 1424.

Vitæ et gesta summorum Pontificum [2], a Christo Domino usque ad Clementem VIII, nec non S. R. E. Cardinalium, cum eorumdem insignibus M. Alphonsi CIACONII [3], Biacensis, Ordinis Prædicatorum et Apostolici Penitentiarii cum Privilegio; Romæ.

Stæ Luciæ Martyris. — Anno Christi CCC III. — Lucia Virgo nobilissima Syracusana martyrium in eadem urbe gloriosissime absolvit, illus-

1. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Ulysse Chevalier.
2. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Romboux, au séminaire français à Rome.
3. *Ciaconius* ou *Chacon* (Alphonse), né à Baënza, dans l'Andalousie, en 1540, professa avec distinction dans l'ordre de Saint-Dominique. Il mourut à Rome en 1599, avec le titre de patriarche d'Alexandrie. On a de lui : *Vitæ et res gestæ romanorum pontificum et cardinalium,* Rome, 1677, 4 vol. in-fol., avec fig. (Diction. de Feller, 2e vol. p. 255.)

trem admodum et conspicuum triumphum agens anno Pontificatus Marcellini Papæ VII°., Diocletiani et Maximiani 20°. Hos paucos insignes inter innumeros martyres commemorare placuit ut sævitiæ horum imperatorum indicium et testimonium aliquod proponatur.

Vetera monumenta de CIAMPINI [1], 2e vol., planche de la page 100, 16e figure. (Bibliothèque des facultés catholiques de Lille [2]).

The colonial office List [3], for 1882, by Edward FAIRFIELD, of the colonial office, London, Harrison, 59, Pall-Mall, 1882, page 206.

Encyclopédie populaire de Pierre CONIL. Paris, Poussielgue, 1880, p. 1259.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé CORBLET, tome IV, in-8° (1874), pages 413 et 414.

Vie des saints [4] du R. P. CROISET [5], de la Compagnie de Jésus.

Sainte Lucie, si célèbre dans toute l'Eglise, et la gloire en particulier de celle de Sicile, était d'une des plus nobles familles de la ville de Syracuse, capitale alors de toute l'île. Mais, quelque distingués que fussent ses parents

1. *Ciampini* (Jean-Justin), maître des Brefs de Justice, et ensuite abréviateur et secrétaire du Grand-Parc, naquit à Rome en 1633. On a de lui de nombreux et considérables ouvrages, notamment : Vetera monumenta, in quibus præcipue musiva opera, sacrarum profanarumque ædium structura dissertationibus iconibusque illustrantur. Romæ., 1690-1699, 2 vol. in-fol., avec figures. Il mourut en 1698. (Diction. de Feller, 2e vol., p. 256.)

2. La figurine de sainte Lucie que nous avons insérée dans l'article *Iconographie* de la 2e partie a été pour nous dessinée par le cher frère Fleurise, de Lille, avec la gracieuse autorisation de Sa Grandeur monseigneur Hautcœur, Recteur des facultés catholiques, à Lille.

3. Nous avons pu nous procurer ce volume, grâce à l'obligeante indication que nous a donnée Sa Grandeur Monseigneur Gonin, Archevêque de Port-d'Espagne (île de la Trinité), Antilles.

4. Dû à l'obligeance de la Révérende Mère supérieure des Carmélites, à Sens.

5. *Croiset* (Jean), jésuite, né à Marseille, mort en 1738, fut longtemps recteur de la maison du noviciat d'Avignon et la gouverna avec beaucoup de régularité et de douceur. On a de lui plusieurs ouvrages de piété très répandus : *Une année chrétienne*, sous le titre d'Exercices de piété, Lyon, 1736-1747; *Une vie des saints* (1743, 2 vol. in-fol.), qui manque quelquefois de critique. Le P. Croiset était un des plus grands maîtres de la vie spirituelle; ses livres le prouvent, et ses directions le prouvaient encore mieux. (Diction. de Feller, 2e vol., p. 434.)

par leur noblesse et par les biens de fortune, dont ils étaient abondamment pourvus, le bonheur qu'ils avaient d'être chrétiens faisait leur principale gloire. Ils n'avaient qu'une fille, nommée Lucie ou Luce, seule héritière de leurs grands biens, mais surtout de leur vertu, sur laquelle elle enchérit par sa pureté et par la gloire du martyre. Elle était née vers la fin du IIIe siècle, avec des inclinations singulières pour la piété, et un amour pour Jésus-Christ, et un zèle pour la religion extraordinaire. On eut grand soin de cultiver un si beau naturel et de si belles dispositions, et sa modestie, son penchant pour la retraite, et son amour pour la virginité firent assez connaître à ceux qui la voyaient de près que Jésus-Christ l'avait choisie pour son épouse.

Elle perdit son père, n'ayant encore que cinq ou six ans, et sa mère nommée Eutychie, s'appliqua encore plus durant son veuvage à l'élever dans les sentiments de la piété chrétienne. Comme les qualités corporelles de sa fille répondaient à celles de son cœur et de son esprit, qu'elle était douée d'une rare beauté, qu'elle avait du brillant et qu'elle était riche, Eutychie pensa de bonne heure à lui trouver un établissement qui pût l'assortir et lui donnât un rang et un nom dans le monde. Il ne fut pas difficile de lui trouver un parti avantageux. Parmi tous les riches seigneurs qui se présentèrent, sa mère jeta les yeux sur un jeune gentilhomme, qui paraissait lui convenir et qui certainement avait des qualités dignes d'elles, excepté qu'il était païen ; mais cette considération ne l'arrêta pas, soit qu'elle crût que la diversité de religion ne nuirait point à la foi de Lucie, dont elle connaissait la vertu, soit qu'elle espérât que son zèle et sa vertu pourraient aisément convertir un jour le jeune homme ; mais notre sainte avait bien d'autres sentiments.

Dès son enfance, éprise de l'amour de son divin Sauveur, elle Lui avait consacré sa virginité ; son parti était pris, et, comme elle avait tout prévu, elle était résolu de n'avoir jamais d'autre époux que Jésus-Christ, lui en dût-il coûter tous ses biens et sa vie. Informée du dessein de sa mère, elle la pria de ne rien précipiter ; elle lui représenta qu'elle était encore trop jeune pour penser à un établissement, et qu'elle devait lui prolonger autant qu'elle pourrait le plaisir qu'elle avait de la servir, de prendre soin de sa santé et d'être sa compagne. Ce discours toucha la mère, et, quoique le jeune gentilhomme pressât fort pour conclure un mariage qui lui était si avantageux, Eutychie en différa la conclusion, pour faire plaisir à sa fille. Cependant notre sainte ne cessait de solliciter le Seigneur d'y mettre des obstacles. Sa prière fut exaucée : sa mère fut travaillée d'un flux de sang qui la tourmenta pendant quatre années ; une si fâcheuse maladie suspendit tout, et, tant qu'Eutychie fut dans le lit, on ne parla plus de mariage.

Cependant le bruit des miracles qui se faisaient continuellement à Catane, au tombeau de sainte Agathe, se répandit tellement par toute la Sicile qu'on y allait de toutes parts, et que les païens mêmes y accouraient

pour être secourus dans leurs maladies. Comme tous les remèdes étaient depuis quatre ans inutiles, sainte Lucie, affligée de voir souffrir sa mère si longtemps, lui proposa de faire avec elle le voyage de Catane, ayant une forte confiance que, par l'intercession de sainte Agathe, elle obtiendrait la santé; la malade y consentit, et elles firent toutes deux ce voyage. Dès qu'elles furent arrivées à Catane, elles se rendirent au lieu où était le tombeau et y firent leur prière. Comme elles étaient fort fatiguées, sainte Lucie s'endormit, et, durant le sommeil, sainte Agathe lui apparut, accompagnée d'une troupe d'anges et lui adressant la parole : « Lucie, ma chère sœur, épouse de notre commun Sauveur, lui dit-elle, pourquoi me demandez-vous ce que vous pouvez obtenir vous-même sans peine? Jésus-Christ, votre divin Epoux et le mien, vous accorde agréablement la santé de votre mère, que vous souhaitez; et, comme il a bien voulu rendre célèbre la ville de Catane en ma considération, il veut que votre nom rende aussi célèbre la ville de Syracuse; votre âme lui est chère, et il trouve dans la pureté de votre cœur un agréable séjour. » Après ces paroles, la vision disparut.

Lucie s'étant éveillée : « Ma chère mère, s'écria-t-elle, vous êtes guérie, « et Dieu par l'intercession de son Epouse sainte Agathe, vous a accordé la « santé; joignons nos très humbles actions de grâces. » Elles remercièrent Dieu avec ferveur et leur sainte protectrice; la joie fut commune; mais, avant de se retirer d'auprès du tombeau, Lucie, embrassant sa mère, qui était toute pénétrée de reconnaissance pour un si signalé bienfait : « Ma chère « mère, lui dit-elle, Dieu vient de nous faire une grande grâce, et je me « flatte que vous ne me refuserez pas celle que je vous demande pour « l'amour de Dieu : c'est de ne plus me parler de mariage; j'ai consacré « ma virginité à Jésus-Christ; agréez que je n'aie point d'autre époux que « lui. » Eutychie, touchée et charmée en même temps d'une si généreuse résolution, y consentit. « Ce n'est pas tout, » ajouta la fille, « puisque « vous consentez à ce mariage spirituel, il faut que vous me donniez ma « dot, afin qu'elle soit donnée à mon divin Epoux par les mains des pauvres, « à qui je suis résolue de distribuer tous mes biens. » — « Ma fille, » répond Eutychie, « tous les biens de la famille sont à vous; mais vous ne « voulez pas que je perde mes droits et que la charité que vous avez pour « les pauvres me réduise à la mendicité; je consens que vous disposiez de la « riche dot que je vous avais destinée, mais je veux conserver mon bien « durant ma vie, bien résolue de le laisser aux pauvres après ma mort. » — « Après votre mort, » repart cette sainte fille, « et quel sacrifice faisons- « nous à Dieu quand nous lui donnons ce qu'il n'est plus en notre pouvoir « de retenir? Croyez-moi, ma chère mère, donnons à Dieu les biens qu'il « nous a lui-même donnés, et donnons-les lui avant que la mort nous les « enlève; comptons sur sa bonté et sur sa providence : il aura soin de nous « quand nous ne compterons plus que sur lui. » Eutychie fut si attendrie

qu'elle prit la résolution sur l'heure de distribuer tous ses biens aux pauvres pour ne posséder plus que Dieu.

Etant de retour à Syracuse, elles commencèrent par distribuer aux pauvres tout l'argent qu'elles avaient; elles vendirent toutes leurs pierreries et leurs bijoux pour racheter les chrétiens esclaves et délivrer les prisonniers.

Le gentilhomme à qui Lucie avait été promise, apprenant qu'Eutychie et Lucie vendaient leurs terres, s'adressa à la nourrice de la sainte, pour en savoir la vérité, et la pria de lui découvrir ce mystère. « Il est vrai, » lui répond la nourrice, qu'Eutychie vend tout ce qu'elle a de plus précieux, mais c'est pour en racheter une terre d'un prix infini et dont les revenus sont immenses. » Cette réponse, que le gentilhomme païen ne comprit pas, le satisfit, croyant y trouver lui-même son compte; mais, ayant aperçu que tout l'argent qui provenait de la vente de tous ces fonds était employé à nourrir des pauvres et à délivrer des prisonniers, il reconnut qu'on le jouait et il entra dans une furieuse colère; se laissant aller ensuite à son dépit, il va trouver le préfet de la ville, l'informe de tout et lui dit que cette dissipation de biens ne se faisait que parce que Lucie était chrétienne. Il n'en fallut pas davantage pour la faire arrêter. On ne peut dire quelle fut la joie de notre sainte, quand elle se vit à la veille d'être martyre; elle parut devant le juge avec constance et d'un air assuré. Le tyran n'épargna rien pour lui persuader d'abandonner sa religion; il lui représenta les grands avantages qu'elle trouverait dans le monde si elle consentait au mariage qu'on lui avait proposé ; et, levant le ton, il lui dit qu'il fallait ce jour même offrir aux dieux un sacrifice. — « Je ne connais point d'autre Dieu, » répondit la sainte, « que le Dieu tout-puissant et éternel, Créateur du ciel et « de la terre, à qui j'ai déjà fait le sacrifice de tous mes biens; il ne me « reste plus qu'à lui faire un sacrifice de moi-même. » Paschasius (c'était le nom du préfet), voyant avec quelle fermeté la sainte lui répondait : « Je vois bien qu'il ne faut plus tant raisonner avec vous, lui dit-il; les tourments feront cesser votre caquet et feront tarir vos paroles. » — « Les « supplices qu'on souffre pour Jésus-Christ » repart la sainte, « ne sauraient « faire taire ses confesseurs, et il nous a assuré lui-même que, lorsque nous « serons devant les juges, ce n'est pas nous qui parlerons, mais c'est le « Saint-Esprit qui parlera en nous. » — « Vous croyez donc que le Saint-Esprit est en vous, » reprit Paschasius, « et que c'est lui qui vous suggère ce que vous répondez ? » — « Ce que je crois, » répliqua la sainte, « c'est « que ceux qui mènent une vie pure, une vie chaste, sont les temples de « l'Esprit-Saint. » — « Si cela est, » ajouta le juge, « je trouverai bien le moyen de chasser de chez vous cet esprit en vous prostituant comme une infâme. » — « Je crains peu vos violences, » répond la sainte; « le Dieu « que j'adore et à qui j'ai confié dès mon enfance ma virginité saura bien « me préserver de vos insultes. » Alors le tyran, irrité de ses réponses,

ordonna de mener cette chaste Épouse de Jésus-Christ dans un lieu infâme pour y être livrée à la brutalité de tout ce qu'il y avait, dans la ville, de libertins. Mais que peut toute la malice des hommes et de l'enfer même contre la toute-puissance de Dieu? Sainte Lucie fut arrêtée, dans le lieu même où elle était, par une main invisible; on eut beau faire les derniers efforts pour la tirer, on eut beau employer plusieurs paires de bœufs pour la traîner, elle fut toujours immobile. Les païens crièrent au sortilège; les gens sages crièrent au miracle. Le tyran, couvert de honte et crevant de rage et de dépit, ordonna qu'on dressât un bûcher autour d'elle, qu'on la couvrît de poix et de résine, et qu'on y ajoutât toutes sortes de matières combustibles, et il y fit mettre le feu; mais Celui qui l'avait rendue immobile la conserva saine au milieu de cet incendie. Un feu horrible l'entoura, les flammes épaisses la couvrirent : on la crut étouffée, consumée dans l'instant; mais on fut bien surpris quand, le feu diminuant, on aperçut sainte Lucie au milieu de cet effroyable brasier, comme si elle se fût trouvée dans un bain rafraîchissant, sans qu'un seul de ses cheveux eût été endommagé, sans que le feu eût touché à sa robe. Cette merveille causa des sentiments d'admiration dans les cœurs de ceux qui étaient présents. On criait hautement : *Gloire au Dieu des chrétiens; il n'y a que lui qui mérite notre culte.* Paschasius étant accouru au bruit de ce miracle, voyant que la sainte chantait les louanges du Seigneur, les yeux élevés vers le ciel, et ne pouvant souffrir les imprécations que vomissait contre lui cette multitude, ordonna au bourreau de lui percer le gosier d'un coup d'épée. Elle ne mourut pourtant pas sur-le-champ; elle fut enlevée par les chrétiens et portée dans une maison voisine; elle prédit alors la fin des persécutions et la paix de l'Eglise après la mort de Dioclétien, et l'on dit qu'avant d'expirer elle eut la consolation de recevoir le Saint Viatique. Après quoi, comblée de grâces, de victoires et de mérites, elle rendit doucement son esprit à Dieu, le 13 de décembre 304.

Son Corps fut enterré à Syracuse, où il demeura jusqu'au 8e siècle, que Faroald, duc de Spolète, s'étant rendu maître de Syracuse, le fit enlever de son église et le transporta en Italie dans la ville de Corsin. Ce saint Corps demeura en ce lieu, près de deux cent cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'en 970; que Thierry, évêque de Metz, étant passé en Italie, avec l'empereur Othon Ier, son cousin, et souhaitant d'enrichir son diocèse de précieuses Reliques des martyrs, enleva celles de sainte Lucie par le crédit de ce prince, les mit dans son église de Metz, et deux ans après les fit transporter dans celle de Saint-Vincent, où il avait fait bâtir une magnifique chapelle, dédiée sous le nom de sainte Luce. En l'an 1042, un autre évêque de Metz, nommé aussi Thierry, tira un bras de la châsse, dont il fit présent à l'empereur Henri III, qui le mit dans le monastère de *Ladembourg* ou *Landeberg*, au diocèse de Spire. Lorsque Thierry transporta le corps de la sainte à Metz, on avait déjà transporté la tête à Rome. On a distribué quel-

ques portions de ces saintes Reliques dans quelques autres églises, où elles sont gardées avec beaucoup de vénération.

NOTE. — Dans la *Vie des saints*, par le R. P. Ribadeneira, traduite par l'abbé Darras, il est dit que le Corps de la Sainte fut porté de Syracuse dans la ville de Constantinople, puis à Venise, où il est tenu en fort grande vénération. (Le reste est à peu près de même, avec moins de détails.)

La Commedia di DANTE ALIGHIERI, Fiorentino, novamente riveduta nel testo e dichiarata Da Brunone Bianchi. Firenze, Successori Le Monnier, 1868.

La Divine Comédie de DANTE ALIGHIERI, traduite en français, par M. le Chevalier Artaud de Montor, ancien chargé d'affaires de France à Rome, à Florence et à Vienne, etc. Paris, Didot, 1872.

Note sur l'histoire générale de l'Église, depuis la création jusqu'à nos jours, par M. l'abbé J.-E. DARRAS, vicaire général honoraire d'Ajaccio, chanoine honoraire de Quimper. Paris, Vivès, 1865, 27 tomes, tomes VI et suivants.

Dictionnaire général de biographie et d'histoire, etc., par DEZOBRY et BACHELET, Paris, Delagrave et C[ie], 1869, pages 1652, 1653.

Dictionnaire des légendes des chrétiens du comte DE DOUHET (tome XIV de l'*Encyclopédie théologique* de Migne), grand in-8°, 1855, page 796.

Lucie (*Légende de sainte*). — *Lucia* vient de *Lux*, lumière, et l'on peut dire que *Lucia* a été un chemin de lumière.

Lucie ou Luce, vierge d'une noble famille de Syracuse, oyant parler sans cesse, dans toute la Sicile, de sainte Agathe, se rendit à son sépulcre avec sa mère Eutichie, laquelle souffrait, depuis quatre ans, d'un flux de sang sans pouvoir être guérie.....

La mère et la fille étant en oraison auprès du tombeau, Luce s'endormit et vit sainte Agathe..... Au réveil, elle dit à sa mère : « Tu es guérie. » Étant revenues, elles faisaient chaque jour une part de leurs biens, qu'elles donnaient aux pauvres. Durant cette distribution de leur patrimoine, le bruit en arriva aux oreilles du fiancé de Luce, et il prit des informations auprès de sa nourrice. Celle-ci lui répondit finement que Luce, sa fiancée, en avait trouvé une meilleure qu'elle voulait acheter en son nom, et que telle était la raison pour laquelle on lui voyait vendre diverses choses. Le sot crut à un bien de ce monde et fut lui-même l'entremetteur des ventes. Quand tout fut vendu, il porta plainte contre

Luce devant le consul Pascasien, disant qu'elle était chrétienne et qu'elle violait les édits des empereurs. Alors Pascasien l'engagea à sacrifier aux idoles, et elle répondit : « Le sacrifice qui plaît à Dieu est de visiter les « pauvres et de les aider en leur besoin : et, comme je n'ai plus à offrir « que moi-même, je me livre pour lui être offerte. » Pascasien lui répondit : « Tu peux bien parler ainsi à quelque insensé comme toi, mais c'est « bien inutile pour moi, qui fais exécuter les édits des princes. » Luce lui répliqua : « Tu observes les édits des princes, et moi je me conforme à la « loi de Dieu ; tu redoutes les princes, et moi mon Dieu ; tu veux plaire « aux princes, et je veux plaire au Christ ; fais ce que tu crois être pro- « fitable, et je ferai ce que je sais devoir me profiter. » Et Pascasien lui dit : « Tu as dépensé ton héritage avec des mauvais sujets, et c'est pourquoi tu parles comme une femme abandonnée. » Lucie lui répondit : « J'ai « mis mon héritage en lieu sûr, mais jamais je n'ai connu de corrupteurs, « ni de l'esprit, ni du corps. » Pascasien répondit : « Qu'entends-tu par les corrupteurs du corps et de l'esprit ? » Et Luce répliqua : « Les corrupteurs « de l'esprit sont parmi vous, qui conseillez aux hommes d'abandonner « Dieu, leur créateur ; et les corrupteurs du corps sont ceux qui mettent « les plaisirs charnels au-dessus des vertus spirituelles. » Pascasien lui répondit : « Tu parleras différemment quand tu seras livrée aux bourreaux. » — « Les paroles de Dieu, » dit Luce, « ne cesseront jamais. »

Pascasien reprit : « Tu es donc Dieu ? » Et Luce répartit : « Je suis la « servante de Dieu, qui a dit : « *Quand vous serez devant les rois et les* « *princes, ne vous préoccupez pas de ce que vous aurez à dire ; ce n'est pas vous* « *qui parlerez, je parlerai en vous.* » Pascasien ajouta : « Le Saint-Esprit est donc en toi ? » Et Luce répondit : « Ceux qui vivent chastement sont rem « plis du Saint-Esprit. » Pascasien dit : « Je te ferai mener dans un lieu de débauche, et tu seras corrompue, et tu perdras ton Saint-Esprit. » Luce répondit : » Le corps ne peut être corrompu si la volonté n'y consent, « et, si tu me fais corrompre de force, je n'en perdrai pas la couronne de « ma chasteté, car tu ne pourras jamais forcer mon consentement. Voici « mon corps préparé à souffrir tous les tourments. Pourquoi attends-tu, « fils du diable ? Commence à assouvir ta colère. » Pascasien fit alors venir des mauvais sujets et leur dit : « J'abandonne cette femme à tout le « peuple ; qu'on en fasse ce qu'on voudra, jusqu'à ce qu'on puisse venir me « dire qu'elle est morte. » Mais quand on voulut mener Luce à une maison de prostitution, le Saint-Esprit la rendit si pesante que l'on ne put la faire mouvoir. Alors Pascasien fit venir mille hommes, et il lui fit attacher les pieds et les mains ; mais ils ne purent la mouvoir. Alors il fit joindre aux mille hommes mille paires de bœufs, et la vierge restait toujours sans qu'on pût la faire avancer. On fit alors venir des magiciens pour que leurs enchantements en vinssent à bout, mais ce fut encore inutile. Alors Pascasien dit : « Quels maléfices y a-t-il donc là, que mille hommes ne

peuvent venir à bout de traîner une jeune fille? » Et Luce répondit : « Ce « n'est pas maléfice, c'est effet de la puissance de Jésus-Christ; tu en « mettrais encore dix mille que je resterais encore à la même place. » Alors Pascasien eut l'idée, d'après certaines traditions, qu'une grande immersion d'eau mettrait à néant les maléfices : on inonda donc Luce; mais elle resta, comme devant, au même lieu. Enfin Pascasien, aux abois, ordonna d'allumer un très grand feu autour d'elle et de jeter sur elle poix, résine et huile bouillante. Et Luce lui dit : « Je mets « fin à tous les empêchements à mon martyre, parce que, à ceux qui « croient, j'ai ôté la peur de la mort, et à ceux qui ne croient pas, « l'occasion de blasphémer. » Témoins des souffrances de Luce, les amis de Pascasien enfoncèrent une épée dans la gorge de la vierge, et elle, conservant encore la parole, leur dit : « Je vous annonce que la paix « est rendue à l'Église, car Maximien est mort aujourd'hui, Dioclétien « est chassé de son royaume. Aussi, de même que ma sœur Agathe « est patronne de la ville de Catane, je servirai, moi, d'intermédiaire « aux habitants de Syracuse. » Et, comme Luce disait cela, les agents des Romains survinrent, qui prirent Pascasien et le menèrent à l'Empereur, auprès duquel il était dénoncé pour avoir exercé de grandes rapines dans la province. Une fois à Rome et accusé par les sénateurs, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Quant à Luce, elle ne put être ôtée du lieu où elle avait été frappée, et elle ne rendit point l'esprit, qu'après que les prêtres furent venus et lui eurent donné le corps de Notre-Seigneur; ceux qui étaient là dirent : *Amen*. Elle fut ensevelie en ce même lieu, et il y fut bâti une église. Sa passion eut lieu au temps de Maximien et de Constantin, l'an de Notre-Seigneur CCCX.

Il existe en vers italiens l'*Historia et oratione di sancta Lucia, vergine et martire*. C'est un livre in-4°, imprimé à Florence, vers 1550.

On trouve encore la *Vie de sainte Luce* [1], en prose patoise de la haute Bourgogne, datant du XIII[e] siècle, signalée par M. Paulin Pâris dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 7208, p. 265-267. Cf. les man .fr. de la Bibl. du roi, Paris, 1836-1848, 7 vol. in-8°, t. VI, 1845, p. 230.

M. Francisque Michel (Rapport au Ministre de l'Instruction publique, 1835, in-4°) indique, p. 257, une *Vie de sainte Lucie* [2], vierge, en vers, dans un manuscrit du Musée britannique.

Les Catacombes de Rome, par le comte Henri de l'Epinois, Paris. — Société bibliographique, 1877, 282 p.

Corpus historicum medii ævi, sive scriptores, res in orbe universo præcipuè in Germania a temporibus maximè Caroli

1. Voir plus loin aux Mss.
2. *Idem*.

M. imperatoris, usque ad finem seculi post CN. XV. Gestas, enarrantes aut illustrantes, è variis codicibus manuscriptis, per multos annos collecti et nunc primum editi, à Jo. Georgio Eccardo, tomus primus, in-fol. M. 75. Lipsiæ, apud Jo. Frid. Gleditschii B. Fil. Anno MDCCXXIII.

Dictionnaire historique de François-Xavier de Feller [1], 1838, Lille. 5 volumes. Sainte Lucie ou Luce, 4e volume, page 220.

Histoire ecclésiastique, par M. Fleury [2], prêtre, abbé du Loc-Dieu, ci-devant sous-précepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne et de Monseigneur le Duc de Berry. XII tomes. IIe tome, pages 403 à 473.

Institutions liturgiques, par Jean Forcini, chanoine, traduites et enrichies de notes, par M. Boissonnet, professeur au grand séminaire de Valence. Paris, Jouby, 1877, 1 volume, pages 173 et 174.

Memorie [3] *Intorno al Martirio e culto di S. Lucia V. et M. Siracusana.* Raccolte da Cesare Gaetani e Gaetani, conte Della Torre, dei principi di Cassaro e marchesi di Sortino, Ecc., Pastore Arcade, ed Ereino, Accademico Etrusco,

1. *Feller* (François-Xavier *de*), jésuite, né à Bruxelles en 1735, mort en 1802, enseigna longtemps dans les collèges de son Ordre, à Liège, Luxembourg, Tyrnau, et puis se mit à écrire après la suppression des jésuites. On a de lui le *Dictionnaire historique*, 1781, 6 vol. in-8, souvent copié de celui de Chaudon, et plusieurs fois réimprimé avec des additions. (Dictionnaire de Dezobry et Bachelet, 1er vol., p. 1017.)

2. *Fleury* (Claude), originaire de Normandie, né à Paris en 1640, d'un avocat au conseil, suivit le barreau pendant neuf ans avec succès. L'amour de la retraite et de l'étude lui donna du goût pour l'état ecclésiastique. Il l'embrassa, et il en eut les vertus. Tour à tour précepteur du Prince de Conti en 1672, du Comte de Vermandois en 1680, il devint abbé de Loc-Dieu, en 1684, et sous-précepteur des Ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri en 1689. Louis XIV, pour le récompenser de ses mérites, lui ayant donné en 1706 le riche prieuré d'Argenteuil, Fleury se démit de son abbaye de Loc-Dieu. Il mourut en 1723, membre de l'Académie française; ses principaux ouvrages sont : l'*Histoire ecclésiastique*, Paris, 1691 ou 1722-37, 36 vol. in-4; *Les mœurs des Israélites*, Paris, 1735, in-12; *Les mœurs des chrétiens*, ouvrage réuni avec le précédent. (Diction. de Feller, 3e vol., p. 92.)

3. Nous devons à l'obligeance du R. P. Félix, Gardien du couvent des Capucins à Syracuse, de posséder cet intéressant mémoire, rempli d'indications précieuses, que nous avons fait traduire par l'aimable intermédiaire de M. Paeile à Lille. Devant l'importance de ce document nous avons dû renoncer à l'insérer aux Annexes, mais nous le citons le plus souvent qu'il nous est possible.

Etneo, Peloritano, Colatino, Infocato, custode degli Aretusei, Dirrettore delle regie Pubbliche Scuole di Siracusa. Siracusa, Tipographia Francesco Miuccio, 1879.

Memoria[1] *Intorno alla festa votiva della virgine e martire S. Lucia*, che si celebra ogni anno in Siracusa nella prima Domenica di Maggio dal Regio monastero di S. Lucia sotto la regola di S. Bernardo, scritta dal Regio CAPPELLANO, Giuseppe Maria CAPODIECI, nell' anno 1824.

Voyage en Espagne, par Théophile GAUTIER, Paris, Charpentier, 1860, pages 152 à 154.

Vie des saints, par le R. P. GIRY[2], religieux de l'ordre des Minimes, édition populaire, par M. l'abbé P. Guérin, de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. Paris, Palmé, 1861, pages 493 à 497.

Thesaurus antiquitatum et historiarum Siciliæ, Sardiniæ, Corsicæ, etc. Auctore GRÆVIO[3]. Lugduni, 1723-25, 15 vol. in-fol., fig. Petrus Vander, typographus. 1° Vol. II, p. 575, sub nomine Rocchi Pirri; 2° vol. II, p. 235, sub nomine Octavii *Cajetani*[4].

1. Nous ferons les mêmes observations à propos de ce mémoire qu'à propos du mémoire de César Gaetani e Gaetani.

2. *Giry* (François), fils d'un avocat au Parlement et au Conseil, né à Paris, en 1638, entra dans l'ordre des Minimes et en devint Provincial. il fut également recommandable par sa piété, son savoir et sa modestie. Il laissa, notamment, l'ouvrage ci-dessus indiqué, Paris, 1683 et 1715, 2 vol. in-fol. Il est écrit avec onction, mais il n'est pas entièrement purgé de fables. Il mourut en 1688. (Diction. de Feller, tome 3, p. 315.)

3. *Græyius* (Jean-George) en français *Graësse,* né à Naumbourg, en Saxe, en 1632, étudia deux ans sous le savant Gronovius. Après avoir enseigné les belles-lettres à Duisbourg en 1656 et à Deventer en 1658. Il obtint une chaire d'éloquence à Utrecht en 1661, une de politique et d'histoire en 1667. Il l'occupa avec distinction, compta des princes parmi ses disciples, et mourut en 1703. Auteur de plusieurs ouvrages. Grævius était un savant poli et aimable, sans orgueil et sans suffisance. (Diction. de Feller, tome 3, p. 366.)

4. *Cajétan* (Octave), jésuite sicilien, habile critique et bon historiographe, né en 1566 à Syracuse, mort à Palerme en 1600, âgé seulement de trente-quatre ans, s'est acquis des droits à la reconnaissance de sa patrie pour les ouvrages suivants : *Vitæ sanctorum siculorum,* Palerme, 1652, in-fol.; ces vies sont puisées dans des monuments authentiques, tant grecs que latins, et rédigées sur des manuscrits précieux par leur antiquité; — *Isagoge ad historiam sacram Siculum,* ibid., 1707, in-4; réimp. dans le tome 10 du *Thesaurus* de Grævius. On y trouve des remarques curieuses sur la langue sicilienne — : *Animadversiones in epistolis Theodosii Monachi de Syracusanæ urbis expugnatione,* dans

Del Papiro continente il catalogo delle Reliquie spedite, da S. Gregorio Magno, alla Regina Teodelinda; gardé précieusement dans la cathédrale de *Monza* [1] (Italie).

Dictionnaire d'iconographie, par L.-J. Guénébault, édition Migne, pages 367-368.

L'année liturgique de dom Guéranger [2], 6e édition, Oudin. Paris, 1878, l'Avent, page 489.

Bibliothèque théologique du XIXe siècle, traduction de l'abbé P. Belet. Histoire de l'Eglise, par le cardinal Hergenrœther, Paris, Palmé, 1880, tome I, page 276.

Speculum Ecclesiæ Honorii Augustodunensis [3] (*Patrol. latine* de Migne, tome CLXXII, pages 1037-1038). Die Dominica-Sancta Lucia.

Fallax est gratia principum et vana est pulchritudo mulierum (Prov. xxxi). Sancta Lucia fallacem gratiam hominum sprevit et vanam pulchritudinem rerum contempsit, ideò veram gratiam et æternam pulchritudinem Christum habere meruit; et quia Deum timuit, ab angelis et sanctis laudabitur atque de fructu manuum suarum in portis vitæ ditabitur. Hujus mater irremediabiliter patiebatur fluxum sanguinis et ideo cum filia perrexit ad sepulchrum sanctæ Agathæ martyris. Luciæ autem in precibus obdormienti apparuit sancta Agatha in veste fulgenti, sororem appellavit, cur ab ea peteret, quæ ipsa mox præstare posset interrogavit, præsertim cum dignum

le tome 1er, 2e partie du recueil de Muratori. (Diction. de Feller, tome 2, p. 12.)

1. *Monza* (anc. Mogontia), V. du royaume d'Italie, située sur le Lambro, fondée au vie siècle par la reine Théodelinde. Cette ville possède une cathédrale gothique dédiée à saint Jean, datant du xive siècle, dans laquelle se conserve, entre autres richesses, outre le Papirus ci-dessus relaté, la couronne de fer des Rois Lombards. (Dictionnaire de Dezobry et Bachelet. 2e vol., p. 1675.)

2. *Guéranger* (dom Prosper), né à Sablé, au diocèse du Mans, le 4 avril 1805. (Goschler, tome 10, p. 163.)

3. Honorius d'Autun, surnommé encore le Solitaire (Solitarius) et l'Inclus (Inclusus), fleurit au commencement du xiie siècle. Il était, suivant l'opinion commune, originaire de la Bourgogne, et remplissait les fonctions de scolastique ou d'écolâtre d'Autun. Selon ses propres indications, « il fleurit sous Henri V, » vers 1120. On n'en sait pas plus sur les circonstances de sa vie, sur le temps de sa mort. Quoique Honorius appartînt aux hommes les plus célèbres de son temps, on pense, à cause de son surnom de solitaire, qu'il prit l'habit monastique avant sa mort. Pez présume qu'il devint bénédictin. Honorius fut un écrivain très fécond. Il a donné lui-même la liste de ses écrits, au nombre de 28, parmi lesquels figure le *Speculum Ecclesiæ* (Diction. de Goschler, 2e vol., page 99).

habitaculum Christo in sua virginitate præparaverat. At illa evigilans matrem sanam repperit, a qua ne unquam ei virum nominet petit, domumque reversa omnem facultatem egenis erogare cœpit. Unde a sponso suo comprehensa Paschasio judici præsentatur, a quo in lupanar damnatur. Igitur a lenonibus tracta moveri non potuit; a militibus impulsa, ut columna immobilis perstitit. Funibus autem pedibus vel (pro et) manibus ejus inductis, et multis boum paribus adjunctis, trahitur, impellitur, sed pondere spiritus sancti in ea manentis ut mons immobilis figitur. Deindè flammis circumdata non læditur; demum mucro gutturi ejus immergitur; et quia jam veram pacem aspexit, pacem Ecclesiæ prædixit Diocletiano persecutore de regno ejecto, Maximiano tyranno interfecto. Interea Paschasius ante oculos ejus catenatus Romam ducitur, senatus sententia capite plectitur. Sponsa autem Christi balneo sanguinis abluta splendidi associatur virginibus stola gloriæ induta.

Cum hac hodie resonat cantica Agni beata (f° 280) virgo Odilia. Hæc, cœca nata, a patre exilio damnatur, sed ab episcopo Ratisponensi Erhardo baptizata illuminatur. Multis virtutibus præclara viginibus ipsa virgo est prælata. Plurimis signis divinitus decorata, glorioso fines castis hodie in astris aggregatur. Has, Karissimi, ad auctorem castitatis mittite ut labe sordidum (sordium) exuti merèamini in æterna læticia cum illis vivere. Quam oculus non vidit (I Corinth., II).

Souvenirs de l'expédition française de Rome, par Monseigneur Huguet, 6 volumes petit in-8°, Rome, 1850 à 1852, tome III, p. 206-207, tome V, p. 239-242.

Hymnes du moyen-age, en l'honneur de sainte Lucie.

Lateinische Hymnen des Mittelalters, grosstentheils aus Handscrifften Schweizerischer Klöster als Nachtrag zu den Hymnensammlungen von Moné, Daniel, und andern, herausgegeben von P. Gall Morel, Rector und Bibliothecar des stifts Einsiedeln. — Einsideln, New-York und Cincinnati, 1868, Druck und Verlag von Gebr, Carl und Nicolaus Benziger, typographen des heil. Apostol. Stuhles.

Page 267. — *In Sanctæ Luciæ (festo)*.

Lux mundi vera, Salus et æterna,
Christe Redemptor, virginumque decus,
Virginis Sacræ Luciæ devote
Festa colentes tuere benignus.

Cui hæc Virgo cohærendo digne
Vicit tenebras principe cum suo,
Calcavit per quod *Verticem* ceylidri
Primæ parentis suasoris sancta.

Ut is potius gazis haberetur,
Opes ad *vitam* tribuens egenis,
Sponsum helisit, tui namque voto
Cuncta despexit sapiens puella.

Hinc genitricem sanat in utroque,
Maximum præbens fidei ardorem,
Fulta *virtute* nimis quem dilexit
Virginis nati atque Creatoris.

Multos hæc duros sustinens agones
Hujus *amore* immota persistit,
Martyr effecta pervenit ad ipsum,
Quem semper *optavit*, virgo beata.

Gloriam magnam referamus Patri,
Filio quoque Spirituique Sancto,
Cuius est honor, decus et potestas
Per cuncta semper seculorum secula.

Hs von Rheinau [1] (Manuscrits de Rheinau) Nos 91, des 1-11 Jahrh., p. 39. Sie hat v. 7 *vertice* — 9 *vilis quotius* — 10 *vitas* — 15 *virtutem* — 17 vultos — 18 *amores* — 20 *oblavit* — 23 *eius*.

Page 267. — 473. *De eadem in laudibus.*

Christe, lux mundi, Salus et Redemptor,
Et nobis forma redeuntis orbis,
Qui tuo totum proprio dicasti
Sanguine mundum,

Instrue nos, *te petere* quod potes;
Martyrum simus memores tuorum;
Luciæ *fac* ut meritis juvemur,
Virginis almæ.

1. Rheinau, abbaye des Bénédictins, située dans une île, à une petite lieue au dessous de la chûte du Rhin, près de Schaffouse, fondée en 778 par Guelf-le-Grand ou Wolfhart, fils de Rutard, de la famille des Ducs d'Alémanie. Diction. de Goschler, tome 20, p. 272.

Ut tuos semper famulos gubernet
Et tibi dignos faciat ministros,
Integros mentis operumque simul
Dirigat actus.

Quæ patris gazas fugiens *reliquit*,
Simul et caræ genitricis opes,
Cujus et fœdum pariter uterque
Virgo cruorem.

. . . .
Nam cum ad secretum tumulum Agathæ
Sisterent ambæ, simul et salutem
Sensit in horam.

Tunc piæ mater *monitu* puellæ
Copias rerum satis universas
Vendidit, cuncta tradidit dilectæ
Pretia natæ.

Illa dum nullis agitata rebus,
...... salutem habitura proles
Cuncta dispersit tribuens egenis
Virgo beata.

Mox cum audivit, stipuit tyrannum,
Præses et *turbas* removere vultus
Cœpit et jussit sibi præsentari
Protinus *illam*.

Et modo blandis gravibusque nimis
Publice terret refovetque, spondet,
Sed nullius illam potuit tenere et
Flectere pulchram.

Æstuat sævus nimio furore,
Jussit accendi famulis carminum;
Quo dum orasset humilis puella,
Flamma recessit.

Dumque infelix valide præfixam
Cerneret stantem penitus puellam,
Tum boum fecit paria trahentum
Jungere multa.

Quam cum *hinc* nullus removere posset
Lozio fundi capiti decoro

Jussit et torpens refugos a diu
Fronte remansit.

Tandem ad duros animum retorquens
Carnifex actus scelerumque nitor,
Præcipit cultrum graviter in ejus
Viscera mergi.

Quo licet facto diruit furentem,
Alloquens plebem populumque totum,
Pace lætari ecclesiam *recepta*
Rege perempto.

Sicque cum palma Dominum petivit,
Œtheris celsas gradiens ad aulas,
Et Patri, summo penetrat ad regnum
Martyra cœlebs.

Gloriam Patri resonemus omnes
Et tibi, Christe, Genite superne,
Cum quibus Sanctus simul et creator
Spiritus regnat. Amen.

Daselbst. (dans le même manuscrit.) Die Hs liest V. 5 *te peteret* — 7 *facis;* 13 *quem..... reliquid;* nacht 17 fehlt ein Vers. (Vers le 17e manque un vers) — 21 *monitu;* — 25, *ne viro*, oder *nimiro?* — v. 30 *turbas* — 35 *illa* — 39 *quod* — 45 *hanc* — 55 *recepto*. (Der ganze Hymnus ist, wie der vorige und die meistem andern dieser altem Hs. Schwer zu restituiren.)

(Tout cet hymme est, comme le précédent et la plupart de ce vieux manuscrit, difficile à reconstituer.)

Page 268. — 474. *De Sancta Lucia Hymnus.*

Luciæ festum celebret,
Sacra mater Eclesia,
Promat odas et resonet
Ejus mira præconia.

In Christi viridario
Hoc virginale lilium,
Rubens rosa colligitur,
Dirum passa martyrium

Languens mater Euticia,
Luciæ fidens precibus,
Agathæ sana redditur
Sanctis orationibus.

Donatis patrimonii
Rebus cunctis pauperibus,
Se Domino dat hostiam,
Lucia cum martyribus.

Lucia, Sancti Spiritus
Quam ardor inflammeverat,
Ignis accensa oleo,
Picis calorem superat.

In Christo tanto pondere
Hanc Spiritus perfiscerat,
Quod bobus vel hominibus
Moveri nunquam poterat.

Iniquo jussu gladio,
Ejus transfixo gutture,
Mortis subit supplicium,
Non resonante murmure.

Quæ corpore Dominico
Sumpto à Sacerdotibus,
Cœlestem intrat curiam,
Bonis furens perennibus.

Aus dem Ambrosiasnichen Brevier (Mediol., 1557).

Trois autres Hymnes [1].

1° Agatha, Thecla, Lucia,
Paula cum Cæcilia,
Parahildis, Euphemia,
Vobis jungar in gloria.

D'après un Ms. du XIIe siècle qui se trouve dans la bibliothèque du Dôme de Trêves, n° 75, F.)

2° Agnes, Thecla, Cæcilia,
Lucia ac Scolastica
Et ommes sanctæ Virgines
Pro nobis state supplices.

(Note, comme ci-dessus n° 1, avec observation : « Composé par Anselme de Cantorbéry, et se trouve dans ses ouvrages [édition Gerberon, Venise, 1744, tome 1, page 399].

3° De Jesu Sposa
Con beata Chiara,
Compagna Cara
De Sancta Lucia.

(D'après un manuscrit de Venise, CI, IX, cod. 145, XVe siècle. Auteur Giacopone da Todi.)

1. Nous devons ces hymnes et les indications qui les accompagnent à l'obligeante communication de M. l'abbé Jung, ancien confesseur des sœurs du Saint-Sépulcre à Bruchsaal (grand-duché de Bade), actuellement résidant à Neusatzeck (grand-duché de Bade).

C'est grâce aux indications du même abbé que nous avons pu nous procurer l'ouvrage dans lequel sont contenus les Hymnes qui précèdent.

Nota. — Les trois strophes ci-dessus sont prises d'un ouvrage en trois volumes, publié par feu Moné, archivaire à Karlsruhe, sous le titre : *Hymnes latins du moyen âge.* Cet ouvrage a été continué par feu P. Gall (Voir ci-dessus).

Les bords du Rhin illustrés, par Adolphe JOANNE, Paris, Hachette, 1863, pages 361 et suiv., 436 et suiv.

Explication littéraire, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe, suivant les anciens auteurs et les monuments de toutes les Eglises du monde chrétien, avec des dissertations et des notes sur les endroits difficiles et les origines des rites, par le R. P. Pierre LE BRUN [1], prêtre de l'Oratoire; nouvelle édition, revue et corrigée avec soin; à Liège, chez J.-J. Tulot, imprimeur-libraire, place Saint-Barthélemi. Paris, chez G. Desprez, imprimeur du Roi et du Clergé, rue Saint-Jacques, MDCCLXXVII, avec approbation et privilège, tome 1er, pages 521 à 524.

Antiquitates Benedictinæ, collection du Périgord, n° 33 (fol. 179, Brantôme). Ms. provenant de l'abbé Lespine (Biblioth. nat.).

Cérémonial selon le rit romain, d'après Joseph Baldeschi et l'abbé Favrel, par le R. P. LE VAVASSEUR, prêtre de la Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie, Directeur et Maître des cérémonies au séminaire colonial. Paris, Lecoffre, 1871, 4e édition, 1er vol., page 276, n° 85.

Leven [2] *van de H. Maag en Martelares Lucia*, Bijzondere Patrones tegen den Rooden Loop, Kwade Kelen en Oogen, Die gevierd wordt in de Parochiekerk van Oosterloo, Waar hare Heilige Reliquiën berusten. « De rechtvaardigen zullen « in der leuwigheid leven, en bij den Heere is hun loon, en

1. *Le Brun* (Pierre), prêtre de l'Oratoire, né à Brignoles en 1661, mort à Paris en 1729, célèbre par son savoir dans les matières ecclésiastiques et profanes, est auteur de plusieurs ouvrages, notamment de l'*Explication de la Messe,* contenant les dissertations historiques et dogmatiques sur les liturgies de toutes les Églises du monde chrétien, etc., en 4 vol. in-8, en y comprenant son *Explication littérale des cérémonies de la Messe,* publiée en 1716, in-8. Cet ouvrage est plein de recherches profondes et curieuses, et d'une érudition utile. (Diction. de Feller, 4e vol., p. 633.)

2. Dû à l'obligeance de M. l'abbé F.-L. Van Ermengen, curé à Osterloo; la traduction française qui accompagne ce document a été faite, sur notre demande, par M. Eugène Fleté, comptable à Avesnes.

« hunne gedachtenis is bijden Allerhoogste. » (Sapient., c. 5, v. 16.) GHEEL Drukkery van E. Biddeloo. 1877.

Le même. Tot Brussel. Uyt de Boek, Drukkery van P. J. de Haes, op. de Kicke, Merkt. Février 1717,

Le même. Tot Gheel. Uit de Bock, drukkery van J. Coekelbergh. Floren, in de Nieuwstraet.

Vie de sainte Lucie, vierge et martyre, patronne particulière contre la dyssenterie, les maux de gorge et les maux d'yeux, vénérée dans l'Église paroissiale d'Oosterloo, où reposent ses saintes reliques. « Les justes vivront éternellement, et « près du Seigneur est leur récompense, et leur souvenir est « près du Très-Haut. » (Sapient., c. 5, v. 16.)

Leven der H Maagd en Martelares LUCIA.

De roemrijke Maagd en Martelares Lucia, — eene der schitterendste sterren in het firmament der Kerk, — werd van rijke en edele ouders geboren in de stad Syracusa, in Sicilië.

Van hare eerste Kindsheid af in het christen geloof opgevoed, was zir uitermate geneigd tot alle deugd en godsvrucht; maar wat voornam elijk in haar uitscheen was een zonderlinge ijver om de zuiverheid harer ziel te bewaren en den Heere haren God de deugd harer maagdelijkheid op te dragen.

Na de dood haars vaders echter beloofde hare moeder Eutychia, — tegen den dank der maagd, — haar ten houwlijk aan een jongen en treffelijken Edelman, maar die heidensch was Lucia nu, met gansh andere inzichten en verlangens bezield, deel al wat zij kon om dit opzet te keej

Vie de sainte LUCIE, *Vierge et Martyre.*

La glorieuse vierge et martyre Lucie, l'une des étoiles les plus brillantes du firmament, naquit de parents nobles et riches, dans la ville de Syracuse, en Sicile.

Elevée dès son jeune âge dans la foi chrétienne, elle était très portée à la pratique de toutes les vertus et à la piété; mais ce qui se faisait remarquer particulièrement chez elle, c'était son zèle pour conserver sa pureté d'âme et pour offrir au Seigneur son Dieu sa vertu virginale.

Après la mort de son père, sa mère, Eutychia, promit, contre son gré, de la donner en mariage à un jeune homme noble, qui était païen. Lucie, animée de toute autre intention et de tout autre désir, fit tout ce qu'elle

te gaan en eenig middel te vinden, waardoor het houwelijk zoude belet worden. En onze lieve Heer, die hen niet verlaat, welke op Hem betrouwen, gaf haar daartoe eene geschiute reden aan de hand. Hij zond namelijk hare moeder Eutychia eene lange en moeilijke ziekte over, eenen bloedloop, die vier jaar lang duurde en waartegen Eutychia in geene medicijnen of bii geene geneesmeesters baat kon vinden.

Toen ter tijd was de naam der zalige Maagd en Martelaresse Agatha zeer vermaard door gansch Sicilië. Deze Heilige had, gedurende het keizerrijk van Decius, de Kroon der marteldood ontvaugen in de stad Catana; de heer werkte groote mirakelen aan haar graf, en van alle kanten stroomden er de menschen toe, om door hare gebeden de gezondheid en andere weldaden te bekomen. De H. Lucia raadde dus eindelijk hare moeder aan van naar Catana te gaan om Agatha's graf te bezochen : zonder twijfel, — zoo dacht en zeide zij, — zou hare moeder ook daar van den Heer het redmiddel voor hare ziekte verkrijgen, al waren ook tot nu toe alle menschelijke middelen vruchteloos geweest.

Zij reisden dus in bedevaart naar Catana en Kwaamen bij het graf der H. Agatha. Daar vielen zij voor ter aarde. Stortten een langdurig en godvruchtig gebed, terwijl zij met groote aandachtigheid on overvloedige tranen de H. Maagd Agatha smeekten om Eutychia in haren nood bij te staan. En terwijl zij in gebed waren, overviel Lucia, een zoete slaap. En ziet! ondertusschen verscheen haar de H. Agatha, Kostelijk gekleed, glinsterend van licht, vergezeld van eene menigte van engelen; en met een

put pour contrarier ce projet et trouver un moyen d'empêcher ce mariage. Le Seigneur, qui n'oublie jamais ceux qui mettent en lui leur confiance, lui en fournit un motif bien sérieux. Il frappa sa mère Eutychia d'une maladie grave, une hémorrhagie qui dura quatre ans, et contre laquelle Eutychia ne put trouver ni remèdes ni médecins.

En ce moment, le nom de sainte Agathe, vierge et martyre, était très renommé en Sicile. Cette vierge avait, pendant le règne de l'empereur Dèce, souffert le martyre dans la ville de Catane. Le Seigneur accomplissait de grands miracles à son tombeau, et de tous côtés la foule accourait pour obtenir, par ses prières, la santé et d'autres bienfaits. A la fin, sainte Lucie conseilla à sa mère d'aller visiter le tombeau de sainte Agathe. Elle pensait et disait que, sans aucun doute, elle recevrait là, du Seigneur, les remèdes pour guérir la maladie de sa mère, pour laquelle la science ne pouvait en trouver.

Elles allèrent donc en pèlerinage à Catane et arrivèrent au tombeau de sainte Agathe. Là, elles tombèrent à genoux, prièrent longtemps et sincèrement, et supplièrent respectueusement et en versant d'abondantes larmes sainte Agathe de bien vouloir secourir Eutychia. Pendant qu'elles étaient en prières, Lucie s'endormit. Durant son sommeil, sainte Agathe lui apparut, richement vêtue, et accompagnée d'une multitude d'anges, et, d'un visage aimable et enjoué, elle lui parla en ces termes : « Ma sœur

vroolijk, opgeruimd gemoed sprak zij haar aldus aan : « Mijne Zuster Lucia, Godgewijde Maagd, waarom vraagt gij van mij, wat gij zelve zoo gemalkkelijk aan uwe moeder geven Kunt, die uw geloof reeds nu heeft bijgestaan en aan wie het de gezondheid heeft geschonken? En gelijk de stad Catana door mij veredeld is geworden, zoo zal het de stad Syracusa worden door u; want door uwe eerbaarheid en reinheid hebt gij den Heere eene waardige woonplaats bereid, en gij zijt een tempel van den H. Geest. »

Door deze woorden verrukt werd de H. Lucia wakker en zeide met groote blijdschap tot Eutychia : « Moeder, jiz.zijt nu gezond. »

Inderdaad, het was zoo geschied, en moeder en dochter dankten van harte den Heer en de roemrijke Maagd Agatha, door wier gebeden God Eutychia genez en had.

Dan Keerden beide naar Syracusa terug, en de H. Lucia bad hare moeder, haar niet meer van eenen bruidegom te spreken, maar heur liever de houwelijksgift, die zij haar voor eenen sterfelijken mensch wilde schenken, nu af te staan om ze te gebrucken in den dienst van den hemelschen Bruidegom, dien zij verkozen had. Dat deed evenwel Eutychia niet gaarne; zij smeekte hare dochter er nog wat mede te virtoeven, tot dat zij haar de oogen zou gesloten hebben : na hare dood, — zoo zeide zij, — zou ze met alles naar haren wil kunnen doen. Maar de H. Maagd antwoordde haar, dat de aalmoezen, die men na zijne dood doet, god zoo aangenaam niet zijn, als die men in het leven doet; want in de dood toch staat men af wat men niet meenemen kan, en in het leven wat men

Lucie, vierge consacrée à Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous pouvez donner vous-même si facilement à votre mère, que votre foi a secourue et rendue à la santé? De même que la ville de Catane a été anoblie par moi, de même la ville de Syracuse le sera par vous; car, par votre respect et votre pureté, vous avez préparé au Seigneur une demeure digne de lui, et vous êtes le temple du Saint-Esprit. »

Ravie par ce langage, sainte Lucie s'éveilla et dit avec joie à sa mère : « Mère! vous êtes maintenant guérie. »

En effet, cela était vrai, et la mère et la fille remercièrent de tout cœur le Seigneur et la glorieuse vierge Agathe, par les prières de laquelle Dieu avait guéri Eutychia.

Elles retournèrent alors ensemble à Syracuse, et sainte Lucie pria sa mère de ne plus lui parler d'un époux, mais de vouloir plutôt lui remettre la dot qu'elle lui aurait donnée pour un mortel, attendu qu'elle voulait l'employer au service de son Fiancé du ciel. Eutychia ne le fit pas volontiers : elle pria sa fille de différer un peu, jusqu'au moment où elle lui aurait fermé les yeux. « Après ma mort, dit-elle, vous ferez de ce que vous posséderez tout ce que vous voudrez. » Mais la sainte vierge lui répondit que les aumônes faites après la mort ne sont pas aussi agréables à Dieu que celles que l'on fait durant sa vie; car à la mort on abandonne ce que l'on ne

nog zou Kunnen genieten. Nog zeide zij, dat hij, die's nachts gaat, eene fakkel moet laten voor zich dragen om hem voor te lichten op de baan, die hij te volgen heeft. In een woord, de H. Lucia wist het hare moeder zoo wel be bewijzen, dat zij haar het houwelijksgoed afleverde, het welk Lucia onmiddelijk begon te verkoopen en mildelijk aan den arme uit te deelen.

Dit vernam de Edelman, wien zij van hare moeder ten houwelijk was beloofd. In den eerste evenwel dacht hij, dat zij enkel hare juweelen en andere dingen van kleiner waarde verkocht om er eene Kostelijke, en voordeelige erve voor te Koopen. Later echter, toen hij de waarheid vernam, dat namelijk al het goed den arme uitgedeald werd en dat Lucia christene was, ontstak hij in eenen grooten haat tegen haar en beschuldigde hij haar voor den landvoogd Paschasius als eene tooveres en eene goddelooze vijandin der goden van het romeinsche rijk.

Op deze beschuldiging liet de landvoogd haar ontbigden, en toen zij voor hem verscheen, poogde hij haar eerst met zoete woorden over te halen om, zoo hij zeide, de ijdele bijgeloovigheid der christenen te verlaten en aan de goden offeranden op te dragen. Die bedrieglijke zachtheid was evenwel teenemaal vruchteloos. Met Kloeken moed en onversaagde vrijheid antwoordde hem de H. Maagd, dat de warachtige en God aange name offerande was, de weduwen, de weezen en de ellendige personen te bezoehen, en in hunne Kwellingen te vertroosten; dat zij zich nu dri jaren daarmede bekommerd had, den arme al uitdeelende wat zij bezat, en dat zij nu niet meer te geven had dan haren persoon zelf, welken zij als eene levende offerande begeerde God den Heere op te dragen.

peut prendre et ce dont on peut jouir encore pendant sa vie. Elle disait encore que celui qui sort la nuit doit faire porter un flambeau devant lui pour éclairer la route qu'il doit suivre. En un mot, sainte Lucie sut si bien persuader sa mère, que celle-ci lui remit sa dot, que Lucie vendit immédiatement, pour en distribuer le montant aux pauvres.

Le gentilhomme à qui elle avait été promise en mariage par sa mère apprit ce qui se passait. Dans le premier moment, il crut qu'elle vendait simplement ses bijoux et objets de minime valeur pour s'acheter un grand et bel héritage. Plus tard, lorsqu'il connut la vérité, à savoir qu'elle distribuait ses biens aux pauvres et qu'elle était chrétienne, il la prit en haine et l'accusa devant le gouverneur Paschase d'être une sorcière et une ennemie impie des dieux de Rome.

A cette accusation, le gouverneur la fit mander, et lorsqu'elle parut devant lui, il essaya, par de douces paroles, de lui faire abandonner les vaines superstitions des chrétiens et de lui faire sacrifier aux dieux. Cette apparente douceur n'obtint aucun succès. Avec un grand courage et une grande intrépidité, la sainte vierge lui répondit qu'il était plus agréable au vrai Dieu qu'on visitât les veuves, les orphelins; qu'elle-même n'avait plus à lui offrir que son humble personne, et qu'elle offrait cette hostie vivante à son Dieu.

Hierop zeide haar Paschasius, dat dit alles inbeeldigen waren en droomerijen der Christenen, welke men hem, die het oud geloof en de geboden der keizers hield, niet behoorde te zeggen. Doch Lucia antwoord lehem met eene wonderlijke standvastigheid : « Gij onderhoudt de wetten uwer vorsten en ik de wetten van mijnen God; gij vreest de Keizers der aarde en ik den Keizer des hemels; gij wenscht eenen stenfelijken mensch niet testoren en ik verlang den onsterfelijken Koning niet te vergrammen; gij wiet uwen heere believen en ik mijnen Schepper; gij doet wat u goed dunkt en ik doe wat ik oordeel te betamen. Daarom doe geene moeite, en denk niet, dat gij mij met al uwe redenen van de liefde mijns heeren Jesus Christus Zult Kunnen Scheiden. »

Die vinnige vrijmoedigheid bracht den landvoogd in drift, en daarom, van zijne eerste valsche zoetaardigheid tot gramschap en wreedheid overgaande, bekeef hij de H. Maagd en behandelde haar als eene lichtvaardige vrouw, die haar goed verkwist had in onnultige zaken. Waarop hem de H. Lucia antwoordde : « Ik heb mijn goed op eene verzakerde plaats gezet, en ik heb altoos schroom gehad van hen, die de zielen besmetten en bederven, zoo als gij er een zijt dewijl gij ons. Aan raadt van onzen Schepper en waarachtigen Bruidegom Jesus Christus te verlatem en onkuischeid te bedrijven met de schepselen, die te aanbidden en voor ware goden te houden. Ik heb ook de handelingen gevlucht van hen die de lichamen bederven, en die, oprechte slaven van kunne onreine genegenheden, de vuile en korte genoegten meer achten dan de zuivere en euwige wellusten ».

Paschase lui répondit que tout ceci n'était que des imaginations et des songes des chrétiens et qu'on ne devait pas le dire à lui, qui observait la loi et les commandements des empereurs. Cependant Lucie lui répondit avec une étonnante fermeté : « Vous défendez les lois de vos souverains, et moi celles de mon Dieu; vous craignez les empereurs de la terre, et « moi le maître des cieux; vous redoutez de mécontenter un mortel, et moi « d'offenser le Roi immortel, vous voulez plaire à votre seigneur, et moi à « mon Créateur; vous faites ce que vous croyez bon, et moi ce que je juge « convenable. Ne vous donnez donc aucune peine, et ne croyez pas me « séparer, avec toutes vos belles paroles, de mon Seigneur Jésus-Christ, à « qui j'ai voué mon unique amour. »

Cette grande franchise fâcha le gouverneur, et, passant de ces paroles flatteuses à la colère et à la cruauté, il insulta la sainte vierge, en la traitant de femme de mauvaise vie, qui avait dépensé son bien en futilités. Sur quoi sainte Lucie lui répondit : « J'ai placé mon bien dans des mains sûres, et « j'ai toujours eu de l'éloignement pour ceux qui souillent et corrompent « les âmes, comme vous, qui me conseillez d'abandonner mon Créateur et « mon époux Jésus-Christ, et de commettre des impiétés avec les créatures, « de les adorer et de les considérer comme des dieux. J'ai aussi fui ceux qui « corrompent les corps, qui sont esclaves de leurs plaisirs impurs et préfè- « rent les ignobles jouissances aux joies pures et éternelles. »

« Deze woorden duren lang », hernam Paschasius; « maar als het tot slagen zal komen, zullen ze wel ophouden. » — « De woorden Gods, » antwordde hem de H. Luccia, « kunnen niet ohouden, noch hun ontbre-« ken, die tempelen zijn, van den H. Geest, zoo alst zij allen zijn, die in « reinigheid leven en hem eeren gelijk het betaamt. »

« Indien het zoo is, » wedervoer de rechter, « zal ik u naar eene oneerbare plaats doen leiden, opdat gij er uwe reinigheid verliezet, in de H. Geest van u vliede, die, — gelijk glj zegt, — gaarne vriend is van hen, die zuiver leven. » — « De zuiverheid wordt niet verloren », hervatte de H. Maagd « noch het lichaam besmet, tenzij met toestemming der ziele. « Want indien gij wierook in mijne hand gaaft en hem mij met geweld deed « in het vuur werpen om uwe goden aldus eene offerande op te dragen, « zoo zou de ware God, die dat ziet, er mede spotten. Daarom zeg ik u, « dat, — zoo gij mij tegen dank de zuiverheid doet verliezen, — ik twee « kronen zal hebben in den hemel, de eene van rein te zijn en de andere « omdat ik geweld zal geleden habben om de zuiverheid te verdedigen. »

Thans ten einde geduld gekomen, beval de rampzalige rechter van de H. Maagd naar eene oneerbare plaats te brengen. Maar toen men de hand aan haar wilde slaan om haar er henen te leiden, werd zij, — o goddelijke kracht! — Zoo onberoerlijk gemaakt door God, dat men haar noch door menschelijke macht, noch met zeelen, noch met ossen, van de plaats kon krijgen.

« Ces paroles durent longtemps, reprit Paschase; mais, une fois que les coups arriveront, elles cesseront. » — « Les paroles de Dieu, » répondit sainte Lucie, « ne peuvent cesser, ni manquer à ceux qui sont les « temples du Saint-Esprit, comme sont tous ceux qui vivent chastement « et honorent Dieu comme il convient.»

« Puisqu'il en est ainsi, » répondit son juge, « je vous ferai conduire dans un lupanar où vous perdrez votre pureté, ce qui chassera le Saint-Esprit, qui, ainsi que vous le dites, est l'ami de ceux qui vivent purement. »

« La pureté ne se perd pas, » lui répondit la sainte vierge, « même « quand le corps est souillé, si ce n'est par le consentement de l'âme. Car « si vous me mettiez de l'encens dans la main, et que la douleur me « forçât à le jeter au feu, pour faire ainsi une offrande à vos dieux, le vrai « Dieu, qui le verrait, s'en moquerait. C'est pourquoi je vous dis que, si vous « me faites perdre ma virginité contre mon gré, j'aurai au ciel deux cou-« ronnes, la première pour avoir conservé ma pureté, la seconde pour avoir « souffert pour défendre ma chasteté. »

A bout de patience, le malheureux juge décida de faire conduire la sainte vierge dans un lieu de débauches; mais, lorsqu'on voulut mettre la main sur elle pour l'y conduire, — ô prodige de la puissance divine! — elle devint inébranlable à ce point qu'on ne put la bouger, ni à l'aide de la force humaine, ni à l'aide de cordes, ni à l'aide de bœufs.

Dat schreef de rechter aan de kunst des duivels toe, en hij meende, dat de H. Lucia, als tooveresse, zich met zijne macht beschermde, aangezien zij, eene zwakke en kranke vrouw, — zoovele sterke en vrome mannen wederstond, die haar met inspanning van al hunne krachten niet konden verroeren. Hij liet dus zijne tooveraars outbieden om deze vermeende tooverijen te ontbrinden. Jawel; zij deden al wat zij konden en gebruikten al hunne duivelsche kunsten; maar alles was vruchteloos.

Daar stond nu Paschasius verslagen, en zich door eene zoo teedere Maagd verwonnen ziende, brulde hij van intzinnigheid als een woedende leeuw.

Dan keerde Lucia zich tot hem en vroeg : « Waarom zijt gij benauwd « en kwelt gij u? Indien gij bekennen moet, dat ik een tempel Gods « ben, geloof het ; en indien gij er nog aan twijfelt, beproef het, totdat « gij het bekent. Het is geene tooverij, noch de duivel, die mijin onberoer- « baar maakt, maar het is de Geets Gods, die, omdat hij mijne ziel woont, « mij zoo sterk kan maken, dat heel de wereld mij niet van de plaats « kan verroeren, waar ik mij bevind. »

Maar de rechter was te verblind om in dit wonder den vinger Gods te zien, en hij gebood nu eene groote hoeveelheid hout, harst en olie rondom de H. Maagd, te leggen, en dat te ontsteken om haar te verbranden. Lukte al even weinig : Lucia stond zoo verzeker't in den vuurgloed, alsof zij in't midden van eenen lusthof ware; het vuur bracht haar geen den minsten hinder toe, en zij zeide tot den rechter : « Ik heb mijnen Heer

Le juge attribua ce fait à l'artifice des démons, et croyait que sainte Lucie, en sa qualité de sorcière, était protégée par eux, car il ne pouvait comprendre qu'une femme aussi faible pût résister à tant d'hommes aussi forts, qui ne pouvaient la faire bouger de place, malgré tous leurs efforts réunis.

Paschase était tout abattu de se voir vaincu par une si jeune fille et rugissait avec fureur comme un lion en colère.

Alors Lucie se tourna vers lui et lui dit : « Pourquoi avez-vous si peur, « pourquoi vous tourmentez-vous ? Si vous reconnaissez que je suis le « temple de Dieu, croyez ; et, si vous en doutez encore, faites-en l'épreuve « jusqu'à ce que vous en soyez convaincu. Ce n'est ni la magie, ni le dia- « ble qui me rend inébranlable, mais c'est l'Esprit de Dieu qui habite en « mon âme, qui me rend si forte que le monde entier ne pourrait me tirer « de la place où je suis. »

Mais le juge était trop aveuglé pour voir, dans ce miracle, le doigt de Dieu, et il commanda d'entourer la vierge d'une grande quantité de bois, de poix et d'huile, et d'allumer le tout pour la brûler. Mais cette tentative ne réussit pas mieux. Lucie était aussi tranquille au milieu de ce bûcher que si elle eût été dans un jardin agréable. Le feu ne l'atteignit pas, et elle dit au juge : « J'ai prié mon Seigneur Jésus-Christ, pour que le feu ne

« Jesus Christus gebeden, dat dit vuur mij niet huideren zou, en dat hï « mijne martelie zou verlengen, opdat de geloovigen zouden standvastig « zijn inhun geloof en de pijnigingen niet vreezen, en opdat de ongeloo- « vigen zouden beschaamd worden ziende hoe luttel zij tegen de dienaren « van den allerhoogste vermogen. »

Eindelijk gebood de rechter dat men haar met een zwaard den hals zou doorsteken; en als nu de H. Maagd tot der dood o toe gewond was, bat zij zoo lang zij wilde, en zij sprak de christenen, die daar tegenwoordig waren aan, zeggende, dat zij zich zouden troosten, de wijl de H. Kerk welhaast vrede zou hebben, er dat de keizers, die haar bevochten, het rijk zouden verlaten. Nog voegde zij en lij, dat, — gelijk de stad Catana Agatha, hare zuster, tot beschermster had, — zij zelve ook aldus de stad Syracusa zou beschermen, indien zij zich bekeerde tot het christen geloof.

Maar men zou ook de straf zien, die God, als een rechtvaardige rechter over de onrechtvaardige rechters zendt. Want als de H. Lucia van het vuur omringd en ter dood gewond haart kostbaar bloed vergoot en met cene wonderbare zoetheid en krachtige standvastigheid den Christenen moed gaf en hen vertroostle, sloegen de Sicilianen, op denzelfden tijd, de handen aan Paschasius en belnadden hem met ketenen als eenen roover en eenen bederyer van geheel het land; zij leidden hem gevangen weg voor de oogen der H. Maagd, en hij werd te Rome beschuldigd en ter dood verwezen.

En nadat de H. Lucia het allerheiligste Lichaam des Heeren ontwangen

« m'atteignît pas, et je lui ai demandé de prolonger mon martyre, pour « que les chrétiens soient raffermis dans leur foi et ne craignent pas la « souffrance et pour que les infidèles soient couverts de honte, en voyant « leur impuissance contre les serviteurs du Très-Haut. »

Enfin, le juge commanda de lui percer le cou d'un glaive; et, lorsque la sainte Vierge était blessée à mort, elle pria aussi longtemps qu'elle le voulut, et, s'adressant aux chrétiens présents, elle leur dit de reprendre courage, que l'Église aurait bientôt la paix et que les empereurs qui la combattaient quitteraient leur empire. Elle ajouta que, comme la ville de Catane avait sa sœur Agathe pour protectrice, de même elle protégerait la ville de Syracuse, s'ils se convertissaient à la foi du Christ.

Mais on verra aussi la punition que Dieu, le juge plein de justice, enverra aux juges iniques. Pendant que sainte Lucie, entourée de flammes et blessée à mort, répandait son sang précieux et avec une grande douceur et une grande fermeté encourageait les chrétiens et les consolait, les Siciliens s'emparèrent de Paschase, le couvrirent de chaînes comme un voleur et comme le tyran de tout le pays, et le menèrent prisonnier à Rome, où, en présence de tout le sénat, il fut accusé et condamné à mort.

Après que sainte Lucie eut reçu le très Saint Corps du Seigneur des

had uit de handen der Priesteren, die het haar in't geheim brachten, gaf zij hare gebenedijde ziel aan God.

De H. Lucia leed de marteldood den dertienden dag van December, — op welken dag ookde H. Kerk haar feest viert, — op het einde der regeering van Diocletianus en Maximianus. En deze keizers, — gelijk de Heilige het voorzeid had, verlieten uit eigen berveging het rijk en bevel, en stierren daarna ellendig door het rechtvaardig oordeel Gods.

Men Aanroept de H. Maagd Lucia als de patronesse van het gezicht, en men houdt, dat zij, die zich aan haar bevelen, groote barm hartigheden krijgen en lijstand voor het gebrek der oogen.

Haar heilig lichaam werd in de stad Syracusa begraven, waar het vele jaren gebleven is, en onze lieve Heer berverkte, door hare gebeden, vele genaden aan de geloovigen, die haar aanriepen. Van Syracusa werd het later naar Constantinopel, en van doar eindelijk haar Ventië overgevoerd, in welke laatste stad het in groote eer wordt gehouden.

mains des prêtres, qui le lui apportèrent en secret, elle rendit à Dieu son âme bénie.

Sainte Lucie souffrit le martyre le 13 Décembre, jour où la sainte Église célèbre sa fête, à la fin du règne de Dioclétien et de Maximien. Ces deux Empereurs, comme la sainte l'avait prédit, abandonnèrent, de leur propre mouvement, leur empire et leur pouvoir, et moururent malheureux, par une juste punition de Dieu.

On invoque la sainte vierge Lucie comme patronne de la vue, et l'on remarque que ceux qui se recommandent à elle obtiennent de grandes grâces et des secours sérieux dans leurs maladies des yeux.

Son saint Corps fut enterré dans la ville de Syracuse, où il resta nombre d'années, et Notre-Seigneur accorda, grâce à son intercession, beaucoup de grâces aux chrétiens qui l'invoquaient. De Syracuse, on le transporta plus tard à Constantinople et de là, enfin à Venise, ville dans laquelle on le tient en grand honneur.

LITANIE

DER HEILIGE MAAGD EN MARTELARES LUCIA,

Bijzondere Patrones tegen Rooden Loop, Bloedvloed, Kwade Kelen en oogen, Heete Koortsen en andere Kwade Ziekten.

Heer, ontferm u onzer.
Christus, id.
Heer, id.

LITANIES

DE LA SAINTE VIERGE ET MARTYRE LUCIE,

Patronne particulière contre la dyssenterie, les maux de gorge et les maux d'yeux.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Christ, id.
Seigneur, id.

Christus, hoor ons.	Christ, écoutez-nous.
Christus, verhoor ons.	Christ, exaucez-nous.
God Hemelsche Vater, ontferm u onzer.	Dieu, Père céleste, ayez pitié de nous.
God Zoon, verlosser der wereld, ontferm u onzer.	Dieu le Fils, Sauveur du monde, ayez pitié de nous.
God H. Geest, ontferm u onzer.	Dieu le Saint-Esprit, ayez pitié de nous.
H. Drijsuldigheid een God, ontferm u onzer.	Sainte Trinité, un seul Dieu, ayez pitié de nous.
H. Maria,	Sainte Marie,
H. Maag der Maagden,	Sainte Vierge des vierges,
H. Lucia,	Sainte Lucie,
H. Lucia, Bruid van Christus,	Sainte Lucie, épouse du Christ,
H. Lucia, Tempel van den H. Geest,	Sainte Lucie, temple du Saint-Esprit,
H. Lucia, Eerbare Magd,	Sainte Lucie, vierge pure,
Bid voor ons.	*Priez pour nous.*
H. Lucia, Zedige, Maagd,	Sainte Lucie, vierge modeste,
H. Lucia, Godvruchtige Maagd,	Sainte Lucie, vierge pieuse,
H. Lucia, Kloeke Maagd,	Sainte Lucie, vierge vaillante,
H. Lucia, Standvastige Maagd,	Sainte Lucie, vierge constante,
H. Lucia, verwinnares van den tiran Paschasius,	Sainte Lucie, qui avez triomphé du tyran Paschase,
H. Lucia, zegepraalster over uwe vijanden,	Sainte Lucie, qui avez vaincu vos ennemis,
H. Lucia, glorievolle Martelares,	Sainte Lucie, martyre illustre,
H. Lucia, luister van de H. Kerk,	Sainte Lucie, ornement de la sainte Eglise,
H. Lucia, roem van uwe geboortestad,	Sainte Lucie, gloire de votre ville natale,
H. Lucia, voorbeeld der Jonkheid,	Sainte Lucie, modèle de la jeunesse,
H. Lucia, spiegel van Zuivarheid,	Sainte Lucie, miroir de pureté,
H. Lucia, voorbeeld van vele deugden,	Sainte Lucie, exemple de beaucoup de vertus,
H. Lucia, leer meesteres voor eenieder,	Sainte Lucie, guide sûr qui enseignez à tous le chemin du ciel,
H. Lucia, steenrots in Gods vrees,	Sainte Lucie, rose inébranlable dans la crainte de Dieu,
H. Lucia, minnares van het gebed,	Sainte Lucie, modèle de la prière,
H. Lucia, jeveraaster in het gebed,	Sainte Lucie, fervente zélatrice de l'oraison,
H. Lucia, grootvermogende door het gebed,	Sainte Lucie, très puissante par votre intercession,
Bid voor ons.	*Priez pour nons*

H. Lucia, troosteres van uwe moeder door uw gebed,	Sainte Lucie, qui avez consolé votre mère par la ferveur de votre prière.
H. Lucia, genees meesteres van uwe moeder door uw gebed,	Sainte Lucie, qui avez guéri votre mère par l'efficacité de vos prières,
H. Lucia, troosteres in den Roodem Loop,	Sainte Lucie, consolatrice dans les dyssenteries,
H. Lucia, hulp der Christenen,	Sainte Lucie, secours des chrétiens,
H. Lucia, uitdeelster aan de armen,	Sainte Lucie, bienfaitrice des pauvres,
H. Lucia, milde hand van Barm. hartigheid,	Sainte Lucie, généreux recours des misérables,
H. Lucia, voorbeeld van een levendig, heilig Geloof,	Sainte Lucie, exemple intrépide d'une foi vive,
H. Lucia, pilaar in de heilige Hoop,	Sainte Lucie, modèle d'une espérance invincible,
H. Lucia, onverwinbaar in de heilige Liefde gods,	Sainte Lucie, holocauste de l'amour divin,
Bid voor ons.	*Priez pour nous.*
H. Lucia, Patrones dergeloovigen id.	Sainte Lucie, patronne des fidèles, id.
H. Lucia, Groote Vriendin Gods, id.	Sainte Lucie, amie privilégiée de Dieu, id.
Lam Gods, dat wegneemt de zonden der wereld, spaar ons, Heer.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, épargnez-nous, Seigneur.
Lam Gods, dat wegneemt de zonden der wereld, verhoor ons, Heer.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Lam Gods, dat wegneemt de zonden der wereld, ontferm u onzer, Heer.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.
℣. Bid voor ons, H. Maagd en Martelares Lucia,	℣. Priez pour nous, sainte vierge et martyre Lucie,
℟. Opdat wijde beloften van Christus waarding vorden.	℟. Afin que nous devenions dignes de promesses de Jésus-Christ.

Gebed.

Vergun ons, o Heer Jesus! door uwe aller heiligste verdiensten, dat wij met een zoo zuiver hart en Standvastig gemoed, alsook met een zoo levendig, heilig gehoof, Vaste Hoop

Oraison.

Accordez-nous, Seigneur Jésus, par vos mérites infinis, qu'à l'exemple de sainte Lucie nous puissions vous servir, confesser et aimer avec un cœur pur et un esprit persévérant, ct que

en verige Lieefde, U mogen dienen, belijden en beminnen, gelijk U. de H. Lucia gediend, gebeden en bemind heeft, opdat wij door hare voorspraakn uwe barmhartigheid bewaard worden van de droevige plagen des Rooden Loops, alsook van alle vijanden onzer ziel en hiernamaals U in de eeuwigheid mogen bezitten. Amen. Geloofd zij Jesus Christus. Amen

nous retracions en nous la foi vive, la ferme espérance et l'ardente charité de votre fidèle servante, afin que, par son intercession, vous daigniez dans votre miséricorde nous préserver des maux du corps, écarter tous les ennemis de notre âme et nous faire jouir un jour de l'éternelle félicité. Ainsi soit-il.

Au dos : « Imprimatur; Mechliniæ, 1 decembris 1877. J.-B. Lauwers, vic. gén. »

Liber Pontificalis, ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE [1] (Patrol. latine de Migne, tome CXXVII, p. 1448 et suiv.).

Œuvres complètes du bienheureux P.-A.-M. DE LIGUORI [2], évêque de Sainte-Agathe des Goths. Traduites de l'italien en français, et mises en ordre par une société d'ecclésiastiques, sous la direction de MM. les abbés Vidal, Delalle et Bousquet, ouvrage dédié à Mgr l'Archevêque de Paris, Paris, 29 volumes, 16e volume, p. 137, § XXVI. (Bibliothèque des PP. Jésuites à Mons.)

Géographie universelle de MALTE-BRUN, Paris, Furne, 1841, 4 tomes, 4e tome, page 204.

Le Césarisme et l'Ultramontanisme, par le Cardinal MANNING, Archevêque de Westminster. Paris, Palmé, 1874.

1. *Anastase*, bibliothécaire de l'Eglise romaine, publia, entre autres : *Historia ecclesiastica, sive chronographia tripartita*, 1649, in-fol. et *Vies des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Nicolas Ier*, publiées à Rome par *Bianchini*, 1718-1735, 4 vol. in-fol. Il vivait encore en 882. (Dict. de Feller, 1er vol., p. 164.)

2. *Liguori* (Alphonse-Marie *de*), évêque de Sainte-Agathe des Goths, au royaume de Naples, et fondateur de la congrégation des Missionnaires du Saint-Rédempteur, naquit à Naples d'une famille noble et ancienne, en 1696. Très pieux dans son enfance, il exerça la profession d'avocat pendant quelque temps à Naples avec réputation. Mais bientôt il entra dans les ordres, fut nommé Évêque de Sainte-Agathe en juin 1762, par Clément XIII; il mourut saintement en 1787. Béatifié le 6 septembre 1816, il fut canonisé par Pie VIII, le 16 mai 1830. Auteur de nombreux ouvrages ascétiques. Vittorie de martiri, *Ossia la Vitta di moltissimi santi martiri*. Venise, 1777, 2 vol. in-12. (Dictionnaire de Feller, tome 4, p. 139.)

MANUSCRITS [1].

Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Regiæ, Pars tertia, tomus tertius, Parisiis, ex typographia Regia, MDCCXLIV.

N° 584. *Codex membranaceus*, Olim PUTEANUS, page 49. Ibi continentur : 5° Passio sanctæ Luciæ; is codex decimo tertio sæculo exaratus videtur, exceptis Sanctæ Benedictæ passionis foliis, quæ ad decimum referri possunt.

N° 989. *Codex membranaceus*, Olim BIGOTIANUS (provenant de l'abbaye de Bénédictins de Fécamp), page 79. Ibi continentur : 3° Vita sanctæ Luciæ, versibus scripta. Is codex maximam partem sæculo decimo exaratus videtur (feuillets 41 à 53.)

N° 1765. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, pages 184, 185. Ibi continentur : 74° Passio sanctæ Luciæ, virginis. Is codex decimo tertio sæculo exaratus videtur.

N° 1864. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, page 203. Ibi continentur : 25° Passio sanctæ Luciæ virginis, 28° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex decimo quarto sæculo exaratus videtur.

N° 2346. *Codex membranaceus*, Olim D. D. DE BÉTHUNE, page 288. Ibi continentur : 11° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex decimo tertio sæculo exaratus videtur.

N° 3788. *Codex membranaceus*, primum fac. Aug. DE THOU (vid. fol. 205), Olim COLBERTINUS, page 471. Ibi continentur : 4° et 9° Passio sanctæ Luciæ virginis, initium desideratur. Is codex duodecimo sæculo exaratus videtur.

N° 3791. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, page 474. Ibi continentur : 8° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex duodecimo sæculo exaratus videtur, paucis quibusdam exceptis, dum manu recentiore suppeta sunt.

1. En ce qui concerne ces nombreux manuscrits, que nous avons pu vérifier, grâce à l'obligeance de M. Charles Wescher, directeur à la Bibliothèque nationale (département des M. SS.), nous n'avons pas trouvé utile de les reproduire tous. Le manuscrit du XIIe siècle de l'abbaye de Montiéramey en est l'exacte copie; nous n'avons fait qu'une exception en faveur du manuscrit n° 5299 du 9e siècle; nous avons pensé que, vu son ancienneté, il était bon de le faire connaître; nous avons donc indiqué, en notes, au bas du manuscrit de Montiéramey, les variantes existant dans ce manuscrit n° 5299.

N° 3809. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, pages 495, 496. Ibi continentur : 5° Sancti Augustini Episcopi sermo in Natali Sanctarum Virginum Catharinæ et Luciæ. Is codex decimo quarto sæculo exaratus videtur.

TOMUS QUARTUS.

N° 5265. *Codex membranaceus*, Olim MAZARANÆUS, page 16. Ibi continentur : 4° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex decimo quarto sæculo exaratus videtur.

N° 5278. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, page 64. Ibi continentur : 7° Passio sanctæ Luciæ, virginis. Is codex partim decimo tertio, partim decimo quarto exaratus videtur.

N° 5281. *Codex membranaceus*, Olim PUTEANUS, page 68. Ibi continentur : 6° Vita sanctæ Luciæ virginis. Is codex decimo quarto sæculo exaratus videtur.

N° 5287. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, page 69. Ibi continentur : 35° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex decimo tertio sæculo exaratus videtur.

N° 5296. D. *Codex membranaceus*, primum Jacobi Augusti Thuani postea COLBERTINUS. Ibi continentur : 18° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex undecimo sæculo exaratus videtur.

N° 5298. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, pages 76, 77, 78. Ibi continentur : 78° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex duodecimo sæculo exaratus videtur.

N° 5299. *Codex membranaceus*, Olim PUTEANUS, page 78. Ibi continentur : 34° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex *nono sæculo* exaratus videtur.

N° 5301. *Codex membranaceus*, Olim Sancti MARTIALI LEMOVICENCIS, p. 79. Ibi continentur : 52° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex sæculo decimo exaratus videtur.

N° 5302. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, page 30. Ibi continentur : 8° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex duodecimo sæculo exaratus videtur.

N° 5304. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, page 82. Ibi continentur : 26° Passio sanctæ Luciæ virginis. Hujusce codicis pars undecimo, pars decimo tertio sæculo exaratus videtur.

N° 5306. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, page 83. Ibi continentur : 86° Passio sanctæ Luciæ virginis. Is codex decimo quarto sæculo exaratus videtur.

N° 5308. *Codex membranaceus*, Olim COLBERTINUS, page 85. Ibi continentur : 110° Passio sanctæ Luciæ virginis.

MANUSCRIT *du XIIe siècle*, provenant de l'abbaye de *Montiéramey* [1], diocèse de Troyes, Ms. n° 7, bibliothèque de la ville de Troyes (Aube). *Passio Sanctæ Luciæ, Virginis et Martyris.*

Cum per universam provinciam beatissime [2] Virginis Agathe fama crebresceret, et Siracusanus populus per milia quoque quinquaginta [3] ad urbem Cathenensium sitienter ad sepulchrum Sancte Agathe Virginis venerandum, — contigit Luciam venerabilem virginem nobilissimam Siracusanorum simul [4] pergere, — festivitatis gratia invitante — cum matre Euthicia, que annis quatuor fluxum Sanguinis patiebatur et nullis medicorum poterat remediis [5] liberari. — Igitur dum processionis misteria [6] agerentur, hec evangelii lectio fuit [7] qua legitur quod fimbria vestimenti mulier a sanguinis fluxu salvata est, et dum hec recitatur, dixit Sancta Lucia matri sue : « Si credis, mater, his que leguntur ? Credo Agathem passam pro

1. « Ce manuscrit est fort volumineux, nous écrit M. l'abbé Berthelin, Prêtre à Troyes (3 mars 1882), et sans nom d'auteur. Il a été écrit par les Moines, et très probablement, autant que l'on en peut juger d'après l'écriture, par un seul Moine.

« L'abbaye de Montiéramey fut fondée par Arrémare ou Adrémare, prêtre du territoire de Troyes, qui, voulant se retirer dans la solitude, choisit, près de la forêt de Der, un lieu nommé alors le *Meiz-Corbon*, ou manoir de Corbon, Mansus Corbonis, qu'il obtint d'Aledran, Comte de Troyes, auquel il appartenait.

« La date des donations est de l'an 837.

« Arrémare jeta les fondements d'un monastère, autorisé par Adalbert, Évêque de Troyes. Il l'appela *Nouvelle-Celle-en-Der*, pour le distinguer d'un autre, appelé Montier-la-Celle. Léon IV l'approuva et le mit sous la protection spéciale du Saint-Siège.

« Après la mort d'Arrémare, le monastère prit le nom de *Montier d'Adremare*, Monasterium Adremari ou Arremanense, d'où *Montiéramey*.

« Charles le Chauve confirma les donations et donna aux religieux le pouvoir d'élire leurs Abbés, selon la Règle de Saint-Benoît.

« Il reste de l'abbaye l'église, qui est très belle. Le maître autel de M. Gauthier, sculpteur à Paris, 1759, a été donné par M. Chauvelin, qui en a été Abbé pendant plus de trente ans. Ce magistrat, connu dans le Parlement de Paris, y a fondé, avec les religieux, un service solennel en actions de grâces de la vie de Louis XV, dans l'attentat du 5 janvier 1759. Il a lieu le 15 février; le souvenir en est rappelé sur un marbre blanc. »

2. Beate (Ms. n° 5299).
3. Per milia quinquaginta (Ms. n° 5299).
4. Simul populo pergere (Ms. n° 5299).
5. Et nullius medicorum poterat medicamine (id.).
6. Ministeria agerentur (id.).
7. Et Evangelii lectio recitaretur (id.).

« Christi nomine hoc meruisse, ut semper in præsenti [1] habeat eum pro « cujus nomine passa est, continge sepulchrum ejus credens [2] et liberabe- « ris. » Igitur peractis omnibus, cum populus abscessisset, prostraverunt se ante sepulchrum Sancte Virginis mater et filia, — et ceperunt lacrimis flagitare suffragium. Interea dum orationis prolixitas tenditur, somnum Lucia virgo arripuit [3], et videt in somno beatam Agathem in medio angelorum, gemmis ornatam, stantem, et dicentem [4] : « Soror mea Lucia, *Virgo Deo devota*, quid ad me petis quod tu poteris prestare continuo? — Nam et matri tuæ fides tua subveniet, et ecce salvata est [5], et sicut per me Cathenensium civitas sublimatur a Christo, ita per te Siracusana civitas decorabitur, quia jocundum Christo in tua virginitate habitaculum preparasti. Et his auditis, expergefacta surrexit tremens et ait matri sue : « Mater « mea, ecce salva facta es : per ipsam te deprecor que te salvavit suis ora- « tionibus, ne tu mihi [6] aliquando sponsum nomines, nec velis de cor- « poris mei posteritate fructum mortalitatis inquirere, sed omnia que mihi « eunti ad corruptionis mee auctorem hominem moriturum eras datura, « da mihi eunti ad integritatis mee auctorem Dominum Jesum Christum. » Cui mater ejus Euticia ait : « Omnia que sunt patris tui defuncti ante novem annos, incontaminata custodiens, ampliavi potius quam minui in patrimonio, mea vero omnia que sunt vel esse possunt, ipse melius nosti : tege oculos meos, et quecumque tibi placuerit, de istis facultatibus facito. » Lucia dixit : « Audi consilium meum : non satis Deo carus est, qui illi « hoc dat quod secum ferre non potest, sed si tibi vis gratum esse Deum, « hoc illi da quod poteras tu uti, moriens enim nichil potes uti, et quod » das ideo, das quia tecum ferre non prevales, vivens ergo et salutem tui « corporis habens da Christo quod possides, et quicquid mihi te daturam « spoponderas, vel etiam cogitabas, Christo incipe tradere. » Igitur cum his sermocinaretur virgo cum matre, fiebat rerum distractio, et cotidie (quotidie) necessitatibus pauperum expendebantur. Interea dum distrahuntur predia et gemme venduntur, ad sponsi noticiam pervenitur; quique sollicitus cepit inquirere a nutrice sancte Lucie, quid hoc esset quod distractionem repentinam prediorum et gemmarum audisset. Cui hec nutrix cauta confinxit : « Sponsa tua invenit possessionem in venalibus, que mille amplius solidos prestat, hanc in tuo nomine cupiens comparare, videtur aliquanta distrahere. » Credidit stultus carnale mercimonium et animum ab indignatione revocans, etiam ipse cepit auctor esse vendentum. At ubi universa pene distracta didicit pauperibus, viduis, orphanis, peregrinantibus,

1. In presenti (id.).
2. Conjunge te ergo sepulcro ejus credens (id.).
3. Prolixitas tenderetur, somnus Luciam virginem arripuit (id.).
4. Et dicentem sibi (id.).
5. Et ecce salva facta est (id.).
6. Ne tu michi (id.).

et Deo servientibus erogata, proponit litem in judicio Pascasii consularis, dicens Sponsam Suam Christianissimam contra leges vivere Augustorum. Quam Pascasius corripiens, cepit ad sacrificia demonum invitare, cui beata ait : « Sacrificium unum et immaculatum apud Deum et Patrem hoc est, « visitare viduas et orphanos in tribulatione eorum. Ego per istos tres « annos nichil aliud egi, nisi sacrificavi Deo vivo, jamque nichil superest « quod sacrificem, me ipsam offero in sacrificium deo hostiam vivam, quod « sibi ipsi placet, de hostia sua faciat. » Pascasius dixit : « Ista verba « cuiquam tui similis narrare poteris christiano, mihi autem qui principum « decreta custodio, ista frustra persequeris. » Lucia dixit : « Tu principum « leges attendis, ego Dei leges attendo; tu principes times, ego deum « timeo; tu illis offendere non vis, ego Deum timeo offendere; tu illis pla- « cere desideras, ego ut soli Christo placeam concupisco; tu verò fac quod « tibi scis utile, et ego hoc agam quod mihi utile recognosco. » Pascasius dixit : « Patrimonium tuum cum corruptoribus tuis extirpasti, et ideo quas « meretrix loqueris. » Lucia dixit : « Patrimonium meum tuto loco consti- « tui, corruptores nec mentis mee nec corporis mei aliquando suscepi. » Pascasius dixit : « Qui sunt corruptores mentis et corporis? » Lucia dixit : « Corruptores mentis vos estis, de quibus apostolus dixit : *Corrumpunt « bonos mores colloquia mala ;* suadetis enim animas hominum meretricari, « ut dimittant virum suum, id est creatorem suum, et sequantur diabolum « in idolis vanis et inanibus simulacris; corruptores vero corporis sunt, hi « qui temporalem delectationem preponunt delectationibus sempiternis et « labentem leticiam perpetuis gaudiis anteponunt. » Pascasius dixit : « Ces- « sabunt verba cum fuerit perventum ad verbera. » Lucia dixit : « Verba Dei cessare non poterunt. » Pascasius dixit : « Tu ergo Deus es? » Lucia « dixit : « Ancilla Dei sum, et ideo dixi verba Dei, quia ipse dixit : *Non vos « loquemini in conspectu judicum, sed Spiritus Sanctus est qui loquetur in vobis.* « Nam et apostolus dixit quod caste viventes templum Dei sunt, et Spiritus Sanc- « tus habitat in eis. » Pascasius dixit : « Ego faciam te ad lupanar duce, ut cum « fueris sic arctata, fugiat a te Spiritus Sanctus. » Lucia dixit : « Nunquam « inquinabitur corpus, nisi de consensu mentis, nam et si in manu mea « thura ponas, et per manum facias sacrificia, Deus hec attendit et ridet; de « sensibus enim et voluntatibus judicat; nam sic patitur violatorem castitatis « sicut serpentem, sicut latronem, sicut barbarum. Nam si invitam me vio- « lari feceris, castitas mihi duplicabitur ad coronam. » Pascasius dixit : « Ibi te faciam turpitudines experiri, nisi m° (modo) cerimoniis consense- « ris augustorum. » Lucia dixit : « Jam dixi, tu voluntatem meam nunquam « poteris ad consensum provocare peccati. Ceterum quicquid feceris corpori « quod in potestate tua videris habere hoc ad ancillam Christi pertinere « non poterit. » Tunc consularis jussit venire lenones, et tradidit eam illis, dicens : « Invitate ad castitatem ejus populum, et facite eam tam diu illudi quandiu mortua numeratur. » Et ubi eam ceperunt velle trahere ad lupanar,

tanto pondere eam fixit Spiritus Sanctus, ut penitus eam movere non possent; accidentes simul multi ex officio impudenter [1] trahentes deficiebant sudore. Virgo autem Domini immobilis persistebat. Tunc miserunt funes in manus ejus et pedes, et ceperunt omnes pariter trahere, et illa quasi mons immobilis permanebat. Tunc angustiari cepit Pascasius et dicere. Et vocavit magos et aruspices et templorum omnium sacerdotes, quique omnes agebant superstitiones suas contra eam, ut moveretur. Tunc Pascasius lotio eam perfundi jussit, credens asserentibus quod maleficis staret immobilis. Iterum adducta sunt multa paria boum ut ab ipsis traheretur, et omnino moveri non potuit. Tunc dixit ei Pascasius : « Que sunt ista maleficia « tua? » Lucia dixit : « Ista mea maleficia non sunt, sed sunt beneficia « Dei. » Pascasius dixit : « Que ratio ista est, quod puella fragilis a mille « tracta hominibus non movearis. » Lucia dixit : « Si alia decem millia « adduxeris, audient mihi Spiritum Sanctum dicentem, quod cadent a latere « meo mille et decem millia a dextris meis. » Torquebatur itaque animo Pascasius, et inter cogitationes et viscerum cruciamenta clamabat; cui beata virgo ait : « Quid cruciaris? quid perd iversa mentis tue tormenta « torqueris? templum Dei esse si me probasti, jam crede; si non probasti, « discede. » Eo magis Pascasius anhelabat, quia de ipso risus sibi exhiberi cernebat. Tunc ignem circa eam fecit copiosum accendi, ita ut picem et resinam et fervens oleum super eam jactarent. At illa in nomine Jesu Christi « stetit immobilis, dicens ei : Ego rogavi Dominum meum Jesum Christum « ut ignis iste non dominetur in me quatenus tibi insultent fidentes in « Christo. Et ideo petivi inducias martirii mei, ut credentibus timorem « tollerem passionis, et non credentibus vocem exultationis offerrem. » Tunc angusti ante eum non ferentes amici ejus injuriam, gladium in ejus visceribus mergi fecerunt. Et jam percussa quamdiu voluit allocuta est turbam circumstantem, dicens : « Annuntio vobis pacem Ecclesiæ Dei datam, « Diocletianum de regno suo dejectum, et Maximianum hodie mortuum : « et sicut habet Cathenensium civitas intervenientem pro se sororem meam « Agathem, ita me sciatis isti civitati datam a domino, si voluntatem « domini facientes susceperitis fidem. » Hec loquente famula Dei Lucia, ut diximus, visceribus gladio patefactis, ante oculos ejus ferro vinctus ducebatur Pascasius. Cucurrerunt enim relationis Scriptorum quod fuisset predatus provinciam : qui perductus ad urbem Romam, ab omni senatu romano auditus, accepit sentenciam capitalem : Dei autem martir Lucia virgo sacratissima de loco in quo percussa est penitus mota non est, neque exiit Spiritus ejus nisi venientibus sacerdotibus et misteria ei dantibus, atque omnibus dicentibus : Amen, illa emisit spiritum. In eodem loco fabricata est sancto nomini ejus basilica, in qua orationes ejus florent nunc et semper et in secula seculorum. Amen [2].

1. Multi et officium impendentes (Ms. n° 5299).
2. In eodem autem loco fabricata est sancti nominis ejus basilica in

De la passion Sainte Luce virg. (Ms. Biblioth. nat. coté : 1° « 901 »; 2° « 707 »; 3° « 7207 ». Aujourd'hui Ms. fr., 818 [fol. 265 à 267]. Relié en veau fauve, aux armes de Napoléon Ier [1].)

Com. p tot la pvici | de sezilli alet | li fama de sainti | Aigetha lo bein | aurea virgina | & li poblos de sa | racoci qi est pres | de la cita de Cath | nes a L. miles & alet en pellerinago p honorar lo sepulcro de sainti Aigetha, il avenit q | una virgina qui estoit appellea Luci, q'ere do les | plus nobles genz de Sarraci p voir la gloiri | de la festa Sainti Aigetha & sa mare auvilei | qi auit porta lo flux de sanc p catro anz & | p neguna medicina que meios li soust faire | no pait garir do mentres qe un celebrave lo | saint mester de la messa & un dit cest euan | gile qi dit de la fenna qui tochet la fimbri de | la roba nostre seignor, el garit del | flux del sanc, & do mentres qe un disit cest évangello | sainti Luci dit si mare. Mare, si tu creis co | q un dit en la evangeilo & si tu crois q sainti | Aigetha a soffri martirio p lo nun de Jhu | crist illi a deservi qe ton joiz ere davant | lui, & tu tocheises son sepulcro & creies tu | seres garia. Quant li mesters fu chantas | & tot li poblos sen fu partis li mare, & li filli | s'abocherent devant lo sepulcro sainti Aigeta | & ploreront & griront ajua de sainti Aige | ta. Do mentres gelles ora vont sainti Luci | s'adormit & vit en dormant sainti Aigetha — el mei des angelos aorna de peires presio | ses & itane & disit : Ma douci suer Luci devo | ta virgina deu tu motrei co q tu porres | donar maintenant. Quar tu feis a | volu a ti mare & la salva & issi co li cita de Cathe | nes est essaucia de jhu chris p mei, issi sera | essaucia li cita de Sarragoci p tei. Qar tu as ap | pareillia a jhu crist un joious habitaclo en ta virginita.

Quant sainti Aigetha ot co dit sain | ti Luci esveillet & se levet totta | tremblanz & dit a si mare « Ma | re tu es garia. Jo te preio p celli | p les cui oraisos tu es garia q tu no meises | mon espous & ge tu no mo voiles gerre | fruit de mortalita qui remaigne apres | moi, mais tot cen que tu mo vouz donar, si jo | prerrai a mari homen mortal & majostavo a | corruption. Tot co me dona qi voi a mon | Seignor Jhu Crist, cui j'ai dona ma virginita. | Sa mare qi estoit nomee E | tici li dit toutes les choses

qua orationes eius implorant fidelibus salutem nunc et per cuncta secula seculorum. Amen. Ms. n° 5299.

1. Ce manuscrit, écrit en prose patoise de la Haute-Bourgogne, date du XIIIe siècle; il a été signalé, comme nous l'avons dit, par M. Paulin Pâris. (Voir aux *Annexes*.) Nous avons pu nous le procurer et en obtenir une copie exacte, grâce à l'obligeance de M. Michel Deprez, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibl. nat., et de M. Langlois, Élève à l'Ecole des Chartes.

qui eront ton paro qi mo | rit. IX ans a ai bein garda & les ai creissu ainz q amerdria. Tottes les choses q. sont | teins ne q jo puis aveir tu sas bein & qat je serei morta si en fai ton voleir. Sainti Luci | dit « Escouta mare mon conseil cel no est | pas bein amis de deu q co li done qel no pot | usar, mais si tu vouz q deus te seit agraa | bles ico li douna q tu pos usar, car co qe | tu li donnes, tu li donnes per co, quar tu non | o pas portar auoi tei viva & sana. De ton | cas douna Jhu Crist co que tu as & tot co q | tu manies p meis on pensaves donar, co | menci a donar Jhu Crist. Chascun jor sermo | nave sainti Luci si mare & faisit, li avendre sos choses & donar a poures. Do mentres | qe elles vendiont lor joieux, & lor choses & lors possessions cel qui l'avit ferma a | mulier on apprit & fu mult pensamtous | & demandet à la nurici fu saivi & li dit, Ta | espousa a trova una richi possession a | vendre qi vaut de renda plus de mil souz | & ceta possession vont achatar en t n u | & ḋ co illi a vendu maintes chosettes. Li | fouz erit & crut co q li nurici li dit | w no li vousit plus demandar mais | li aidit a vendre co que illi taisit vendre.

Quant sainti Luci & sa mare oret | vendu a bein po tot co qe | elles aviont sos espous apist | qles o aviont tot dona a | poures & a uevos & a orphanis & a pelle | rins a ceux qi servi | ront Deu tantost il s'en allet a Paschasio lo consul & li dit qe sos espousa | ere Crestina & qe ili vunt contra les leis des | empeors. Paschasius li consul l'enviet qre | & li dit q sacrifiest as deus. Sainti Luci li | respondet & dit. Sacrifies no & senz tache | si est co visitar los veves & los orphanos | en lors tribulations & jo no ai fait atra | chosa de tres anz mais q sacrifia a deu loin & p co qar jo no ai plus qe jo sacrifici | so. Jo offreiso a Deu mos mei mos sac'fio ui | & co q li plarra tait de son sacrificio. Pas | chascius dit. Cetes parolles pos contar a | alcun cresti qi te sembleise a moi qi trao | les leis des empereors o dis p meit sainti Lu | ci dit. Tu gardes les leis des empereors & jo | garde los leis de Deu. Tu tennes les empe | ors & jo tenno Deu. Tu ne vouz correcier | los empereors & je me garde de corecier Deu | tu desires pleire as Empereos & jo coveito | tout soulament pleire a Deu. Tu fai co q | tu sas q te serra profitablo & jo farei co | q jo recogneiso qe me serra profitablo | Paschasius dit. Tu as dona ton patimonio | a ceuz qi ant tait lor voleirs de ton cors | & p co parles come puta. Sainti Luci dit. Jo | ai meis mo patimonio en segur lua ne on | qs no recis corrumpeor ne de mon cuer | ne de mon cors. Paschasius dit. Qi sont li cor | rumpeor de cuer & de cors. Sainti Luci dit. Vos | estes li corrumpeor de cuer de qei dit li apo | stolos mal parlement corrumpont bones mors | vos amonestas los armes de los genz a estre | putans qe laissant lor man co est lor creator | & segout le diablo en ydolos vanes & en va | nes ymagenes. Li corrupeor del cors | sont cil qui amont plus la delectation temporel | qe la delectation p durablo & amont plus | lo

joi qi escalavoige ql joi p durablo. Pas | chasius dit les parolles cesseront qant tu sentires | los batemenz.

Sainti Luci dit Los parolles de Deu | no poont cessar. Paschasius dit | donc es tu Deus. Sainti Luci dit | Jo soi ancilla de Deu & p co pa | rolle de deu. Qar Jhu Crist dit : Vos no estes | pas qi parles davant los juges mais li sainz | Esperiz qui parle en vos. Paschasius dit | donc est en toi li sainz Esperiz. Sainti Luci | respondit. Li apostolos dit qe cil qi vi | vont castament sont templos de Deu | & li sainz Esperiz habite en eux. Paschasi dit | Jo te farei menar el bordel tant qe tu | serès bein de fola de luxuri, a donc fuira de tei | sainz Esperiz. Sainti Luci dit. Li cors no | est machimes si noli vint de consentiment | de cuer. Qar si tu posaves encens | En ma man & p ma man en feisses saci | ficio as deus, | deus o regarde & rit, de sen | & de volunta juge qar castia soffre issi cor | rompeor come sorpent o come leon o | come barbaro qar si tu me fais corromp | re malgra men li castia mert dobla co | rona. Paschasius dit. Jo te farei tant | de folar el bordel qe tu morrez el fait | de la luxuri si tu no consensis a les leis | des empereors. Sainti Luci dit. Jo ai dit q | tu no porres provocar ma volunta a cosan | timent de pechia, de ces autres cho | ses qe tu fares al cors qe tu as en ton po | eir, no ptindra ren a la ancilla de Jhu | Crist. A donc Paschasius comandet avenir | licheors & lor baillet sainti Luci & lor dit | Somanes lo poblo q vignant a lei gesir | tant longiment joies & gises a lei qe illi | seit morta. Lili cheor preisiront sainti | Luci e la voutront trahiar al bordel. | Mais sainz Esperiz la fist tant pesant | qe il ne la poeront movve ne trahinar al | bordel. Quant ils viront co, si inenit granz | montra del poblo; li un tiravont, li autri | batavont & trestuit defailliont de lassia | & de suor & li virgina nre scignor itane qe un no la puit movar. A donc fu mlt | angoissous Paschasius & ploret de do | loz & fist venir los enchanteors & los augu | reors & los chapellans de toz los templos | & tuit cist faisiont tot co q il saviont | contre lei. Per co qe un la poit movre | & li sainti virgina itane si fichia p cors qe | neis los pics no puiont movre. Apres la & fist Paschasius sorefondre doi lo & cirie co q | li autri li disiont qe un no la poit movre | no croolar p l'enchantement qe illi avit | fait. Paschasius ot conseil & fist avenir | mainz gons de bos qi la trahinessant mais | unges no la poriont movre. A donc li | diest Paschasius. Qual sent ti enchante | ment.

Sainti Luci dit. Co no sunt | pas maleficio mais sont | beneficio de Deu. Pascasi | dit. Qanz raisons est co | e una faibla puzella nou pot estre mo | ua p mil homen. Sainti Luci dit si | autros X mili en amenez, il orant li | saint Esperit qi dira mil en charront | devers ton costa & X mile devers ta | dextra. Pascha sius ere mltirres en so | cor & entre los cogitations qel avit & la | grant iri el criave mlt fort. Sainti Luci | li dit, fenz per qi es tu tormentas p qi te | tormentes tu en divers pensars

tu a p | va qe jo soi templos de Deu. Si o crei. Si | tu no o as prova si on appren. Paschasius ere | mlt irries gar veit q li poplos risit de lui | si commandet qe un feist un grant fua tot | entor lei en quei un meisit peis & resina | & ollob uillent & giteit un de sus sainti Luci | istet el nun de Jhu Crist iqi & dit al consul. Jo | ai preia mon seignor Jhu Crist qe les fues no | ait forci sus mei issi qe sen alegrant cil qi crei | ont en lui, & p co ai queru alongiment de mon | martirio qe jo ou triso la paor del mar | tirio a ceuz qi creiont Jhu Crist & a ceuz | qi no lo creiont coillo alegranei. Adone | li amicu del consul no vouciront soffrir | la grant iri q li consul avit & firont fichir | un glavio sainti Luce p lo ventro. & pesq | illi fu ferua oret illi tant longiment com | illi parlet al poblo & dit. Jo vos anoco pais — qi est dona a sainti egleisi. Qar Dioclecias | li emperare est gitas del empirio & Maxi | mians sos compains est morz hoi en cest | jor & issi co li cita de cathenes aun soior | aigethe q pret p loi issi sachas q jo prei | erei p ceta cita nro seignor Jhu Crist si | vos faites la volenta de Deu & recives | batismo. Quant sainti Luci disist cestes pa | rolles & illi avit lo glavio p lo cors issi q | jo vos ai dit. Illi vit hassar davant ses | euz Paschasio qi ere lies de fer, qar cil de | sezili aviont fait saveir a ceuz de Roma | qil avait destruit sezilli & p co fu menas Roma pres & fu examinas davant los | senators & p dreiti sentenci li fu renchia | li testa. Sainti Luci li bein aurea virgina | no fu mena del lua ou illi fu ferna. No son | esperiz no partit de lei tant q li chapel | lan i furont venu qi li distront son me | stier. Et quant il orent feni lo mestier & | illi distront amen. & sos esperiz s'en alet | a Deu el meismo lua li fistun una el ciel egleise en qe un fait lo servis nostre seig | nor Jhu Crist & ore & toz jorz lo fara on. Amen.

Copie d'un *Ms. du British Museum*, à Londres [1]. Cotton Dom. A

La vie seinte Lucie virgine.

De seinte Lucie v dirray.
Ke en escripture noue ay.
E reson est ke pmes die.
Lauerai del noun Lucie.
Et pus v dirray de sa vie.
Ki bien le entent dieu le benie
Le noun Lucie si est pris
De lumere cum ieo ay appris
Dunt sa vie acord al noun.
E ceo verrez par double resoun.
Lumere est nette sanz ordure.

1. Nous avons pu nous procurer ce manuscrit fort curieux, grâce à l'obligeance de M. le Conservateur du British Museum.

Lumere est large de sa nature.
E Lucie fu large en aumonrie.
Ceo. trouerez bien en sa vie.
En Siracusan la gnt cite
Seinte Lucie fu nurrie e nu,
Dame Eutice sa mère out noun,
Une dame de bon renoun.
Meis de une pne maladie
Ne put trouver remedie.
Si ke un jour Lucie dit :
Creez dame ke jhu crist
Mnstre sovent bele grace
A plusurs malades pur seinte Agace.
Ki a sa tombe de bon quer.
Vount le cors seint visiter.
Si n le fesons jeo su certeyne.
Ke v recouerez tost seyne.
Jeo le otrie dit la mère.
Mult me serreit sante chere.
Mere e feille la sen vunt.
E lur priers a dieu funt.
Ke par les merites seinte Agace.
Sentir pusent la sue grace.
A seinte Lucie fu mnstre
Une veue dunt fut beyte.
Ele vit des angles une assemble.
E seinte Agace ad honure.
De riches gemes corunée.
Ke touz les angles unt hone.
Lors dit Agace a Lucie.
Ma chere sure la Dieu amie.
Quelle chose de moy priez.
Ke a vostre mere fere ne poez.
Jhu crist est herberge.
En vostre seinte virginite.
Jo nest rien ke v priez.
Ke a nus ne seit par li gntez
Par vostre fey ke est certeyne.
Vostre mere est ia seyne.
E si cum v ueez ke par moy.
Catanense est cru en fay.
E seinte eglise par moi enhalce.
Siracusan la gnt cite.

Par v̄ embeli de cristiente.
Ke dieus en est mult bien pae.
De vostre seinte virginite.
Lors ont Lucie gn̄t leesce.
Kant ele oyt ceste pmesse
A sa mere dunc dit ele.
Garri estes bien e bele.
Ore v̄ pri pur seinte Agace.
Par qui v̄ aurez ceste grace.
Ke ia ne nomez a moy barun.
Ne a mon cors corrupciun.
Ne frut ne querez de mon cors.
Par enfanz ki serrunt mors.
Meis ces ke volez o moy doner.
A hōme mortel pur marier.
Le me gn̄tez ad celi.
Ki morir ne put ieo v̄ pri.
A ceo respont dunc sa mere.
Ja nef anz sunt ke vostre pere
Se lessa morir dunt tuz les biens.
Ke nus demorerent mile riens.
Par moy ne sunt amenusez.
Meis sunt plus enoytez.
E ceo ke jeo ay v̄ sauez.
Kant serrey passe les pnez.
Ke soen fut e myen est.
Vostre pleyeir de tut seit fet.
Bele mere dit Lucie
Mon consail oyez ieo v̄ prie.
Ne est pas asez de dieū doner.
Ceo ke meymes ne poez aucr.
A la mort ceo ke v̄ durrez.
A force couent ke v̄ le lessez,
Ceo est la reson ke dunc le donez.
Ke aporter od v̄ ne le poez.
Meis si v̄ volez a dieu paer
Des biens li donez ke pussez user
Ceo ke auez ordine.
Pur moy ke fuse marie.
Jeo prie ke ore commencez.
Ke tut a poures seit donez.
La mere le otrie e lad dit.
Ke de biens feit qu'il volsit.

E Lucie fet quere par pays.
Poures e febles e mendis.
E fet doner pur dieu amur.
Ceo ke ele out od gnt dulceur.
Partant esteit accusee.
Al gnt mestre de la cite.
Pascasie fut apelle
Ke cristiene esteit celee.
Ne voille pas celer dit Lucie.
De christien ieo mene vie.
E celi seit honure.
Ki en cel extat me ad plante.
Vus freez dit l'autre cu n fesums.
Honur a dieus ke n seruums.
V seruez dieus dit Lucie.
Ki ne unt sen ne poynt de vie.
Lessez dit-il v estes fole.
Si v ne cessez de cele parole.
Jeo v fray amener.
Al bordel de v reniler
Lucie respont sanz violente.
Nert ia perdue virginite.
Ne ia mon cors net *fole* [1] soile.
Fors par assent de volente.
De autre part le seint esprit.
Ald si a force mon esprit.
Ke ia ne auerez de moi pouer.
En vileyn liu de amener
Pascasien respondy.
Par vos paroles pert ici.
Ke en v est le seint espirit.
Oye dit Lucie ieo troue escrit.
Ke alme nette si est dit,
Verrez temple seint espirit.
Ore serra veu dit Pascasie.
Quey v uaudra sa a auouric.
Amenez la dit-il al bordel
E meyntenant en la pucel.
Mistrent moyn plusurs gentz.
Meis dieus imist cel defens.
Ke nul la pout mouer del liu.

1. Le mot *fole* est effacé dans le manuscrit.

Tant ke mil hōmes sunt eseu.
E celsunt failli ensement.
Lors comanda hastiuement.
Mil double des boufes forz.
Ki liez fusent a son cors.
Meis rien ne poeient espleiter.
A la pucele remuer.
De ceo se greua mult Pascasie
Ke mestricer ne pout Lucie.
Allas dit-il serrum hōmz,
Par une pucele e descumfiz.
Un son parent aperceust.
Ke Pascasie trop greue fut.
De une espee v̄ fert Lucie.
La seinte pucele dieu amie.
Dunc vint le prestre q̄i fu mande
Si la dona le cors dee
E ele le resceust od gn̄t dulceur.
Et pus si dit agent entour.
Jeo pri dit ele monsegnour.
Respit de mort une poy desur.
Pur mielz affermer les creance.
E de reprendre les mescreanz.
E si v̄ dirray la nouele
'A cristiens une e bele
Vus auerez pes en seinte eglise.
E plus auerez de franchise.
Par cil qui est mort huy ceo jour.
Maximian le emperour.
Kant seinte Lucie out parlee.
Ceo ke uoleit, e conforte.
Les cristiens en la lay.
A dulce ihū le halt ray.
De ceo secle est passe.
A bone oure fut ele unt nee.
Ore v̄ pri seinte Lucie.
Vers dieu n̄ serez en en aie.
De si viure e si morir.
Ke n̄ pussum a li venir.

Dictionnaire des antiquités chrétiennes, etc., par M. l'abbé Martigny, curé-archiprêtre de Bagé, chanoine honoraire de Belley, de l'Académie romaine pontificale de la religion catholique, de la Société impériale des antiquaires de France, etc. Ouvrage accompagné de 270 gravures. Paris, Hachette, 1865.

MARTYROLOGES ET CALENDRIERS

Martyrologium Gellonense, sive sancti Guillelmi in deserto pervetustum, 13 décembre (M. Idibus decembris) : In Sicilia, Luciæ Virginis, page 37, MIGNE.

Sancti Adonis [1] *Martyrologium* (*Patrol. lat.* de Migne, tome CXXIII, p. 178).

Idus Decembris. — Syracusis Luciæ Virginis et martyris.

Apud Syracusam, Siciliæ civitatem, natale sanctæ Luciæ, virginis et martyris, quæ passa est persecutione Diocletiani et Maximiani, sub Paschasio consulari. Hæc nobilissima Syracusanorum, postquam omnia sua (quæ de parentibus ei remanserat) pauperibus, viduis, orphanis, peregrinis et Deo servientibus distraxit, a sponso suo, quod esset Christiana, Paschasio judici delata, et contra leges Augustorum vivere, impellebatur ad sacrificandum dæmonibus. Tunc beata Lucia Paschasio respondit : « Sacrificium verum et immaculatum apud Deum et Patrem hoc est, visitare « viduas et orphanos in tribulatione eorum (Jac., I). Ego per istos tres annos « nihil aliud egi nisi sacrificavi Deo vivo; et nunc quia aliud nihil super « est, me ipsam offero in sacrificium Deo. » Cui Paschasius post talia dixit : « Cessabunt verba, cum fuerit perventum ad verbera. » Lucia respondit : « Dei verba cessare non poterunt; ipse enim dixit : *Cum steteritis ante « reges et præsides nolite cogitare quomodo aut quid loquamini* (Matth., X). *Non « enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Sanctus qui loquitur in vobis* (Marc., XIII). Paschasius iterum dixit : « In te ergo est Spiritus Sanctus? » Ad hæc Lucia respondit : « Quod caste et pie viventes templum Dei sunt,

1. *Adon* (saint), archevêque de Vienne en Dauphiné en 860, avait été élevé, dès sa plus tendre jeunesse, dans l'abbaye de Ferrière. Il parut avec éclat dans divers conciles, et en tint lui-même plusieurs à Vienne, pour maintenir la pureté de la foi et des mœurs. Il eut beaucoup de part aux affaires publiques qui se traitèrent de son temps; il réussit notamment à détourner le roi Lothaire de l'intention qu'il avait de divorcer avec la reine Thietbierge. Il mourut le 16 décembre 875, à soixante-seize ans. L'Eglise l'honore d'un culte public, et son nom se trouve dans le Martyrologe romain. Ce prélat est auteur : 1° d'une *Chronique universelle,* fort estimée, imprimée à Paris en 1512, 1522, in-fol.; 2° d'un *Martyrologe,* dont le P. Rosweide, jésuite, donna une édition très estimée (Anvers, 1613; Paris, 1645, in-fol.); c'est la même qui est dans la bibliothèque des Pères. M. Georgi, secrétaire de Benoît XIV, en a donné une plus correcte encore, avec des notes et des dissertations savantes. (Diction. de Feller., 1er vol., p. 550.)

« et Spiritus Sanctus habitat in eis, testatur apostolus. » Et cum Paschasius iterum dixisset : « Ego faciam te ad lupanar duci, ut dum fueris scor- « tata, fugiat à te Spiritus Sanctus. » Beata virgo respondit : « *Nunquam* « *coinquinatur corpus nisi de consensu mentis* (I Corinth., III) nam et si in « manu mea thura ponas, et per manum meam facias sacrificium, Deus « hæc attendit, et ridet : de sensibus enim et voluntatibus judicat. Sic « patitur violatorem castitatis sicut latronem, sicut barbarum, sicut ser- « pentem : nam si me invitam violari feceris, castitas mihi duplicabitur « ad coronam. » Post hæc Paschasius tradidit eam lenonibus, dicens : « Invitate ad castitatem ejus populos, et facite eam tam diu illudi donec « mortua nuntietur. » Quam lenones nullatenus movere potuerunt, cum simul ex officio impellentes accessissent, nec funibus additis (al. aditus) aut boum paribus plurimis. Tunc præcepit Paschasius ministris ut ignem copiosum circa eam accenderent, picem vero et resinam, et fervens oleum super eam jactarent. Sed illa in nomine Domini Jesu Christi immobilis « stetit, dicens : « Ego rogavi Dominum meum Jesum Christum ut ignis « iste non dominetur mihi, quatenus tibi insultem plaudens in Domino, et « impetravi ab eo inducias martyrii mei, ut credentibus timorem tolleret « passionis, et non credentibus vocem insultationis auferret. » Tandem, gladio in gutture merso percussa, quamdiu voluit oravit, quamdiu voluit turbam circumstantem allocuta est. Nec omnino mortua est donec venientibus sacerdotibus, communionem Dominici corporis et sanguinis acciperet. Passa est autem Idibus Decembris, et in loco ubi percussa est sepulta; basilica super corpus ejus postmodum fabricata. Paschasius vero Romam perductus, eo quod a Siculis fuisset accusatus quod depredasset provinciam, ab omni senatu auditus, accepit capitalem sententiam.

Idem Martyrologium ab Heriberto, Rosweido [1], *S. J.*, recensitum, nunc adnotationibus illustratum opere et studio Dominici GEORGII [2], Romæ, 1745, ex typographia Palladis, in-fol.

1. ROSVEYDE (Héribert), jésuite, né à Utrecht, en 1569, enseigna la philosophie et la théologie à Douai et à Anvers avec réputation, et mourut dans cette dernière ville en 1629. La connaissance des antiquités ecclésiastiques brille dans tout ce que nous avons de lui. Il a donné, notamment, une édition du *Martyrologe d'Adon*, avec des notes sur l'ancien Martyrologe romain. Anvers, 1613, in-fol., estimée. (Diction. de Feller, 5e vol., page 329.)

2. *Georgi* (Dominique), prélat, antiquaire et bibliographe italien, naquit à la Costa, près de Rovigo, en 1690; après avoir été pendant quelques années secrétaire de l'évêque d'Adria, il fut ensuite nommé conservateur de la bibliothèque du cardinal Impériali ; comblé des plus grandes dignités, il mourut à Rome en 1747, laissant de nombreux ouvrages. (Dict. de Feller, 3e vol., p. 306.)

Adnotatio. Luciæ Virginis Syracusanæ Natalis in Latinorum quibusdam fastis veterrimis hac die colitur, nimirum à Hieronymianis, Beda, Gellonensi, Romano parvo, Rabano, Floro, Adone, Usuardo, Wandelberto, Martyrologio Fuldensi, Ottoboniano, Richenoviensi, Labbeano, Corbeijensi breviari, Kalendario Palat. Vatic. 485 Vatic. 3806 et aliis. In omnibus fere, Syracusis recolitur, in libris quoque liturgicis Gregoriani ritus vetustioribus missa hac die præfigitur in Natali sanctæ Luciæ Virginis, prout Evangelium in Capitularibus Evangeliorum omnibus tom. III de Liturgia Rom. Pontificis pag. 28,. De ejus nomine in sacro missæ canone cuivis exploratum est, variæ in urbe antiquitus in honorem sanctæ Luciæ exstructæ fuerunt Ecclesiæ, et Diaconiæ de quibus Liber pontificalis, plura de Luciæ laudibus Adelhmus. Circumferuntur vulgata ipsius Acta, quæ habentur apud Mombritium, Surium et alios.

In codice Reginæ Succorum 482 page 43 ità incipiunt : Cum per universam provinciam Siciliam, etc., usque contingentibus sepulchrum ejus. Antiqua esse et gravia nos monet Sollerius, ea que nota fuisse Bedæ, Adhelmo et aliis jam patet. Sincera tamen visa non sunt Ruinartio [1], qui ea omisit. Vide Tillemontium, tome V, page 142, Passa fuisse fertur. C. A. D. 303.

Menologium Græcorum [2], jussu Basilii imperatoris græce olim editum, pars secunda, p. 27. Die decima tertia decembris.

Ἄθλησις τῆς ἁγίας Λουχίας τῆς παρθένου.

Ἡ Μάρτυς Λουχία, ἐγένετο ἀπὸ Σικελίας τῆς μεγάλης νήσου, ἐκ πόλεως Συρακούσης. Εἶχε δε μητερα' νοθενοῦσαν το τῆς αιμοῤῥοίας πάθος. Καὶ αναλαβοῦσα αὐτὴν ἀπῆλθεν εις την πόλιν Κατάνης, ἵνα παρακαλέον τὴν ἁγίαν μαρτυρα Ἀγάθην, καὶ θεραπεύον αὐτήν. Ἡ δὲ ἁγία Μάρτυς Ἀγάθη καὶ τὴν μητέρα τῆς Λουκίας ἐπεσκέψατο, καὶ περὶ αυτῆς προεφήτενσεν, ὅτι μέλλει μαρτυρῆσαι ὑπερ Χριστοῦ. Ὑπο στρεψασαι δὲ εἰς τὸν οἶκον ἑαυτων, τὸν πλοῦτον αὑτων ἔδωκαν τοῖς πτωχοῖς ἐπεὶ δὲ παρθενευειν ἐσπούδαζεν, ὁ βιαζόμενος αυτὴν πρὸς γάμον, κατεμηνυος τῷ Ἄργοντι τῆς πόλεως. Καὶ χρατηθεῖσα ἠνάγκάζετο ἀρνήσασθαι τὸν Χριστόν. Ὡς δέ οὐχ επέιθετο, ἐχέλεύσεν ὁ Ἄρχων εἰς τὸ πορνεῖον αὐτὴν απενεχθῆναι. Ἀλλ' ἔμεινε θεοῦ χάριτι καθαρα καὶ ἐν τῷ τοσούτω τόπῳ τοῦ θεοῦ φυλάττοντος ἀυτὴν. Εἶτα ἀνῆψαν μεγάλην κάμινον, καὶ ἀνέῤῥιψαν αὐτὴν εἰς τὴν πυράν. Καὶ μὴ ἀδικηθεῖσα, ἀπεκεφαλίσθη παρ' αὐτων.

1. *Ruinart*, en effet, ne dit rien de sainte Lucie.
2. Dû à l'obligeance de dom Piolin, Bénédictin à Solesmes.

Martyrologium Venerabilis Bedæ[1], presbyteri, cum Auctario Flori[2], ex prædictis omnibus Mss. collecta :

1° Boll. acta sanctorum, Mense Martii (*Patrologie latine* de Migne, tome XCIV, 5e de Bède, tome II, page 41).

XIII *decembris Idibus.* — Natale sanctæ Luciæ, virginis de Syracusis sub Paschasio consulari : quam cum lenones corrumpere, iubente Paschasio, vellent, nullatenus eam movere potuerunt, nec funibus additis aut boum paribus plurimis, picem, resinam, fervens oleum, nihil læsa suscepit. Tandem gladio in viscera merso percussa, nec tamen mortua est, donec, venientibus sacerdotibus communionem Dominici Corporis et sanguinis accepit, Passa est tempore Diocletiani et Maximiani.

Deest hoc ultimum Latiensi Ms. (dans le manuscrit de Liessies). Atrebatense (celui d'Arras) est in principio contractius : quæ cum sub Paschasio picem, resinam et fervens oleum illæsa suscepisset.

2e Edition de Cologne (même ouvrage, même page).

Idibus decembris (13). — Apud Syracusas, Siciliæ civitatem, sanctæ Luciæ Virginis et martyris quæ passa est persecutione Diocletiani et Maximiani sub Paschasio consulari. Hæc nobilissima Siracusanorum, postquam omnia sua quæ de parentibus suis ei remanserant, pauperibus, viduis, orphanis, peregrinis et Deo servientibus distraxit, a sponso suo, quod esset christiana, Paschasio delata impellabatur ad sacrificandum dæmonibus ; quæ, cum nullo modo consentiret, traditur lenonibus, ut populum ad castitatem ejus invitarent et tamdiù deluderetur, donec mortua nuntiaretur. Quam lenones nullatenùs movere poterant. Tunc præcepit Paschasius ut ignem copiosum circa eum accenderent et picem et resinam et fervens oleum super eam jactarent sed illa in nomine Domini stetit immobilis. Tandem

1. *Bède* (le Vénérable) naquit en 672, près de Warmouth, dans le diocèse de Durham, en Angleterre, et fut élevé au monastère de Saint-Paul, à Jarrow. Il y embrassa la règle de Saint-Benoît et s'adonna aux sciences et aux belles-lettres. Il fut déclaré Père de l'Eglise par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 836. Il fut ordonné prêtre à l'âge de trente ans, et mourut, étendu sur le pavé de sa cellule, en 735, à l'âge de soixante-trois ans. Ses différents ouvrages ont été imprimés à Bâle, et à Cologne, 1612 ou 1688, 8 tomes, 4 vol. in-fol. Le plus connu est l'*Histoire ecclésiastique des Anglais depuis l'entrée de Jules-César dans la Grande-Bretagne, jusqu'à l'an 731 :* peu commun en France. Il a écrit aussi *Martyrologium heroïco carmine*, dans le tome 10 du *Spicilège* de D. d'Acheri, et avec les additions de Florus. Le style de Bède est peu éloquent et sans élévation, mais il est très estimable pour le temps où il vécut. (Diction. de Feller, 1er vol., p. 418.)

2. *Florus* (Drepanius), fameux diacre de l'Eglise de Lyon, au IXe siècle, dont on a un écrit sur la prédestination. Il laissa d'autres ouvrages, qui se trouvent dans quelques éditions du vénérable Bède et dans la Bibliothèque des Pères. (Diction. de Feller, 3e vol., page 99.)

gladio in gutture merso percussa, quamdiu voluit, turbam circumstantem allocuta est, nec omninò mortua est, donec venientibus sacerdotibus communionem dominici et sanguinis acciperet, sepulta in loco in quo percussa est : basilica suprà corpus ejus postmodùm ædificata.

Martyrologe de saint Jérôme [1], collection Migne, tome XXX de la *Patrologie latine,* tome XI de saint Jérôme, page 485, « Idibus Decembris, Syracusis civitate, natalis sanctæ Luciæ Virginis ».

Ex Martyrologio S. Romanæ Ecclesiæ, usui, in singulos anni dies accommodato ad sanctissimum Patrem Gregorium XIII, Pontificem, Optimum, Maximum, Petro Galesinio, Protonotario Apostolico Auctore, notationes item multiplicæ antiquitates ecclesiasticæ doctrinæ cumulatæ. Venetiis, 1578, in-4°, apud Joannem Antonium de Antoniis. Ex notationibus, p. 191, verso, lignes 4-14.

Idibus Decembris. — Sanctæ Luciæ Virgin. et martyr. græci hoc ipso die, itaque illius acta et latine et græce scripta, in omni ecclesia leguntur quorum actorum exemplaria, manuscripta, ejusmodi sunt quæ nihil apocryphi habere compertum est. Ex illis ac martyrologiis Surius vitam ejus collegit in vol. VI. — Scripsit olim de illius laudibus Sigebertus gemblacensis et Versibus et soluta oratione. Martyrlogii scriptores præterea omnes ejusdem martyrium narrant, sed Ado longe uberrime dies illius natalis, perpetuo in ecclesia divinarum precum officio cultus apparet ex libro Sacramentorum et Antiphonario Gregoriano.

Martyrologium romanum ad novam Kalendarii rationem et Ecclesiasticæ historiæ veritatem restitutum *Gregorii XIII* [2] Pont. Max., jussu editum Cæsaris Baronii Sorani..... notatio-

1. *Saint Jérôme* (Hieronymus) naquit à Stridon, sur les confins de la Dalmatie et de la Pannonie, vers l'an 331. Eusèbe, son père, y tenait un rang distingué. Il fit de bonnes études, mena d'abord une vie dissipée, mais se convertit bientôt, se fit baptiser et vécut dans les austérités les plus effrayantes, à Rome, dans les déserts brûlants de la Chalcide, en Syrie; il dirigea et instruisit de nombreuses dames romaines. La calomnie s'étant attachée à lui, malgré la grande pureté de sa vie, il se retira à Bethléem, y composa de nombreux ouvrages, notamment des études sur l'Écriture sainte, une traduction et une suite de la Chronique d'Eusèbe, un Martyrologe, qui lui est attribué (Lucques, 1668, in-fol.). Il mourut le 30 septembre 420, dans la quatre-vingt-neuvième année de son âge. (Dictionnaire de Feller, 3e vol., p. 668.)

2. *Grégoire XIII* (Hugues Buoncompagno), Bolonais, successeur de Pie V en 1572. C'était un des hommes les plus profonds de son siècle dans la jurisprudence civile et canonique. Son pontificat sera éternellement célèbre par la réformation du calendrier. Grégoire mourut en 1585, à quatre-vingt-trois ans. (Dict. de Feller, tome 3, page 383.)

nibus illustratum... huic editioni accedit vetus romanum martyrologium.... opera et studio H. ROSWEYDI S. J. Antverpiæ, ex officina Plautiniana, 1613, in-fol.

Idibus decembris :

Syracusis in Sicilia, Natalis sanctæ Luciæ virginis et martyris, in persecutione Diocletiani; quam cum lenones, quibus jubente Paschasio consulari, tradita erat, ut a populo castitati ejus illuderetur, ducere vellent, nullatenus eam movere potuerunt, nec funibus additis, nec boum jugis plurimis; deinde vero picem, resinam, fervens oleum nil læsa superans, tandem gladio in gutture percussa, martyrium consummavit.

Adnotatio :

Agunt de eadem Latini omnes hac die, simul et Græci, ejusque martyrii Acta iisdem omnibus notissima recitat Surius tom. 6, Mombritius tom. 2, et alii plures; reperiunturque in antiquis codicibus manuscrip. Carmine autem eadem cecinit Sigebert. qui translationis corporis ejus egregio sermone prosecutus est. Profitetur hæc ipse lib. de vir. illust. C. 172. Plura de ipsa S. Aldelmus, tam soluta oratione quam carmine in lib. de laude virginum. Itidem Baptista Mantuanus Carmelita præclarus poeta S. Luciæ agonem heroico carmine egregie decantavit, sicut et SS. Virginum Apolloniæ et Margaritæ.

Vetustius Occidentalis Ecclesiæ martyrologium D. Hieronymo, A. Cassiodoro, Beda, Walfrido Nothero aliisque scriptoribus tributum, quod nuncupandum esse Romanum a Magno Gregorio descriptum, ab Adone laudatum. Lucæ. MDCLXVIII.

Pol. 1028. — *Idibus Decembris. Syracusa civitate Siciliæ, Sanctæ Luciæ Virginis.*

De S. Lucia Virgine Siracusana, martyre celeberrima omnia plana sunt, tam apud Surium quam in omnibus Latinorum Hagiologiis, ac Græcorum etiam Menologiis. Meminit sacramentarium Gregorii, et vetus Fronti Calendarium, in quo plures ecclesias S. Luciæ Romæ dicatas idem Fronto memorat, et alterius Romanæ Viduæ ab hac diversæ titulum ferre putat. Videndæ notationes eruditissimi Baronii. Lucam Virginem non Luciam vocat Martyrologium Antuerpiense, sicuti etiam postridie, nescio an vitio librarii.

Martyrologe de RABAN-MAUR [1], *Patrologie latine*, édit. Migne, tome CX, p. 1185 (tome IV des œuvres de Raban-Maur).

1. *Raban-Maur* (Magnence) naquit à Mayence, vers 776, de la meilleure noblesse du pays. Ses parents l'offrirent, dès l'âge de dix ans, au monastère de Fulde, où il fut instruit dans la vertu et dans les lettres. Il étudia à Tours, sous le fameux Alcuin, élu abbé de Fulde en 882; il

Idibus decembris. — Natale sanctæ Luciæ Virginis de Syracusis sub Paschasio consulare : quam cum leones (forte Lenones) corrumpere, jubente Paschasio, vellent nullatenus eam movere potuerunt, nec funibus additis, aut boum paribus plurimis, picem, resinam, fervens oleum illæsa suscepit. Tandem gladio in viscera merso percussa, nec tamen mortua est donec venientibus sacerdotibus communionem dominici corporis et sanguinis accepit. Passa est tempore Diocletiani et Maximiani.

USUARDI [1] *Martyrologium,* quo Romana Ecclesia ac permultæ aliæ utuntur, etc. Cum notis WANDELBURTI [2], Opera Jannis MOLANI, Louaniensis, anno 1568, Lovanii.

Idus Syracusæ tibi, Luciæ, dicavit
Pascasium, Christi pro nomine, passa Tyrannum,
Spiritus immobilem quam fecit sanctus iniquis
Esse viris....

Apud Syracusas Siciliæ civitatem Natalis sanctæ Luciæ Virginis et martyris sub persecutione Diocletiani. Quam cum lenones, jubente Pascasio, corrumpere vellent, nullatenus eam movere potuerunt, nec funibus additis, nec boum paribus pluribus. Picem, resinam, fervens oleum, nil læsa, suscepit, sed tandem gladio in viscera merso percussa est. Nec tamen mortua est donec venientibus sacerdotibus, communionem Domini corporis et sanguinis accepit.

Annotatio. — Passio beatæ Luciæ (cujus initium est : Cum per uni-

fut nommé Archevêque de Mayence en 847. Il mourut dans sa terre de Winfeld, en 856. Il laissa, notamment, un *Traité du calendrier ecclésiastique* et un Martyrologe, dont le prologue a été publié par D. Mabillon, *Analect.*, page 519, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Gall. Quoique le style de Raban soit, en général, simple, clair et concis, cependant il y a des endroits qui ont besoin d'explication. » (Diction. de Feller, tome 5, p. 190.)

1. *Usuard,* bénédictin du IXe siècle, disciple de l'abbé Hilduin, est auteur d'un Martyrologe, qu'il dédia à Charles le Chauve. Cet ouvrage est fort célèbre, mais on ignore les particularités de la vie de son auteur. La meilleure édition est celle du P. Sollier * (Anvers, 1714, in-fol.); elle est très curieuse et faite avec beaucoup de soin. (Dict. de Feller, 5e vol., p. 686.)

2. *Wandelbert,* diacre et moine de l'abbaye de Prum, vivait du temps de l'empereur Lothaire. Son martyrologe en vers héroïques, imprimé avec celui d'Usuard (Louvain, 1568, in-8°), offre plus de faits que de poésie. Ce Martyrologe a été faussement attribué au vénérable Bède et se trouve parmi ses œuvres, dans une ancienne édition. (Dict. de Feller, 5e vol., p. 769.

* *Sollier* (Jean-Baptiste), né à Herseau, village du territoire de Courtrai, en 1660, se fit jésuite, et mourut en 1740, après avoir travaillé à l'immense collection des Acta Sanctorum. (Dict. de Feller, 5e vol., p. 524.)

versam provinciam), habetur variis locis. Item Sigebertus Gemblacensis de viris illustribus scripsit ait, passionem sanctæ Luciæ quæ Metis in ecclesia sancti Vincentii requiescit, alchaïco metro. Quibusdam etiam reprehendentibus illam sanctæ Luciæ prophetiam : « Annuncio vobis pacem Ec« clesiæ Dei datam, Diocletiano ejecto de regno suo, et Maximiano hodie « mortuo ; » respondi diligenter : « Considerata temporum ratione et « rerum veritate. » Scripsi nihilominus sermonem in laudem ipsius virginis in quo translationes ipsius à Siciliâ in Corfinum, civitatem Italiæ, et à Corfino in Metini urbem Galliæ, ordinatâ temporum consequentiâ digessi. » Habentur Gemblaci.

In martyrologium romanum disceptationes litterales, topographicæ et chronologicæ collectæ atque exhibitæ à Francisco Maria de Aste, Beneventi, anno Dom. 1716, page 549.

Syracusis in Sicilia Natalis sanctæ Luciæ virginis et martyris, in persecutione Diocletiani : quam, cum lenones, quibus, jubente Paschasio consulari, tradita erat, ut a populo castitati ejus illuderetur, ducere vellent, nullatenus eam movere potuerunt, nec funibus additis, nec boum jugis plurimis; deinde vero picem, resinam, fervens oleum nil læsa superans, tandem gladio in gutture percussa, martyrium consummavit.

— Syracusis in Sicilia Luciæ virginis. Syracusis, et Syracusa. Syracosa et Syragosa Italis. Urbs antiquissima Siciliæ et Insulæ totius amplissima, ex 4 urbibus constans et gemino portu prædita; hodie longe minor effecta : vallis Notiæ dicta, caput inter Leontinos. Apographa martyrologii Antuerpien, et Corbejen hac die, et ad 6 Februarii Luciam Syracusanam venerantur : forsan una ex his diebus, dies aliqua solemnis translationis, altera Passionis; quænam vero Passionis et quænam translationis, cordatus lector martyrologos consulat.

Martyrologii Gallicani pars posterior, trimestris octobrem, novembrem et decembrem complectens, cum supplemento, appendicibus, apologetico, kalendario et tabulis. Auctore Andrea DU SAUSSAY [1], Parisino, S.-R.-E. Pronotario, Concio-

1. *Saussay* (André *du*), docteur en droit et en théologie, curé de Saint-Leu, à Paris, sa patrie, Official et Grand Vicaire dans la même ville, et enfin Evêque de Toul, naquit vers 1589, de parents pauvres qui le firent élever dans un établissement de charité. Il s'acquit l'estime du Roi Louis XIII, dont il fut prédicateur ordinaire et qui l'honora de la mitre en 1647. Il gouverna son diocèse avec beaucoup de zèle et de sagesse, et mourut à Toul en 1696. Il est auteur de plusieurs ouvrages, et notamment du *Martyrologium gallicanum* (1638, 2 vol. in-fol.), dans lequel on remarque beaucoup d'érudition, mais pas assez de critique et d'exactitude. Il entreprit cet ouvrage par ordre de Louis XIII. (Dict. de Feller, tome 5, p. 422.)

natore Regio, et Ecclesiæ SS. Lupi et Ægidii in urbe Pastore, Lutetiæ Parisiorum, MDCXXXVII, page 997.

Triumphus Sanctæ Luciæ Virginis Siracusanæ et martyris; quam cum lenones, quibus jubente Paschasio consulari tradita erat, ut a populo castitati ejus illuderetur, ducere vellent, nullatenus movere potuerunt nec funibus additis, aut boum paribus plurimis : deindè vero picem, resinam, fervens oleum nihil læsa suscepit. Tandem gladio in viscera merso percussa, nec tamen mortua est, donec venientibus Sacerdotibus Communionem Dominici Corporis et Sanguinis accepit. Hujus purissimæ exuviæ a piis collectæ ac conditæ Syracusis, tamdiu multa illic cum prodigiorum gloria in veneratione permanserunt, quousque Faraoldus, Duc Spoletanorum, sub Ariperto et Luitprando Regibus Longobardorum, potentia et fortitudine clarus, irruens in Siciliam, Siracusas vi militari expugnavit, hinc que pretiosam illud spoliam, Corpus scilicet tantæ martyris, transvexit Corsinium, urbem sui principatus conspicuam. Ubi digno cultu servatum est, usque ad tempora Othonis I, Imperatoris. Hic in Italiam cum fortissimo exercitu profectus, post coronam Imperialem Romæ acceptam, eximendæ à tyrannorum dira vexatione præclaræ huic regioni, triennium impendit. Erat tum ei individuus *Theodericus* Metensium quadragesimus sextus Episcopus, ipsiusmet Cæsaris consobrinus, nobilitatis gloria et sapientiæ gratia, ac speciali religionis studio, in aula præcellentissimus : qui cum sponsæ Ecclesiæ scilicet metensis decora semper et ubique procuraret, bene usus auctoritate et benevolentia Imperatoris, certatim exquisita undique Sanctorum Corpora, ex diversis Italiæ locis collegit, favente que Othone suam transmisit ad Sedem; ut beata ipsa pignora digniori cultu exciperentur, ornataque et ditata tantis monilibus Ecclesia Metensis ampliori circum quoque in Gallia decore splendesceret. Quibus suscipiendis et servandis basilicam Sancti Vincentii Martyris in insula metensi a se exstructam designaverat. Corsinii igitur dum ageret cum Cæsare, id precibus, votis ac assidua instantia efficit, ut sibi jussu Principis corpus sanctæ virginis et martyris traderetur. Verum ne fraus irreperet, adegit loci Episcopum, ut præstito Sacramento, sacri pignoris germanitatem affirmaret. Is igitur manu Evangelico codice appositâ jurejurando affirmavit cadaver illud venerabile, quod in urnâ conditum tradebat esse illud ipsum pretiosissimum corpus Sanctæ Virginis Siracusanæ, de quâ responsoria et antiphonæ cum missa ubique in Ecclesiâ concinuntur. Igitur Vigerici Cantoris Ecclesiæ Metensis, quem in tanti thesauri exceptionem ac erectionem delegaverat Theodericus, operâ ac directione, sanctæ virginis corpus ex Italiâ subductum, atque ad Metensem traductum urbem, cum mirifico ordinis utriusque applausu, in basilicæ sacrario Sancti Vincentii martyris collocatum fuit, anno Dominicæ Incarnationis nongentesimo septuagesimo. At vero Theodericus ubi ad Sedem reversus est, memoriam Sanctæ Luciæ ut amplius honoraret,

oratorium eidem proprium eâdem in basilicâ excitavit, in quâ thesaurum super aurum et topazion sibi charum, beatæ scilicet ejusdem martyris, veneranda lipsana reposuit, solemni ritu dedicato ipsomet sacello, anno Episcopatus sui nono, Christi erat qui nongentesimus septuagesimus secundus, præsentibus et cooperantibus sibi comprovincialibus Episcopis Gerardo Tullensi et Winofredo Virdunensi. Quo ex sacro gazaphylacio Henricus III Imperator brachium Sanctæ Virginis unum impetravit à Theoderico Juniore quadragesimo octavo Episcopo Metensi : idque regali magnificentia adornatum ad perpetuum cultum reposuit in Landiburgensi Spirensis diœcesis, monasterio sub titulo sanctissimæ Dei genitricis, a parentibus suis Conrado Cæsare et Ejisila ejus conjuge pientissima inchoato, atque a se absoluto, anno a partu ipsius Deiparæ Virginis millesimo quadragesimo secundo. Cæterùm caput Sanctæ Luciæ tot coronis redimitum, diù ante quàm ejus corpus è Corfinio ad Metensem civitatem deportaretur, divulsum à trunco, Romam religiosè transvectum fuerat, ubi condecenti decore ac honore per plurima sæculorum curricula asservatum fuit in titulo perantiquo Callixti. Porro Andreas Formeus, qui ex Moraviensi in Scotia Episcopo, factus fuerat beneficio Ludovici XII rara ejus merita spectantis, Bituricensis Patriarcha, Romæ dum ageret, à Pontifice maximo Sacratissimo hoc pignus obtinuit, quod auro gemmisque adornatum, dono dedit Ecclesiæ suæ Bituricensi, in cujus sacrario nunc usque servatur cum omni observantia. Vigetque ibi Sanctæ martyris Christique sponsæ, Virginis Luciæ cultus, quæ cum universâ in Galliâ christianissimi populi devotione perpeti honoretur, maxima tamen apud Metenses, qui in hoc ejus Natali ad ejus sacrorum ossium venerationem, ambitioso æstu pietatis confluunt, reverentia percolitur.

Kalendaria.

Kalendarium Anglicanum. Patrol. latine de Migne, XCIV, appendix prima, page 1157.

« *Idibus decembris*. — Natale Sanctæ Luciæ Virginis et Santi Autberti, Episcopi et Confessoris. »

Kalendarium antiquissimum, page 194, idibus decemb. *Nat. Sanctæ Luciæ.*

Kalendarium Stabulense (de Stavelo), page 1202, idibus decembris. *Siracusa Passio S. Luciæ.*

Kalendarium Verdinense, page 1210, decembris idibus *S. Luciæ Virginis et Martyris.*

Kalendarium Antissiodorense, page 1255, idibus decembris, *Apud syracusam Siciliæ civitatem natale S. Luciæ Virginis et Martyris.*

Kalendarium Mantuanum, page 1264, decembris idibus. *Luciæ Virginis.*

Kalendarium Brixiammi (de Brescia), p. 1289, idibus decembris. *Luciæ Virginis et Martyris.*

Kalendarium Vallùmbrasanum, page 1291, idibus decembris. *S. Luciæ Virginis.*

LUCIE, épisode de l'histoire de Syracuse sous le règne de Dioclétien, par RENÉ DU MESNIL DE MARICOURT, Tours, Mame, 1861.

Vitis Florigera, in quâ doctrina et veritas Evangelica continetur. Sacerdotibus, pastoribus, ac concionatoribus ad pectus appendenda. Authore R.-D. JACOBO MARCHANTIO [1], Pastore et Decano Conviniense. Coloniæ Agrippinæ, apud Hermanum Demen, anno MDCLXXXII [2].

PARS Ia. PRO FESTO SANCTÆ LUCIÆ (pages 21 à 24).

Définition de la femme forte. Femmes fortes de l'ancienne Loi.

At in nova lege Spiritus veniens ex alto multas fortitudine admirabili mulieres et virgines induit, quæ tormenta et mortem irriderent, et accinctis lumbis, contra hostes castitatis et vitæ fortiter dimicarent. De quibus ait Apostolus : « Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia ; quia quod infirmum est Dei, fortius est hominibus. » Noluit ut fidei usque ad mortem et Sanguinem profitendæ ulla deesset conditio, vel sexus, sed ab infirmiori etiam sexu et ætate voluit testimonium reperire, et quidem maximâ cum fortitudine.

Inter has recensè Sanctam Luciam Virginem constantissimam, virginem castissimam, mulieremque fortissimam, coram Deo et hominibus preciosam, sive in vita, sive in morte, è cœlo est pretium ejus. Vis ejus singillatim fortitudinem agnoscere. Audi paucis.

PARS IIa. Primo fortis fuit contrà sæculum istud, sive contrà mundum, qui inter primos hostes hominis numeratur, quia honoribus et opibus suis, quasi armis, multos vincit, et ad tartara eos devolvit. Calcavit ergo sæculum Lucia, ut se altius erigeret, et intueretur cœlum. Calcavit ejus honores et superbiam, ut Christianam amplecteretur humilitatem. Licet nobilis esset genere, prætulit omni nobilitati servitutem humilem Christi. Calcavit et sæculi opes omnes, eligens paupertatem. Quapropter instanter agit apud

1. Jacques Marchant, doyen et curé de Couvin, auteur de l'*Hortus pastorum* (1648). Ses autres œuvres furent publiées à Cologne, en 1635, 1 vol. in-folio.

2. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Pétilion, vicaire à Avesnes.

matrem, ut dotem matrimonio sibi destinatam, ac patrimonium in quod successura erat, pateretur in pauperes quantocius distribui. Cum vero responderet mater, vitæ suæ finem spectandum, se jam caducam et confectam ad terminum properare, tuncque sibi libertatem fore disponendi de patrimonio et hæreditate ex asse, subjunxit Lucia hoc sapiens monitum : « Non « est admodùm gratum Deo munus, ô mater, quando ideo illud offertur, « quia illius usum suprema intercidit dies. Da dum sana es, ne si moriens « dederis, in vita dedisse arguaris rem quam velis nobis relinquere cogeris, « quam tecum ferre non potes, et quâ ipsa frui nequis. » Præclarum sane responsum, quod et ejus declarat sapientiam et pietatem, noverat illud Poetæ.

Da tua, dum tua sunt, post mortem tunc tua non sunt.

Noverat et illud vulgare Proverbium, *Fax una quæ pærfertur, plus lucis affert, quam si plures subsequantur.* Rediens igitur Catano à sepulchro B. Agathæ, ubi ejus corpus venerata fuerat, et ubi matri sanitatem impetrarat; cum Syracusas pertigisset, omnem pecuniam quam ex facultatibus venditis redegerat, pauperibus distribuit. O fortem mulieris animum! O contemptorem omnium !

Jam audiverat Spiritum Sanctum inspirationem, et vocem sibi dicentem : *Si vis perfectus esse, vade et vende omnia quæ habes, et da pauperibus. Veni, et sequere me.* Neque hoc surdâ audivit aure; aut audiens, segniter et molliter hac in re se gessit, sicut Evangelicus adolescens, qui tristis abiit, cor sum trahens in terram, dum idipsum audivit à Domino. Sed quia sciebat Lucia hilarem datorem diligi à Domino *destinavit in corde suo, non ex tristitia aut necessitate*, sed ex intima et læta voluntate, cuncta impertiri infimis et infirmis membris Christi, hoc est egenis et pauperibus.

Fortior ipsa fuit et promptior multis, qui non satis intelligunt illud Evangelii : *Qui non renunciat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.* Quia igitur perfectam Christi sequelam profiteri avebat, etiam usque ad sanguinem, prius abjicit onus, omnemque sarcinam, quæ impedimento poterat esse ad currendum et sequendum promptissime : terrena scilicet omnia à se ablegavit propter Christum, ut deinde ei liberius non solum sua, sed et se donaret per martyrium, vitam profundens et sanguinem. Ad certamen sese accingebat cum hoste robustissimo, opus ei erat potente scuto ad protectionem, potente lancea ad dexteram obarmandam, et victoriam reportandam. Non ignorabat autem illud Sapientis : *Conclude eleemosynam in corde pauperis et hæc pro te exorabit ab omni malo. Super scutum potentis et super lanceam adversùs inimicum tuum pugnabit.* Elegit ergo prius hoc scutum potens eleemosynæ, ac deinde nobili ac forti animo ad certamen properavit; omnibus sese exuit terrenis, ut cœlestia capesceret arma. An non igitur manifeste in ea cernis adimpletum, quod de muliere forti dixit sapiens : *Manum suam aperuit inopi, et palmas suas extendit ad pauperem.* Quid ultra? *accinxit fortitudine lumbos suos, et roboravit brachium suum. Manum suam misit ad fortia.* Hoc ex mox dicendis intelliges satis.

Secundo fortis fuit contra carnem et omnes carnis lenocinantis insidias et illecebras. Desponsata erat a parentibus nobili juveni, sed contra suam voluntatem, quia jam ejus cordi virginitatis amor insederat. Repudiavit ergo terrenum sponsum, terrenasque nuptias, quæ cœlestes adamabat. Unde et matrem, cui impetrarat sanitatem a fluxu sanguinis apud sepulchrum S. Agathæ, sic alloquebatur : « Mater mea, per ipsam rogo, quæ te « sanavit sua intercessione, ne mihi ulterius de sponso facias mentionem, « et ne tu velis de corporis mei posteritate fructum mortalitatis requirere, « sed omnia quæ datura eras mihi eunti ad corruptionis meæ auctorem « hominem moriturum, da mihi eunti ad integritatis meæ auctorem D. « Jesum Christum. » Hæc nimirum erat resolutio fortis ejus mulieris, lumbos suos invicta succingere castitate, et pro illa in finem usque decertare. Quapropter audivit ex ore S. Agathæ Virginis, dum ad ejus sepulchrum oraret : *Soror mea Lucia, beata es, quod odisti quæ in mundo sunt, et jucundum Christo in tua virginitate habitaculum præparasti.* Propterea et Angelorum promeruit conspectum, S. Agatham circumstantium, quia Angelis grata est et cognata virginitas, quæ et Angelorum Domino copulatur.

Si autem particularius vis agnoscere quam fortiter pro castitate pugnaverit, attende quod apud Tyrannum accusata fuerit ab illo cui erat desponsata, qui ubi vidit Luciam omnia sua, etiam gemmas et monilia, distrahere in pauperes, spemque suam de conjugio illudi, protinus amorem vertit in furorem, et omnem movit lapidem, ut tanquam christiana plecteretur per Paschasium Præfectum. Adducta est ipsa coram Paschasio, qui multis eam mollitis super oleum sermonibus ad diis sacrificandum pellicere conatus est. At ipsa nihil ejus verbis et promissis commota, fortiter respondit : « Sacrificium vivum et immaculatum apud Deum et Patrem « hoc est, visitare viduas et orphanos in tribulatione eorum. Ego per istos « tres annos nihil aliud agens, sacrificavi Deo vivo, tam quia nihil superest « quod sacrificem, meipsam offero in sacrificium Deo hostiam viventem. « Quod ipsi placet de hostia sua faciat! » Quid ad hæc Paschasius? *Hæ sunt, inquit, superstitiosæ christianorum nujæ et stultitiæ, quas si christianum aliquem e vili plebeculâ alloqueris, posses et insusurrare; mihi autem, qui Principum decreta custodio, ista frustra prosequeris.* Cui ipsa forti et voce et animo : « Tu principum leges attendis, ego Dei. Tu Principes imperii « times, ego solum Deum. Tu illos offendere non vis, ego Deum meum « offendere caveo. Tu illis placere desideras ; ego ut Christo soli placeam, « concupisco. Tu vero fac quod tibi utile videtur, et ego hoc ago, quod « mihi utile esse cognosco. » Quid magnanimius, quid fortius? Non ultra quærat Salomon et dicat : *Mulierem fortem quis inveniet?* Ecce, Lucia, fortis utique mulier, in ultimis finibus terræ, et in finem usque sæculi, à fortitudine laude digna. Sed hæc initia fortitudinis et certaminis censenda sunt, magis admiranda succedent, castitatis prælium concernentia.

Exprobratur mamque ipsi à Paschasio Præfecto : *Patrimonium cum cor-*

ruptoribus tuis extirpasti et dilapidasti, idcirco quasi meretrix loqueris. Hæc erat contumelia, à nobili et ingenua virgine haud ferenda, quæ, ut jam diximus fortitudine accinxerat lumbos suos, et brachium suum roboraverat. Quapropter illi conveniebat illud Augustini, mulieris fortis robur et lumborum cingulum interpretantis. *Succincta fortiter lumbos, firmavit brachia sua, vere fortis. Vide, si non est ancilla, quam devote servit, quam parate; ne fluctuantes sinus carnalium concupiscentiarum impediant operantem. Succinxit lumbos, ut nihil superfluum calcet, dum in opere festinat. Ibi enim castitatis hujus mulieris zona præcepti constricta, succincta fortiter lumbos suos, firmavit brachia non defectura.*

Cum itaque Lucia castitatis intemeratæ sibi conscia foret, secure respondit exprobranti Tyranno, tum patrimonii dilapidationem, tum hac in re suspectam corruptionem : « Patrimonium meum tuto loco collocavi, « corruptores autem mentis, aut corporis, nunquam suscepi. Tales estis « vos, quorum colloquia prava bonos nituntur corrumpere mores; quia « suadetis animas à Deo meretricari, dimittendo Deum verum, et Crea- « torem, et animarum sponsum, idolis vanis se commiscendo. Hæc est « corruptio mentis. Nec desunt inter vos corruptores et corporis, delecta- « tionem temporalem et carnalem, præferentes delectationibus et gaudiis « sempiternis. » Hæc castissima et fide fortissima virgo, constanter est elocuta. Sed quo animo suscipere potuit libernam hanc vocem impurus, impiusque judex? Fatetur se victum Virginis eloquentia; sed ait : *Cessabunt verba cum ventum fuerit ad verbera.* Nesciebat autem illud quod ei mox a virgine erudita fortiter regestum est : « Servis et ancillis Dei verba deesse « non possunt, quibus à Christo Domino dictum est : *Cum steteritis ante Reges et Præsides, nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini, non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis.* » Quid clarius, quid verius potuit responderi, quid etiam fortius? Rursus ego dico, non amplius interroges Salomon : *Mulierem fortem quis inveniet?* Ecce enim manifesta est fortitudo, et sapientia, magnanimitasque hujus mulieris, et virginis, serpentis virus caputque conterentis, quo per os tyranni loquebatur. Cum enim ipsa postremo interrogata fuisset an ipsa Spiritus Sanctus foret, et respondisset, pie ac caste viventes templum esse Spiritus Sancti, jussa est ad lupanar deduci, ut eam desereret Spiritus ille Sanctus, castorum amator. Hic caput suum contritum fatetur serpens per os Tyranni, hic extremum suum expirat virus.

Interim mulier hæc fortis, virgoque invicta, novos resumit animos, et fide speque munita, impio hoc respondet judici : « Si invitam jusseris « violari, castitas mihi duplicabitur ad coronam. Nunquam inquinatur « corpus, nisi de consensu mentis. Quia etsi etiam in manu mea thura « ponas, et per manum meam jacias sacrificia, Deus hæc attendit et irridet, « qui de voluntate judicat. »

His postremis verbis alludit ad fraudem quorumdam tyrannorum, qui

non valentes adducere christianos ad suorum Deorum cultum, coràm idolis igne accenso cogebant è manu eorum Diis adolevisse. Sic Julianus apostata quosdam christianos milites ad se vocarat, ut de manu suâ munus acciperent, utque recedentes thuris grana quædam honoris gratiâ in focum conjicerent, coràm se et suis, qui ceremoniam illam ut idolis factam et christianismi abjurationem tacitam interpretabantur. Milites autem isti fraude post factum comperta, adiverunt Julianum exclamantes : *Non dona accepimus Imperator sed morte damnati sumus; non honoris causâ vocati, sed ignominiâ norati sumus. Da hoc beneficium militibus tuis; Christo nos macta atque obtrunca, cujus unius imperio subjicimur. Ignem igni repende: pro illo in cinerem nos redige. Manus amputa, quas scelerati porreximus; pedes, quibus male cucurrimus; alios auro dona, quos accepisse posteà nos pœniteat. Nobis satis superque est Christus quem instar omnium habemus.* Julianus, irâ accensus, invidensque eis martyrii gloriam, eos exilio mulctavit. Rem fusè enarrat Nazianzenus oratione I in Julianum.

Quidem alius martyr, cum juberetur, thure ejus manu imposito illam igne coràm idolo accensum immittere, ut saltem propter vim ignis verrendo vel aperiendo manum censeretur thus in ignem jecisse ad adorandum, fortiter et immobiliter sustinuit ignis tormentum cum brachii exustione; nec dimisit unquàm thura eâ de causâ sibi in manu apposita; majori se hic gerens fortitudine et alacritate, quam olim apud Romanos nominatissimus Mutius Scævola. Quamobrem non suæ id virtuti, sed divinæ adscribens beneficentiæ, canebat : *Tenuisti manum dexteram meam.*

Quamcumque ergò fraudem, quamcumque vim adhibuerint Tyranni, ut Christianis eriperent fidem, vel castitatem, frustraneo id fecere conatu; quia etsi corpori violentiam inferre potuerint, non tamen menti. Ideo dicebat S. Lucia : « Voluntatem meam nunquam poteris ad consensum « provocare peccati. Quicquid facies corpori, hoc ad me non pertinet. »

Sed nec in corpus potuerunt quod voluerunt. Hoc rursùs manifestum est in hac sancta virgine. Condemnata fuit ad lupanar, et ad lenones, ut illuderetur donec expiraret. Verum tanto eam pondere fixit Spiritus Sanctus, ut nulla vi de loco dimoveri posset virgo Christi. Funibus in manus et pedes ejus injectis, traxerunt homines, traxerunt tamdem et boves. Sed frustraneæ sunt omnes exertæ hic vires, seu hominum, seu animalium robustissimorum. Maleficio id tribuitur, quod puella fragilis à mille tracta hominibus vel vestigio non moveatur. Respondet ipsa Tyranno : « Non « hoc veneficium est, sed Dei Summi beneficium est. Si alia decem millia « adduxeris, audient mihi Spiritum Sanctum dicentem : *Cadent a latere tuo* « *mille, et decem millia à dextris tuis.* » Quid præclarius responderi poterat?

Jam alibi à nobis dictum est, quomodo variis modis virgines Deus tutatus sit, et à leonibus, et à lenonibus, integritatis eorum specialis tutor, sive per Angelum, sive per aliud cœleste subidium. Patet in S. Agnete, S. Theophilâ, S. Barbarâ.

Ecce igitur in Luciâ adimpletur illud Psalmi : *Sanctificavit tabernaculum suum Altissimus : Deus in medio ejus, non commovebitur.* Jucundum in suâ virginitate habitaculum adornarat Deo suo : Deus ergo in ipsa et cum ipsa habitans, cor et corpus ejus sic roboravit, ut nullâ vi humanâ aut diabolicâ cor ad peccatum moveri posset, aut corpus ad alicujus flagitii consortium. Verè columna es immobilis, ô Lucia, et quidem de illis, de quibus Dominus : *Ego confirmavi columnas ejus.* Etiamsi transferantur montes in cor maris, et turbetur ac liquefiat omnis terra, non timebis, quia Deus refugium tuum et virtus; et tu prodigium facta es multis, quia ipse est adjutor fortis. In illum ergo jacta cogitatum, non dabit tibi fluctuationem in æternum, sed præstabit decore tuo virtutem. Admiramur hanc tuam virtutem et dicimus cum stupore : *Mulierem fortem quis inveniet?* Non est in ultimis finibus terræ similis tui.

Tertio dicamus, quod Lucia virgo non solùm fortis fuerit contrà mundum, aut carnem, sed maximè contrà Satanam, qui per sæculi aut carnis illecebras eam superare nitebatur, ac deindè per Tyranni minas et acerbissimas pœnas. Quid igitur ille? Ubi vidit primum suum decretum non succedere, quo jussa erat ad infamem locum trahi, ignem circà ipsam copiosum fecit accendi, ut sic suo faceret satis furori. Neque solum rogum ingentem ei circumdedit, sed etiam picem, resinam, oleum fervens fundi super eam jussit, ut tanto citius, tantoque acriùs torqueretur. Sed quid hæc omnia ignis pabula, tanto aggesta molimine, profuerunt, nisi ut majorem in tyranni corde accenderunt furorem et flammam, quâ intùs mirè discruciabatur. Illa enim in nomine Domini Jesu Christi stetit immobilis, et dixit : « Ego rogavi Dominum meum Jesum, ut ignis iste non « dominetur in me, sicque tibi insultent confidentes in Christo. Et ideo « petivi inducias martyrii mei, ut credentibus timorem tollerem passionis, « et non credentibus vocem auferrem insultationis. » O vocem victoriæ plenam et fortitudinis!

Poterat ergo ipsa benesonantibus cordis sui chordis decantare in gratiarum actionem illud canticum ecclesiastici : *Confitebor tibi Domine Rex, et collaudabo te Deum Salvatorem meum. Confitebor nomini tuo, quoniam adjutor et protector factus es mihi et liberasti corpus meum à perditione, à pressurâ flammæ quæ circumdedit me,* etc. Liberata nempè fuit à corruptione carnis, liberata a corruptione mentis, liberata ab errore infidelitatis, liberata ab ardore ignis, liberata à laqueo linguæ calumniatricis, liberata à foveâ, et abysso perditionis, liberata à tenebris, ut semper lucida foret, et nomen suum Lucia adimpleret. A quo vero liberata fuit, nisi ab illo qui est adjutor et protector? adjutor ad superandum mala jam parata. Protector ne obruant mala futura. Ideo ergo illi gratias toto corde concinebat, illi totam suam adscribebat victoriam. Vicit itaque Lucia, sed quibus armis? Rectè per orationem vicit, quia quicquid à Deo petiit impetravit. Petiit quondam matris suæ sanguinifluæ curationem, et impetravit integram sanitatem.

Petiit in certamine castitatis, corporis sui immobilitatem, et obtinuit, fécitque eam Dominus ut columnam ferream et inconcussam. Petiit contrà ignem victoriam et eam reportavit tàm contrà foci succensi flammam exteriorem, quàm contrà Tyranni furore æstuantis flammam interiorem. Petiit martyrii sui et passionis inducias, et impetravit. Gladium enim in ejus viscera mergi fecit Tyrannus; sed vixit quamdiù voluit, et turbam circumstantem allocuta est quamdiù sibi placuit. Petiit sacram antè mortem communionem, et nemo sacerdotes, quin ei ministrarentur, impedire potuit; illo providente, qui olim Boetium martyrem secto capite voluit sacris mysteriis communicare, ipso ad tempus caput suum resumente. Denique petiit Ecclesiæ tranquillitatem, et impetravit, illamque prædixit mox futuram Diocletiano et Maximiano morte ereptis. O igitur fortem mulierem! O efficaciam orationis ejus!

O Lucia, virgo fortissima, impetra nobis fortitudinem et victoriam contrà Mundum, Carnem, Satanam, ut numquàm succumbamus Mundi fallaciis, Carnis illecebris, Satanæ insidiis; impetra et Ecclesiæ sanctæ Dei pacem et tranquillitatem, quæ jam tot lustris tempestates sustinet, suscitatas ab ipsiusmet filiis, Regibus et Principibus inter se dissidentibus, et bellacientibus, magno matris damno. Rogamus te quæ ad pacem sunt Jerusalem. Mediatricem te cupiunt populi; fiat tandem pax in virtute orationis tuæ, quæ et olim pro eà rogasti, et impetrasti, ac prædixisti futuram.

Sancti Methodii [1] Archiepiscopi Constantinopolitani Oratio in S. Agatham, Ex Ms. PP. Oratorii Romæ. Latinè reddita a Leonardo Pâté (le grec n'a jamais été édité) [*Patrol. græc.* de Migne, vol. VI, page 1271) [2].

Cap. V. — *Catana S. Agathæ meritis servata, Ætnæ ignibus velo ejus repressis. — S. Luciæ prædictum Martyrium.*

No 34. O centies et millies verè bona virgo et martyr! bona, inquam, tibi ac Sponso tuo Christo, bona etiam patriæ, tuisque civibus quos tàm

1. *Methodius* (saint) surnommé Eubulius, Sicilien d'origine, célèbre Évêque de Tyr en 311, et martyr peu de temps après, avait composé un grand nombre d'ouvrages; il ne nous reste que celui qui est intitulé *le Festin des vierges*, publié à Rome, 1656, in-8°, par Leo Allatius; Paris, 1657, in-fol., par le P. Poussines, jésuite; en 1672, par le P. Combé fils, avec des notes, et à Hambourg, 1718, à la fin du second tome des œuvres de saint Hippolyte, par Fabricius. C'est un dialogue sur l'excellence de la chasteté, qui donne une idée avantageuse de l'auteur, mais il s'y est glissé quelques expressions peu orthodoxes, soit par l'inadvertance de Méthodius, qui avait embrassé les erreurs d'Origène, qu'il réfuta ensuite, soit par la malice des hérétiques, qui mêlaient leur venin aux sources les plus pures. (Diction. de Feller, 4e vol., p. 436.)

2. Dû à l'obligeance de M. l'abbé *Dautzenberg*, professeur au grand Séminaire de Cambrai.

evidenti miraculo incolumes servasti! Verè non est alia civitas quæ experta sit sanctos cives suos ità sibi propitios, sicut Agatham regio Catanensis. Neque vero tam bona virgo ergà suos tantam propensam habuit voluntatem, sed in externos etiam sua beneficia plenis manibus diffudit. Quorum famâ permota Lucia virgo inter Syracusanas nobilissima, Eutychiæ parenti sanguinis fluxione laboranti persuasit, ut Catanam ad sanctæ virginis Agathæ templum sepulchrumque simul pergerent. Cumque jam illa incruentum sacrificium pro matre ibidem offerendum curasset, suasque preces cum lacrymis miscuisset, Agathæ sepulchrum complectendo, pièque exosculando, in levem somnum incidit. Atque sibi videre visa est B. Agatham in cœlo inter angelorum ac virginum choros clare fulgentem, specie super omnes angustiore, verbaque hæc sibi promerentem audire : « Lucia, virgo, cujus integritas me invitat, ut te sororem appellem, quid per me à Christo, utriusque nostrum Sponso, valetudinem matri tuæ deprecaris. Tute ipsa propter virginitatis tuæ florem illibatum illam impetrasti, et ecce jam convaluit, sed et quæ tibi ventura sint, enuntio; nam post martyrii coronam, quam brevi indues, Christi sponsa mecum in cœlestem thalamum ingredieris; et sicut per me Catanensium civitas illustratur a Christo, ita per te Syracusana exornatur. » Atque hæc loquuta sublimis abiit, et Lucia expergefacta parentem suam reperit [1].

De Historia SS. Imaginum et Picturarum, pro vero earum usu, contrà abusus libri quatuor. Auctore Joane Molano [2], regio theologo, et cive Lovaniensi, ejusdem oratio de Agnis Dei et alia quædam, Johannes Natalis Paquot [3] recensuit, illus-

1. Videntur adhùc aliqua deesse. Neque enim ità abruptè desinere potuit tantus orator.

2. *Molanus* (Jean Vermeulen, plus connu sous le nom latin de), docteur et professeur en théologie à Louvain, et censeur royal des livres, né à Lille, en 1533, dans le temps que son père et sa mère, qui étaient domiciliés à Louvain, étaient allés faire un court séjour en cette ville, réclama toujours Louvain pour sa ville natale et signa constamment Molanus Lovaniensis. Il mourut en 1585, après avoir publié, notamment, une édition du Martyrologe d'Usuard, accompagné de notes, d'un appendix, d'un traité des martyrologes. Tous ses ouvrages montrent que Molanus était très versé dans l'antiquité ecclésiastique et dans la critique, au moins pour son temps. Baronius fait un grand éloge de ce docteur dans sa préface du Martyrologe romain. (Diction. de Feller, 4e volume, p. 468.)

3. *Paquot* (Jean-Noël), né en 1722, à Florennes, petite ville de la principauté de Liège, fit ses premières études dans sa ville natale et les termina avec succès chez les Jésuites de Liège. Nommé professeur d'Ecriture sainte au Séminaire de Liège, il collabora avec l'abbé de Feller au Dictionnaire historique; il mourut à Liège en 1803. Il a édité un assez grand nombre d'ouvrages et a traité avec un soin particulier tous ceux qui ont rapport à l'histoire. (Dict. de Feller, 4e vol., p. 702).

travit, supplevit. Lovanii, typis academicis. MDCCLXXI, in-4° lib. III, supplement. caput LV, page 394.

« *De S. Lucia, virgine et martyre.*

« Sancta Lucia pingitur cum aliquo ejusmodi insigni, ex quo intelligatur, præesse ipsam valetudini oculorum. Rectè id sanè, quod virginis hujus opem adversùs oculorum morbos invocamus. Ostenderit enim ipsa fortasse res, et multis reddita salus, quod virginis ejus auxilium præsto sit laborantibus. Sed potuit fortasse etiam mos iste indè ortus esse, quod ab superstitione gentium abduci christianos oporteret. Cùm enim salutare oculis numen esse Lucinam deam antiquitas existimaret, subditum martyris Luciæ nomen in vano numini fuit ; et abrogata priore appellatione, retenta virgo ista et martyr. »

Ita Fredericus Borromæus, de Picturâ sacrâ, libro II, cap XI.

At mihi verisimile non est natam Gothicis sæculis popularem pietatem, a vetere mythologicâ, plebi tum prorsùs ignota, originem ducere. Quapropter accedo sententiæ Theophili Raynaudi, rem sic explicantis, opusculo de Titulis cultûs Sanctorum specialis, puncto VI, operum tomo VIII, page 514 : « S. Lucia Syracusana, quia ejus nomen à Luce petitum est, coli solet ad lucis usuram sanatione ægrorum exorandam. Errant vero Pictores, et errorem suum plebeculæ imponunt, pingentes hanc sanctam Luciam evulsis oculis, quos illi in disco exhibent, quasi eam oculorum effossionem à Tyranno subiverit; et idcirco adversùs oculorum ægritudines privilegio divino gaudeat; cum tamen ea oculorum evulsio non cadat in S. Luciam Syracusanam, sed in aliam multis sæculis subsecutam; quæ ut procum delirum à se averteret, audito quod is maxime caperetur oculorum ejus pulchritudine, ultro evulsos sibi manu suâ oculos ad amasium transmisit. Quod insigne factum, relatum a Spinello in Tractatione de Virginibus (Num., 6) ex Jacobo de Vitriaco et Vincentio (Belvacensi) eleganti carmine descripsit Raderus (cap. III, § 2, Partis II Viridarii Sanctorum) agens de cœcis sanctis. » Fuit hæc Lucia virgo dominicani instituti. Syracusana sub Diocletiano mortem passa est anno Christi 304.

Acta sanctorum Mombritii[1], Mediolani, circa 1480, tome II, H. 258, p. LLI (Biblioth. nationale). [Boninus Mombritius Mediolanensis magnifico viro splendidissimoque equiti aurato

1. *Mombritius* (Boninus), écrivain milanais, est connu par son *Sanctuarium, seu Vitæ sanctorum*, 2 vol. in-fol., sans nom de ville et sans date. Ce livre, très rare et très cher, est recherché par les bibliomanes pour l'ancienneté de l'édition. On croit qu'il parut à Milan, vers l'an 1479. (Nous ferons en ce qui concerne ce document la même observation que pour les manuscrits : il est l'exacte reproduction du manuscrit n° 5299.) (Diction. de Feller, 4e vol., p. 474.)

D. Cicho Simonetæ, illustrissimorum et excellentissimorum Ducum Mediolani secretario, s. d. p.]. Passio sanctæ Luciæ virginis et martyris.

Instructions sur la liturgie, par M. l'abbé NOEL, Vicaire général du diocèse de Rodez, Paris, Regis Ruffet et Cie, 1861, 5 volumes, 3e vol., pages 221 et 224.

Vie de sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse, suivie de l'histoire de son culte et de sa translation à Metz, par M. l'abbé A. NOEL [1], chanoine honoraire, Curé de Briey. Metz, imprimerie Ch. Thomas, rue Jurue, 1, 1876, XIII-133.

Vie de Frédéric Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Sorbonne, par C.-A. OZANAM, son frère, chapelain d'honneur de Sa Sainteté, missionnaire apostolique, chanoine honoraire de plusieurs diocèses. Paris, Poussielgue, 1879, p. 371.

Dante et la philosophie catholique au XIIIe siècle, par A.-F. OZANAM, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris. Paris. Lecoffre, 1869.

Institutions de l'art chrétien [2], par l'abbé PASCAL, ancien curé, chanoine honoraire, membre du clergé de Paris, 2 volumes, Paris, Bray, 1856, 2e vol., pages 140, 141.

Lettera apologetica [3], in prova della veracità di quanto contiensi negli Atti sinceri Greci della vergine, e martire Siracusana S. Lucia, dedicata a S. Ecc. signor cavaliere Bali D. Philippo M. Roffia Maresciallo degli Eserciti della Maestà del Re delle Due Sicilie, e governator proprietario della Real Piazza di Siracusa, Scritta al Sig. C. D. T. nel 1777, dal Dott. Vincenzio Russo Pares, Catanese, Regio professore di Fisica e Mattematica nel Real collegio dell'istessa città di Siracusa, Contro i vani argomenti dell' Avvocato Dottor Vin-

1. M. l'abbé Auguste Noël, né à Metz le 3 août 1821; ordonné prêtre le 17 mai 1845; professeur au petit séminaire le 1er octobre 1846, au grand séminaire le 1er octobre 1858; aumônier à l'Ecole normale le 1er octobre 1866; chanoine honoraire le 11 novembre 1867; curé-archiprêtre de Briey le 23 octobre 1868; chanoine honoraire de Nancy. Décédé à Briey le 4 février 1876. Auteur de plusieurs ouvrages théologiques et dogmatiques non imprimés.

2. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Nicolas, du diocèse de Paris.

3. Nous avons pu nous procurer ce document très rare, grâce à l'obligeance de M. l'abbé di Belmonte, Chanoine, secrétaire général de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Naples.

cenzio Gaglio di Agrigento, con critische osservazioni sopra l'impegno del suo problema. Napoli, MDCCLXXX (XXVIII-184 pages), presso Giuseppe-Maria Porcelli, con Licenza dè superiori.

Vie de sainte Luce[1], par J.-B. PAYAN G., des Pannanches (Briançonnais). Columna es immobilis Lucia Sponsa Christi. A Briançon, chez Chautard, libraire, Grande-Rue. Se vend aussi aux Pannanches, chez l'auteur. 1831, 46 pages.

Succinto Ragguaglio[2], *della speciale Protezione della V. e M. S. Lucia*, mostrata al popolo Siracusano nello Blocco ed assedio del 1734 e 1735, e del miraculoso sudore di una statua di Marmo della Medesima santa.

Theophili RAYNAUDI[3], Societatis Jesu Theologi, *Hagiologium Lugdunense,* videlicet X Tituli Pietatis specialis ergà unum aliquem sanctum. Lugduni sumptibus Horat. Boissat et Georgii Remeus, MDCLXV (Biblioth. nat., inventaire D., 249 [D., 322, 5], tome VIII, p. 544. *Tituli cultus sanctorum specialis.*

PUNCTUM VI. *Ægritudinem corporearum præclusio, aut depulsio, titulus frequens venerationis specialis Sanctorum.*

Aliàs tamen nullum est fundamentum prærogativæ Sancto illi attributæ, in antiquis, sive simpliciter dictis, sive proportionalibus perpessionibus; sed aliquandò pia fidelium simplicitas, ex Sancti nomine, erecta in spem corporei beneficii, affinitatem aliquam nominis cum eo Sancto habentis, ad eum specialiter colendum impellitur; Deo acceptam habente eam pietatem, et ratam esse volente, tametsi in solo vocabubi cortice sit fundata, nec raro adjuncta sit materialis ignorantia, qua laborant qui ita precantur. Sic *S. Lucia Syracusana*, quia ejus nomen à luce petitum est, coli

1. Nous avons pu nous procurer cet opuscule gràce à l'obligeance de M. l'abbé Guiromand, Curé à Briançon (Basses-Alpes).

2. Ce document, que nous devons à l'obligeance du R. P. Félix, Gardien du couvent des Capucins à Syracuse, est trop volumineux pour être reproduit aux Annexes. Nous l'avons fait traduire par M. Poggionovo, gardien commis greffier à la maison d'arrêt à Avesnes. Nous le citons aussi souvent que possible.

3. *Raynaud* (Théophile), né à Sospello, au Comté de Nice, en 1583, entra dans la Société des Jésuites, en 1602 et y passa toute sa vie. quoique traversé par ses confrères et sollicité d'en sortir par les étrangers. Il mourut à Lyon, en 1663, à quatre-vingts ans, laissant des œuvres nombreuses. Elles ont été imprimées à Lyon, 1665-1669, en 20 vol. in-fol. (Diction. de Feller, 5e vol., p. 227.)

solet ad lucis usuram sanatione ægrorum oculorum exorandam. Errant vero pictores, et errorem suum plebeculæ imponunt, pingentes hanc S. Luciam evulsis oculis quos illi in disco exhibent; quasi eam oculorum effossionem à Tyranno subiverit, et idcirco adversùs oculorum ægritudines privilegio divino gaudeat; cùm tamen ea oculorum evulsio non cadat in S. Luciam Syracusanam, sed in aliam multis sæculis subsecutam, quæ et procum delirum à se averteret, audito quod is maximè caperetur oculorum ejus pulchritudine, ultro evulsos sibi manu sua oculos, ad amasium transmisit. Quod insigne factum, relatum à Spinello in Tractatione de Virginibus (numéro 6), ex Jacobo de Vitriaco, et Vincentio, eleganti carmine descripsit Raderus (c. 3 §, 2, p. virid. SS.) agens de cœcis Sanctis, eique consimillimum est, aliquid antiquioris virginis exemplum a Moscho descriptum in Prato spirituali (cap. 60), apud quem tamen ea Virgo oculorum suorum expunctrix, non vocatur Lucia. Quæ autem à Sigonio in serie Episcoporum Bononiensium (liv. 2) et à Bzovio (nº 16) ad annum 1198, Lucia vocatur, et procum infestum repulit, non evulsit sibi oculos, nisi mystice; quatenùs arcuit à se omnem prospectum perpetua occlusione fenestrarum, ne scandalum insano proco crearet.

Ritratto di Roma moderna, Roma, in-8°, 1638, pages 196, 354, 388, 480, 500.

Histoire du monde, par MM. Henry et Charles DE RIANCEY, 10 tomes, Paris, Palmé, 1865, tome 5, p. 299 à 311, chap. II.

Histoire universelle de l'Église catholique, par M. l'abbé ROHRBACHER, Docteur en théologie de l'Université de Louvain, professeur au séminaire de Nancy, etc. Bruxelles, Société nationale pour la propagation des bons livres; gérant, C. J. de Mat. 1844, tome 6, pages et suiv.

Flos Sanctorum [1], seu vitæ et Res gestæ Sanctorum, etc., R. P. Petri RIBADENEIRA [2] Toletani Societatis Jesu, Coloniæ

1. Dû à l'obligeance du R. P. de Backer, Bollandiste à Bruxelles.
2. *Ribadeneira* (Pierre), jésuite, né à Tolède en 1527, fut reçu par Saint Ignace au nombre de ses disciples en 1540, avant même que sa Compagnie eût été confirmée par le Saint-Siège. Il vint étudier à Paris en 1542, passa de là à Padoue, d'où il fut envoyé à Palerme, pour y enseigner la rhétorique, et se fit partout des amis illustres. Il mourut à Madrid, en 1611, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. C'était un homme d'un zèle infatigable, savant, mais destitué des lumières de la critique. Il est principalement connu par ses *Fleurs des vies des saints*, imprimé à Madrid, en 1616, in-fol., et traduit en français par différents écrivains. Il y adopte sans discernement une infinité de choses douteuses, fausses et quelquefois révoltantes. (Diction. de Feller, 5ᵉ vol., p. 260.)

Agrippinæ sumptibus, Viduæ With. Metternich et filii, 1741, in-fol., tome Ier, *Vita S. Luciæ, virginis et martyris*. Est et ejus vita apud *Sur.*, tom. 6; *Mombrit.*, tom. 2. Eamdem carmine cecinit *Sigebertus* qui etiam translationes corporis ejus egregio sermone persecutus est. Et sanctus *Aldelmus* in lib. de laud. Virg. carmine. Idem Joannes Batista *Mantuanus*, Carmelita.

Sancta Lucia Virgo et Martyr illustribus et opulentis parentibus orta fuit Siracusis in Sicilia. Fuit ab incunabilis ad animi sui puritatem et virgineam integritatem Deo consecrandam proclivis. Patre defuncto, mater Eutychia irritam sanctam Virgunculam cuidam præcipuo nobilitatis juveni pagano despondit, sed illa nuptias proferebat, ad occasionem qua maritale posset effugere capistrum diligenter attenta. Commodum ejusmodi Dominus obtulit ei, fuitque hæc, prolixa molestaque infirmitas matris Eutychiæ, quæ sanguinis fluxu quadriennium laboravit, omnibus et medicamentorum viribus exhaustis.

Sub idem tempus illustris in Sicilia erat fama Sanctæ Agathæ, quæ sub Imperatore Decio martyrium consummarat, Catanæ, quæ civitas tredecim leucis est abjuncta Syracusis. Multis Deus Agathæ tumulum miraculis illustrabat, ad quem certatim concurrebant ut et sanctitatem corporis et alia suffragantibus ejusdem sanctæ Agathæ meritis impetrarent. Quamobrem sancta Lucia matri suæ consuluit, ut Catanam profisisceretur visitatum corpus S. Agathæ, dubio procul ibidem suo morbo remedium reperturam, maximè humano prorsùs auxilio jam destitutam. Itaque iêre peregrinatum Catanam, ingressæ sanctæ Agathæ templum, se coram tumulo ejus supplices prostravêre magno pietatis affectu, fusisque ubertim lacrymis S. Virginem orantes, ut Eutychiæ laboranti subvenire dignaretur.

Ab hoc modum precanti Sanctæ Luciæ somnus obrepsit, et apparuit ita sopitæ sancta Agatha splendidas induta vestes multisque stipata cœlitibus, comi prorsus ore, serenoque vultu, dixitque : « Soror mea Lucia, Virgo Dei devota, quid a me petis, quod ipsa poteris præstare continuo. Nam et matri tuæ fides tua subvenit, et ecce salvata est. Et sicut per me Catanensium civitas sublimatur à Christo, ità per te Syracusana civitas decorabitur, quia jucundum Christo in tua virginitate habitaculum præparasti. »

Evigilavit ad hasce voces Lucia, mirisque perfusa gaudiis matri dixit : « Mater mea, mater mea, ecce sana facta es. Per ipsam te deprecor, quæ « te salvavit suis orationibus, ne tu mihi aliquando sponsum nomines, et « ne tu velis de corporis mei posteritate fructum mortalitatis inquirere : sed « omnia quæ mihi datura eras eunti ad corruptionis meæ auctorem hominem moriturum, da mihi eunti ad integritatis meæ auctorem Dominum « Jesum Christum. » Displicuit Eutychiæ sermo, quo suadebatur, ut vivens

adhuc sese fortunæ bonis exueret, eaque erogaret, quamobrem filiam rogavit, ut exspectaret, donec moreretur, et ut post suam mortem de facultatibus omnibus pro suo libito disponeret. Sed sancta Virguncula respondit, Deo non tam gratas eleēmosynas esse, quæ post obitum erogantur ac illas, quas, dum vivimus, in egenos dispertimur nam dum morimur illud elargimur, quod nobiscum ferre nequimus. At dum vivimus, illud damus, quo nos ipsi possemus uti, sic qui nocturnas tenebras incedit, facem præfert, ut illuminetur, viamque videat, per quam gradiatur. Denique sancta Lucia sic peroravit, ut matri persuaderet de dote sibi tradenda, quam liberaliter ipsa dispertiit in egenos. Intellexit id Luciæ sponsus, qui quamvis initio audiisset aliquas hujus liberalitatis causas, ratus gemmis aliisque levivris momenti venditis, sponsam suam nobile aliquod prædium empturam, posteà tamen quam rei veritatem didicit, resciitque facultates omnes, in egenos erogari, et sanctam Luciam Christianis esse sacris imbutam, graviter exarsit, eamque apud Paschasium præsidem accusavit, ut magnam sacrilegam, Romanique Imperii hostem. Quam Præses accitam sibique oblatam blanditiis tentavit et comiter invitavit, ut vanam christianorum superstitionem missam faceret, diisque sacrificaret. Sed ne quidquam. Quinimo prorsus, generose, libereque sancta Virgo respondit in hæc verba : « Sacrificium vivum et immaculatum apud Deum et patrem hoc est visi-« tare viduas et orphanos, in tribulatione eorum. Ego per istos tres annos « nihil aliud agens, sacrificavi Deo vivo. Jam quia nihil superest, quod « sacrificem, me ipsam offero, in sacrificium Deo hostiam viventem. » Cui Paschasius : « Ista verba, inquit, cuicumque simili tibi Christiano narrare potes; mihi autem, qui principum decreta custodio, ista fructa (frustra) prosequeris. » Ad hæc sancta Lucia mirabili constantia respondit : « Tu principum leges attendis, ego Dei leges attendo. Tu principes times; « ego Deum timeo. Tu principes offendere non vis, ego Deum offendere « caveo. Tu illis placere desideras, ego, ut Christo soli placeam concupisco. « Tu vero fac, quod tibi utile videtur, et ego hoc ago, quod mihi utile esse « cognosco. »

Exarsit ad ista Præses, et comitate, quâ vaferrimè fuerat hoc usque usus furorem rabiemque conversâ, multis sanctam Virgunculam convitiis oneravit, eamque tanquam vanam prodigamque arguit, quasi patrimonium suum cum Penelopes sponsis, dilapidasset. Cui sancta Lucia : « Meum « patrimonium, inquit, tuto loco constitui : Corruptores autem nec mentis, « nec corporis mei aliquando suscepi, quales vos estis, suadetis enim animas « hominum meretricari, ut dimittant virum sum, id est, creatorem suum et « sequantur diabolum in inanibus simulachris. Corruptores vero corporis « sunt ii, qui temporalem delectationem præponunt delectationibus sempi-« ternis, et labentem læticiam perpetuis gaudiis anteponunt. » Ad hæc Paschasius : « Cessabunt, inquit, verba, cum perventum fuerit ad verbera. » Cui Lucia : « Verba Dei, inquit, cessare non poterunt, nec iis deest, qui

« templum sunt Spiritus Sancti; sicut omnes castè viventes templum Dei « sunt, et Spiritus Dei habitat in eis. » Tum vero Paschasius : « Ego te faciam, inquit, ad lupanar duci, ut fugiat à te Spiritus Sanctus. » Cui Lucia : « Nunquam inquinatur corpus, inquit, nisi de consensu mentis, nam etsi « in manu mea thura ponas, et per manum meam jacias sacrificiis, Deus « hæc attendit, et irridet ; de sensibus enim et voluntatibus judicat. Nam « patitur violatorem castitas (castitatis), sicut latronem, sicut barbarum. « Nam si invitam me violare feceris, castitas mihi duplicabitur ad co- « ronam. »

Denique impiissimus Judex Sanctam Virgunculam ad lupanar duci jubet. Nec mora, magnus est undique factus concursus populi, et procacium juvenum qui de Virgunculâ petituros sperabant. Injectæ sunt ei violentæ lictorum manus, sed, ô divinam virtutem! Dominus eam sic immobilem reddidit, ut nec hominum nec jumentorum vis ulla potuerit eam loco dimovere.

Præses (ut erat impius, atque paganus) hanc divinam virtutem tribuit arti diabolicæ, ratus Sanctam Luciam, vim magicis, carminibus et artibus eludere, maximè quod ipsa mulier et quidem debilis resisteret viris tot validis, robustisque, qui resistentem loco suo movere non possent, quamvis totis omnes viribus conniterentur.

Quamobrem magos accivit, fascinum nempe (sic enim rebatur) soluturus. Sed illi quamvis omnes suas artes exeruissent, minus nihilo profecerunt.

Itaque Paschasius attonito similis hæsit, deindè leonis instar immane caput rugire, simul ac à tenerâ sese sensit vinci Virgunculâ, quæ ad eum conversa : « Quid cruciaris, inquit, quid per diversa mentisque tormenta « torqueris? Templum Dei si esse me probasti, jam crede. Si non probasti « disce magis. Non sunt incantamenta, neque vis strygia, quæ me reddat « immobilem, sed Dei Spiritus habitans animam meam, tantum mihi pondus « et robur addere potest, ut neque me loco movere possit mundus univer- « sus. » Tunc enim Paschasius ingentem circà Sanctam Virginem accendi pyram resina oleoque fovendam. Sed illa perindè ac si porstrana rosaria calcaret, stetit immobilis et quieta penitusque ab omnibus flammis innoxia dixitque judici : « Ego rogavi Dominum meum Jesum Christum, ut ignis « iste non dominetur in me, ut tibi insultent confidentes in Christo. Et « ideo petivi inducias martyrii mei, ut credentibus timorem tollerem pas- « sionis, et non credentibus vocem exaltationis auferrem. » Sic elocutam Judex jussit jugulari. Sed Sancta Virgo quamvis lethale vulnus accepisset, quamdiu voluit, allocuta est turbam circumstantem, dicens : « Annuncio « vobis, pacem Ecclesiæ Dei redditam, Diocletiano de regno suo dejecto et « Maximiano hodiè mortuo, et sicut habet Catanensium civitas patronam « pro se sororem meam sancta (sanctam) Agathen, ita me sciatis huic civi- « tati datam à Domino, si voluntatem ejus facientes susceperitis fidem. »

Cæterum ut pateat vindex Dei tanquam justi Judicis in injustos judices ultio, dum sancta Lucia flammis circumdata consisteret, lethali saucia vulnere, multoque manans sanguine, miraque suavitate et constantia exhortaretur et consolaretur Christianos, eodem tempore Siculi Paschasium tanquam totius illius provinciæ prædonem vastatoremque ob oculos Sanctæ Luciæ, vinctum duxerunt Romam, ubi damnatus est ad mortem.

Sacrum sanctæ Virginis corpus Syracusis humatum ubi sunt hodie duo templa nomini ejus dicata, alterum extrà urbem in loco, in quo martyrium consummavit, quod est omnino magnificum, alterum est intrà urbem. Multis hic annis hæserunt, ejus sacræ reliquiæ, indeque clientes ejus devoti multos favore (favores) retulère. Sed hinc porro sacrum corpus ejus Constantinopolim delatum posteà etiam Venetias translatum, ubi magna frequentis populi pietate colitur.

Passa est Sancta Lucia Idibus Decembribus, eodem scilicet die, quo Sancta Ecclesia anniversariam ejus agit memoriam sub finem imperii Diocletiani et Maximiani, qui sicut ipsa sancta Martyr prædixit, sese volenter imperio abdicarunt, ac deindè justo Dei judicio occubuerunt.

De sancta Lucia scribunt Martyrologia Romana, Bedæ, Usuardi, Adonis, Cardinal. Baronius, Sanctus Surius etiam tomo sexto complexus est historiam, et Martyrium veteribus et classicis auctoribus exceptam. Atque ex his auctoribus hæc sanctæ Virginis vita collecta est.

Colitur hæc sancta Virgo tanquam caligantium oculorum advocata, depingitur etiam communiter suos oculos in patina propositos exhibens. Cur autem sic depingitur, non constat ex ejus historia, neque hujus rei causa est, quod sibimet oculos eruerit, ut se lascivi cujuspiam proci manibus eriperet, ut historiographorum nonnulli memorant. Sed et Pratum spirituale, qui liber est perantiquus, magnæque auctoritatis hoc factum cuidam Virgunculæ Alexandrinæ tribuit. Interea in dies iis, qui caligant oculis, et tanquam devoti sanctæ Luciæ clientes eidem sese commendant, à Domino novi favores exhibentur. Quamobrem decet nos omnes ei devotos esse non tantummodo ut corporeum nobis lumen oculorum conservet, sed multo magis ut spirituale æternum consequamur.

Doctor Joannes Eckius [1] vir doctissimus et gravis ævi nostri scriptor auctor est, esse S. Luciam et S. Sebastianum potentes propitiosque adversus incendia patronos.

Les fleurs des Vies des Saints, et fêtes de toute l'année, par le R. P. Ribadeneira, traduction française par M. l'abbé Daras, XII tomes, Paris, Vivès, 1856. XIIe tome, treizième jour de décembre, Sainte Lucie, vierge et martyre, an 303.

1. Tome 3. Hom. I, 2, de S. Sebastiano.

Le même ouvrage, traduit par le célèbre docteur ANDRÉ DU VAL [1], retouché et augmenté par le P. SIMON MARIN [2], minime.

Le même ouvrage, imprimé à Paris, chez Michel Dauplet, en l'année 1661 [3].

Sainte Lucie naquit d'illustres et riches parents, en la ville de Syracuse, en Sicile. Elle était chrétienne dès son enfance et fort adonnée à toutes sortes de vertus, spécialement à conserver la pureté de son âme et à offrir à Dieu la candeur de sa virginité. Son père étant décédé, Eutychie, sa mère, la promit en mariage, contre son gré, à un gentilhomme de fort bonne maison, mais païen. Lucie y apportait toutes les longueurs qu'elle pouvait pour rompre ce mariage. Notre Seigneur lui en enyoya une fort à propos, qui fut une fâcheuse et longue maladie d'Eutychie, sa mère, laquelle fut atteinte d'un flux de sang qui lui dura quatre ans.

La renommée de sainte Agathe était fort grande par toute la Sicile, parce que, du temps de l'Empereur Décius, elle avait souffert le martyre pour la foi de Jésus-Christ, en la ville de Catane, distante d'environ treize lieues de Syracuse, et que Dieu faisait de grands miracles à son sépulcre. Sainte Lucie conseilla à sa mère d'aller en pèlerinage à Catane, visiter le corps de sainte Agathe, l'assurant qu'elle trouverait un divin remède à son mal. Elles y allèrent et se prosternèrent sur le tombeau de sainte Agathe, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de cette sainte martyre, la guérison d'Eutychie. Sainte Lucie s'endormit pendant son oraison et vit en songe Sainte Agathe resplendissante et richement vêtue, suivie d'un grand nombre d'Anges, qui lui dit d'un visage riant : « Ma sœur Lucie, pourquoi me demandez-vous ce que vous pouvez si facilement donner à votre mère, à qui votre foi a rendu la santé? Ainsi que la ville de Catane a été illustrée par moi, de même celle de Syracuse sera par vous ennoblie, car vous avez préparé en votre cœur virginal un temple au Saint-Esprit et une demeure à Dieu. » A ces paroles, sainte Lucie

1. *Du Val* (André), né à Pontoise en 1564, mort en 1638. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment *les Vies de plusieurs Saints de France et des pays voisins pour servir de suite à celles de Ribadeneira*. Il s'était occupé à traduire en français ce jésuite espagnol. (Dict. de Feller, 2e vol., p. 674.)

2. *Marin* (Michel-Ange), religieux minime, né à Marseille, en 1697, d'une famille noble originaire de Gênes, fut employé de bonne heure en son Ordre, dans les écoles, dans les chaires et dans la direction. Clément XIII le chargea de recueillir en un seul corps d'ouvrage les *Actes des martyrs*. Il en avait déjà composé 2 volumes in-12, lorsqu'il mourut en 1767. (Diction. de Feller, 4 vol., p. 345.)

3. Nous devons ces trois traductions de Ribadeneira à l'obligeance de M. Henri Toussaint, de M. l'abbé Denis, chanoine à Meaux, et du Révérend Père Félix, Gardien des Capucins à Bruges.

s'éveilla et dit en riant à sa mère : « Ma mère, vous êtes guérie ! » Ce qu'elle trouva vrai.

En retournant à Syracuse, la sainte fille pria sa mère de ne lui parler d'aucun mari, et qu'il lui plut employer les deniers qu'elle avait destinés pour sa dot, au service de l'Epoux céleste et immortel, qu'elle avait choisi. Eutychie ne prenait pas plaisir d'entendre parler de se dépouiller de son vivant de son bien et priait sa fille d'attendre après son décès, qu'elle disposerait alors de tout à sa volonté, mais la sainte fille lui repartit que les aumônes que l'on fait après la mort ne sont pas si agréables que celles qui se font durant la vie, parce qu'en mourant on laisse ce qu'on ne saurait emporter, et l'on donne, en sa vie, ce dont on peut jouir. Elle le lui montra si bien qu'elle la persuada enfin de lui donner sa dot, qu'elle vendit, et en distribua l'argent aux pauvres.

Le gentilhomme à qui sa mère l'avait accordée, sachant cela, croyait au commencement qu'elle vendait ses bagues et ses joyaux pour mettre son argent en quelque belle terre; mais, sitôt qu'il vit que c'était pour donner aux pauvres et que Lucie était chrétienne, il la prit en telle horreur qu'il alla l'accuser devant le préfet, nommé Pascal (Paschase), d'être sorcière, sacrilège et ennemie des dieux de l'empire romain.

Le président la fit venir devant lui et tâcha par ses discours de lui persuader de quitter la religion chrétienne, qu'il appelait une vaine superstition, et de sacrifier aux dieux; mais la sainte n'y voulut point entendre; au contraire, elle lui répondit hardiment que le vrai et le plus agréable sacrifice à Dieu, c'était de visiter les veuves, les orphelins et les pauvres, pour les consoler en leurs tribulations; qu'elle s'était employée trois ans en ce sacrifice, donnant tout ce qu'elle pouvait aux pauvres, et qu'elle n'avait plus rien que son corps, qu'elle désirait offrir à Dieu, comme une vive hostie en perpétuel sacrifice. Pascal (Paschase) lui dit que c'étaient là des rêveries des chrétiens, et des paroles perdues qu'il ne fallait pas dire à lui, qui gardait l'ancienne religion et les commandements des Empereurs. Sainte Lucie lui répondit avec une merveilleuse constance : « Tu gardes les lois de ces princes, et moi, celles de mon Dieu; tu crains les Empereurs de la terre, et moi Celui du ciel; tu as peur d'offenser un homme, et moi je redoute le Roi immortel; tu désires de plaire à ton seigneur, et moi à mon Créateur; tu fais ce que tu penses être pour le mieux, et moi ce que je juge être convenable; ne pense pas pouvoir me séparer de l'amour de Jésus-Christ par tes raisons. »

Le préfet se courrouça si fort de cette réponse que, convertissant cette fausse douceur en force, il dit des injures à la sainte fille, comme à une femme prodigue et qui avait perdu tout son bien et son honneur en débauches et en luxe, mais sainte Lucie lui répliqua : « J'ai mis mon patrimoine en lieu assuré, et j'ai toujours eu en horreur ceux qui corrompent les âmes comme vous faites, nous voulant persuader de laisser notre

Créateur et vrai époux Jésus-Christ, pour pécher avec les créatures en les adorant et les tenant pour des dieux. J'ai aussi fui la conversation de ceux qui corrompent les corps, embrassant les plaisirs de la chair, et s'acharnant avec une telle servitude à leurs passions brutales qu'ils préfèrent un goût sale et lascif aux joies éternelles. « — » Tout ce langage, » dit Pascal (Paschase), « changera quand nous viendrons aux prises. » — « Les paroles de Dieu, répliqua la sainte, ne peuvent manquer à ceux qui sont le temple du Saint-Esprit, à savoir à tous ceux qui vivent chastement et qui le vénèrent comme ils doivent. « — » Si cela est, » dit le juge, « je te ferai conduire en un lieu infâme, où tu perdras la chasteté; et ce Saint-Esprit, qui, à t'entendre parler, est si amoureux des vierges, s'enfuira. » La sainte répondit à cela : « Le corps ne peut être souillé que par le consentement de l'âme; si tu avais mis, par force, de l'encens en ma main, et que tu me contraignisses de le jeter sur les charbons pour sacrifier à tes dieux, le vrai Dieu, qui verrait cela, n'y aurait aucun égard; de même, je te dis que, si tu prétends me faire outrager, j'aurai deux couronnes au ciel, l'une de vierge, l'autre d'avoir été forcée, en défendant ma virginité. » Enfin, ce méchant juge commanda qu'elle fût menée dans un lieu infâme; mais, l'y voulant conduire, ô vertu divine! elle demeura si immobile qu'on ne la put remuer du lieu où elle était à forces d'hommes, ni de cordes, ni de bœufs qu'on attacha pour cet effet.

Le juge attribua cela à la vertu du diable et de la magie, envoya chercher des magiciens pour rompre ce prétendu sort; mais ils y apportèrent en vain tous leurs charmes diaboliques. Pascal (Paschase) en demeura éperdu, rugissant comme un lion de se voir vaincu par une fille. La sainte lui demanda alors pourquoi il se fâchait; que, s'il reconnaissait qu'elle fût le temple de Dieu, pourquoi il ne la croyait pas; que, s'il en doutait encore, il en fît tant de preuves qu'il voudrait, jusqu'à ce qu'il en eût suffisamment; que ce n'était point un diable ni un sort, mais l'Esprit de Dieu qui la rendait immobile, lequel, habitant en son âme, la pouvait rendre si forte, que tout le monde ensemble ne l'eût pu ébranler d'où elle était.

Le juge fit mettre autour d'elle du bois, de la poix et de l'huile, et le feu pour la brûler; mais elle ne remua pas non plus que si elle eût été au milieu d'un jardin de plaisance, ne recevant aucune incommodité du feu. Alors elle dit hardiment au juge : « J'ai prié mon Seigneur Jésus-Christ que ce feu ne me brûlât pas, et qu'il lui plût de prolonger mon martyre, afin que les chrétiens demeurent constants en leur foi, qu'ils ne craignent point les tourments, et que les infidèles soient confondus. »

Le juge inhumain voyant, enfin, que tous ces tourments étaient inutiles, commanda qu'on lui donnât un coup d'épée au travers de la gorge. Cette sainte, étant frappée à mort, fit sa prière à Dieu et consola les chrétiens qui étaient là présents de l'espérance de la paix dont l'Eglise devait

bientôt jouir, ajoutant que, ainsi que la ville de Catane avait sa sœur la bienheureuse sainte Agathe pour patronne, elle le serait de Syracuse, si le peuple se convertissait à la foi de Jésus-Christ.

Alors sainte Lucie, après avoir reçu le très saint Corps de Notre-Seigneur de la main d'un des prêtres, qui le lui porta secrètement, rendit l'âme à Jésus-Christ.

Son corps fut enterré à Syracuse, où il y a aujourd'hui deux églises, l'une fort belle, hors de la ville, au lieu de son martyre, et une autre dans la ville. Son corps demeura plusieurs années à Syracuse, où Notre-Seigneur fit de grands miracles, par son intercession, aux fidèles qui se recommandaient à elle; puis il fut porté en la ville de Constantinople et, par la suite, transféré en la ville de Venise, où il est tenu en fort grande vénération.

Le martyre de sainte Lucie arriva le 13 décembre (jour où l'Eglise solennise sa fête), sur la fin de Dioclétien et de Maximilien, qui, suivant la prophétie de la bienheureuse sainte, abdiquèrent volontairement l'empire et depuis, par un juste jugement de Dieu, moururent misérablement.

Il est fait mention de sainte Lucie dans le Martyrologe, dans les Annotations de Baronius, à la fin du second tome de ses Annales et au deuxième tome de Surius. Sa vie et son martyre sont rapportés dans des livres fort anciens et authentiques.

On expérimente tous les jours de nouvelles faveurs que fait Notre-Seigneur à ceux qui ont mal aux yeux et se recommandent à sainte Lucie. Le docteur Jean Ekius, homme docte et grave de notre temps, écrit que sainte Lucie et saint Laurent sont invoqués contre le feu.

Notitiæ Siciliensium Ecclesiarum, abbate Netino, D. Roccho Pirro[1], Auctore, Sicilia Sacra disquisitionibus et notitiis illustrata. Editio tertia emendata, et continuatione aucta cura et studio S. T. D. D. Antonini *Mongitore*, Metropolitanæ Ecclesiæ Panormitanæ Canonici, Judicis synodalis, et in SS. Inquisitionis Siciliæ, tribunali qualificatoris et consultoris accessere, additiones et notitiæ abbatiarum Ordinis Sancti Benedicti, Cisterciensium et aliæ, quæ desiderabantur, Auctore P. Domino Vito *Maria Amico*[2], a Catanâ, S. T. D. ac Decano Casinensi; II tomes. Tomus primus, Panormi, apud hæredes Petri Coppulæ, MDCCXXXIII, Ms. Biblioth. nation., nº 680, page 653.

1. Né à Neto en 1577, mort le 8 septembre 1651 à Palerme.
2. Chanoine de la Cathédrale de Palerme, et historiographe de Philippe IV, roi d'Espagne, en 1641, il a publié le *Thesaurus antiquitatum Siciliæ*, Lugd. Batav., 1723, in-fol., 1 vol.

Gallia Christiana, opus gemellorum Scævolæ et Ludovici fratrum SAMMARTHANIORUM [1], Auctum et Primo editum, a Petro Abelio et Nicolao SAMMARTHANIS, Scævolæ filiis, Ludovici nepotibus. Lutetiæ Parisiorum, apud Joannem Guignard, patrem, in primâ Columnâ majoris aulæ Palatii juxtâ consultationis, MDCLVI, 4 volumes in-fol. La province de Bourges se trouve renseignée dans le 1er volume.

Gallia Christiana, Domni Dionysii SAMMARTHANI [2], presbyteri et monachi ordinis Sancti Benedicti e congregatione SANCTI MAURI [3]. Editio altera labore et curis Domni Pauli PIOLIN, presbyteri et monachi ejusdem Ordinis Sancti Benedicti e congregatione gallicâ. Parisiis, apud Victorem Palmé, MDCCCLXX, 13 volumes in-fol. La province de Bourges se trouve renseignée dans le 2e volume.

Lettere Ecclesiastiche [4] di Monsignor Pompeo SARNELLI [5], Vescovo di Biseglia Napoli. Tome Terzo, Lettere VI. Delle figure simboliche usate nella chiesa, e se sia lecito esporle su gli altari alla publica venerazione.

Page 29. — ..... Cosi la gloriosa vergine et martyre S. Lucia si dipigne con gli occhi in una tazza, che tiene in mano, per significare, che secondo

1. SAINTE-MARTHE (GAUCHER DE), plus connu, ainsi que son père, sous le nom de Scévole, et (Louis DE), frères jumeaux, fils de Gaucher de Sainte-Marthe, naquirent à Loudun en 1571. Ils se ressemblaient parfaitement de corps et d'esprit; leur union fut un modèle pour les parents et pour les amis. Ils furent l'un et l'autre historiographes de France, et publièrent notamment une continuation de la *Gallia Christiana*, qui avait été entreprise par Claude Robert, 1666, 4 vol. in-fol. *Gaucher*, chevalier, seigneur de Méré-sur-Indre, mourut à Paris en 1650; et *Louis*, conseiller du roi, seigneur de Grelay, mourut en 1656. (Dict. de Feller, 5e vol., page 386.)

2. SAINTE-MARTHE (Denis DE), fils de François de Sainte-Marthe, seigneur de Chandoiseau, et Général des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, où il était entré en 1667, naquit à Paris en 1650 et mourut en 1725. Entre autres œuvres de lui, on a une nouvelle édition de la *Gallia Christiana*, qu'il avait entreprise à la prière de l'assemblée du clergé de 1710 et dont il publia 3 vol. in-fol. (*Id.*)

3. Réforme approuvée par le pape Grégoire XV, en 1621 : a pris le nom de saint Maur, célèbre disciple de saint Benoît, abbé de Glanfeuil, en Anjou, aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire, mort en 584. (Dict. de Feller, 4e vol., p. 387.)

4. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Romboux, au séminaire français, à Rome.

5. *Sarnelli* (Pompée), né à Polignano, dans la Terre de Bar, en 1649, auteur recommandable; a écrit notamment : *Lettere Ecclesiastiche*, Naples, 1686 et ann. suiv.; réimpr. à Venise, 1716, 9 vol. in-4°. Mort en 1724. (Diction. de Feller, 5e vol., page 414.)

il, suo nome Idio le hà dato la sua laude, concedendo à moti grazie per la luce degli occhi, non gia, ch'ella si cavasse gli occhi per liberarsi da un homo lascivo, che la perseguitava, come scrivono alcuni moderni, la qual cosa non si legge nella sua vera storia. Ed un fatto tale avvenne ad una donzella d'Alessandria, come si hà nel mentovato Prato spirituale.

Extrait de la *Semaine Religieuse* du diocèse de Cambrai, du 14 décembre 1878, 13e année, nº 50, pages 857 à 859. La passion de sainte Lucie et la passion de la Papauté.

Sigeberti [1] sermo de Sanctâ Luciâ, Meurisse. Histoire de Metz, page 320 (extrait du CIXe vol. de la *Patrologie latine* de Migne, colonnes 810 à 814).

Tempore quo Constantinopoli Justinianus secundus, et post eum Philippicus imperavit, apud Francos vero Pippinus senior, filius Ansigisi, et post eum Carolus Martellus principatum administravit regni, Longobardorum regnum Aripertus strenue rexit, et post eum filius ejus Luitbrandus regnavit. Sub his, Ariperto scilicet et Luitbrando, inter duces Longobardorum dux Spoletinorum Faroaldus, filius Trasamundi, fortissimi ducis, potentia et fortitudine domi militiæque clarebat. Et non solum fines suos viriliter ab aliis tuebatur, verum etiam finitimos suos hostili excursione crebro turbabat, et potentiâ suâ abusus ipsi sanctæ Romanæ ecclesiæ erat nimis infensus. Hic etiam trans maris littora laxans principatus sui habenas devenit Siciliæ Syracusas; indèque auferens venerabilis Luciæ sacrum corpus, transtulit illud in Italiam, ad Corfinum, urbem sui principatûs. Agebat hoc sanè mirâ Dei dispensatio, ut scilicet lucerna tanti luminis accensa in mundo, in arcto brevis insulæ, quæ paulo latius quam sexaginta millibus dilatatur, non lateret angulo, sed palam candelabro superposita, mundum longè latèque multiplicis jubaris illustraret gratia. Porro contra Faroaldum filius ejus Trasamundus insurrexit, eumque pricipatu privatum, in clericum tonsuravit. Attendamus et hic Dei ordinationem, et sanctæ virginis pietatem ergà devotum sibi ducem. Quia hujusmodi ducis bonos actus offuscabat negligentiæ maculis sæcularis occupatio : quia tamen ergà Dei famulam affectuosa fuit ejus devotio, credibile est quod meritis sanctæ virginis in præsenti sæculo peccatis illius à Deo fuerit retaliatum, et loco et spatio pœnitendi à Deo sibi indulto, animæ ejus in futuro sit consultum.

Trasamundus autem, qui edictum Dei contempsit, dicentis : Honora

1. *Sigebert,* moine de l'abbaye de Gemblours, dans le Brabant, né vers l'an 1030, enseigna plusieurs années dans le monastère de Saint-Vincent à Metz, et mourut à Gemblours, en 1112. Il est l'auteur d'une *Chronique* dont on conserve l'original dans la bibliothèque de Gemblours; elle commence à l'an 381, où finit celle d'Eusèbe, et va jusqu'en l'an 1113. *Passio sanctæ Luciæ*, poème, manuscrit. (Dict. de Feller, 5e vol., p. 497.)

patrem tuum, ut sis longævus super terram, non effugit Dei vindictam, nam rebellans contrà regem Luitbrandum, Ducatum quæ patri præripuerat tandem perdidit, et in clericum tonsuratus, sententiam quam patri suo inflixerat et ipse excepit. Civitas vero Corfinus quod fuerit antiquitus valida muris, et plena divitiis, et ex poetarum carmine, et ex historiarum fide discere lector poterit. Cujus nobilitatem adauxit satis dux Faroaldus, dum in eam sanctæ virginis Luciæ transtulit corpus. Cujus beato pignore per annos circiter ducentos gavisa est, donec et ipsa, peccatis exigentibus, cum aliis Italiæ urbibus, barbarorum incursionibus ab hoc reducta est, ut qualis vel quanta fuerit olim, modo solis parietinarum indiciis monstrari possit. Post multam annorum evolutionem, cum multæ magnæque tempestates à quatuor ventis cœli longè latèque diu multùmque concussissent orbem terrarum, tandem divinæ miserationis oculus respexit super filios hominum, dum ad regendum reipublicæ statum invenit virum secundum cor suum, primum scilicet Ottonem, fortem, sapientem, et religiosum regem. Hic, inspirante Deo bonæ voluntati ejus, postquàm intestina et domestica bella fortitudine et industrià suà exstinxit funditus, barbaresque gentes àb invasis imperii exturbavit finibus, ad componendum imperii statum totus incubuit. Pro Ecclesiæ quoque pace et religione reformandà non minor ei cura fuit, qui caput imperii adiens Romam imperialem, accepit coronam, et per triennium peragrans Italiam, ab omni tyrannorum vexatione liberavit illam. In hac triennali expeditione, individuus ei adhæsit Deodericus gloriosæ memoriæ Metensium quadragesimus sextus episcopus, qui ipsius imperatoris consobrinus, nobilitatis glorià et sapientiæ gratià præeminebat palatinis omnibus. Per hunc tractabantur cuncta imperii negotia; per hunc meliorabantur ecclesiastica; per hunc placebat quicumque imperatori placebat; per hunc quisque quæ obtinenda erant, obtinebat. Jam mira dilectione et familiaritate imperatori conjunctus, et divinæ religionis cultui deditus, quæcumque ad honorem et decorem seu muminentum suæ sanctæ sedis, Metensium scilicet Ecclesiæ, erant certatim, exquirebat, et ut efficaciter votis ejus cuncta suppeterent, corporum sanctorum maximam copiam ex diversis Italiæ locis, divinà se gratià adjuvante, collegit, et digniori cultu atque honore alibi præstantius veneranda eidem suæ sanctæ Sedi Metensi inveni studuit, et in Ecclesia, in honore sancti Vincentii levitæ et martyris à se in insulà metensi fundatà, honorifice recondidit. Et inter cætera sanctorum pignora quæ laudabili cupiditate undecumque sibi congessit, tandem magnà et universalis Ecclesiæ celebritate memorabilis virgo et martyr Lucia Syracusana ad avidissimam ejus devotionem pervenit. Eam prædicti præsulis presbyter Wigericus, vir satis tutæ fidei, tunc cantoris, post custodis ecclesiæ beati Stephani officium gerens, ab urbe Corfino detulit, qui ea sacra ossa, ab ipsà, quæ non levi munimine arctabatur, urnà, manibus extulit. Quod quia præ magnitudine rei incredibile videbatur ipse Episcopus loci, manu sancto Evangelio apposita, jurejurando confirma-

vit hanc ipsam Syracusanam esse Luciam, de quâ responsoria et antiphonæ cum missâ ubique in ecclesiâ canuntur. Translatum est autem hujus sanctæ virginis corpus anno nongentesimo septuagesimo Dominicæ Incarnationis et cum mirifico utriusque ordinis applausu locatum in ecclesiâ sancti Vincentii martyris et levitæ. Operata est et hic dispensative incomprehensibilis Dei sapientia, ut nomen et meritum sanctæ virginis etiam Alpium transiret in viâ; et quam jam olim tota prædicabat Italia, non ignoraret et jam tripartita Gallia. Quanto enim frequentiori translatione recentior erat sanctæ virginis memoria, tanto fiebat celebrior, ubique tanti nominis reverentiâ. Quià ergo animo festinanti nil satis festinatur, Deodericus, præsul, in obsequium Luciæ virginis ex toto pronus, præoccupavit statim construere oratorium in quo decenter reponeret datum sibi divinitus thesaurum pretiosum super aurum et topazion. Quo opere laudabiliter consummato dedicavit solemniter ipsam basilicam in honore gloriosæ virginis Luciæ octavo Idus Augusti, anno nono episcopatus sui, anno vero Incarnationis nogentesimo septuagesimo secundo, præsentibus et cooperantibus sibi suis consuffraganeis episcopis, Gerardo Tullensi et Winofrido Virdunensi, qui olim in aulâ Imperatoris familiari contubernio sibi adhæserant, et modo eis exsequendis ecclesiasticæ religionis officiis, unanimi devotione sibi invicem obtemperabant.

Anno post hæc quinquagesimo secundo, electus ad imperium Conradus secundus, quod sibi propter hæreditariam regalis prosapiæ successionem competebat, et magis propter sapientiæ et fortitudinis eminentiam congruebat. Quamvis exterioribus imperii negotiis sollicite invigilabat Conradus, tamen quæ Regis regum erant, non in secundis habebat; undè inter cætera, in parochia Spirensis Ecclesiæ, in loco qui dicitur Lindiburch, in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ cœnobium fundavit munificentiâ regali, Gislâ bonæ memoriæ conjuge suâ cooperante sibi. Sed mors æquo pede pulsans regum turres et tabernas pauperum, impedivit ejus desiderium ne ad finem perduceret opus incœptum. Bono patri bonus succedens filius, Heinricus scilicet, hujus nominis imperator tertius, opus fundati à parentibus cœnobii, quasi ex jure hæreditario, ad se traxit, regaliter ædificavit, nobiliter consummavit; et cui nulla terrenæ substantiæ deerat affluentia, intendit animum ad contrahenda undecumque sanctorum pignora, ut eorum prompta sibi in necessitatibus adessent suffragia, quorum præsentialiter frequentabatur die nocteque memoria nec tamen credidit votis suis satisfactum esse, nisi etiam pignora sanctæ virginis Luciæ mereretur habere, cujus in Ecclesiâ celebre nomen habebatur cujusque per Gallias suffragium fideli devotione ab omnibus expetebatur. Mettensi Ecclesiæ, quæ specialiter corpore sanctæ virginis lætebatur, Deodericus junior quadragesimus octavus episcopus præerat, qui et propter nobilitatem generis in sæculo multæ potentiæ, et propter sapientiæ dignitatem magnæ in Ecclesiâ erat reverentiæ. Ab hoc Heinricus Imperator brachium sanctæ Luciæ sibi dari

expetiit; et quamvis difficulter, tamen impetravit. Idem ipse ergo præsul brachium sanctum ad votum Imperatoris, ad cœnobium Lindoburgense detulit, quo nihil gratius esse Imperatori potuit. Translatum est autem anno regni ejus tertio, Dominicæ autem Incarnationis anno millesimo quadragesimo secundo.

Fragmentum Rhytmi de S. Lucia, auctore SIGEBERTO (apud Mabillonem, *Annal. Bened.*, tome IV, page 372).

Ad monasterium Lintburgense, in diœcesi Spirensi, anno 1042, translatæ sunt sanctæ Luciæ virginis et martyris reliquiæ, Henrico imperatori, Conradi Salici filio, dono datæ à Theoderico Mettensi episcopo, qui eas ex Sancti Vincentii monasterio accepit uti nos docent Lintburgensium monachorum, hac de se litteræ, quas hoc loco referre non pigebit : *Cænobitis beati Vincentii et sanctæ Luciæ, vineæ scilicet Dei electæ, Lintburgensis cœnobii grex pusillus, dignos Deo facere fructus. Pignus reliquarum sanctæ martyris Luciæ noverit vestra fraternitas nos omni pretiosa margarita amabilius possidere : sed quo modo et a quibus personis ad nos translatum sit, certa vobis ratio pro nostra experientia patebit. Divæ memoriæ dominus Conradus Imperator, cum conjuge sua Gisla, devotissimus nostri loci extitit fundator atque constructor; quo adhuc vivente, cripta et quædam monasterii altaria sunt dedicata. Eo autem ex hac luce migrante, cum filius ejus, Heinricus eumdem locum non minus studiose reparavit, plerisque sanctorum reliquiis longe lateque congregatis, etiam sanctæ Luciæ brachium a Theoderico secundo, Mettensis ecclesiæ pontifice, petivit et impetravit. Quo ad nos, ipso præsule deferente, translato, ferunt ad comprobationem, si Lucia Sicilensis esset, cum id a Domino precibus quæreretur; signorum indiciis declaratum. Sed et hactenus per ejus opitulationes multarum fiunt infirmitatum curationes. Hujus addita veneratione, nostrum templum in honore sanctæ Crucis et sanctæ Mariæ semper viginis, et sancti Joannis evangelistæ est dedicatum. De cujus gestis non sunt nobis alii sermones, excepta illius sub Paschasio proconsule passione. Quam, ut spopondistis, metrice, compositam nobis transmittere dignemini; ut illius præclari participemur opusculi, cusjus una vobiscum pretiosi compossessores sumus corpusculi. Valete in Domino, fratres dilectissmi, Sanctæ Luciæ et omnium sanctorum precibus adjuti.*

Hactenus epistola Lintburgensium, ex codice sancti Vincentii à nobis eruta. Scripta est post initium sœculi duodecimi, quo tempore Sigebertus, Gemblacensis monachus, qui litteras apud sanctum Vincentium docuit, rhythmum de sancta Lucia composuit, cujus copiam hac epistola postulant Lintburgenses. Huc spectat Sigeberti versus rhythmici qui sequuntur :

Pro tam beatæ pignore virginis
Se gloriantur participes fore
In laudibus Christo canendis
Ecclesiæ parochi Spirensis.
Te dico Lintburch nomine nobilis,

Fundata Summi servitio Patris,
Manu Cuunradi imperantis,
Ipsius et Gisilæ jugalis.
Cum multa comant Ecclesiæ decus,
Quæ larga regum contulerat manus,
Nil tam pium, nil tam decorum,
Inter opima tenes bonorum,
Quam sancta sanctæ pignora virginis.
Quam laude nobiscum celebri colis;
Vos brachio Lucia solo.
Corpore nos sacrat ipsa toto.
Vobis hoc Heinrich junior attulit,
Nobis Deodrich junior abstulit:
Augustus Heinrich gloriosus,
Deodrichque stola decorus.

Et in fine auctor :

Lucia, martyr fortis et inclyta,
Lucia, virgo nobilis et pia,
Me me misellum Sigebertum
Extrahe ab ignibus inferorum.

Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum, qui in Galliæ bibliothecis delituerant, olim editum operâ ac studio D. Lucæ d'Achery, presbyteri, ac monachi Ordinis sancti Benedicti, Congregationis S. Mauri. Nova editio priori accuratior, et infinitis propè mendis ad fidem Mss. Codicum, quorum varias lectiones V.-C. Stephanus Baluze, ac R. P. D. Edmundus Martene collegerunt, expurgata per Ludovicum Franciscum Joseph de la Barre, Tornacensem, tome II, pages 133-135.

De probatis Sanctorum Vitis, quas tam ex Mss. codicibus, quam ex editis authoribus. R. P. Laurentius Surius [1], Car-

1. *Surius* (Laurent), écrivain ascétique, né à Lubeck, en 1522, étudia à Cologne avec Pierre Canisius et se fit religieux dans la Chartreuse de cette ville. Après avoir édifié son Ordre par ses vertus, il mourut à Cologne en 1578. Le pape Pie V en faisait un cas particulier, et écrivit à son Prieur à Cologne de lui accorder tous les soulagements que ses infirmités et son application continuelle pouvaient exiger. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels *les Vies des Saints.* Il avait publié successivement 6 volumes de cet ouvrage depuis 1570 jusqu'en 1575; mais plusieurs savants lui ayant fourni des matériaux pour le perfectionner, il recommença une nouvelle édition. Il publiait le second volume, lorsque la mort l'arrêta. Jacques Mosander, religieux du même monastère, continua le travail de Surius. Celui-ci a profité de la collection de Louis Lippsman. La liberté qu'il s'est donnée de polir et de changer le style des originaux, et d'en retrancher ce qu'il ne jugeait pas nécessaire, a décrédité ce qu'il avait compilé de meilleur. (Diction. de Feller, 5e vol., page 567.)

thusiæ Coloniensis professus, primum edidit et in duodecim mentes distribuit. *December*, Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Joannis Kreps et Hermanni Mylii (page 247).

§ 1. Cum per universam provinciam Siciliæ beatissimæ Agathæ fama crevisset, et Syracusanus populus per millia prope quinquaginta ad urbem Catanensium sitienter pergeret ad sepulcrum S. Agathæ virginis venerandum, contigit Luciam, virginem venerabilem, nobilissimam Syracusanorum [1] simul pergere, festivitatis gratia invitante, cum matre Eutychia, quæ annis quatuor fluxum sanguinis patiebatur, et nullo medicorum poterat remedio liberari. Igitur dum processionis mysteria agebantur, hæc Evangelii lectio fuit recitata, qua legitur fimbria vestimenti mulier a sanguinis fluxu liberata. Et dum hæc lectio recitatur, dixit S. Lucia matri suæ : « Si credis, mater, his quæ leguntur, crede Agathem passam pro Christi « nomine hoc meruisse, ut semper in præsentia habeat eum, pro cujus « nomine passa, et continge ergo sepulcrum ejus credens et liberaberis. »

§ 2. Igitur, cum peractis omnibus populus abscessisset, prostraverunt se ante sepulcrum sanctæ virginis mater et filia, et cœperunt cum lacrymis flagitare suffragium. Intereà dum orationis prolixitas tenditur, somno Lucia virgo arripitur et vidit in somno beatam Agathen, in medio Angelorum gemmis ornatam, stantem et dicentem : « Soror mea Lucia, virgo Dei devota, quid à me petis, quod ipsa poteris præstare continuo? Nam et matri tuæ fides tua subvenit, et ecce salvata est; et sicut per me Catanensium civitas sublimatur a Christo, ita per te Syracusana civitas decorabitur; quia jucundum Christo in tuâ virginitate habitaculum præparasti. » His auditis, expergefacta surrexit tremens, et ait matri suæ : « Mater mea, « mater mea, ecce salva facta es. Per ipsam te deprecor, quæ te salvavit « suis orationibus, ne tu mihi aliquando sponsum nomines, et ne tu velis « de corporis mei posteritate fructum mortalitatis inquirere; sed omnia, « quæ mihi datura eras eunti ad corruptionis meæ auctorem hominem « moriturum, da mihi eunti ad integritatis meæ auctorem Dominum « Jesum Christum. »

§ 3. Qui (cui) mater ejus Eutychia ait : « Omnia quæ sunt patris tui defuncti ante novem annos, incontaminata custodiens, ampliavi potius, quam minui, in patrimonio. Mea vero omnia quæ sunt, vel esse possunt, ipsa melius nosti. Tege oculos meos, et quodcumque tibi placuerit, de istis

1. *Syracusæ*, urbs Sicilæ, olim præstantissima, a græcis anno 709 ante Christi adventum fundata. Quinque partibus distinctis constabat; eamque 50 000 oppidani, ut fertur, inhabitabant. Varias fortunæ mutationes passa est; demum anno 212, ante Christum, a Marcello, Romanorum duce, capta atque in Romanorum ditionem et imperatum redacta fuit. Ex hinc omnis illius urbis potentia decidit. Anno porro 1757, dirus eam pene omnino evertit. Multi viri inclyti Syracusiis floruere, nimirum Theocritus, Archimedes, Flavius Vopiscus, etc.

facultatibus facito. » Lucia dixit : « Audi, mater, consilium meum ; non « satis Deo carus est, qui illi hoc dat, quod secum ferre non potest, et « quo ipse perfrui non potest. Sed si tu vis gratam esse Deo, hoc illi da, « quo poteris tu uti. Moriens enim nullo poteris uti et quod das, ideo das, « quia tecum ferre non prævales. Vivens ergo et salutem tui corporis « habens, da Christo quod possides, et quicquid te mihi daturam spopon- « deras vel etiam cogitabas, Christo incepe tradere. » Igitur cum quotidiè de his sermocinaretur virgo cum matre, fiebat rerum distractio, et quotidiè necessitatibus pauperum impendebantur.

§ 4. Interea dum distrahuntur predia, et gemmæ venduntur, ad sponsi notitiam pervenit : isque sollicitus cœpit inquirere a nutrice sanctæ Luciæ, quid hoc esset, quod distractionem repentinam prædiorum, et gemmarum audisset. Qui (cui) hæc nutrix cauta confinxit : « Sponsa tua invenit possessionem in venalibus, quæ millenos et amplius solidos præstet. Hanc ea in tuo nomine cupiens comparare, videtur aliquanta distrahere. » Credidit stultus carnale mercimonium, et animum ab indignatione revocans, etiam ipse cœpit auctor esse vendendi. At ubi universa pene distracta didicit pauperibus, viduis, orphanis, peregrinantibus et Deo servientibus erogata, proponit litem in judicio Paschasii consularis, dicens sponsam suam christianissimam contra leges vivere Augustorum. Quam Paschasius corripiens cœpit ad sacrificia dœmonum invitare. Cui beata Lucia ait : « Sacrificium vivum et immaculatum apud Deum et patrem hoc est, visi- « tare viduas et orphanos in tribulatione eorum. Ego per istos tres annos « nihil aliud agens sacrificavi Deo vivo. Jam quia nihil superest, quod « sacrificem, me ipsam offero in sacrificium Deo hostiam viventem. Quod « isti placet, de hostia sua faciat. » Paschasus dixit : « Ista verba cuicumque tibi simili narrare potes christiano, mihi autem, qui principum decreta custodio, ista frustra prosequeris. » Lucia dixit : « Tu principum leges « attendis, ego Dei leges attendo. Tu principes times, ego Deum timeo. « Tu illos offendere non vis, ego Deum offendere caveo. Tu illis placere « desideras, ego ut Christo soli placeam concupisco. Tu vero fac quod tibi « utile videtur, et ego hoc ago quod mihi utile esse cognosco. »

§ 5. Paschasius dixit : « Patrimonium tuum cum corruptoribus tuis extirpasti et dilapidasti, et idcirco quasi meretrix loqueris. » Lucia dixit : « Patrimonium meum tuto loco constitui, corruptores autem nec mentis, « nec corporis mei aliquando suscepi. » Paschasius dixit : « Qui sunt corrup- « tores mentis et corporis ? » Lucia dixit : « Corruptores mentis vos estis, « de quibus dicit apostolus : *Corrumpunt mores bonos colloquia mala* « (I. Corinth. xv). Suadetis enim animas hominum meretricari, ut dimittant « virum suum, id est creatorem suum, et sequantur diabolum in idolis « vanis, et inanibus simulacris. Corruptores vero corporis sunt, ii qui tem- « poralem delectationem præponunt delectationibus sempiternis ; et laben- « tem lætitiam perpetuis gaudiis anteponunt. »

Paschasius dixit : « Cessabunt verba, cum fuerit perventum ad verbera. » Lucia dixit : « Verba Dei cessare non poterunt. » Paschasius dixit : « Tu ergo Deus es? » Lucia dixit : « Ancilla Dei sum, et ideo dixi « verba Dei, quia ipse dixit : *Non vos loquimini in conspectu judicum, sed* « *Spiritus Sanctus ipse loquitur in vobis* (Matth., x) » Paschasius dixit : « In « te ergo Spiritus Sanctus et ipse loquitur in te? » Lucia dixit : « Apostolus « dicit quod castè viventes templum Dei sunt, et Spiritus Dei habitat in « eis. » Paschasius dixit : « Ego te faciam ad lupanar duci, et cum fueris « scortata, fugiat à te Spiritus Sanctus. » Lucia dixit : « Nonquam inqui- « natur corpus nisi de consensu mentis. Nam et si in manu mea thura « ponas et per manum meam facias sacrificium, Deus hæc attendit et « irridet. De sensibus enim et voluntatibus judicat. Nam sic patitur vio- « latorem castitatis, sicut serpentem, sicut latronem, sicut barbarum. Nam « si invitam me violari feceris, castitas mihi duplicabitur ad coronam. » Paschasius dixit : « Ibi te faciam sub turpitudine expirare, nisi modo « cæremoniis consenseris Augustorum. » Lucia dixit : « Jam dixi tibi : « Tu voluntatem meam nunquam poteris ad consensum provocare peccati. « Cæterum quicquid feceris corpori, quod in potestate tua videris habere, « hoc ad ancillam Christi pertinere non poterit. »

§ 6. Tunc consularis jussit venire lenones, et tradidit eam illis, dicens : « Invitate populum ad castitatem ejus, et facite eam tamdiu illudi, donec mortua nuncietur. » At ubi eam cœperunt velle trahere ad lupanar, tanto pondere fixit eam Spiritus Sanctus, ut pœnitus moveri non posset, accidentes autem simul multi ex officio impellentes et trahentes, deficiebant sudore et virgo Domini immobilis consistebat. Tunc miserunt funes in manus ejus et pedes, et cœperunt omnes pariter trahere, et illa quasi mons immobilis permanebat. Itaque angustari cœpit Paschasius, et mœrore deficere; et vocavit magos et aruspices, et templorum omnium sacerdotes, qui quidem omnes exercebant superstitiones suas contra eam, ut moveretur : sed ita permanebat fixa corpore ut pœnitus ejus vestigia non moverentur. Tunc Paschasius lotio eam perfundi jussit, credens quod maleficiis sataret immobilis. Item adducta sunt multa paria boum, ut ab ipsis traheretur, et omnino moveri non poterat. Dicit ergo ei Paschasius : « Quæ sunt ista maleficia tua? » Lucia dixit : « Ista maleficia non sunt « mea sed beneficia Dei. » Paschasius dixit : « Quæ ratio est, quod puella « fragilis, a mille tracta hominibus, non moveris? » Lucia dixit : « Si alia « decem millia adduxeris, audient mihi Spiritum Sanctum dicentem : *Ca-* « *dent a latere tuo mille et decem millia a dextris tuis* (Psalm. 90). »

§ 7. Torquebatur itaquaque animo Paschasius, et inter cogitationes et viscerum cruciamenta clamabat. Qui (cui) beata virgo ait : « Quid cru- « ciaris? quid per diversa mentis tuæ tormenta torqueris? Templum Dei « me esse si probasti, jam crede; si non probasti, disce magis. » Paschasius vero eo magis anhelabat, quod de se ipso risum soli exhiberi cernebat.

Tunc ignem circa ipsam copiosum fecit accendi, ita ut picem et resinam et fervens oleum super eam jactarent. At illa in nomine Domini Nostri Jesu Christi stetit immobilis dicens ei : « Ego rogavi Dominum meum « Jesum Christum ut ignis iste non dominetur in me, ut tibi insultent con- « fidentes in Christo. Et ideo petivi inducias martyrii mei, ut credentibus « timorem tollerem passionis, et non credentibus vocem insultationis au- « ferrem. »

§ 8. Tunc angustari Paschasium non ferentes amici ejus, gladium in ejus viscera mergi fecerunt. Igitur percussa, quamdiu voluit, oravit; quamdiu voluit allocuta est turbam circumstantem dicens : « Annuntio « vobis pacem Ecclesiæ Dei redditam, Diocletiano de regno suo dejecto, « et Maximiano hodie mortuo. Et sicut habet Catanensium civitas inter- « ventricem pro se sororem meam Agathen, ita me sciatis huic civitati « datam à Domino, si voluntatem ejus facientes, susceperitis fidem. » Hæc loquente famulâ Dei Lucia, ut diximus, visceribus gladio patefactis, ante oculos ejus ferro vinctus ducebatur Paschasius. Cucurrerant enim relationes Siculorum, quod fuisset prædatus provinciam. Inde perductus ad urbem Romam et ab omni senatu romano auditus, accepit sententiam capitalem. Dei autem martyr Lucia virgo sacratissima de loco, in quo percussa est, penitus mota non est neque exiit spiritus ejus donec ve- nientibus sacerdotibus, et mysteria ei dantibus, atque omnibus dicentibus *Amen*, illa emitteret spiritum. In eodem autem loco fabricata est in suo nomine basilica, in quâ orationes ejus florent nunc et semper, et quousque mundus iste steterit. Amen.

Les Actes des Martyrs, depuis l'origine de l'Eglise chré- tienne jusqu'à nos temps, traduits et publiés par les RR. PP. Bénédictins de la congrégation de France, IV tomes, Vrayet de Surcy, Paris, tome IV, pages 399 à 405.

Les Actes de sainte Lucie, vierge, sous la persécution de Dioclétien. Ces *Actes* ont été publiés par Surius.

La renommée qu'avait acquise la bienheureuse martyre Agathe s'était déjà répandue dans toute la province de Sicile, et les habitants de Syracuse se rendaient en foule à la cité de Catane, éloignée pourtant de près de cinquante milles, afin d'y vénérer le sépulcre où reposait cette vierge très sainte, lorsque la bienheureuse Lucie, issue elle-même d'une des plus nobles familles de Syracuse, voulut, à l'occasion de la fête de la sainte, visiter ses restes précieux. Elle s'y rendit avec sa mère Eutychia, qui, depuis quatre années, souffrait d'un flux de sang que tout l'art des méde- cins n'avait pu arrêter. Pendant la célébration des mystères, on vint à lire le passage de l'Evangile où il est rapporté qu'une femme fut guérie d'un flux de sang en touchant seulement la frange du manteau du Christ. Du-

rant cette lecture, la bienheureuse Lucie disait à Eutychia : « O mère, si tu « crois à la vérité de ce que l'on vient de lire, crois aussi que la martyre « Agathe, qui a souffert pour le Christ, le possède maintenant pour tou« jours ; approche avec foi de son sépulcre, et tu seras délivrée. »

Après les saints mystères, quand tout le monde s'était déjà retiré, la mère et la fille se prosternèrent sur la tombe d'Agathe, suppliant avec larmes que leur demande fût exaucée. Elles prièrent longtemps ; et, le sommeil ayant surpris la vierge Lucie, elle vit en songe la bienheureuse Agathe, parée de riches vêtements et entourée des anges, qui lui dit : « Ma sœur Lucie, ô vierge toute dévouée au Seigneur, pourquoi me demandes-tu ce que tu peux toi-même si promptement obtenir ? Ta foi a déjà sauvé ta mère, et la voilà guérie. Sache aussi que tu seras un jour l'honneur de la ville de Syracuse, de même que j'ai illustré la cité de Catane, et cela parce que tu as préparé dans la pureté de ton cœur et dans ta virginité une demeure très agréable au Christ. » A ces mots, Lucie, toute tremblante, s'éveilla et dit à Eutychia : « Ma mère, ma mère, tu es « guérie ? Maintenant, je t'en prie, au nom de celle qui t'a rendu la santé « par ses prières, promets-moi de ne jamais me parler d'époux et de re« noncer à recevoir de moi une postérité sur cette terre. Quant à ces biens « que tu me destinais pour m'unir à un homme mortel qui m'enlèverait la « fleur de ma virginité, laisse-les à ma disposition dès maintenant, puisque « j'ai résolu de me consacrer à Jésus-Christ, le gardien de ma vertu. »

Sa mère Eutychia lui répondit : « J'ai gardé fidèlement toute la fortune de ton père, qui est mort il y a bientôt neuf ans ; et, loin d'avoir diminué ton patrimoine, je crois, au contraire, qu'il s'est augmenté entre mes mains. D'ailleurs, tu connais mieux que moi encore tout ce que je puis posséder. Reste donc auprès de moi pour me fermer les yeux, et après ma mort tu pourras faire de ces biens tout ce qu'il te plaira. » Lucie dit à sa mère : « Ecoute, ô ma mère, le conseil que je vais t'adresser. Celui qui ne « donne à Dieu que ce qu'il ne peut emporter, et seulement les biens « dont il ne peut plus jouir, ne saurait lui être bien cher. Si donc tu « veux être agréable au Seigneur, abandonne-lui maintenant ta fortune, « quand tu peux encore en user dans cette vie. Si tu la donnes au dernier « moment, lorsque tu ne pourras plus t'en servir, tu sembleras lui laisser « seulement ce qu'il n'est plus en ton pouvoir de garder avec toi. Je te le « répète, ô ma mère, offre au Christ dès cette vie ce que tu possèdes, et « commence ton offrande par ces biens que tu pensais me laisser à moi« même. » La bienheureuse vierge entretenait ainsi chaque jour sa mère de ses projets ; ils commencèrent à s'exécuter ; et l'on fit une première disposition de ces richesses pour les pauvres, qui en reçurent de grands soulagements dans leurs nécessités.

Pendant que les terres étaient mises en vente, ainsi que les joyaux de la famille, le fiancé de la bienheureuse vierge, informé de ces aliénations,

commença à se livrer à l'inquiétude et s'informa auprès de la nourrice de Lucie, pour savoir quel était le but de ces ventes subites de terres et de joyaux de prix. La nourrice, femme avisée, lui fit cette réponse adroite : « Ta future épouse a trouvé l'occasion d'acheter à vil prix des possessions de la valeur de mille sous d'or et plus ; voulant les acquérir en ton nom, elle a été obligée de se défaire de ses terres. » L'insensé crut à la réalité de ce marché tout terrestre, et, libre alors de toute inquiétude, il s'offrit lui-même pour aider l'opération de la vente. Mais bientôt, ayant appris que tout l'argent qu'elle avait produit venait d'être distribué à des pauvres, à des veuves, à des orphelins, à des voyageurs, il en appela au tribunal du consulaire Paschasius, disant que sa fiancée pratiquait avec zèle, contre les ordres des Empereurs, toutes les observances des chrétiens. Paschasius se fit amener la vierge Lucie et lui commanda de sacrifier aux démons. La bienheureuse Lucie lui dit : « Que parles-tu de sacrifice? Un sacrifice vivant, immaculé et agréable à Dieu notre Père, c'est de visiter et de secourir les veuves et les orphelins dans leur nécessité. Depuis trois années, je n'ai pas fait autre chose, et c'est là le sacrifice que j'offre au Dieu éternel; maintenant, comme il ne me reste plus rien à lui sacrifier, je me présenterai moi-même au Seigneur comme une hostie vivante. Si cette offrande lui plaît, qu'il consomme lui-même ce sacrifice! » Paschasius reprit : « Tu pourrais tenir de pareils discours à des compagnons de ta secte, à un chrétien; mais pour moi, qui dois veiller à l'exécution des décrets des princes, ils ne peuvent me toucher. » Lucie répondit : « Tu observes les lois de l'empire, et moi celles de mon Dieu; tu redoutes les princes, moi je crains le Seigneur ; tu ne voudrais pas offenser la majesté impériale, ni moi celle du Très-Haut; tu désires surtout plaire aux empereurs, moi je ne cherche qu'à être agréable aux yeux du Christ. Fais donc ce que tu jugeras convenable ; pour moi, j'agirai comme je crois le devoir pour mon bien. »

Paschasius dit alors : « Tu as dilapidé ton patrimoine avec ceux qui t'ont corrompue ; voilà pourquoi tu parles comme une vile courtisane. » Lucie répondit : « Mon patrimoine est en lieu sûr, et jamais je n'ai laissé approcher de mon esprit ni de ma personne aucun corrupteur. » Paschasius dit : « Quels sont les corrupteurs de l'esprit et ceux du corps? »

Lucie répondit : « Vous êtes de ces corrupteurs de l'esprit, dont parle l'Apôtre en disant : *Ils corrompent les bonnes mœurs par leurs mauvais entretiens.* En effet, vous conseillez aux âmes humaines la fornication, afin qu'elles abandonnent leur Epoux, qui est leur Créateur, pour suivre le diable, en sacrifiant à ces idoles honteuses et sans puissance. Quant aux corrupteurs du corps, ce sont ceux qui préfèrent la jouissance du temps à celle de l'éternité, et une joie passagère à un bonheur sans fin. » Paschasius dit : « Ces belles paroles cesseront quand les verges résonneront. » Lucie répondit : « Les paroles de Dieu ne cesseront jamais. » Paschasius dit : « Tu es donc Dieu toi-même? » Lucie répondit : « Je suis la ser-

vante du Seigneur, et voilà pourquoi je prononce les paroles du Seigneur, car c'est lui qui a dit : *Lorsque vous parlerez en présence des juges, c'est l'Esprit-Saint lui-même qui parlera en vous.* » Paschasius reprit : « L'Esprit-Saint est donc en toi, et il parle par ta bouche ? » Lucie répondit : « L'Apôtre a dit : *Ceux qui vivent chastement sont les temples de Dieu, et l'Esprit de Dieu vit dans leurs âmes.* » Paschasius ajouta : « Je te ferai conduire au lupanar, afin que, après que tu auras été violée, l'Esprit-Saint t'abandonne. » Lucie répondit : « Le corps ne contracte aucune souillure, s'il n'y a pas le consentement de l'esprit : et, même lorsque tu placerais de l'encens dans ma main pour offrir un sacrifice par cette main, Dieu, à qui rien n'échappe, se rirait de cette violence, car il juge seulement le consentement de l'esprit et la volonté du cœur. Il souffre les impudiques comme il souffre les serpents, les voleurs et les meurtriers. Si donc tu me fais outrager, ma chasteté recevra une double couronne. » Paschasius, irrité, dit : « Si tu ne veux pas consentir à l'instant à ces rites, prescrits par les Augustes, tu seras conduite dans un lieu de débauches, et tu y périras sous le poids de l'opprobre et de l'infamie. » Lucie répondit : « Je te l'ai déjà dit, jamais tu ne pourras me faire consentir au péché. Quant au traitement odieux que tu veux faire subir à ce corps qui semble être en ton pouvoir, il ne peut atteindre la servante du Christ. »

Le consulaire ordonna d'appeler de ces hommes qui font un métier de la débauche et leur livra la vierge Lucie, en disant : « Exposez-la au public, et que tous ceux qui veulent la violer le puissent faire, jusqu'à ce qu'elle périsse. » Mais, dès que ces abominables voulurent l'entraîner au lupanar, l'Esprit-Saint la fixa à terre par un si grand poids, qu'il leur fut impossible de la mouvoir. Ils s'approchèrent alors tous ensemble, et, réunissant leurs efforts, ils tâchèrent de l'ébranler; mais ce fut en vain, et la vierge du Seigneur demeura immobile à sa place. Ils voulurent encore l'entraîner en attachant des cordes à ses pieds et à ses mains; mais tout fut inutile : elle était aussi inébranlable qu'un rocher. Paschasius, outré de dépit et ne sachant plus comment vaincre cette résistance miraculeuse, fit appeler des mages, des aruspices et les prêtres de tous les temples, et ceux-ci employèrent tous leurs sortilèges et toutes leurs superstitions contre la Vierge du Christ, afin de l'ébranler; mais elle demeurait toujours plus solidement attachée à sa place, sans que l'on pût la faire avancer d'un seul pas. Paschasius ordonna alors de répandre une eau infecte sur toute sa personne; car il pensait que c'étaient les secrets magiques qui la rendaient aussi immobile. Enfin il fit venir plusieurs paires de bœufs, que l'on attela ensemble pour la forcer à changer de place; mais tous leurs efforts ne purent seulement la faire chanceler. Paschasius lui dit en ce moment : « Quels sont donc les maléfices que tu emploies? » Lucie répondit : « Les maléfices ne viennent pas de moi; mais les bénéfices, Dieu daigne me les accorder. » Paschasius reprit : « Comment se peut-il faire qu'une faible jeune fille, tirée

avec effort par un millier d'hommes, ne puisse pas même être ébranlée? » Lucie répondit : « Tu en amènerais dix mille, qu'ils pourraient entendre et éprouver ces paroles de l'Esprit-Saint : *Ils tomberont mille à ta gauche et dix mille à ta droite.* »

Cependant le consulaire Paschasius, tourmenté toujours plus par l'insuccès de ses tentatives contre la vierge du Christ, se plaignait hautement de ne pouvoir vaincre cette jeune fille. Lucie lui dit alors : « Pourquoi te troubler ainsi? Pourquoi te livrer au dépit et à la colère? Si tu as reconnu que mon corps était véritablement le temple du Seigneur, crois désormais au Christ; si tu ne l'as pas reconnu, éprouve-moi de nouveau pour savoir où est la vérité. » Mais Paschasius ne se possédait plus; car il sentait qu'il faisait rire de lui-même. Il ordonna enfin d'allumer un grand feu autour de la vierge et de jeter sur tous ses membres de la poix, de la résine et de l'huile pour activer les flammes. Mais Lucie, invoquant le nom du Seigneur Jésus-Christ, demeurait immobile et inaccessible à l'ardeur du bûcher, et elle dit au juge : « J'ai prié mon Seigneur et mon Dieu Jésus-Christ afin que ce feu ne pût me nuire et que les serviteurs du Christ en prennent occasion de triompher et d'insulter à leurs ennemis. Je lui ai demandé aussi de prolonger mon martyre, afin d'enlever la crainte des tourments à ceux qui croient et de faire taire les paroles méprisantes et les sarcasmes de ceux qui n'ont pas la foi. »

A ce moment, les amis de Paschasius, ne pouvant supporter qu'il fût plus longtemps le jouet d'une faible femme, saisirent une épée et la plongèrent tout entière dans le flanc de la vierge du Seigneur. Lucie, frappée à mort, eut cependant, avant de rendre l'âme, tout le temps de prier et d'adresser ses dernières paroles à la foule qui l'entourait. Elle dit : « Je vous annonce qne la paix est rendue à l'Eglise, que Dioclétien est descendu du trône et que Maximien a fini aujourd'hui même sa carrière, et, de même que la cité de Catane a pour protectrice ma sœur Agathe, de même aussi, sachez-le, j'ai été désignée par le Seigneur pour protéger cette ville et ses habitants, si vous voulez embrasser la foi. » Ainsi parlait Lucie, la servante du Christ, malgré l'horrible blessure par où s'échappaient déjà ses entrailles, lorsqu'on vint, devant ses propres yeux, charger de chaînes le consulaire Paschasius. On avait, en effet, envoyé au Prince des dénonciations faites par les Siciliens et dans lesquelles il était accusé d'avoir pillé la province. Conduit de Sicile à Rome, il comparut devant tout le sénat assemblé, qui le condamna à la peine capitale. Cependant la martyre de Dieu, la très sainte vierge Lucie, était toujours au lieu où elle avait reçu le coup mortel; elle ne rendit l'esprit qu'après que les prêtres venus auprès d'elle lui eurent donné les saints mystères et au moment où tout le peuple fidèle répondait : *Amen!* En ce même lieu fut élevée une basilique sous son nom ; son culte y fleurit encore, et y fleurira jusqu'à la fin des siècles. Amen.

L'Apologétique et les Prescriptions de TERTULLIEN [1]. Traduction de M. l'abbé de Gourcy, Vicaire Général du diocèse de Bordeaux, de l'Académie royale de Nancy. Bibliothèque catholique de la Belgique. Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1725.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, justifiés par les citations des auteurs originaux, par LE NAIN DE TILLEMONT [2], 12 volumes in-4°, Paris, Charles Robustel, 1698, 5e volume, page 142.

Art. 56e. — *De sainte Luce et des martyrs de Sardaigne et de Corse.*

Sainte Luce ou Lucie (l'une des plus célèbres saintes qu'ait eues la Sicile) y couronna sa virginité par le martyre dans la ville de Syracuse, qui en était la capitale. Toute l'Eglise latine l'honore aujourd'hui, le 13 de décembre, auquel elle est marquée dans les Martyrologes de saint Jérôme, dans Bède, Usuard, Vandelbert et les autres postérieurs, et même dans le Sacramentaire de saint Grégoire et dans le Calendrier du P. Fronto.

Les Grecs la célèbrent aussi le même jour et en font leur principal office conjointement avec celui de quelques autres martyres. On trouve à Rome plusieurs églises de sainte Lucie; mais on ne sait si c'est de celle-ci, ou de celle qu'on honore le 16 décembre et qu'on tient avoir souffert à Rome même. *On croit néanmoins que c'est celle de Syracuse que l'Eglise a mise dans le Canon de la Messe.*

Mais, quoique son nom soit illustre, nous n'osons pas dire que ce qu'on rapporte de sa vie soit bien assuré. Car les Actes que nous en avons dans Surius, qui sont assez bien écrits, ne peuvent pas néanmoins passer pour une autorité fort considérable, quand on n'en jugerait que par ce qu'ils font dire à la sainte que Maximien était mort ce jour-là, et que Dioclétien était dépossédé de l'empire. Car on sait qu'il y eut environ six ans entre

1. *Tertullien* (Quinctus-Septimus-Florentius) naquit à Carthage, vers l'an 160 de l'ère chrétienne, et mourut, suivant la croyance commune, vers l'an 240. Auteur de nombreux écrits, tous estimés. (Dictionnaire de Goschler, tome XXIII, p. 223.)

2. NAIN DE TILLEMONT (Louis Sébastien LE), né en 1637 à Paris, d'un maître des requêtes, se consacra à l'étude de l'antiquité ecclésiastique. *Sacy*, son ami et son conseil, l'engagea en 1676 à recevoir le sacerdoce, et Buzanval, évêque de Beauvais, espérait l'avoir pour successeur. Il alla demeurer à Port-Royal-des-Champs. Son attachement au jansénisme lui attira des désagréments et l'obligea de quitter la capitale; il se retira à Tillemont, près de Vincennnes, où il se communiquait libéralement à ceux qui avaient besoin de ses lumières, et surtout à ceux qui étaient voués au parti. On lui doit : *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles,* Paris, 1673-1712, 16 vol. in-4°, et d'autres ouvrages très considérables. Il mourut à Paris en 1698. (Diction. de Feller, 4e vol., page 557.)

la démission de Dioclétien et la mort de Maximien. Cette pièce peut être plus ancienne que saint Aldhelme et que Bède, qui paraissent l'avoir suivie ; et on peut juger par les Ménologes qu'elle avait été reçue des Grecs, sans en avoir davantage d'autorité.

Pour marquer néanmoins en un mot ce qu'on dit d'une sainte si célèbre, ses Actes portent qu'Eutychie, sa mère, étant travaillée d'un flux de sang depuis quatre ans, la sainte obtint sa guérison en priant au tombeau de sainte Agathe et obtint d'elle en récompense la permission de consacrer sa virginité à Jésus-Christ et ses biens aux pauvres. Ayant ensuite été prise comme chrétienne, Pascase (consularis), gouverneur de Sicile, la condamna à être abandonnée à la prostitution publique. Mais, quand on voulut l'emmener, elle se trouva immobile ; et, quelque effort qu'on fît, on ne put jamais seulement lui faire faire un pas hors du lieu où elle était. On ajoute qu'on alluma du feu autour d'elle, qu'on la couvrit toute de poix, de résine, d'huile bouillante, sans qu'elle en sentît aucun mal. Enfin, ayant été percée d'un coup d'épée, elle rendit l'esprit quelque temps après.

Baronius dit que Sigebert a fait en vers l'histoire du martyre de sainte Luce et des translations de son corps. Car on prétend que Faroald, duc de Spolète, ayant pris la ville de Syracuse, sous Luitprand, roi des Lombards, transporta le corps de sainte Luce à Corsinium, d'où Thierry, quarante-sixième évêque de Metz, le fit porter dans une chapelle, bâtie sous le nom de la sainte, dans l'église de Saint-Vincent. Thierry le jeune, quarante-huitième évêque de Metz, en tira un bras qu'il donna à l'Empereur Henri III, et ce Prince le mit, l'an 1042, dans un monastère du diocèse de Spire. On ajoute que, lorsque le corps de sainte Luce était encore à Corsinium, on en apporta la tête à Rome, d'où elle a été transférée en l'église cathédrale de Bourges, sous Louis XII.

Speculum hystoriale VINCENTII BELVACENSIS [1], vol. sec., lib. XIII (édition 1473 et 1476) [2]. De Sanctâ Luciâ Virgine. Ex gestis ejus.

1. *Vincent* (de Beauvais), dominicain, ainsi appelé du lieu de sa naissance, s'acquit l'estime du roi saint Louis (1215-1270) et des princes de sa Cour. Ce monarque l'honora du titre de son lecteur et lui donna inspection sur les études des Princes ses enfants. Ce religieux mourut en 1264. Il laissa, notamment, le *Speculum Majus* (Douay, 1624, 10 tomes en 4 vol. in-fol.) Cette collection est assez mal choisie et mal digérée ; mais on ne peut disconvenir qu'il n'y ait bien des choses curieuses et utiles, qu'on ne trouverait pas ailleurs sans beaucoup de peines et de recherches. Elle est divisée en 4 parties : 1° *Speculum naturale ;* 2° *Speculum doctrinale ;* 3° *Speculum morale ;* 4° *Speculum hystoriale.* (Diction. de Feller, 5° vol., p. 744.)

2. Dû à l'obligeance de M. l'abbé Dautzenberg, professeur au grand Séminaire de Cambrai.

II

Eo tempore (I ej. libri : de imperio Constantini et Lucinii et morte Diocletiani et Maximiani) passa est beata Lucia. Nam cum per totam Siciliam beatæ Agathæ fama crebresceret, contigit Luciam nobilissimam Siracusanorum virginem cum ceteris ad sepulcrum virginis pergere, invitante ea matrem suam quæ quattuor annis fluxum sanguinis patiens nullo medicorum poterat remedio curari. Dumque mater et filia ante sepulcrum orantes iacerent, lacrimis flagitantes suffragium, Lucia, somno arrepta, vidit Agatham in medio angelorum gemmis ornatam stantem, et dicentem : « Soror mea Lucia, virgo Deo devota, quid à me petis, quod ipsa poteris præstare continuo. Nam et matri tuæ fides tua subvenit, et sicut per me civitas Cathenensium (*sic*) sublimatur, ita per te Siracusana decorabitur quia iucundum Christo in tua virginitate habitaculum præparasti. » His auditis expergefacta dixit matri suæ : « Per ipsam te deprecor quæ te orationibus suis salvavit, ne miehi (*sic*) sponsum carnalem nomines. Sed omnia quæ mihi eunti ad corruptionis meæ actorem datura eras, hominem moriturum, da mihi eunti ad integritatis meæ actorem Dominum Jesum Christum. » Cui mater respondit : « Omnia quæ mea sunt vel esse possunt, tu melius nosti, tege oculos meos et quecumque tibi placuerit (*sic*) de his facultatibus facito. » At illa : « Non satis, inquit, Deo cara est quæ dat ei quæ secum ferre non potest. Sed si tibi vis eum gratum esse, hoc ei da quod potes uti dum vivis. » Cum hoc sermocinaretur virgo quotidiè cum matre, fiebat rerum distractio et quotidie in necessitatibus pauperum expendebantur.

III

De passione eiusdem.

Quod cum ad sponsi notitiam pervenisset, proposuit litem in iudicio Paschasii consularis dicens sponsam suam Christianissimam (*sic*) contra leges Augustorum venire : quam Paschasius corripiens, cepit ad sacrificia demonum invitare. Cui illa ait : « Sacrificium immaculatum hoc est, visitare pupillos et orphanos in tribulatione eorum. » At ille : « Cessabunt verba cum perventum fuerit ad verbera. » Illa respondit : « Verba Dei cessare non possunt, qui dixit : *Non enim estis vos qui loquimini*, etc. »

Paschasius ait : « In te ergo est Spiritus Sanctus, ego te faciam ad lupanar adduci, ut cum ibi fueris attrectata, fugiat à te Spiritus Sanctus. » Quæ respondit : « Nunquam inquinabitur corpus, nisi de consensu mentis, nam si invitam me violare feceris, castitas michi (*sic*) duplicabitur ad coronam. » Tunc tradidit eam lenonibus, dicens : « Invitate populum ad eam et tamdiu facite eam illudi, quamdiu mortua nuncietur. » Ubi autem ceperunt

eam velle trahere ad lupanar, tanto pondere fixit eam Spiritus Sanctus ut penitus moveri non posset. Accedentes autem multi, simul trahentes, deficiebant sudore; miserunt quoque funes in manus eius et pedes, ceperunt omnes pariter trahere, sed illa quasi mons immobilis permanebat, multa quoque paria boum adducta sunt, ut ab ipsis traheretur et omnino moveri non potuit. Tunc angustiatus Paschasius et merore deficiens, ignem copiosum circa eam fecit accendi, ita ut picem et resinam et fervens oleum super eam iactarent. At illa stabat immobilis, dicens ei : « Rogavi Dominum ut ignis iste non dominetur mei et petivi indutias martirii mei, ut credentibus timorem tollerem passionis et non credentibus vocem exultationis. » Tunc angustantem eum non ferentes amici, gladium in eius gutture (*sic*) mergi fecerunt, et percussa quamdiu voluit allocuta est turbam circumstantem dicens : « Annuncio vobis pacem datam ecclesiæ Dei, Diocletiano de regno suo dejecto, et Maximiano hodie mortuo. » Hœc illa dicente et quædam alia, visceribus eius gladio patefactis, ante oculos eius ferro vinctus ducebatur Paschasius. Cucurrerunt enim relationes populorum quod fuisset deprædatus provinciam qui Romam perductus, a senatu auditus, accepit sententiam capitalem. Virgo autem de loco in quo percussa est penitus non est commota, neque exiit spiritus eius, ubi venientibus sacerdotibus et misteria ei dantibus, omnibus dicentibus : Amen, illa emisit spiritum.

La Femme Catholique, par le R. P. dom Joachim Ventura de Raulica, consulteur de la sacrée Congrégation des rites et examinateur des évêques et du clergé romain, 2e édition, 2 volumes, Paris, Vaton, 1er volume, pages 317 à 321.

Legenda Aurea Sanctorum, divini Verbi concionatoribus perquam utilis et uberrima, auctore illustrissimo ac sapientissimo viro Fr. Jacobo de Voragine [1], Archiepiscopo Januensi, sacri Ordinis Prædicatorum. Clariorem in lucem prodit sub

1. *Voragine* (Jacques *de*) naquit vers 1230 à Varaggio, dans l'Etat de Gênes. Il se fit dominicain, fut provincial et définiteur de son Ordre, et ensuite Archevêque de Gênes. Il édifia cette Église par ses vertus et tâcha de l'instruire par ses ouvrages. Le plus connu est intitulé : *Légende dorée*. Ce prélat, plus pieux qu'éclairé, mourut en 1298. Editions : *Cologne, 1470* (latin); *Venise, 1476, traduction italienne*. La première traduction française est de Jean Batallier, à *Lyon, 1476*. Les protestants attaquèrent cette Légende, attaquée déjà par Melchior Canus, Jean Louis Vivès, lesquels l'appelèrent *Légende de fer ;* elle fut même désapprouvée par le P. Béranger de Ladore, Général des Dominicains, mort en 1330, qui chargea le P. Bernard Guidonis d'en publier une autre, fondée sur de meilleurs Actes. Pourtant quelques auteurs l'apprécièrent (Bollandus, *Prologus ad Acta sanctorum*, p. 19, § 4; le P. Touron, *Histoire de son ordre*, p. 594 et 603). (Diction. de Feller, 5e vol., page 761.)

umbra illustrissimi ac reverendissimi Domini D. Antonii Hañez de la Riba Herrera, ex Ceutæ Insula ad metropolitanam Aragoniæ Sedem, meritis evocati. Regiæ majestatis à consiliis, etc., cujus congenulatus aris auream volumen ofert, D. C. R. A. Pater F. R. Petrus Lopez, sacræ theologiæ præsentatus, prædicator generalis, et prior regii prædicatorum Cæsar. Augustani conventus; ejusque sumptibus. Et nomine faustum precatur omen. Cum privilegio; Matrisi, sub prælo Joannis Garcia Infançon, anno Domini 1688. Legenda 4, de Sancta Lucia Virgine [1].

Lucia dicitur à luce. Lux enim habet pulchrytudinem in aspectione; quia, ut dicit Ambros. lucis natura hæc est : ut omnis in ejus aspectu gratia sit. Habet etiam diffusionem sine coinquinatione, quia per quæcumque immunda diffusa, non coinquinatur; rectum incessum sine curvitate longissimam lineam pertransit sine morosa dilatione. Per hoc ostenditur, quod beata Virgo Lucia habuit decorem virginitatis sine aliquâ corruptione, diffusionem charitatis sine aliquo immundo amore, rectum incessum intentionis in Deum sine aliqua obliquitate, longissimam lineam divinæ operationis sine negligentiæ tarditate. Vel Lucia dicitur quasi lucis via.

§ 1. Lucia, Virgo Syracusana, nobilis genere, audiens famam sanctæ Agathæ per totam Siciliam divulgari, sepulchrum ejus adijt cum matre sua Eutychia, annis quatuor fluxum sanguinis incurabiliter patiente. Inter ipsa igitur missarum solemnia contingit, ut illud evangelium legeretur, in quo dominus mulierem ab hac passione sanasse narratur. Tunc Lucia matri dixit : « Si credis his, quæ leguntur, crede Agatham Illum semper habere præsentem, pro cujus nomine sustinuit passionem; si ergò ejus sepulchrum credens contigeris, perfecta continuo sanitate gaudebis. » Igitur recendentibus cunctis et matre et filia juxta sepulchrum in oratione existentibus, Luciam somnus arripuit, viditque Agatham in medio angelorum, gemmis ornatam, stantem, et dicentem sibi : « Soror mea, Lucia, virgo Deo devota, quid à me petis, quod ipsa poteris præstare continuo, matri tuæ? Nam ecce per fidem tuam sanata est. » Evigilans autem Lucia matri suæ dixit : « Mater mea, ecce sanata es : per ipsam ergo te deprecor, quæ suis orationibus te sanavit, ne mihi de cætero nomines sponsum, sed quidquid mihi datura eras, pro dote pauperibus elargire. » Cui mater ait : « Tege prius oculos meos et quidquid volueris de facultatibus facito. » Ad quam Luciam : « Quod moriens das, ideo das, quia ferre tecum non potes. Da igitur dum vivis, et mercedem habebis. » Cum ergo reddissent, fit quotidiè distractio rerum , et dantur in necessitatibus pauperum. Interea dum patrimonium distribuitur, ad sponsi notitiam pervenitur. Requirit sponsus

1. Nous avons pu nous procurer ce document, grâce à l'obligeance du cher Frère Fleurise, directeur de l'école paroissiale libre à Lille.

a nutrice de his. Respondit illa cautè, quod utiliorem possessionem sponsa sua invenisset, quam suo volebat nomine comparare, et ideo videbatur aliquanta distrahere. Credidit stultus carnale commertium; et cœpit auctor esse vendentium. Venditis autem omnibus, et pauperibus erogatis sponsus trahit eam coram Paschasio consulari dicens eam Christianam esse et contra leges agere Augustorum.

Invitante igitur eam Paschasio ad sacrificia idolorum, respondit : « Sacrificium placens Deo est visitare pauperes, et eis in necessitatibus subvenire, et quia jam amplius non habeo, quid offeram, me ipsam sibi tribui offerendam. » Cui Paschasius : « Ista verba tibi simili stulto christiano narrare poteris ; mihi autem, qui principum decreta custodio, ista frustra prosæqueris. » Ad quem Lucia : « Tu principum tuorum decreta custodis, et ego Dei mei legem custodiam ; tu principes times, et ego Deum timeo ; tu illos offendere non vis, et ego Deum offendere caveo. Tu illis placere desideras, et ego ut Christo placeam concupisco ; tu ergo fac, quod tibi utile esse cognosces, et ego facio quod utile mihi esse perspixero. » Cui Paschasius : « Patrimonium tuum cum corruptoribus expendisti, et ideo quasi meretrix loqueris. » Cui Lucia : « Patrimonium meum in tuto loco constitui, cor ruptores autem mentis et corporis nunquam scivi. » Respondit Paschasius : « Qui sunt corruptores mentis et corporis ? » Lucia dixit : « Corruptores mentis vos estis, qui suadetis ut animæ suum deserant Creatorem : corruptores vero corporis sunt, qui corporalem delectationem præponunt epulis sempiternis. » Paschasius dixit : « Cessabunt verba cum perventum fuerit ad verbera. » Cui Lucia dixit : « Verba Dei cessare non possunt. » Cui Paschasius : « Tu ergo Deus es ? » Respondit Lucia : « Ancilla Dei sum, qui dixit : *Cum steteritis ante Reges et præsides*, *etc.*, *non enim vos estis*, etc. » Paschasius dixit : « In te ergo Spiritus Sanctus est ? » Cui Lucia : « Qui caste vivunt, templum Spiritus Sancti sunt. » Cui Paschasius : « Ego faciam te duci ad lupanar, ut tibi violationem accipias, et Spiritum Sanctum perdas. » Cui Lucia : « Non inquinatur corpus nisi de consensu mentis : nam si me invitam violari feceris, castitas mihi duplicabitur ad coronam. Nunquam autem voluntatem meam ad consensum poteris provocare. Ecce corpus meum ad omne supplicium est paratum. Quid moraris ? Incipe, fili diaboli, desideria pœnarum tuarum exercere. » Tunc Paschasius lenones fecit venire dicens eis : « Invitate ad eam omnem populum, et tamdiu illudatur donec mortua nuncietur. » Volentes autem eam trahere, tonto pondere spiritus sanctus eam fixit, ut omnino eam movere nequirent. Fecitque Paschasius mille viros accedere, et manus ejus et pedes ligare. Sed eam nullatenus poterant movere. Tunc, et cum viris mille plura paria boum adhibuit : sed tamen virgo Domini immobilis permansit. Vocatis autem magis, ut suis incantationibus moveretur, omnino moveri non potuit. Tunc dixit Paschasius : « Quæ sunt illa maleficia quod una puella a mille viris non movetur ? » Lucia dixit : « Non sunt ista maleficia, sed bene-

ficia Christi. Porro, si adhuc decem millia adhibueris æque, ut prius immobilem me videbis. » Putans vero Paschasius secundum quorumdam figmenta quod lotio fugarentur maleficia, jussit eam lotio perfundi : cumque nec si moveri posset, angustiatus nimis, copiosum ignem circa eam accendi, picemque resinam, et fervens oleum super eam fundi jussit. Dixitque Lucia : « Inducias impetravi martyrii mei, ut credentibus timorem auferam passionis, et non credentibus vocem insultationis. » Videntes autem amici Paschasii eum angustiari, in gutture ejus gladium immerserunt, quæ nequaquam loquela admittens, dixit : « Annuntio vobis pacem Ecclesiæ redditam, Maximiano hodie mortuo et de regno suo Diocletiano expulso. Et sicut civitati Çataniæ soror mea Agatha data est protectrix, sic et ego civitati Syracusanæ concessa sum interventrix. » Dum hæc virgo loquitur, ecce ministri Romanorum veniunt, Paschasium apprehendunt, vinctum ad Cæsarem secum ducunt. Audierat enim Cæsar quod universam provinciam fuerat deprædatus. Veniens ergo Romam, et senatui accusatus pariter et convictus capitali sententia est punitus. Virgo vero Lucia de loco in quo percussa est, mota non est, nec spiritum tradidit, quoadusque sacerdotes venirent, et corpus Domini ei traderent. Et omnes astantes, amen Domino responderunt. In eodem autem loco est sepulta, et ecclesia fabricata. Passa est autem tempore Constantini et Maxentii, circa annos Domini 310 (304).

Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique, publié par le Docteur WETZER et le Docteur WELTE, traduit de l'allemand par M. l'abbé GOSCHLER, 25 volumes, Paris, Gaume, 1864, 13ᵉ volume, pages 489 à 490. Vᵒ LUCIE (Ste.)

Fabiola, ou l'Église des Catacombes, par Son Eminence le Cardinal WISEMAN, Archevêque de Westminster, traduit de l'anglais par F. PASCAL MARIE, Paris, Casterman, 1857.

APPENDICE.

Page XL des *Annexes*. — *Histoire de sainte Cécile, vierge romaine et martyre*, par le R. P. DOM PROSPER GUÉRANGER, ABBÉ DE SOLESMES. « *Cantantibus organis, Cæcilia Domino decantabat dicens : Fiat cor meum immaculatum ut non confundar.* » (*Offic. S. Cæciliæ. V. M.*) — Deuxième édition. Paris, Lecoffre et Cie. 1853.

Page LXVIII des *Annexes* (note au bas du *Ms. du British Museum*) [1].

Chapitre II, § 2, *Associations*, page 116 — A la dernière heure, et trop tard pour que nous en fassions mention dans le corps du volume, nous recevons du très obligeant Père Félix [2], gardien du couvent des Capucins à Syracuse, les statuts de plusieurs confréries établies à Syracuse. Nous reproduisons ceux de la Congrégation de Sainte-Lucie, que M. Poggo-Novo, gardien commis-greffier à la maison d'arrêt d'Avesnes, a bien voulu traduire à notre intention.

STATUTO DELLA CONGREGAZIONE DELLA V. E. M. S. LUCIA *affratarnata dal Sign. Sebastiano Cassia Messina.* SYRACUSA, TIP. FRANCESCO MIUCCIO, 1881.

ARTICOLO 1.

È istituita una congregazione sotto gli auspicii della V. et M. Siracusana S. Lucia, di cui assume il nome. Essa è rappresentata da un governatore

STATUTS DE LA CONGRÉGATION DE LA V. ET M. SAINTE LUCIE, *créée par M. Sébastien Cassia Messina.* SYRACUSE, TYP. DE FRANÇOIS MIUCCIO, 1881.

ARTICLE 1er.

Une congrégation est instituée sous les auspices de la V. et M. de Syracuse, sainte Lucie, dont elle porte le nom. Elle est représentée par

1. Nous avons pu nous procurer ce MS. fort curieux, grâce à l'obligeance de M. le Conservateur du British Museum; il date du XIVe siècle et fait partie d'une collection de Vies de saints, dont l'auteur est inconnu. Le volume dans lequel est contenu ce MS. a été, avec un grand nombre d'autres, légué au *British Museum*, par SIR ROBERT COTTON, et est étiqueté : DOMITIAN A. XI. *XI* est le numéro d'ordre du volume, A est la lettre distinctive de la planche, *Domitian* est le nom que porte l'armoire, parce qu'elle est surmontée du buste de l'Empereur Domitien. (Lettres des 23, 26, 31 août et 11 septembre 1882.)

2. Lettre du 16 octobre 1882.

e da due assistenti, con un segretario ed un tesoriere, i quali saranno eletti ogni anno nella 1 Domenica di novembre, con facoltà a poterli rieligere, con semplice avviso ai confrati, senza bisogno di seconda convocazione, ma con voti segreti; qualunque sia il numero degl' intervenuti.

Tali voti devono essere scritti in congregazione da ciascun confrate, e per gli analfabeti saranno scritti dal Padre Spirituale.

ARTICOLO 2.

La detta congregazione sarà composta da un numera di confrati, che non oltrepassi i cento. Saranno ammessi a farvi parte persone di buona morale esercenti arti e mestieri civili.

ARTICOLO 3.

Gl'individui, che vorranno ascriversi non debbono essere maggiori d'anni quaranta, ne faranno domanda scritta al governatore, il quale richiederà il parere della consulta; e nella affermativo sarà ammesso.

ARTICOLO 4.

Il dritto d'entrata sara di L. 2, e per la professione cent. 50. se però figlio di confrate pagherà la metà.

ARTICOLO 5.

Ciascun confrate, è tenuto pagare mensilmente cent. 30 anticipati, colui che non adempirà per il corso di quattro mesi, sarà ritenuto come

un gouverneur et par deux assistants, avec un secrétaire et un trésorier, lesquels seront élus chaque année, le premier dimanche de novembre, avec faculté de pouvoir être réélus, moyennant un simple avis donné aux confrères, sans qu'il soit besoin d'une seconde convocation, mais au vote secret, quel que soit le nombre des votants.

Ces votes doivent être écrits au siège de la congrégation par chaque confrère, et classés dans l'ordre alphabétique par le père spirituel.

ARTICLE 2.

Ladite congrégation sera composée de confrères dont le nombre ne dépassera pas cent. Seront seules admises à en faire partie les personnes de bonnes mœurs, exerçant un art ou un métier civil.

ARTICLE 3.

Les individus qui voudront se faire inscrire ne devront pas être âgés de plus de quarante ans. Ils adresseront leur demande écrite au gouverneur, qui la soumettra à la décision de la *consulte;* si cette décision est favorable, les postulants seront admis.

ARTICLE 4.

Le droit d'entrée sera de 2 lires, en y ajoutant 50 cent. pour la réception; le fils d'un confrère n'en payera que la moitié.

ARTICLE 5.

Chaque confrère est tenu de payer 30 cent. par mois et d'avance; celui qui sera resté quatre mois sans faire un versement sera considéré comme

decaduto; ma potrà di seguito essere riammesso quante volte pagherà tutti gli arretri.

ARTICOLO 6.

La *consulta* sarà composta di sei confrati, i quali verranno ogni anno scelti d'accordo dal governatore, dal 1 assistente e dal 2 assistente. Essa potrà essere convocata, dal governatore, quante volte il crederà necessario pel buon andamento della congregazione.

ARTICOLO 7.

I confrati saran tenuti due volte in ciascun mese riunirsi nella chiesa, onde discutere sugli affari della congregazione, potendo il Padre Spirituale, farvi delle conferenze religiose. Per le riunioni straordinarie in caso d'urgenza saranno avvisati con apposito invito.

ARTICOLO 8.

In ogni anno e nel giorno 13 decembre, occorrendo la festa della S. Padrona i confrati coi superiori dovranno recarsi ad ascoltare la S. Messa nella chiesa del Duomo e farsi la S. communione.

ARTICOLO 9.

I superiori in unione ad altri confrati, che essi sceglieranno, dovranno sequire il simulacro della nostra vergine e martire in tutte le processioni della stessa.

déchu; mais il pourra, ensuite, être réadmis s'il consent à payer tout l'arriéré.

ARTICLE 6.

La *consulte* sera composée de six confrères, choisis d'accord, chaque année, par le gouverneur, le premier et le deuxième assistant. Elle pourra être convoquée par le gouverneur, chaque fois qu'il le jugera nécessaire pour la bonne marche de la congrégation.

ARTICLE 7.

Les confrères seront tenus de se réunir deux fois par mois dans l'église, où l'on discutera les affaires de la congrégation et où le père spirituel fera des conférences religieuses.

Pour les réunions extraordinaires en cas d'urgence, les confrères seront prévenus par invitations spéciales.

ARTICLE 8.

Chaque année, le 13 décembre, jour de la fête de la sainte Patronne, les confrères, conduits par les supérieurs, devront se rendre à l'église du Dôme, pour assister à la sainte messe et y communier.

ARTICLE 9.

Les supérieurs, accompagnés des autres confrères qu'ils auront désignés, devront suivre la statue de notre vierge et martyre dans toutes les processions où elle sera portée.

ARTICOLO 10.

Nei casi di malattia il confrate avverte il governatore per la visita e pel sussidio.

ARTICOLO 11.

Nel S. Viatico d'apprestarsi al moribondo confrate, c'interverrano i confrati tutti, essendo obbligo del padre spirituale il prestargli assistenza, il quale celebrerà la S. Messa di agonia pregando il sommo Iddio per accogliere in buona grazia l'anima sua.

ARTICOLO 12.

Il cadavere sarà trasportato dagli stessi confrati in chiesa, ed indi tutto disposto avrà luogo l'accompagnamento secondo il consueto, seguendo i confrati il feretro.

ARTICOLO 13.

Il sussidio sarà fissato tostocchè la congregazione avrà la sua stabilità è certezza negli introiti, dopo due anni di Fratellanza.

ARTICOLO 14.

Avverandosi una malattia, il confrate potra avvalersi di qualunque medico, e sarà costui retribuito dalla fratellanza, i medicamenti poi saranno apprestati previe ricetta del detto medico, da un farmacista prescelto dai superiori.

ARTICLE 10.

En cas de maladie, le confrère avertit le gouverneur pour recevoir sa visite et un subside.

ARTICLE 11.

Lorsque le saint Viatique devra être administré à un confrère moribond, un ordre du père spirituel informe tous les confrères qu'ils sont obligés de prêter leur assistance. Le père spirituel célébrera la sainte messe des agonisants et priera le Dieu souverain d'accueillir avec bonté l'âme de l'agonisant.

ARTICLE 12.

Le corps du défunt sera transporté dans l'église, au milieu de tous les confrères, et, le service étant terminé, le cortège se mettra en marche suivant la coutume, le cercueil étant suivi de tous les confrères.

ARTICLE 13.

Le subside sera fixé lorsque la congrégation aura acquis une certaine stabilité dans les entrées, après deux années de fonctionnement.

ARTICLE 14.

Une maladie venant à se déclarer, le confrère pourra recourir au médecin de son choix; celui-ci sera rétribué par la congrégation; les médicaments ordonnés par ledit médecin seront apprêtés et fournis par un pharmacien choisi par les supérieurs.

ARTICOLO 15.

I superiori invigileranno sulla condotta della fratellanza, e ciasun confrate è nel dritto di far conoscere se motivi di doglianze pubbliche vi siano contro qualcuno, ond'essere avvertito dal governatore, o da chi ne fà le veci per la migliore condotta.

ARTICOLO 16.

Se però il confrate commette atti incivili contro la nostra S. religione sarà depennato e non potrà essere riammesso.

ARTICOLO 17.

Quanto volte un confrate verrà chiamato dal governo sotto le armi, non sarà tenuto ad alcun pagamento ed appena ritornato rientrerà in congregazione.

ARTICOLO 18.

I conti saranno resi in ciascun anno non più tardi del successivo mese Febbraio e sottoposti alla revisione dell' Illmo e Reverendissimo Monsignore Arcivescovo.

ARTICOLO 19.

Il Padre Spirituale, il quale è esente da pagamento alcuno, gode gli stessi beneficii del confrate, è tenuto invece prestare assistenza al confrate moribondo, e nel caso di morte dello stesso avia la gratificazione di L. 2.

ARTICLE 15.

Les supérieurs veilleront sur la conduite de la congrégation, et chaque confrère a le droit de faire connaître les motifs qui peuvent faire frapper de remontrances publiques l'un de ses confrères, ou lui faire donner un simple avertissement par le gouverneur ou par celui qui en remplit les fonctions à cause de sa bonne conduite.

ARTICLE 16.

Si pourtant le confrère commet des actes blâmables contre notre sainte religion, il sera destitué et ne pourra plus être réadmis.

ARTICLE 17.

Chaque fois qu'un confrère sera appelé sous les armes par le gouvernement, il ne sera tenu à aucun payement, et dès son retour il rentrera dans la congrégation.

ARTICLE 18.

Les comptes seront rendus chaque année au plus tard dans le mois de Février, et soumis à la révision de l'Illustrissime et Révérendissime Monseigneur l'Archevêque.

ARTICLE 19.

Le père spirituel, qui est exempt de tout payement, jouit des mêmes bénéfices qu'un simple confrère et est tenu, en retour, d'assister tout confrère moribond, et, dans le cas où celui-ci viendrait à mourir, il aura une gratification de 2 lires.

ARTICOLO 20.

Alla morte di ciascun confrate è tenuta la congregazione erogare L. 20 bisognevoli per la cassa mortuaria, per N. 6 preti d'associare il cadavere e per la celebrazione di N. 4 messa, ed altro occorrente.

ARTICOLO 21.

La detta somma sarà prelevata dal fondo, che verra costituito volta per volta dalla contribuzione di centesimi 30 da corrispondersi da ciascun confrate.

ARTICOLO 22.

Il confrate giubilato gode degli stessi, benefici ed onoreficenze degli altri, potra anche avere dei sussidii a titolo di carità fraterna.

ARTICOLO 23.

S'ammettono anche in questa congregazione delle donne consorelle, le quali godranno gli stessi beneficii dei fratelli.

ARTICOLO 24.

Tutte le spese, che si faranno nella congregazione, devono essere ben viste dal governatore, o da chi ne fà le veci.

ARTICOLO 25.

Alla pubblicazione del presente statuto assumeranno i seguenti individui

ARTICLE 20.

A la mort de chaque confrère, la congrégation est tenue de prélever une somme de 50 lires sur la caisse mortuaire, pour N. 6 prêtres qui doivent accompagner le corps, et pour la célébration de N. 4 messes, et tout ce qui peut survenir.

ARTICLE 21.

Ladite somme sera prélevée sur le fonds, qui sera constitué au fur et à mesure du versement des trente centimes par chaque confrère.

ARTICLE 22.

Le confrère pourra encore avoir des subsides à titre de charité fraternelle.

ARTICLE 23.

Seront aussi admises en cette congrégation des femmes consœurs, qui jouiront des mêmes bénéfices que les frères.

ARTICLE 24.

Toutes les dépenses qui se feront dans la congrégation devront être bien révisées par le gouverneur ou par celui qui en fait les fonctions.

ARTICLE 25.

Lors de la publication des présents statuts, on recevra, en qualité de

le qualità di superiori, a cui di commune accordo sono stati prescelti, cioè :

Governatore. — RINALDO LOMBARDO.
1. *Assistente.* — GIOVANNI FONTANA.
2. *Assistente.* — FRANCESCO FERRO.
Tesoriere. — ALPHONSO SENIA.
Segretario. — EMANUELE MODICA.
Vice-segretario. — GIUSEPPE TROJA.

Siracusa 26 ottobre 1881.

Visto ed approvato.
FRA BENEDETTO, Arcivescovo.

Ed un Patre spirituale.

supérieurs, les personnes qui ont été choisies d'un commun accord et dont les noms suivent :

Gouverneur. — RINALDO LOMBARDO.
1er *Assistant.* — JEAN FONTANA.
2e *Assistant.* — FRANCOIS FERRO.
Trésorier. — ALPHONSE SENIA.
Secrétaire. — EMMANUEL MODICA.
Vice-secrétaire. — JOSEPH TROJA.

Syracuse 26 octobre 1881.

Vu et approuvé.
FRÈRE BENOIT, Archevêque.

Et un père spirituel.

A la page LXI des *Annexes*, ajouter à la note [1], au bas du manuscrit du XIIe siècle :

« L'abbaye est devenue une ferme. Il n'en reste rien que de vieux bâtiments sans cachet remarquable. L'église du village actuel de Montiéramey n'est point l'église de l'ancienne abbaye, qui n'existe plus. De même, le service religieux qui y avait été fondé n'a plus lieu. » (Lettre de M. l'abbé *Berthelin*, en date, à *Troyes*, du 24 octobre 1882.)

TABLE

TABLE DES MATIÈRES

Préface.... v-viii

PREMIÈRE PARTIE

BIOGRAPHIE DE SAINTE LUCIE

Chapitre premier. — Naissance de Lucie. Son enfance. Elle fait le vœu de virginité.... 1

Chapitre II. — Lucie est demandée en mariage. Maladie de sa mère.... 10

Chapitre III. — Lucie se rend à Catane avec sa mère. Eutychia est guérie. Révélation de Lucie.... 15

Chapitre IV. — Lucie distribue son bien aux pauvres. — Colère de son fiancé. — Il la livre au préfet Paschase.... 22

Chapitre V. — Lucie est condamnée à mort. Elle souffre le martyre.... 28

DEUXIÈME PARTIE

CULTE DE SAINTE LUCIE

Chapitre premier. — Des reliques de sainte Lucie et de leurs translations.... 45

Chapitre II. — Églises, prieurés, chapelles, érigés en l'honneur de sainte Lucie.... 86

Chapitre III. — Offices, cantiques, hymnes, œuvres littéraires, œuvres d'art, inspirés par sainte Lucie.... 138

Annexes.... i

Appendice.... cxxv

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typ. Paul BRODARD.

TABLE DES MATIÈRES

Préface.... V-VIII

PREMIÈRE PARTIE

BIOGRAPHIE DE SAINTE LUCIE

Chapitre premier. — Naissance de Lucie. Son enfance. Elle fait le vœu de virginité.... 1

Chapitre II. — Lucie est demandée en mariage. Maladie de sa mère.... 10

Chapitre III. — Lucie se rend à Catane avec sa mère. Eutychia est guérie. Révélation de Lucie.... 15

Chapitre IV. — Lucie distribue son bien aux pauvres. — Colère de son fiancé. — Il la livre au préfet Paschase.... 22

Chapitre V. — Lucie est condamnée à mort. Elle souffre le martyre.... 28

DEUXIÈME PARTIE

CULTE DE SAINTE LUCIE

Chapitre premier. — Des reliques de sainte Lucie et de leurs translations.... 45

Chapitre II. — Églises, prieurés, chapelles, érigés en l'honneur de sainte Lucie.... 86

Chapitre III. — Offices, cantiques, hymnes, œuvres littéraires, œuvres d'art, inspirés par sainte Lucie.... 138

Annexes.... I

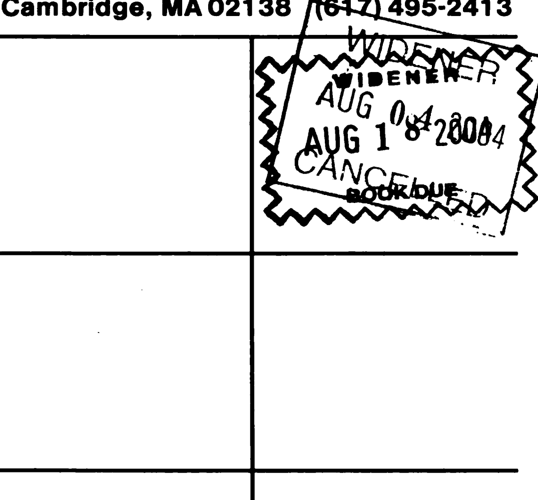
Appendice.... CXXV

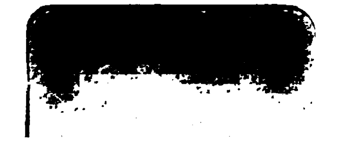
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typ. Paul BRODARD.




3 2044 011 937 133


WIDENER
AUG 18 2004
BOOK DUE
WIDENER
AUG 04 2004
CANCELLED



TABLE

TABLE DES MATIÈRES

Préface.... V-VIII

PREMIÈRE PARTIE

BIOGRAPHIE DE SAINTE LUCIE

Chapitre premier. — Naissance de Lucie. Son enfance. Elle fait le vœu de virginité.... 1

Chapitre II. — Lucie est demandée en mariage. Maladie de sa mère.... 10

Chapitre III. — Lucie se rend à Catane avec sa mère. Eutychia est guérie. Révélation de Lucie.... 15

Chapitre IV. — Lucie distribue son bien aux pauvres. — Colère de son fiancé. — Il la livre au préfet Paschase.... 22

Chapitre V. — Lucie est condamnée à mort. Elle souffre le martyre.... 28

DEUXIÈME PARTIE

CULTE DE SAINTE LUCIE

Chapitre premier. — Des reliques de sainte Lucie et de leurs translations.... 45

Chapitre II. — Églises, prieurés, chapelles, érigés en l'honneur de sainte Lucie.... 86

Chapitre III. — Offices, cantiques, hymnes, œuvres littéraires, œuvres d'art, inspirés par sainte Lucie.... 138

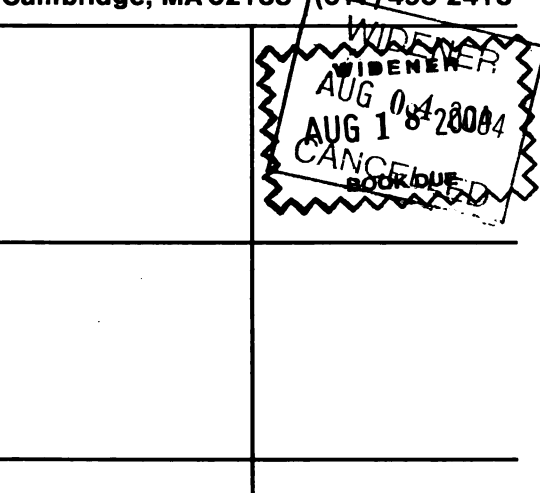
Annexes.... I

Appendice.... CXXV

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typ. Paul BRODARD.


3 2044 011 937 133


WIDENER
AUG 0 4 2004
AUG 1 8 2004
CANCELLED
BOOK DUE

